
PROPERTY OF THE
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



à Léopold Lacour
avec mon affectueuse sympathie
Jean Lorédan

LA FONTENELLE

DU MÊME AUTEUR

La grande Misère et les voleurs au XVIIIe siècle. — Marion du Faouët et ses « associés » (1740-1770). — 1re partie : Marion du Faouët et sa bande (1740-1755) ; 2e partie : Après la mort de Marion. — Les parents, amis et successeurs de Marion (1755-1770), d'après des documents inédits. Un volume in-8° écu orné de gravures et de plans.

Un grand procès de sorcellerie au XVIIe siècle. L'abbé Gaufridy et Madeleine de Demandolx (1600-1670). (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Un volume in-8° écu orné de neuf gravures et deux fac-similés.

Lille et l'Invasion allemande, 1914-1918. Abandon. Martyre et Délivrance de Lille. Un volume in-16.

La Machine Infernale de la rue Nicaise (3 nivôse an IX). (*Prix Thérouanne.*) Un volume in-16.


PHILIPPE EMAN.^L DE LORRAINE
Duc de Mercœur
Né le 9 7.bre 1558. Mort à Nuremberg, le 19. Fevrier 1602.

JEAN LORÉDAN

BRIGANDS D'AUTREFOIS

LA FONTENELLE

SEIGNEUR DE LA LIGUE

(1572-1602)

DOCUMENTS INÉDITS

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
—
1926



à GUSTAVE GEFFROY

son admirateur et ami

J. L.

PRINCIPAUX OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

A. de Barthélemy : *Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne ; Choix de documents ; Le Château de Corlay.* — A. de Barthélemy et Geslin de Bourgogne : *Les Anciens Evêchés de Bretagne.* — Bourde de la Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ; Prise de Carhaix en 1590.* — Bourloton : *Nicolas Rapin.* — Colletet : *Pierre Ronsard.* — L. Grégoire : *La Ligue en Bretagne.* — Habasque : *Notes sur l'Histoire des Côtes-du-Nord.* — Le Men : *Etudes historiques sur le Finistère.* — L'Estoile : *Journal d'Henri III ; Journal d'Henri IV.* — Marty-Lavaux : *Notice biographique sur Pierre Ronsard.* — Chanoine Moreau : *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue.* — Dom Morice : *Preuves de l'Histoire de Bretagne.* — Palma-Cayet : *Chronologie Septenaire.* — C[te] de Rosmorduc : *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation* (1668-1671). — Rosnyvinen de Piré : *Histoire de la Ligue en Bretagne.* — Dom Taillandier : *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne.* — Abbé Travers : *Histoire de Nantes.*

MANUSCRITS. — Bibliothèque Nationale : *Mémoires de Sourdéac*, manuscrit français 3.861 ; *Information de Bréquigny*, manuscrit français 11.534 ; *Lettres Bellièvre à Villeroy, Bellièvre au roi*, manuscrit français 15.894 ; *Cinq Cents de Colbert*, manuscrit français, T. 12, fol. 20 et 21. — Archives Nationales : *Sentences et Procédures du Grand Conseil*, notamment V[s] 216 ; *Fonds espagnol de Simancas.* — Bibliothèque de l'Institut : *Fonds Bournon*, manuscrit 290 ; *Lettres Nicolas Rapin à Sainte-Marthe, et Binet à Sainte-Marthe.* — Archives du Finistère : *Compte des Miseurs de la ville de Quimper pour l'année 1594.* — Archives d'Ille-et-Vilaine : Registre secret B 180 ; C 3.233. — Archives des Côtes-du-Nord : *Comptes de Rosmar*, E 1.633.

Nous devons beaucoup de gratitude à MM. Emile Gabory, archiviste départemental de la Loire-Inférieure ; Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine ; Waquet, archiviste du Finistère, qui, très obligeamment, nous aidèrent dans nos recherches ; à M. de Rosmorduc, l'érudit historien qui voulut bien nous communiquer un petit recueil de notes manuscrites réunies autrefois par M. de Carné ; à M. le vicomte Guillaume de Kergariou qui, fort aimablement, mit à notre disposition ses archives familiales de Coatezlan.

Nous les prions de recevoir ici tous nos remerciements.

J. L.

BRIGANDS D'AUTREFOIS

LA FONTENELLE
Seigneur de la Ligue

PREMIÈRE PARTIE

I

L'enfance et les premiers exploits de Guy Eder, seigneur de La Fontenelle.

Il était breton et se nommait Guy Eder. Dans sa jeunesse il adjoignit à son nom celui de La Fontenelle, d'une petite terre qu'il possédait aux environs de Saint-Brieuc. Elle existe encore et n'est plus qu'une simple ferme sans grande importance. La Fontenelle, la petite Fontaine. On en voit beaucoup, de ces *fontenelles*, en Bretagne comme ailleurs.

Il appartenait à l'illustre famille des Beaumanoir, étant un Beaumanoir-Eder, membre d'une branche cadette, fils de René Eder et de Péronnelle de Rosmar (1).

Au nombre de ses parents — fortunés pour la plupart et haut placés — on citait le maréchal de Lavardin, René Marec de Montbarot, gouverneur de Rennes, les de Sesmaisons du pays nantais dont l'un com-

(1) Voir : Guy Le Borgne : *Armorial breton.* (Rennes, 1667).



manda, pour Mercœur et pour la Ligue, la tour de Cesson.

Sur ses origines on est assez mal fixé. Certains historiens pensent qu'il naquit en Cornouaille, à Bothoa. D'autres placent son berceau à Beaumanoir en Vieux-Bourg-Quintin. D'autres, au manoir de l'Ongle en Guenrouët (aujourd'hui Loire-Inférieure). D'autres, aux Villes-Doré, près Saint-Brieuc... On fouille en vain les vieux cahiers paroissiaux de ces diverses localités. Tout porte à croire que pour la première fois il ouvrit ses yeux au jour dans quelqu'une des nombreuses propriétés de sa famille, vers 1572. En 1573, son père, René Eder, résidait aux Villes-Doré. En 1574 il est à l'Ongle, temporairement. En avril 1575 il y afféage « une pièce de terre à présent en frost » (friche) à Guillaume Mourand et Renée Mabille, sa femme...

Où passa-t-il ses premières années ? Sans doute en quelque château breton, courant les landes et les bois, grimpant aux arbres et déchirant ses chausses, montant des chevaux trop grands pour lui, luttant, criant et se battant avec des gamins de son âge, nobles ou manants.

Pour la première fois nous le rencontrons en 1587 — bien loin du pays natal, de Quintin, de Nantes, de Saint-Brieuc... — à Paris.

Sur la Montagne-Sainte-Geneviève, au vieux quartier des étudiants, parmi ses ruelles tortueuses, ses églises et ses couvents, au collège Boncourt.

Un bon collège, fondé en 1353, par Pierre Boncourt, et jouissant d'une réputation presque égale à celle de son voisin le collège de Navarre, où furent instruits Henri de Béarn, Henri de Guise, le jeune duc d'Anjou, tant d'hommes fameux ! Un collège de riches,

où la pension coûte cher, où fréquentent tous les plus savants et distingués esprits du royaume, où Pierre de Ronsard se plaisait tant, naguère encore, près de son cher ami Jean Galland, principal de cette maison.

C'est tout au sommet de la montagne, près de la tour et du cloître Sainte-Geneviève, derrière Saint-Etienne-du-Mont, qui n'est point encore achevé en 1587, proche ce vieux mur de Philippe-Auguste, si caduc en certains points, dont Rabelais avait dit, fort irrespectueusement, « qu'une vache avec un pet en abatroit plus de six brasses ».

Une maison d'assez belle apparence, qui s'ouvre sur la rue Bourdelle (Descartes d'aujourd'hui). Elle touche le collège de Navarre et celui de Tournai. De Navarre elle est séparée par la petite rue Clopin « qu'enjambe une espèce de pont ». — L'Ecole Polytechnique occupe, de nos jours, l'emplacement de ces trois institutions. — A sa droite, Navarre avec sa porte remarquable, que gardent, de chaque côté, Philippe-le-Bel et Jeanne de Navarre sa femme. A l'est et au nord, le vieux mur de Philippe-Auguste. Au sud, en prolongement de cette rue Bourdelle, la porte du même nom, puis la Grande-rue-Saint-Marceau (actuellement Mouffetard) descendant, toute droite, entre ses maisons basses, vers la petite église Saint-Médard, Saint-Hippolyte, la Folie-Gobelin, la campagne !.. Un lieu charmant, que Ronsard adorait.

Au pied de cette montagne, la Bièvre nonchalante coule doucement, caressant la riche abbaye Saint-Victor, faisant tourner la roue de son moulin... Et là-bas Notre-Dame, l'Ile Saint-Louis, la Seine, le Louvre, la tour Saint-Jacques, ...Paris, l'autre Paris, sous le grand

ciel changeant, sous les nuages, parmi les jolies brumes légères du matin.

Que faisait-il en cette vieille maison ! Etait-il Théologien ou de la Faculté des Arts, externe ou pensionnaire, *Martinet* tout de noir vêtu, *Galoche* faisant claquer ses semelles de bois sur les gros pavés des rues silencieuses, tortueuses, entre les murs sombres de ces églises et de ces monastères ? « *Turba galochiferum ferratis passibus ibat* », dit Leopoldus dans les *Contes d'Eutrapel* Une foule assurément bruyante, et fatigante, qui se plaisait à bousculer et narguer les passants.

Rencontra-t-il Ronsard dans les cours et les jardins de ce logis paisible ? Le vieux poète illustre y vint pour la dernière fois au printemps de 1585. Il était alors bien attristé, malade. La goutte le torturait. Parfois des syncopes le terrassaient tout à coup. Il fallait l'asseoir sur quelque siège, le porter en son lit. Pourtant, la crise passée, il redescendait parmi ses admirateurs et ses amis, Binet, Colletet, Jean Galland, *son Gallandius,* comme il disait, *son seul aimé, sa seconde âme.* Il se promenait avec eux encore, sous les ombrages. A ses disciples il traduisait des passages de Virgile et d'Horace...

Puis il partit, en juin 1585, et ne revint plus. Il s'en était allé chercher le repos définitif à Saint-Cosme-en-l'Isle, en son beau pays de Tourraine.

Il ne revint plus. Il fut enterré là-bas... Mais son collège Boncourt ne l'oubliait pas et célébra magnifiquement sa mémoire.

Les *funérailles imitées* de Ronsard ! le lundi 24 février 1586. Une incomparable solennité, en la chapelle de ce collège Boncourt, par les soins de l'ami Galland.



Jamais peut-être cet édifice n'avait vu foule pareille et si brillante. « Le service, mis en musique nombrée, ... fut chanté par l'eslite de tous les enfants des Muses, s'y étant trouvé ceux de la musique du Roy, suivant son commandement ». Les odes, les élégies, les éloges en prose et surtout en vers se succédèrent interminablement. On en avait demandé à tous les poètes, à tous les amis du mort. « Après disner le sieur Du Perron prononça l'oraison funèbre » et telle était l'affluence « que Monseigneur le cardinal de Bourbon et plusieurs autres princes et seigneurs furent contraints de s'en retourner pour n'avoir pu forcer la presse » (1). Claude Binet, Pasquier, Scevole de Sainte-Marthe, tous s'étaient mis en frais. « Pour fermer cet acte funèbre », fut représentée une églogue de Binet, dédiée au duc de Joyeuse et intitulée « Pierrot, églogue meslée sur le Trépas de Pierre de Ronsard ». Un berger, un chasseur, une poétesse dialoguaient. Des nymphes mêlaient leurs chants à ces discours. On entendit aussi, parmi les morceaux les plus marquants, une fort précieuse élégie de Nicolas Rapin, lieutenant du Grand Prévôt de l'Hôtel. Un homme de talent, ce Nicolas Rapin, magistrat, poète, prosateur, galant et spirituel écrivain, ex-vice-sénéchal de Fontenay en Poitou, malheureusement chargé de famille et souvent démuni d'argent, très embarrassé dans ses affaires ; rude aussi à l'occasion, malgré ses façons élégantes en la société des dames ; rude, inflexible, disait-on ; surnommé « la Terreur des pillards » et détesté de beaucoup de gens, des deux partis, des protestants surtout. Il se mit plus tard, avec toute son énergie, au service du roi de

(1) Lettre de Claude Binet.



France et fut le principal auteur de *la Satire Ménippée*. Quant à cette élégie, — cette « meschante élégie », dit-il modestement à Scevole de Sainte-Marthe (1), — il ne l'écrivit que sur « les prières de M. Binet et l'exhortation publique qui anime chacun à ce travail » et sans aucune espérance de faire rien pour lui. Il est un homme sans prétention, sans ambition, animé du seul désir d'honorer le mérite !...

L'écolier Guy Eder entendit-il cette méchante élégie, avait-il trouvé moyen de se glisser en cette foule imposante, d'assister à ces funérailles solennelles ? Il était un petit breton très dégourdi. Il devait avoir alors 13 ou 14 ans. Aperçut-il en cette brillante cohue le sévère Nicolas Rapin, lieutenant du Grand-Prévôt. Il le rencontra sur sa route quinze ans plus tard et n'eût certes pas à s'en louer.

Le jeune seigneur de la Fontenelle était-il, dès février 1586, au collège Boncourt ? Rien n'empêche de l'admettre. Un de ses compatriotes — qui ne fut pas de ses amis — le chanoine Moreau, déclare l'y avoir vu en 1587. Ainsi s'exprime-t-il à son sujet dans son *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue* (2) : « Dans le temps qu'il était écolier à Paris au collège de Boncourt, où je le vis en l'an 1587, il montrait déjà les indices de sa future vie dépravée, étant toujours aux mains avec ses compagnons de classe ».



Sa future vie dépravée ! Que faisait-il en ces jours

(1) Lettre de Nicolas Rapin, 2 mars 1586. (Bibliothèque de l'Institut, fond Bournon, registre 290.

(2) Moreau : Hist. de ce qui s'est passé... Edition de 1857. (Saint-Brieuc. Prud'homme) p. 315.

agités, alors que la vieille Université turbulente surchauffait tous les esprits, que du haut des chaires de toutes les églises, — à Saint-André-des-Arcs, Saint-Benoist, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint Séverin, Saint-Jacques-la-Boucherie... — tous ces prédicateurs, menaçants, versaient sur la foule les torrents de leur éloquence incendiaire ?... Il fallait entendre Pigenat, Christophe Aubry ! et ce terrible Jean Boucher, « plus méchant, disait Henri III, que deffunct Jean Poisle, son oncle » ! Quelles clameurs ! Quelles bousculades ! Comme elles claquaient par les rues, les semelles de bois des Martinets et des Galoches ! Ah, ces « noirs suppôts » de la Sorbonne ! Irrités contre François d'O, qui s'était montré peu bienveillant à leur égard, ils l'accusaient d'être un des mignons du roi, et, s'efforçant de ridiculiser ces élégants seigneurs de la Cour et leurs grandes collerettes, ils s'attifaient de fraises, eux aussi, de larges fraises de papier, qui bouillonnaient autour de leur cou, magnifiquement, qui tombaient sur leurs épaules, et ils s'en allaient par les rues, galopant, criant : « A la fraise on connaît le veau ! »

Ayant « les bords de leurs chapeaux retroussés, et sur le troussis de chacun une croix blanche », armés d'épées et de poignards, ils semblaient diriger le mouvement ce 12 mai 1588, à la Bastille, à la place Maubert..., ce fameux jour des Barricades. D'une maison près de Saint-Séverin on leur distribuait des piques.

Prit-il part à ces tumultes ? Suivit-il ces processions de la Ligue où l'on voyait pêle-mêle les Seize, les Jésuites, les Espagnols, des femmes enfiévrées, des enfants pieds nus, en chemise, le cierge à la main, chantant des cantiques..., la belle Madame de Sainte-Beuve,



« seulement couverte d'une toile et d'un point-coupé à la gorge », se faisant « attoucher et muguetter » dans l'église Saint-Jean, scandaleusement, par les galants de sa connaissance ?

Des faits et gestes de Guy Eder, à Paris, en ces heures violentes, nous savons uniquement ce que rapporte le chanoine Moreau : « En 1589, dit-il, il vendit ses livres et sa robe de chambre, et du provenu de l'argent acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collège, et prend le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. de Mayenne, lors lieutenant-général de l'état et couronne de France et chef du parti des catholiques ; mais il n'alla guère loin qu'il ne fût dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris, à son premier maître de collège, où toutefois il ne tarda guère qu'il ne retourna en Bretagne ».

Ces renseignements sont vagues. Le voyage en question dut s'effectuer vers mars 1589.

Mais arrêté en chemin, dévalisé par quelques soldats pillards, Guy Eder se vit forcé de renoncer à ses projets magnifiques et trouva bon, sans doute, de se replier sur le logis paternel.



Il revint donc chez lui, regagna vraisemblablement quelque manoir de sa famille.

Son pays était fort agité. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et beau-frère d'Henri III par le mariage de sa sœur Louise avec ce monarque, ambitionnait sournoisement de dévaliser son souverain, de lui prendre ce vieux duché d'Armorique. Philippe II, très chrétien roi d'Espagne,



le convoitait aussi pour sa fille aînée Isabelle-Claire-Eugénie, petite-fille d'Henri II et, par conséquent, héritière d'Anne de Bretagne. Beaucoup de gentilshommes bretons nourrissaient des aspirations séparatistes, rêvaient de conquêtes. On se battait pour la sainte Eglise et aussi pour soi-même, cherchant la fortune et les honneurs, intriguant, changeant de parti volontiers suivant les circonstances. « En Bretagne, dit Rosnyvinen de Piré (1), l'intérêt particulier eut toujours beaucoup de part au choix des seigneurs ». D'ordinaire, on se rangeait du côté du plus puissant, dont on dépendait.

Presque tout le clergé s'était déclaré pour la Ligue. Les bourgeois, en grande majorité, assistaient dévotement aux sermons des prédicateurs et « juraient la Sainte-Union », fiers de jouer un rôle.

Les paysans ? Que savaient-ils ? Ils furent toujours les grandes victimes, pendant ces guerres.

Bons catholiques en général, ils tenaient à leurs vieilles croyances, à leurs habitudes. Ils n'aimaient pas les étrangers, pas même ces Espagnols, très dévots, qui pillaient tout autant et plus que les autres et se montraient si gênants, si exigeants, avec tant d'arrogance.

Perdus dans leurs broussailles, parmi leurs bois, au fond de leurs vallées ou sur leurs landes, très éloignés les uns des autres et presque sans rapports entre eux, ils étaient rudes et sauvages, ignorants, soupçonneux, craintifs. Ils obéissaient à leurs prêtres, à leurs seigneurs, se révoltaient rarement, faisaient les corvées, payaient les rentes, les dîmes, les fouages, enduraient beaucoup de misères. Surtout ils aimaient leur terre, où leurs ancêtres avaient vécu, où reposaient leurs

(1) Rosnyvinen de Piré : *Hist. de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 95.



morts ; et ils ne voulaient point supporter une domination étrangère. Alors, quand on leur disait que leurs foyers, leur religion étaient menacés, ou bien les manoirs de leurs maîtres, ils se levaient, ils marchaient.

Mais aussi — à eux comme aux seigneurs — la guerre promettait parfois des satisfactions et des récompenses. Après la prise d'une ville, d'un château, il y a le pillage. « *Allez,* dit Mercœur à deux mille paysans qui le suivent, à Châteaugiron le 2 juin 1589, qui sont venus là à la curée, parce qu'on va prendre la ville ; *allez assiéger ces hérétiques qui se défendent encore dans le château ; je reviendrai demain* ». Et les paysans « y vont », avec quelle ardeur ! Même, paraît-il, ils massacrèrent plusieurs des prisonniers (1).

Ainsi, souvent, affolés, comme enragés, nous les voyons tout à coup, en troupes, brandissant des faux, des bâtons, des piques, se précipiter dans la mêlée, furieux, contre les ligueurs ou contre les royalistes, entourer un château en poussant de grands cris sauvages, « comme à la hue au loup », et, généralement se faire exterminer par les gentilshommes, par leurs mercenaires aguerris et bien armés.

Ce qu'ils veulent surtout, affirme le chanoine Moreau, c'est « exterminer les gentilshommes dans leurs maisons ». Ces pauvres « rustiques » étaient-ils à ce point révolutionnaires ? Ce qu'on peut affirmer seulement c'est qu'ils furent alors très malheureux. On incendiait leurs demeures, on prenait leurs meubles, leur bétail, on violait leurs femmes, leurs filles. C'était la guerre.

(1) Journal de Duval, maître d'école de Châteaugiron, 1589-1594 ; Biblioth. de Rennes, manusc. 189, reproduit par A. de Barthélemy : *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne.*



Des châteaux, sans cesse, étaient surpris et saccagés. Des sièges avaient lieu, comme à Vitré, où s'exécutaient d'imposantes sorties de trente hommes, où les assiégés, du haut de leurs murailles, s'entretenaient familièrement avec les assiégeants, qui leur apprenaient les nouvelles, vraies ou fausses, du dehors.

Des attaques, des pillages commençaient de toute part. La belle Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur et de Penthièvre, haranguait et soulevait sa bonne ville de Nantes, barricadait les rues, faisait emprisonner au château ceux dont les opinions lui déplaisaient. Mercœur, parti en campagne, avait pris Redon, Rennes, qu'il conserva trois semaines environ, investissait Fougères et Vitré. En vain le Parlement breton, demeuré fidèle, lançait ses foudres contre les amis de ce Philippe-Emmanuel, décrétait de prise de corps Guébriant, Sévigné d'Olivet et plusieurs autres. La suspicion régnait partout. Les dénonciations pleuvaient.

Presque aussitôt averti de ces trahisons, Henri III, fort irrité, dépouillait du gouvernement de Bretagne son perfide beau-frère et lui désignait pour successeur le comte de Soissons. Celui-ci se mettait en route pour joindre son poste, mais se laissait assiéger et prendre par son rival à Châteaugiron, enfermer au château de l'Hermine, dont il s'évada quelques semaines plus tard dans une corbeille aux provisions, grâce, dit-on, au bon vouloir de la duchesse (juin 1589) ; et il était, à son tour, remplacé par le jeune Henri de Bourbon, prince de Dombes, fils du duc de Montpensier.

Enfin, le 10 août, on apprenait à Nantes que le roi venait d'être assassiné à Saint-Cloud, par un dominicain !



Combien d'événements en quelques semaines ! Et Nantes avait son Parlement Ligueur, Rennes son Parlement royaliste ! L'un l'autre, ils se décrétaient de prise de corps, se menaçaient de pendaison !

*
* *

« En ces confusions, dit le chanoine Moreau, La Fontenelle, de retour en Bretagne et sur son fumier, lors âgé de quinze à seize ans, se mit parmi la populace, qui était sous les armes pour le parti des catholiques ». Il en fut bien accueilli « parce qu'il était de bonne maison et du pays ». Et « le voyant d'un esprit actif », chacun lui obéissait volontiers. « Il prit le titre de La Fontenelle, maison noble de leur patrimoine, et se fit suivre de quelques domestiques de son frère aîné et d'autres jeunes gens de la commune qu'il connaissait plus » (1).

Que fit-il, exactement, en ces années 1589, 1590 ? On est peu renseigné sur ses premiers faits d'armes. Il avait réuni quelques soldats, sans doute des paysans du domaine paternel, de ce château de Beaumanoir, en Vieux-Bourg-Quintin, que son père habitait souvent, et puis des domestiques de son frère aîné. Il avait un frère, Amaury Eder, né vers 1560, peu belliqueux, semble-t-il, en tout cas peu mêlé aux affaires de la Ligue, et que nous rencontrerons souvent au cours de ce récit. Il possédait aussi deux sœurs, toutes deux plus âgées que lui. En quittant Paris, il avait dû revenir au diocèse de Tréguier, peut-être à Beaumanoir. Ce château se voit encore, en Vieux-Bourg-Quintin ; mais

(1) MOREAU, p. 319.



combien changé et réparé, parmi ses bois ! Jadis quatre étangs l'entouraient, dont il ne subsiste plus aucune trace. Jadis aussi de gros vieux murs étaient là, et l'on montrait, dans l'aile droite du manoir, l'appartement d'une infortunée châtelaine cloîtrée pendant quinze ans par son mari jaloux. On ignorait, d'ailleurs, et le nom de la dame, et le nom du geôlier.

Le 15 octobre 1590, le prince de Dombes, nouveau gouverneur, donna l'ordre au royaliste du Liscoët de « faire rompre, desmolir et abbatre les deffenses et forteresses » de cette maison de Beaumanoir, « afin que les ennemis de Sa Majesté ne s'en puissent emparer » (1). Ce château était donc disposé à recevoir une garnison ligueuse ?

Enfin, en cette même année 1590, le Parlement de Rennes rédigea contre Guy Eder un décret de prise de corps. Pour quelles raisons ? Ce décret reproche aux diverses personnes visées par lui — les sieurs de Carné notamment, Kerdaniel, Rosmar, La Fontenelle, Jallière — des « volleries et pilleries » (2).

Quoi qu'il en soit, dès 1590, Guy Eder était chef de bande, bien connu en Bretagne, surtout en Basse-Bretagne, et redouté du « parti contraire ». Il devait avoir seize ou dix-sept ans.

« Remuant et hardi à suivre les hasards de ses desseins — dit Moreau — il commença à piller les bourgades, prendre prisonniers de quelques partis qu'ils fussent. S'ils avaient de l'argent, pour payer rançon, leurs prises étaient bonnes. Tous les mutins et bandits du

(1) Dom Morice : *Preuves de l'hist. de Bretagne*, T. III, col. 1512.

(2) A. Barthélemy et Geslin de Bourgogne : *Anciens Evêchés de Bretagne*. T. III. Ce Kerdaniel-Rosmar était un cousin de La Fontenelle et nous le retrouverons souvent dans la suite de ce récit

pays se ralliaient auprès de lui, si bien qu'en peu de temps, ses troupes étaient augmentées, il commença faire des courses dans les bourgades voisines, même jusques en l'évêché de Saint-Brieuc, Tréguier ».

En Tréguier, paraît-il, son lieutenant Jean de la Noé volait notamment des bestiaux ; il avait « en passant rançonné toutes les vaches d'une ville nommée Pontrieux », puis, avec un autre Jean de la Noé, son cousin, curé de Tréméloir, il s'était introduit, nuitamment, dans le petit manoir de Coatnévenoy, en Goménech, habité seulement par deux femmes et un enfant de quatre ans, avait commis en cette demeure isolée d'étranges actes de brigandage. La jeune veuve d'un nommé Jean Le Borgne, récemment tué à la guerre du côté de la Ligue, certaine Marguerite Le Veer, vivait là avec sa mère et son enfant, assez paisiblement, à l'abri de deux sauf-conduits délivrés l'un par le prince de Dombes, l'autre par le sieur de Kergomar, gouverneur de Guingamp, quand, au milieu de la nuit, tout à coup, elle vit entrer chez elle des hommes armés, tous ces partisans. Quelle épouvante ! Pourtant elle connaissait au moins ces deux Jean de la Noé, qui étaient de sa famille. Terrorisés, les domestiques s'enfuirent. Alors le bon curé de Tréméloir s'installa dans ce logis, sans plus de façons, contre la volonté de la maîtresse du lieu, chose surprenante ; et il l'épousa deux ans plus tard, après l'avoir violée, *dit-elle*, bien qu'il fût encore dans les ordres... Elle l'épousa en ce manoir de Coatnévenoy devant le chapelain de la maison ; mais ce mariage ne fut *avoué* qu'au bout de deux autres années, en 1594, après que ledit Jean de la Noé eût définitivement changé de profession pour s'enrichir et renoncé à son modeste bénéfice, lequel ne lui rapportait que vingt ou trente

écus par an. La veuve de Jean Le Borgne possédant une assez belle fortune, Jean de la Noé faisait, en l'épousant, une affaire excellente.

Quant à cette femme, dit le plaignant Missire Robert Le Borgne par la voix de son fils Guillaume (1), elle s'était résignée à tolérer ce vilain curé de Tréméloir surtout par la crainte qu'elle avait de La Fontenelle.

Le récit, d'ailleurs, est plein d'inexactitudes, et très suspect. « Noble et discret » missire Robert Le Borgne dit, entre autres choses, que La Fontenelle, en 1590, commandait au château de Coëtfrec, près de Lannion ; or, en 1590, Coëtfrec était commandé par Claude de Kerguezay, seigneur de Kergomar, et La Fontenelle ne s'en empara qu'en août 1592.

En tous cas, violentée ou non, la demoiselle Marguerite Le Veer resta avec son curé de Tréméloir : le 21 janvier 1619 nous les voyons tous deux en ce manoir de Coatnévéné (ou Coatnévenoy) mariant devant notaires leur seconde fille « Françoise de la Noë dame de Kerthépaul avec escuyer Henri de Kermel, fils de Louys de Kermel et de défunte demoiselle Louyse de Botloy » (2) — alliée à la famille de Rosmar, alliée aux Eder.

Quant à La Fontenelle lui-même, il opérait alors au château de Kersalliou en Pommerit-Jaudy, autour de Tréguier. On le voyait aussi à Guingamp, Callac et Châteauneuf-du-Faou, même aux environs de Morlaix (3).

Le 21 juillet 1590 il était à Lannion, à la suite d'un événement notable. Un important château royaliste des

(1) « Plainte de noble et discret missire Robert Le Borgne, sieur de Querfallais, présentée par escuyer Guillaume Le Borgne, son fils, du 14 mai 1649 ». Arch. des Côtes-du-Nord, E. 910.

(2) Bibl. Nat. Carrés d'Hozier. 362. *Kermel.*

(3) Moreau, p. 329.



environs, le château de Kérouséré, en Sibiril (1), appartenant à Pierre de Boiséon-Coëtinisan, venait de tomber au pouvoir de la Ligue. Les défenseurs entourés d'ennemis nombreux, battus du canon, avaient dû capituler, — dans de bonnes conditions, il est vrai, ayant été simplement mis à la porte, « bagues et vies sauves ». Au nombre de ces défenseurs était un certain cousin de Boiséon, François de Goesbriant, très opulent seigneur, auquel lors de la capitulation, avait été fixé pour résidence le puissant manoir royaliste de Tonquédec. Tonquédec est voisin de Morlaix mais surtout de Lannion dont quelques kilomètres seulement le séparent. Goesbriant s'y rendit sans doute, pour se conformer aux articles du traité ; mais, pour des raisons que nous ignorons, il n'y resta pas longtemps. Quelques jours plus tard, le vendredi 13 juillet, il arrivait à Lannion, s'installait dans un hôtel de la ville, chez Tromorgant. C'est la note de ce Tromorgant qui nous renseigne sur les allées et venues de Goesbriant et aussi, indirectement, sur certains actes de La Fontenelle (2).

Donc, ce 13 juillet 1590, arrive chez Tromorgant le seigneur de Goesbriant. Un gentilhomme l'accompagne. Avec lui sont aussi des matelots, qui vraisemblablement l'ont amené dans leur barque de quelque port touchant Kérouzéré. Et pour la collation de ces diverses personnes l'hôtelier réclame quarante sous. Le lendemain samedi ces matelots dînent au même lieu pour

(1) Encore existant.

(2) Arch. du Finistère E 796[2]. Voir aussi, pour ces faits : Arch. du Finistère E 431. Reproches de Goesbriant contre les témoins de Kergomar (novembre 1598). Notes de M'ssire Alain Lucas, prêtre de Lanvellec (Arch. d'Ille-et-Vilaine). Cahier de la Sainte-Union, de Morlaix (Morlaix. Arch. municipales). Le Men : *Etudes historiques sur le Finistère*. (Quimper. 1873).



CHATEAU DE KÉROUZÉRÉ
à Sibiril, près Saint-Pol-de-Léon (Finistère)

la somme de « quatre réales » (vingt sous) (1) ; et le sieur de Goesbriant, pour son repas, celui de sept gentilshommes et de trois serviteurs, dépense soixante-quinze sous. Puis, le dimanche 15, le voici de nouveau, escorté cette fois de six valets et de cinq chevaux, « tous ses chevaux de Tonquédec ». Il fait volontiers, semble-t-il, ce petit voyage de Tonquédec à Lannion. Puis le lundi 16, deux autres gentilshommes. Puis, le mercredi 18, un voisin et ami, Claude de Kergomar, gouverneur de Coëtfrec, et le repas monte à quarante sous. Et le samedi suivant, 21 juillet, sept gentilshommes à nourrir ; coût soixante-dix sous. La note s'arrête là, pour ne recommencer que le 12 septembre. Entre ces deux dates un fait de guerre s'est accompli qui ne devait pas améliorer les relations existant entre Guy Eder et François de Goesbriant, ces deux ennemis implacables.

Les bourgeois de Lannion, comme la plupart des bourgeois bretons, sont, depuis le début de ces troubles, singulièrement exploités par tous les soldats, de toutes les religions et de toutes les armes, « qui les protègent », s'implantent chez eux, les brutalisent et les volent. Un de ces lannionnais, le sieur Michel Le Goay, ayant « force hostes logés chez lui » et fatigué de leurs rapines, eut l'idée aventureuse de s'en plaindre, non pas à leur chef Goesbriant, qui sans doute eut fait la sourde oreille, mais à un capitaine de l'autre parti. Ce capitaine ainsi sollicité c'était le jeune La Fontenelle !

Un ligueur, celui-là, et zélé ! lieutenant de Mercœur. Aussi ne se fit-il pas prier ! Comment hésiter quand se présente une occasion si favorable ? Aussitôt il

(1) Les paysans bretons se servent encore de ce vocable espagnol. Le *réal* vaut 25 centimes.



accourt avec ses hommes, nuitamment, tombe sur Goesbriant et les siens, les met en fuite et s'installe à leur place.

Les bons bourgeois eurent-ils à se louer beaucoup de ce changement de garnison ? Goesbriant sans doute fit retour à Tonquédec, qui était lieu très fort. Guy Eder leva quelques impôts, selon l'usage...

Puis revient François de Goesbriant — furieux vraisemblablement de la mésaventure — et, le 12 septembre, recommencent les repas, les libations chez le sieur Tromorgant et le mémoire de l'hôtellier. Enfin, le 28 septembre, ce mémoire, soigneusement vérifié par l'intendant Kermen, est arrêté, réglé. Il se monte, tant pour les dépenses de Monsieur que pour celles de ses invités et de ses chevaux, à 195 livres 10 sous 2 deniers, sur laquelle somme est opérée une réduction de 20 écus (1).

C'est le départ. A cette date sans doute Goesbriant quitant Lannion, va rejoindre à Kérouzéré son cousin Coétinisan. D'ailleurs ils n'y restent pas longtemps tranquilles. Presque aussitôt ils y sont assiégés de nouveau (2).

Cernés cette fois par les de Carné, Goulaine, Kersauzon... et par une troupe nombreuse de paysans léonards, Boiséon et les siens durent se rendre encore, en novembre 1590, mais avec moins de bonheur qu'en juillet précédent. Cette « populace des communes » était fort excitée, surtout contre le commandant de la place, un certain Kerandraon, cadet de Coëtinisan,

(1) Mémoire de l'hôtelier Tromorgant. Arch. du Finistère, E 796[a].

(2) *Cahier de la Sainte-Union* de Morlaix. — « Plainte Goesbriant contre Faouët et Kersauzon ». (Arch. du Finistère). — LE MEN : *Op. cit.*



« brave homme mais cruel » dit dom Taillandier, et ils commirent des cruautés très condamnables, notamment ils massacrèrent Kerandraon et promenèrent ses restes hideux à la pointe de leurs piques (1).

Mais « comme cette capitulation s'effectuait, les assiégeants eurent avis par leurs espions que les royaux, ayant fait un gros en Tréguier de mille chevaux et de deux mille hommes de pied, s'acheminaient en grande hâte pour lever le siège de Kérouzéré ». Alors ils se retirèrent, emmenant leurs prisonniers, Coëtinisan, Goesbriant et onze gentilshommes de leur suite (2).

Ces treize seigneurs furent conduits et enfermés au château de Nantes.

Cependant les royalistes de Tréguier, venus trop tard au secours de Kérouzéré, ne voulurent point rentrer chez eux sans quelques trophées après une course inutile, et, descendant en Cornouaille, ils s'en allèrent ravager Carhaix, où ils firent une glorieuse hécatombe de paysans. Le royaliste du Liscouët y perdit sa main droite, qu'un prêtre ligueur nommé Linlouët lui trancha d'un grand coup de hache (3).

---

(1) MOREAU, p. 89.
(2) LE MEN, *op. cit.*
(3) LE MEN, *op. cit.* — MOREAU. — BOURDE DE LA ROGERIE : La prise de Carhaix en 1590 (Bulletin de la Société Archéolo. du Finistère, T. XXV, Quimper 1898.



II

Les Espagnols et les Anglais.
La Fontenelle aux Etats de Vannes

Guy Eder dut apprendre avec satisfaction la disgrâce advenue à son ennemi tombé aux mains de Mercœur.

Mais de graves événements se produisaient alors, en Bretagne. Des acteurs nouveaux y faisaient leur entrée — les Espagnols ! Ces Espagnols qui désiraient tant le beau pays d'Armorique ! Et c'était Mercœur luimême qui les y avait attirés ! Combien de fois il dut la regretter, cette invitation imprudente !

Il était, il est vrai, terriblement embarrassé, — pauvre d'argent, de munitions, souvent abandonné par ses troupes (1). Alors lui était venue cette idée malheureuse. Un jour, vers la fin d'août ou le début de septembre 1589, il avait envoyé à Sa Majesté Catholique un ambassadeur, le nantais Jean Lobier. Certainement Philippe II vit avec joie entrer à l'Escurial ce messager breton.

Aussi lui fit-il bon accueil, accordant tout aussitôt « une lettre pour le duc, deux cents quintaux de poudre et la promesse d'expédier quelqu'un avec une certaine somme de deniers », félicitant hautement l'ex-

(1) Arch. Nat. (*Fonds de Simancas*. Original K 1572). Lettre de Diego Maldonado à Philippe II ; Nantes, 7 août 1590.



gouverneur de Bretagne de ses assurances de dévouement *al servicio de Nuestro Senor* (1).

Mais « promesse de prince et argent comptant, dit le bon chanoine Moreau, sont deux choses bien différentes ». Sans aucun retard Philippe envoya l'ambassadeur promis, — Diego Maldonado, un habile homme, chargé par son maître *d'examiner soigneusement toutes choses* (c'était l'essentiel), de se renseigner sur l'esprit des gens, avant tout sur les sentiments de Mercœur, s'il était possible, sur la valeur des ports bretons qu'il offrait pour résidence aux troupes espagnoles en échange de l'aide qu'il demandait. Quant aux soldats, aux deniers, ils n'apparaissaient pas vite. Le duc se vit obligé de les réclamer encore, par son confident le florentin Tornabuoni...

Enfin, ces « amis » se montrèrent, le 8 octobre 1590 — au bout d'un an ! Ils étaient trois mille sous les ordres du capitaine don Juan del Aguila. Ils débarquaient à l'embouchure de la Loire, à Saint-Nazaire. Leprêtre de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, s'en vint tout aussitôt les complimenter de la part de Mercœur. Des « rafraîchissements » leur furent présentés, que la duchesse avait engagé la ville de Nantes à leur offrir : « la chair de vingt-neuf bœufs à vingt deniers la livre ; cent soixante-quinze moutons à cinquante sous le mouton ; pour cent cinquante écus de volailles ; vingt-neuf pipes un poinson de vin d'Anjou et de vin d'Orléans... trois mille cent dix pains blancs de bouche... » (2). On fit des processions. Un *Te Deum* fut chanté. Un grand nombre de ces Espagnols arrivaient malades. Quelques-

(1) Arch. Nat. (même fonds) K 1449. Instructions de Philippe II à Diego Maldonado ; Saint-Laurent, 12 septembre 1589.
(2) Le 9 octobre 1590. Travers, *Hist. de Nantes*, T. III, p. 47.



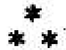
uns demeurèrent à Saint-Nazaire. Les autres furent conduits à Nantes. On en logea beaucoup au Marchix et au Bourgneuf, à la tour Guiscart en la paroisse Saint-Nicolas. On quêta pour leur procurer « du linge et les autres choses nécessaires ». Les plus gravement atteints furent recueillis à l'hôpital. La ville remercia Sa Majesté Sérénissime avec un enthousiasme délirant, la suppliant, par la même occasion, d'ajouter à ces générosités un peu d'argent et cinquante milliers de poudre, vu la difficulté qu'on avait à s'en procurer « en ce temps turbulent et calamiteux » (1). Trois cents hommes déjà manquaient à l'appel le 25 novembre 1590, par suite de morts ou de désertions (2). Georges d'Aradon, nouvel évêque de Vannes, élu évêque à l'âge de 28 ans (3), venait d'accourir, exultant de joie, au-devant de ces hôtes, grâce auxquels la foi catholique allait être sauvée et dont l'Infante, un jour prochain, gouvernerait le duché de Bretagne. Sans doute ce jeune prélat rêvait déjà de lui poser sur la tête la vieille couronne de François II.

Enfin, ils partirent pour ce port de Blavet (4) qui leur était destiné. Mercœur eut bien voulu voir cette armée se placer tout simplement sous ses ordres et ne s'établir nulle part. Mais Philippe II tenait à posséder une ville de la côte. Il avait fallu subir ses exigences. Du reste, en présence de telles nécessités, on s'était arrangé pour le mieux. Quand le capitaine don Juan de l'Aguila, conduisant ses troupes, fit son entrée en cette ville de Blavet, il dut être fort désagréablement surpris, il se

(1) Arch. Nat. Fonds de Simancas. Original K 1574.
(2) Etat de paiement. Total des gens de guerre. (Fonds de *Simancas*, K 1572.)
(3) 13 février 1590.
(4) Port-Louis d'à présent.

trouva dans une sorte de désert. Mercœur, passant par là quelques mois plus tôt (juin 1590), avait tout brûlé. « Il auroit brûlé le port, disait Gourmil, s'il eust esté en sa puissance ». Ainsi débuta cette expédition des Espagnols en Bretagne.

Mais don Juan de l'Aguila était un homme intelligent et tenace. Il écrivit à Diego Maldonado d'abord, pour le prier de lui renvoyer au plus tôt ses soldats restés à Nantes et « qui y demandaient l'aumône et y faisaient mille bassesses » — s'exerçant ainsi à vivre d'exactions. Ensuite il se mit en devoir de réparer sa ville, d'y construire des casernes, des forts, et il en fit bientôt une place très respectable.



L'arrivée de ces Espagnols produisit une vive émotion en Bretagne. Ils y venaient modifier bien des choses, bien des sentiments, et devaient terriblement déranger les affaires de Mercœur, dont l'étoile pâlit beaucoup dès que parut à l'horizon l'éclatant soleil de Sa Majesté Catholique. Mais quel ne fut pas l'étonnement lorsqu'on vit débarquer au pays d'autres étrangers encore — les Anglais !

Ces deux événements, d'ailleurs, qui se produisaient à sept mois d'intervalle, avaient entre eux une étroite corrélation : l'Angleterre, voyant l'Espagnol, son ennemi, établi à Blavet, avait eu peur pour elle. Philippe II, disait-on, nourrissait des projets de descente sur les côtes britanniques, faisait de grands préparatifs au Ferrol, en Biscaye, à Saint-Sébastien ; maître de la Bretagne, il donnerait ordre au duc de Parme de venir le rejoindre en traversant et saccageant la France ;

ensuite ces armées victorieuses se dirigeraient vers l'Angleterre.

Henri IV, il est vrai, s'efforçait d'accréditer ces nouvelles. Il avait tant besoin de son amie Elisabeth ! En décembre 1589, notamment, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, Beauvoir de la Nocle et de Fresnes, il avait eu bien soin de faire savoir à tous que s'il se dirigeait sur la Basse-Normandie c'était pour contrarier Philippe II *qui voulait prendre Saint-Malo et, de là, passer en Angleterre* (1). Et il envoyait son portrait à sa soupçonneuse voisine. Et il lui demandait de l'argent, souvent. Elle lui prêtait 10.000 livres sterling en novembre 1590, 15.750 livres sterling l'année suivante (obligation ratifiée par lettres patentes enregistrées le 9 août 1591, « *sans approbation de la qualité de Reyne de France prise par icelle* ») (2). Il la supplie de lui accorder, pour la Bretagne particulièrement, 3.000 hommes de pied. Ils pourront descendre à Brest, à Cherbourg ou à Granville. Ils seront nourris comme les soldats français, « bien que, pour le regard des boissons, ladite dame et les seigneurs de son conseil seront avertis, et considéreront, s'il le plaît, que ladite province n'en est si bien fournie, qu'il ne soit peut-être besoin de leur en faire venir d'Angleterre ». Et si, grâce à Dieu, l'on peut reprendre Blavet, la flotte d'Elisabeth y sera dans une excellente position.

Enfin, le 12 mai 1591, ces Anglais, sous le commandement du général Norris, débarquaient à Paimpol. Ils y trouvèrent Kergomar et le royaliste Grézille de la

(1) Lettre du 7 décembre 1589. *Lettres Missives de Henri IV*, T. III, p. 98.

(2) Arch. Nat. U 581. *Table alphabétique des Arrêts du Parlement*, T. IV, pp. 149-150.

Tremblaye, gouverneur de Moncontour, qui, tout aussitôt, les emmenèrent à Bréhat, dont ils s'emparèrent sans difficulté, le fort bâti par Mercœur, seule défense de cette île, manquant d'hommes et de munitions. Néanmoins, pour l'exemple, ils pendirent quinze des malheureux insulaires aux ailes des moulins à vent (1).

***

Ce pendant continuaient les sièges, les pillages. Guy Eder, pour le compte du duc et pour le sien propre poursuivait ses courses. Mercœur avait perdu Guingamp, — par la trahison d'un certain lieutenant La Cointerie, fils d'un pâtissier, disait-on ; — il avait pris Hennebont, Rostrenen, les châteaux de Corlay, Callac, la Bretèche, Blain, le plus important de tous. Le samedi 21 mars 1592, il ouvrit en personne, à Vannes, les Etats de la Ligue. Ils furent brillants par le nombre des illustres personnes qui s'y rendirent. On y parla beaucoup des misères de la province, des levées de deniers, des rançons et des incendies, des soldats et de leurs brigandages.

Il y fut aussi question de La Fontenelle. Les habitants de Châteauneuf-du-Faou avaient tout exprès député à cette assemblée solennelle deux de leurs concitoyens pour cette affaire. Deux gens de loi et d'expérience : le notaire royal Hervé François ; le greffier Jean Breut. Ils étaient chargés tout spécialement de « faire plaincte » à Messieurs des Etats « d'ung infinitté d'oultraiges » que ledit Fontenelle avait fait aux

(1) Anciens Evêchés, T. II, p. 24 n. — Guyot-Desfontaines, T. III, pp. 295-299.



habitants. Mais les voici vraiment bien embarrassés, ces pauvres députés. Celui qu'ils ont mission d'accuser est là, à ces Etats de Bretagne, et il le leur a bien fait connaître !

Oui, pas plus tard qu'hier, à l'hôtel de la Tête Noire, (à Vannes), où ils étaient réunis tous deux, en compagnie de Mᵉ Yves Lor, procureur des bourgeois de la ville de Concarneau, du sieur Guillaume Le Normant, secrétaire de Monseigneur le duc de Mercœur, et de quelques autres. C'était dans « la chambre de devant », au-dessus de la cuisine, vers cinq heures de l'après-midi. Le soir tombait. Le sieur Le Normant écrivait, quand un jeune homme entra — « ung jeune gentilhomme appelé Allain Rozelli, juvigneur de la maison de Mezros ». Il désirait parler « au greffier et député de Châteauneuf-du-Faou », à ce Jean Breut qui semble le chef de la députation. C'est de la part du sieur de Fontenelle, qui est « au bas dudit logeix » attendant led. Jean Breut. L'émotion dut être vive. — Le sieur de la Fontenelle ? Vraiment !... Ah, il est là ?... Mais le greffier Jean Breut, en cet instant, est très occupé justement... Il ne peut descendre. D'ailleurs, il n'a « affaire lors audit Fontenelle ». — Malheureusement, ledit Fontenelle, lui, a affaire au greffier Jean Breut ! C'est pourquoi, puisqu'on n'obéit point à ses injonctions, il se donne la peine de monter. Il est fort en colère. Tout aussitôt il s'adresse au greffier :

— N'êtes-vous point « député de Châteauneuf et venu en ces Estats pour faire plaincte » contre moi ?

Le député Jean Breut est très ému. Il parle bas, si bas que le secrétaire de Monseigneur, qui est là présent, dans cette chambre d'hôtel, n'entend pas la réponse.

— En effet, dit le greffier, j'ai été « députté et envoyé à ces Estats expressément par les habitants de Chasteau neuff » mais non pour me plaindre particulièrement de vous « mais bien d'une compagnie de soldartz » qui se sont unis à vous et ont « ravaigé et et pillé, les jours passés, ledit lieu de Château neuff ». Bien certainement ce n'est pas au chef qu'on s'en prend, au seigneur de la Fontenelle ! Qui donc aurait cette audace ? Les seuls coupables, nul n'en doute, ce sont ces soldats mal disciplinés...

Alors, le sieur de la Fontenelle mit son « poing au nez » dudit Jean Breut, et « usa de tels mots : Regardez bien à ce que vous direz, car, par la Mordieu, sy vous dictes rien de moy quy ne soict honneste et sans mapeller quand vous yres parler à Monseigneur je vous coupperé le col ». Et ceci dit, « menassant toujours », il se retira... (1).

Et il est là, puissant, fier, dangereux, bien que, à la suite de ces menaces, Messieurs des Etats aient cru devoir le faire arrêter. Ils l'ont fait arrêter, après beaucoup d'hésitations sans doute... Mais sont-ils bien sûrs de n'avoir pas outrepassé leurs droits ni déplû à M. de Mercœur ?

Le surlendemain, lundi 23 mars, entre en ladite Assemblée noble homme Georges d'Aradon, sieur du Plessix, lequel fait entendre à ces Messieurs « que contre la liberté et privilaige desd. Etats le sieur de la Fontenelle auroit menacé et intimidé les députtés de Chasteauneuf-du-Faou, lesquels se seroient plainct à Monsieur le Gouverneur, et de ce auroit été faict informa-

(1) Information, 21 mars 1592, Vannes : Dépositions Le Normand, Yves Lor et Hervé François. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3195.

tion, et pour seureté ledit sieur de la Fontenelle retenu prisonnier ». Mais « d'autant que c'est attenter au privillaige et autorité desdits Etats », M. le Gouverneur tient à savoir de ces Messieurs ce qu'ils pensent de cette arrestation. Fut-elle juste et légale ? (1).

M. le Procureur général, syndic des Etats, estime « que contre l'autorité, grandeur et privillaige desd. Sieurs des Etats telles choses n'étoient permises, et n'y avoit aulcune apparence, et qu'il est nécessaire d'y aviser ».

On nomme donc une commission chargée d'examiner les choses. Elle est composée de l'Official de Vannes représentant l'Eglise, de M. Delaville-Maupetit pour la Noblesse, et du Sénéchal de Nantes, Antoine de Brenezay, pour le Tiers-Etat.

A deux heures de l'après-midi on se réunit de nouveau, sous la présidence de l'évêque de Saint-Malo, et ces Messieurs déclarent « que la capture et emprisonnement du dit sieur de La Fontenelle est bien faite » (2).

Néanmoins, le jeune capitaine ligueur est tout aussitôt remis en liberté. Mercœur a grand besoin de tous ses gentilshommes en ce moment pour aller délivrer la ville de Craon, assiégée par le prince de Dombes ; et La Fontenelle est chargé « d'aller chercher sa compagnie », de joindre au plus tôt, à Redon, les troupes catholiques réunies pour cette importante expédition (3).

Il dut prendre part au combat de Craon, qui fut une

(1) René d'Aradon, frère de Georges.

(2) Arrêt du 23 mars 1592. Etats de la Ligue. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3193.

(3) Guyot-Desfontaines. *Op. cit.* T. III, p. 329.



des plus belles victoires de la Ligue en Bretagne (23 mai 1592) ; mais il ne tarda pas à revenir vers ses chers évêchés bas-bretons, théâtre habituel de ses brigandages.

En juillet 1592 nous le revoyons aux environs de Lannion.

III

François de Goesbriant, La Fontenelle et le château de Coetfrec.

Il y retrouvait son ennemi Goesbriant, sorti du château de Nantes — non sans peine, certes, et après quelle rude captivité !

Ce François de Goesbriant n'était pas un homme heureux. Bien souvent il dût le constater. Il avait, affirmait-il, enduré dans ce château de Nantes « tous les maux et rigoureux traitementz qui ce peuvent dire « (1). D'ailleurs, les gentilshommes de sa suite n'avaient pas été plus épargnés. En vain les Etats de Rennes avant de se séparer, le 31 décembre 1590, avaient-ils demandé que Coétinisan et lui fussent mis à rançon et délivrés, échangés tout au moins contre quelques autres prisonniers (2). En vain avait-il donné procuration à sa femme, Renée de la Marzelière, à l'effet d'emprunter 7.000 écus sol pour aider à payer sa rançon, l'autorisant à engager et hypothéquer l'une de ses maisons nobles « et tous chaicuns » ses biens meubles (3). On avait contre lui, certainement, une

(1) Plaintes de Goesbriant, précitées (1599). Arch. du Finistère. — Le Men, *Op. cit.*

(2) Guyot-Desfontaines, T. III, p. 279.

(3) 5 mars 1591. — Arch. du Finistère, E. 679.

grande rancune en ce château de Nantes et l'on ne voulait rien entendre.

Cependant, après un long temps, Mercœur, un jour, lui signifia que s'il voulait être délivré, il fallait qu'il fît sortir de prison deux gentilshommes espagnols, le Contador Goutières et don Martin de Gourpides, gouverneur de Dunkerque, détenus tous deux à Rennes par Kergomar. Goesbriant, tout de suite, accepta le marché, fit mettre en liberté ces deux Espagnols et — comme sans doute il manquait d'argent — contracta envers Kergomar une obligation de 4.000 écus. Mais alors Mercœur réclama quatre autres mille écus « par forme de rançon » *supplémentaire ;* puis, quand cette somme fut payée, comme le prisonnier voyait enfin s'entrouvrir devant lui la lourde porte du cachot, d'autres prétentions s'élevèrent. Ce n'était pas tout ; maintenant il fallait acquitter les dettes : 742 écus pour les gardes et 500 écus pour les dépenses faites au château. Il faudrait aussi régler les comptes des gentilshommes.

La mère de François, Marguerite de Kernec'h, qui demeurait en une ville soumise à la Ligue, écrivit alors à Mme de Mercœur, la suppliant d'être compatissante, « de moyenner la liberté du prisonnier », lui adressa même « une assurance en blanc ». Peine inutile. On fut contraint d'avoir recours à des amis pour rassembler ces 1.242 écus.

Et quand, enfin, au printemps de 1592, le seigneur de Goesbriant — qui devait encore, paraît-il, 4.000 écus à Mercœur — put savourer les joies de la vie libre, il se trouva bien ennuyé et bien embarrassé. Durant sa longue absence la compagnie qu'il commandait s'était éparpillée. Tous ces gens d'armes, sans emploi et sans solde, avaient pris du service sous d'autres

chefs. Il se voyait abandonné, sans troupes et sans commandement. Fort mécontent, ne sachant que faire, il s'était retiré loin des camps, dans un de ses châteaux, à Kergrec'h en Tréguier, et il y tâchait de prendre patience en attendant les événements.

Ce fut là, sur ces entrefaites — au mois d'avril 1592 — qu'il reçut un jour une visite sans doute fort inattendue, la visite d'un certain Jonathan de Kergariou Kerhael, cadet sans fortune, ancien « maître d'hôtel » de Kergomar et, pour l'instant, gouverneur de Coetfrec, au nom du roi.

Ce gouverneur, qui commandait à Coetfrec pour Kergomar, récemment nommé gouverneur de Guingamp, était, en ce printemps de l'an 1592, un capitaine fort embarrassé. Il possédait un bon château — défendu alors par quatre grosses tours rondes et caché parmi les bois dans l'étroite vallée du Guer, près de Lannion — mais ce château, qui certes ne valait pas celui de Tonquédec, était complètement démuni de tout, de munitions, de meubles, de garnison. Quelle misère ! Une garnison d'une douzaine d'hommes, et qu'on ne parvenait pas à nourrir ! Un pays dévasté déjà par les anciens propriétaires ! Kergomar avait vendu la plupart des arbres, emporté presque tous les meubles. La « picorée » ne rapportait plus rien. On faisait pourtant l'impossible, battant les bois et les chemins, explorant les maisons. Mais ces maisons étaient vides. On s'en allait, l'œil au guet, prêtant l'oreille, par les sentiers et les taillis, espérant toujours rencontrer quelque cavalier isolé, quelque gentilhomme sans grande escorte dont on pourrait tirer rançon. Peines inutiles. Même, l'autre jour, au lieu de mettre la main sur quelque bon gibier, on était tombé tout à coup, maladroi-

tement, sur une troupe ennemie, de la garnison de Morlaix, une troupe importante de gens de guerre commandée par Coëtredrez, et l'on avait couru de fort grands risques, dû regagner en hâte le vieux logis protecteur.

Donc le capitaine Jonathan venait trouver son riche voisin, François de Goesbriant, et lui proposer un marché, lui offrir ce château de Coetfrec ! — Pourquoi pas ? La demeure « manquait de commodités » certainement ; mais le seigneur de Goesbriant aurait tôt fait d'y pourvoir, de garnir et fortifier cette maison. L'essentiel n'était-il pas de la garder fidèlement au roi, de la défendre courageusement ? Pour lui, chacun savait qu'il était un fervent royaliste !

Goesbriant aussi, certes ! Il l'avait assez prouvé durant cette longue captivité...

Entre ces deux hommes les pourparlers durent être assez délicats. Goesbriant ne pouvait manquer de faire observer à Kerhael que cette demeure appartenait toujours à Kergomar. Kerhael ripostait qu'il l'avait meublée, réparée de son mieux, à ses frais, — avec quelles peines ! — qu'il en pouvait donc disposer. Et songez donc, ajoutait-il, à l'autorité que vous donnera ce château ! Pour le paiement de vos 4.000 écus, Mercœur vous accordera des délais autant qu'il vous plaîra... Quant à moi, je ne vous demande rien pour tous mes déboursés. Vous me donnerez ce que vous voudrez. La cause du roi d'abord !

François de Goesbriant finit par se laisser tenter. On a dit qu'il avait versé à Kerhael la somme de 4.000 écus pour prix de cette cession du château de Coetfrec (1).

(1) Le Men, *Op. cit.*



Ce paiement n'est pas indiqué dans l'acte rédigé à cette occasion et conservé aux archives des Côtes-du-Nord. Cependant il paraît vraisemblable. On s'explique assez bien, du reste, que nulle mention d'un versement d'argent ne figure sur ce papier. Il fut signé le 27 avril 1592. Il ne porte aucun lieu d'origine. Il établit que le seigneur de Goesbriant prendra le commandement de Coetfrec, — bien que le sieur de Kerhael ait déclaré « que les meubles, pouldres, balles et autres munitions de guerre, et les canons estantz dans la place, fors deux de fonte de fer pesant mille livres », appartiennent au seigneur de Kergomar. Au sujet de ces meubles, poudres et munitions un accord est précédemment intervenu, affirme Goesbriant, entre lui et Kergomar ; « et par ainsy led. seigneur de Goesbriant et le sieur de Kerhael sont demeurez d'accord sur ce point, attendant que le seigneur de Kergoumar envoye ung de sa part pour fayre estat desd. munitions ainsy qu'il l'a promis ». Quant au sieur de Kerhael il est, par ces présentes, nommé lieutenant de Goesbriant « tant en lad. place qu'en la troupe dud. seigneur de Goesbriant ou aultre gouvernement » qu'il pourra lui échoir.

Mais, bien vite informé de ces arrangements secrets, Kergomar se fâcha, se plaignit au prince de Dombes, tout aussitôt, écrivit à Goesbriant (20 mai 1592), lui enjoignant de restituer ce bien qu'il n'avait pu valablement acheter à Kerhael, *qui n'en était pas propriétaire*. Quinze jours plus tard, requête de Kerhael et Goesbriant réunis, à l'effet de conserver la place. Puis, nouvel ordre, encore plus pressant, du gouverneur de Bretagne. Finalement il fallut se résigner. L'infortuné Goesbriant, bien dupé, semble-t-il, en toute cette affaire, fut obligé de remettre les clefs du château, bien

qu'il eût dépensé pour lui beaucoup d'argent, et, chose curieuse, celui à qui ces clefs furent confiées et qu'on institua gouverneur de Coetfrec, ce fut Kerhael lui-même, précédent gouverneur institué par Kergomar.

D'ailleurs, la situation ne se trouvait pas pour cela réglée au mieux des intérêts du capitaine : il avait le château ; il n'avait pas d'argent, pas de munitions, et Goesbriant maintenant lui manquait !

Alors que se passa-t-il ? Sans doute le nouveau gouverneur s'en alla-t-il retrouver son ancien chef et lui proposa-t-il un retour au passé tout simplement, lui offrant ces clefs et le commandement de la place, en dépit des colères de Kergomar. Toujours est-il que Goesbriant revint à Coetfrec, en maître.

Mais il était furieux contre le prince de Dombes, qui lui devait, disait-il, de l'argent et l'avait chassé de Coetfrec, furieux contre beaucoup de royalistes et il ne voulait plus servir sous les ordres et dans les rangs de ces gens-là. D'autre part, il devait toujours à Mercœur ces 4.000 écus. Et il pensait : si pour se libérer à bon compte, il était entré au parti de la Ligue ?... Livrer Coetfrec à Mercœur ce serait à la fois se venger et faire une bonne affaire... Excellente idée !

Il en fit part à Kerhael. Kerhael l'approuva pleinement. En somme, avant tout, disait-il, nous devons conserver la place !

Mais, à ces nouvelles, Kergomar entra dans une grande fureur, déclarant qu'il allait tout de suite assiéger le château.

Goesbriant fut pris de peur. — Comment, avec si peu de monde, résister à l'importante garnison de Guingamp ? — Et il chercha de l'aide, il écrivit à Mor-



laix, ville puissante, ardemment ligueuse, — son alliée maintenant.

Ce ne fut certainement pas une heureuse inspiration. Coïncidence singulière. Presque dans le même temps Mercœur venait de donner à Guy Eder l'ordre de prendre Coetfrec, et Guy Eder se trouvait à Morlaix !

Cet ordre est daté du 24 juillet 1592. Il figure dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (1). Mercœur peut-être, lorsqu'il le signa, ignorait-il la conversion de Goesbriant aux idées catholiques.

Donc, ce 24 juillet il prescrivait à son ami Fontenelle de « prendre et réduire ladite place et chasteau de Coetfrec » et ce « incontinent et en la meilleure diligence », à l'aide des troupes « tant de cheval que de pied » dont il disposait et par tous les moyens qu'il jugerait « estre à propos, licites et convenables au fait et exploit de la guerre »... La Fontenelle, dit-il, « estant sur les lieux », pouvait mieux que tout autre accomplir ce fait d'armes. Certes il le savait, lui, « *ce qui était licite* » ! et il montra de la diligence.

Tout aussitôt il envoya des hommes de sa compagnie... Ces hommes se présentèrent le plus aimablement du monde — naturellement —, en amis véritables, et furent accueillis avec la reconnaissance qui leur était bien due.

Pendant ce temps, leur chef avec le reste de sa troupe errait, paraît-il, autour de la place — indécis peut-être, plutôt cherchant un moyen. Mais les longues hésitations ne devaient point être dans ses habitudes, et bientôt il vint lui-même frapper à cette porte, offrir à

(1) Dom Morice : *Preuves*, T. III, col. 1544.



Goesbriant ses services. Quelle dut être l'entrevue de ces deux hommes, qui ne s'aimaient pas et, depuis longtemps, se méfiaient l'un de l'autre ? Quelles protestations d'amité sut prodiguer le jeune Guy Eder ? Il fut adroit certainement, car il réussit fort bien en son entreprise. Il entra dans le château sous prétexte de le défendre ; puis, s'y voyant le plus fort, supérieur à ses ennemis, tout au moins par le nombre, il se déclara maître du lieu, gouverneur de Coetfrec *par ordre de Mercœur*, et, poliment, enjoignit à Goesbriant de quitter la place.

Goesbriant fut obligé de s'exécuter, dupe encore une fois. La Fontenelle s'installa, très fier évidemment de son expédition, qu'il avait si bien menée pour le plus grand profit du parti catholique, et pour le sien propre (1).

---

(1) Pour ces faits : Arch. du Finistère, E. 431. Enquête 13 mai-20 juin 1598, Affaire Kergomar contre Goesbriant. — Même liasse. 24 octobre 1601, Procès Goesbriant contre le sieur de Kerhael. — Même liasse. 24 octobre 1601. Inventaire de pièces produites par Goesbriant contre Kerhael. — Même liasse. Mémoire des pièces produites par Kerhael contre Goesbriant. — E. 796[2]. Copie de requête Kergomar contre Goesbriant, 1595. — Même cote. Assignation à Goesbriant, 3 août 1596 (à comparaître). — A. de Barthélemy. *Op. cit.*, p. 125. — Le Men. *Op. cit.* — Dom Morice. *Preuves*. T. III, col. 1544.

IV

Triomphes et Revers.

Il se trouva gouverneur d'un vrai château. Moreau dit qu'il s'y fortifia, « faisant ses courses en un pays entier et non encore ruiné » (1). Moreau oublie les précédentes expéditions de Kergomar et surtout de Kerhael, tous ces pillages successifs exercés par les précédents propriétaires. Le nouveau maître n'eût certainement plus beaucoup à glaner sur ces terres, à prendre dans les étables ni dans les coffres de ces paysans. Il fit abattre et vendit tout ce qui restait de bois autour du logis (2). Ensuite il s'en alla courir la campagne, explorer les villages et les villes d'alentour. Il descendit à Lannion, puis à Paimpol, dit Moreau. Cependant Paimpol était alors au pouvoir des Anglais et devait sembler à La Fontenelle un lieu difficilement abordable. Il poussa même une pointe jusqu'en Bas-Léon, et, sur l'ordre de Mercœur (2 janvier 1593), envahit le château du Guerrand en Plouégat, près de Lanmeur (3). Ce domaine appartenait alors à la famille

(1) Moreau, p. 320.

(2) Enquête précitée, 13 mai-20 juin 1598. Déposition de Janvier Guillou, notaire. Arch. du Finistère, E. 431.

(3) Ordre du 2 janvier 1593. D. Morice. *Preuves*, T. III, col. 1544. — Traité de La Fontenelle, 8 avril 1598. Arch. de la Loire-Inférieure, B. 65, fol. 239 v°.

Boiséon, à des parents de Goesbriant (1). A peine de l'antique manoir reste-t-il aujourd'hui quelques arcades. Combien de temps demeura-t-il aux mains de La Fontenelle ? Le 3 février de l'année suivante (1594), le maréchal d'Aumont, commandant alors en Bretagne, autorisait Yves du Liscoët à se saisir « des maisons de Guerrand ou Bourgroguel (Bourouguel) en l'evesché de Tréguier » pour y loger sa compagnie « pour le service du roy » (2). Guy Eder était-il encore là ?

Quoi qu'il en soit, ce jeune capitaine, agissant au nom de Mercœur ou de son autorité personnelle, causait alors des ennuis à beaucoup de gens. Il s'agitait, paradait, bataillait, intriguait, délivrait des sauf-conduits à la façon des grands chefs — à la veuve Le Borgne de Coatnévevoy notamment, cette veuve Le Borgne qui venait d'être si bien envahie et dévalisée par les cousins et homonymes Jean de la Noé (3) — et, de la sorte, il s'attirait, comme à plaisir, bien des inimitiés. Il finit même par agacer René de Rieux-Sourdéac, le nouveau gouverneur de Brest. — L'orgueilleux René de Rieux ne devait pas supporter volontiers ce voisin turbulent. — Et le commandant des ville et château de Brest, parent et ami d'Henri IV, n'était pas un adversaire négligeable. Récemment il avait battu Saint-Laurent au pied de la tour de Cesson ; il venait,

(1) Au mariage de Pierre de Boiséon, seigneur de Coétinisan, Kerouzéré, etc..., avec Jeanne de Rieux, vicomtesse de Dinan, le 5 juillet 1587, qui fut un très illustre mariage, nous voyons figurer, dans la brillante assistance, « noble et puissant Maurice du Parc, seigneur de Brélidy, en son nom et comme procureur de haulte et puissante dame Claude Boiséon, douairière de Lomaria, propriétaire du Guerrand, sa mère ». Comte de Rosmorduc : *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation.* 1668-1671. (Famille de Boiséon.)

(2) Bibl. Nat. manusc. français 22311, p. 166.

(3) Plainte Le Borgne précitée.

en compagnie de Kergomar et du manchot Liscoët, de reprendre Corlay à la Ligue (1). Il jouissait d'une grande influence en Bretagne.

Donc, un jour de cette année 1593, — un peu avant les fêtes de Pâques, — Sourdéac, menaçant, apparut dans la vallée du Guer, parmi ces broussailles. Des troupes nombreuses l'accompagnaient. Il avait avec lui Kergomar, Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, tous seigneurs d'importance. Ils cernaient Coetfrec ! La Fontenelle se trouvait céans avec quelque faible compagnie. Il fut informé de la mésaventure, et s'inquiéta. — Comment résister à tant de monde ?... — Il capitula, promettant, dit-on, de quitter le pays (2). Promettre ne lui coûtait guère...

Il n'avait pas conservé longtemps cette demeure. Kergomar y rentrait, avec les royalistes... Que se passa-t-il ? Ce château parut-il en bien mauvais état, indigne de réparations, incapable désormais de soutenir un siège ? Qui décida sa démolition ? Elle fut décidée, puis peu après exécutée.

Un certain La Plante avait été choisi pour gardien de la place, directeur des travaux, gouverneur *in extremis*. En société de seize ou dix-sept arquebusiers, il demeurait là pour surveiller tout, commander aux paysans amenés de toutes les chaumières, de tous les villages d'alentour et qui déménageaient le mobilier. Ce déménagement ne fut pas une mince besogne, s'il faut en croire ceux qui durent y travailler (3). Ils

(1) 8 mars 1593. — *Anciens Evêchés*, T. II, p. 44. — Levot : *Biographies bretonnes*, T. II, p. 348. — Guyot-Desfontaines : T. III, p. 376. — Barthélemy : *Le Château de Corlay*, p. 27.

(2) Le Men.

(3) Arch. du Finistère. E. 431. Enquête 13 mai-20 juin 1598. (Kergomar contre Goesbriant) précitée.

étaient nombreux, venus de toutes les paroisses, de Guimilliau surtout, et de Ploumilliau. Le sieur François Le Rest, procureur-syndic, les avait convoqués, eux, leurs chevaux, leurs bœufs et leurs charrettes ; et ils peinaient du matin au soir, portaient des charges, roulaient des tonnes, halaient des caisses, fouaillaient des chevaux, aiguillonnaient des bœufs, geignaient, juraient, frappaient, hurlaient sans discontinuer — tout cela gratis, selon l'usage. La demeure était encore assez bien garnie, malgré les emprunts qu'on avait pu lui faire. Les armes ne manquaient pas non plus. Coffres, bahuts, « charlits, couettes, garnitures, munitions de guerre » défilaient, se succédaient, portés sur les épaules de ces rustres. Un canon de fer, l'unique canon peut-être, « estoit toute la charge d'une charrette et fut charoyé par dix bettes : scavoir six beuffs et quatre chevaux ». On vit aussi passer « une espée vert qui se tiroit à boitte » (?). Et toutes ces choses, sur ces lourdes machines roulantes, grinçantes et cahotantes, par ces chemins défoncés, s'en allaient à Guingamp, au logis de Kergomar. D'autres seigneurs également emportaient leurs meubles vers les petites villes et manoirs d'alentour — des seigneurs du voisinage, qui, ne se jugeant pas en sûreté chez eux, s'en étaient venus, suivant la coutume de ce temps-là, chercher un repos relatif et se mettre à l'abri momentanément sous le toit d'un châtelain plus considérable. Pauvres seigneurs forcés de mendier un autre gîte !... Puis, quand tout fut fini et quand le château fut vide, on le démolit, on fit de lui sans doute ce que nous voyons aujourd'hui, parmi ces grands arbres et ces broussailles, en ce paisible vallon, une ruine encore imposante mais peu considérable, composée d'une haute muraille cré-

nelée, d'une grosse tour ronde et d'un monceau de pierres éboulées, à demi enfouies sous les lierres et les ronces. Elle est bien silencieuse, à présent, la vieille demeure maussade et hautaine, qui vit en ses beaux jours tant de guerriers et tant de drames, qui résonna de l'appel des trompettes et du bruit des canons, des arquebuses, du cliquetis des épées. Elle rêve aux choses d'autrefois peut-être. Elle écoute la jolie chanson monotone du rouge-gorge familier, la petite chanson aiguë et mélancolique, la voix des bûcherons parfois. Elle regarde les vaches, lentes, qui cheminent parmi les vieux châtaigniers et les chênes, sous les feuillages...

Guy Eder, fort honnêtement traité, avait quitté ces lieux. L'année suivante (juillet 1594), le sieur La Plante, « satellite de La Fontenelle », disait-on, et qui, posté dans un vieux moulin, par lui fortifié, près de Carhaix, exerçait aux environs des brigandages quotidiens, fut attaqué, battu et tué par Kergomar, au grand soulagement des populations rurales (1).

Et le seigneur de Goesbriant, apprenant que son ennemi, Guy Eder, vaincu, avait capitulé, dut être satisfait, à son tour.



Mais Guy Eder, contrairement à sa promesse, ne quitta point le pays de Bretagne. Chassé de Coetfrec, il chercha quelque autre demeure et ne tarda pas à en trouver une. Au sortir du château, conduisant sa petite troupe, il se dirigea vers Carhaix, ville souvent agitée, elle aussi, et dévastée par la guerre, et il y fit, assez

(1) Dom Taillandier : *Hist. ecclésiastique*, T. II, p. 433.



aisément semble-t-il, élection de domicile (1). Un autre ligueur et voleur illustre, qui ressemble beaucoup à La Fontenelle, le seigneur Anne Sanzay de la Magnane, venait d'abandonner ces lieux justement, prenant le chemin de Châteauneuf et de Quimper. Le jeune Guy Eder le remplaça, installa sa garnison dans l'une des deux églises de la petite cité, l'église Saint-Trémeur, dont la haute tour carrée lui parut probablement un bon observatoire. Puis il se mit en quête d'autres résidences, rêva d'autres exploits.

A « trois petites lieues vers l'occident, en la trêve de Collorec », existait précisément une maison bien séduisante, quoiqu'elle ne fût pas à proprement parler une place de guerre. On l'appelait Le Granec. Elle était ceinte d'un bon fossé et de « levées de terre par dedans, flanquée de quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos ». Elle possédait même, au dire du chanoine Moreau, — qui la connaissait bien pour y avoir séjourné en 1590, lors de la précédente prise de Carhaix (2) — une tour de pierre de dix étages (!), sur laquelle « il y avoit cinq ou six pièces de canon de fonte verte » ; et à plusieurs reprises, depuis le début de ces troubles, elle avait été assiégée par des royalistes, par Yves du Liscoët, par Kergomar. Le maître du lieu, Vincent de Coatanezre, seigneur de Pratmaria, appartenait à la Ligue (3).

Il n'éprouva donc, sans doute, nulle méfiance, un beau jour de juin 1593 — deux ou trois mois après la

(1) D. Taillandier. *Op. cit.* T. II, pp. 426-428. — Guyot-Desfontaines. T. III, p. 380. — Bibl. Nat. manus. fr. 22311.
(2) Moreau, pp. 94-95.
(3) Pour ces faits et les suivants : Moreau, pp. 153 sq. — D. Taillandier, T. II, pp. 426-428. — Guyot-Desfontaines, T. III, p. 380.

reddition de Coetfrec — en apprenant qu'une dizaine de gentilshommes catholiques désiraient lui parler. Ils étaient envoyés, disaient-ils, par le seigneur de Carné-Rosampoul (gouverneur de Morlaix en remplacement de François de Kergariou, décédé récemment). Ce seigneur de Carné venait d'apprendre, paraît-il, que le manchot du Liscoët et François de Kergomar, avec des garnisons de Tréguier, avaient projeté d'envahir le Granec, et tout de suite, en bon voisin qu'il était, il expédiait au sieur de Pratmaria quelques hommes d'armes pour l'aider au besoin ; ces hommes « avaient ordre de vivre et de mourir avec lui pour la défense de sa maison ».

Devant des gens de si bonne mine, accourus en amis, « le seigneur du lieu... fit incontinent abattre le pont, lui, joyeux de leur venue et se réputant beaucoup obligé au sieur de Rosampoul,... les fit entrer tous ensemble, ayant tous l'arquebuse amorcée et la mèche allumée, et commanda qu'on leur baillât à dîner ». On ne pouvait moins faire, en vérité, à l'égard de coreligionnaires si complaisants. Donc, ces obligeants voisins entrèrent au corps de garde ; puis presque aussitôt, voyant qu'on les accueillait avec tant de confiance et de courtoisie, se précipitèrent sur les armes que les soldats du château avaient déposées sur la table du poste, se saisirent de ces armes, les jetèrent « d'un côté et d'autre, cantonnant la maison l'arquebuse en joue, criant que si personne bougeoit il étoit mort », et ainsi s'emparèrent du seigneur puis de tous les autres, « qu'ils lièrent et mirent prisonniers dedans la grande tour », déclarant « qu'ils tenaient la maison pour leur capitaine, le sieur de La Fontenelle ».

Guy Eder — qui, paraît-il, affectionnait cette mé-



thode guerrière — arriva trois ou quatre jours plus tard et n'eût plus qu'à prendre possession de son nouveau domicile.

Mais il y fut bientôt inquiété, s'il faut en croire le chroniqueur Moreau. En juillet, semble-t-il, des paysans du voisinage, peut-être à l'instigation de Pratmaria, vinrent l'assiéger en ce logis.

Depuis huit ou dix jours ils campaient dans les fourrés d'alentour, quand, une nuit, Fontenelle « accompagné de cinquante ou soixante cavaliers, fond sur eux à l'improviste, environ une demi-heure avant le jour », en tue sept ou huit cents ! Ce fut un carnage affreux, dit Moreau ; il dura « jusques à plus d'une heure de jour ; et sans que ce pays est fort couvert, il en fût demeuré beaucoup davantage ». Puis, chose horrible, qui fait frémir le bon chanoine, le cruel vainqueur ne permit pas « que les parents des décédés vinssent quérir leurs corps et qu'ils reconnussent leurs morts, et les faisait garder de nuit pour empêcher de leur rendre les derniers devoirs, et par ainsi demeurèrent corrompre sur la face de la terre ». Et ce charnier, autour de lui, ne le gênait en rien. « Un certain jour, se promenant dans les allées de la maison, le sieur de La Fontenelle, le sieur de Pratmaria (qu'on peut s'étonner de trouver en cette compagnie) et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit : Comment pouvez-vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris ? Il répondit (rééditant le mot d'Alexandre de Macédoine) que l'odeur des ennemis morts était suave et douce » (1). Et « c'était une grande compassion de voir ces pauvres rustiques ainsi massacrés qui pourrirent

(1) Moreau, pp. 155-157.



et furent mangés des chiens et la nuit des loups ; car si aucun des parents venait de nuit pour enlever un mort, il était tué sur-le-champ ».

*
* *

Ainsi parle le bon chanoine, faisant appel parfois, semble-t-il, à quelques-uns de ses souvenirs classiques.

Ainsi vivait et combattait le terrible La Fontenelle, — au dire de ses adversaires.

Il s'était fortifié dans son manoir du Granec, élargissant, creusant les douves, établissant « des plates-formes de terre en y mettant des troncs d'arbres de long et de travers » ; il en fit une place « qui pouvait résister même au canon ». Et de là il ravageait la contrée.

Vers la fin de cette année 1593, il s'empara de Corlay, que du Liscoët venait de quitter pour aller piller et incendier Châteauneuf-du-Faou (1). D'ailleurs il ne séjournait longtemps dans aucune de ses demeures. Sans cesse, avec les siens, il courait les chemins et les villages, poursuivant le cours de ses exploits.

On le voyait en Châteauneuf-du-Faou, Locronan, Châteaulin... Il semblait affectionner, à présent, de façon toute particulière cet évêché de Cornouaille que la guerre avait épargné jusqu'alors, où « l'oie était grasse », ainsi qu'on disait. Il descendit au bord de la mer, à Douarnenez (2). Partout il semait l'inquiétude et rançonnait les gens sur son passage, levant des deniers

(1) Levot : *Biog. bretonne*, T. II, p. 348. — *Anciens Evêchés*, *op. cit.* T. II, p. 44. — Guyot-Desfontaines : *op. cit.* T. III, p. 377. — B. de la Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*, p. 22.

(2) En février 1594.



pour ses troupes, réquisitionnant bœufs, vaches, pourceaux, chapons, vin, froment, blé noir et le reste, vidant les écuries, les celliers et les coffres. Il effraya même l'importante ville de Quimper.

Elle n'avait pas encore beaucoup souffert des troubles de la Ligue. Au milieu de ces agitations et de ces désordres la vieille cité de saint Corentin vivait assez tranquille en sa ceinture d'épaisses murailles antiques, au bord de son Odet paisible, qui serpentait parmi les pierres et les verdures, mirant l'azur et les nuages du ciel. Elle n'était point parfaitement unie cependant. Loin de là. Comme toutes les villes de Bretagne elle avait ses ligueurs et ses royalistes, plus ou moins déclarés, et qui se combattaient les uns les autres avec plus ou moins d'ardeur. Mais elle s'était donné un chef adroit, prudent, messire Jean du Quellennec, seigneur de Saint-Quérec, de la maison de Pratanraz, et sous son habile direction elle s'efforçait de se tenir en repos, indépendante, à l'écart des grandes mêlées. Mercœur soupçonnait bien un peu ce Quellennec de royalisme, « d'opiner avec ceux qui étaient suspects » (1), et c'est pouquoi il avait essayé de le remplacer au gouvernement de la ville par le seigneur de Goulaine — un pur, celui-là, sur lequel on pouvait compter — ; mais le Conseil, plein de méfiance, n'avait pas voulu se laisser convaincre, et « tous d'une voix dirent qu'il ne fallait pas changer, que les habitants étaient assez capables pour se garder, et quand bien il eût été nécessaire d'en pourvoir un autre, il le fallait prendre du diocèse ou du langage du pays, et non pas un étranger » (2).

Hélas, comme il était malaisé d'éviter tout ennui,

(1) Moreau, p. 175.
(2) Moreau, p. 175.



toutes querelles et les terribles importunités des pillards ! La mésintelligence régnait partout ; et quelles menaçantes armées erraient par les campagns ! Il y avait les Anglais, les Espagnols, les royaux et protestants, ceux de la Sainte-Union, ceux dont les convictions politiques et religieuses demeuraient assez mal définies mais qui brûlaient des maisons tout de même, fracturaient des coffres, emmenaient des bestiaux et levaient des deniers ; il y avait le manchot du Liscouët grand dévaliseur de catholiques et autres, le jeune d'Aradon, Camors, qui, en compagnie de sept ou huit cents hommes, venait de faire aux châteaux de Kerambourg et du Plessis-Kaer deux séjours si fâcheux pour le sire René de Malestroit, propriétaire de ces immeubles (1) ; les capitaines Pierre, du Clou, de Beauvoir-Vilgouriou, du Perin, de la Croye, Rondelerye, Bodeillou, des Isles, du Bois, La Rose, Keranroux, de Kerroch, de la Rocque, et tant et tant d'autres (2) ! Il y avait, parmi les plus redoutables, le seigneur Anne Sanzay de la Magnane, autre manchot, important gentilhomme poitevin, neveu et filleul du connétable Anne de Montmorency, marin jadis, qui s'était battu vaillamment contre les Turcs, puis contre les protestants, avait passé, disait-on, quelques années à la Bastille « pour ses brigandages sur terre et sur mer », possédait, près de Loudéac, l'abbaye de Lanténac, dont il était abbé commendataire, longtemps y avait vécu, avec cinq ou six cents soldats et partisans, tous bons ligueurs comme lui, du moins

(1) Bibl. Nat. manusc. fr. 22311 (registre) p. 237, « Enquête faite par René de Malestroit dans la juridiction d'Auray au sujet des ravages et voleries faites dans ses terres pendant la Ligue », en janvier 1598.

(2) Arch. du Finistère. E. 103[2] « *Voleries faites à Kerauffret de 1589 à 1597* ».



s'affirmant tels, logeant leurs chevaux dans l'église et leurs bestiaux au réfectoire ; s'était marié deux fois, avec une Rosmadec d'abord, proche parente du baron de Molac, avec Marie de Tromelin ensuite, en 1588 — la belle Marie de Tromelin, veuve de Claude de Penmarch, sa « grand femme » comme il l'appelle, son « cœur », sa « mignonne », sa « seule amitié », dont il « baise les mains un million de fois » (1). Royaliste en Poitou, en 1587, puis, quatre ans plus tard, redevenu ligueur par suite d'une querelle violente avec le gouverneur de Tréguier, Olivier de Keralec, il venait de massacrer au Faou, d'après l'estimation du chanoine Moreau, « plus de six à sept cents » paysans ; finalement, grâce à ses ruses et son hypocrisie, il avait trouvé moyen de franchir avec ses pillards la rivière de Châteaulin, affirmant « qu'il n'y avait pas lieu de se défier de lui, qu'il était du pays et toujours porté pour le saint parti de l'union, bon et fidèle serviteur dudit parti et de monsieur le duc de Mercœur, qui lui avait commandé de venir rafraîchir ses troupes en ce pays bas,... que lui ni ses gens ne prendraient pas la valeur d'un œuf sans le payer » ; et maintenant il ravageait l'évêché, toutes les villes et bourgades, Châteaulin, Plounévez, Plomodierne, Locronan, Quéménéven, râflant tout, ne laissant après lui, dans ces riches familles, « que ce qui était trop chaud ou trop pesant ». « Surtout, dit Moreau, il désarma la populace, qui était assez bien fournie tant d'armes à feu que de longs bois ». Il l'avait bien prévu, du reste, le brave chanoine. Un jour, « à l'issue

(1) Lettre du comte de La Magnane à sa femme, 30 mars 1592, reproduite par M. du Cleusiou : *Archives du château de Lesquifiou.* (Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1904.)



de l'assemblée de la ville », à laquelle il venait de prendre part en sa qualité de conseiller, il avait dit au sénéchal : « Nous avons ouï jusques à présent parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. Si vous connaissiez si bien le comte de la Maignane que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste ; mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant » (1).

Et c'était vrai. On était « en proie à tout venant », aux ligueurs et royalistes, aux Anglais, Italiens, lansquenets allemands, Suisses, surtout à ces terribles Espagnols, si fâcheusement appelés par Mercœur.

Ils étaient, en vérité, pillards, exigeants et arrogants plus que tous les autres, ces Espagnols ! Depuis l'automne 1590, depuis leur entrée en Bretagne, ils avaient vécu d'impositions et de rapines, aux dépens de tous, sauf de leur maître Philippe II, qui ne leur envoyait presque jamais d'argent. Ils avaient couru les routes, saccagé des châteaux, ravagé Tréguier, brûlé « les plus éminantes maisons et la meilleure partye d'icelle ville », commis dans la localité même et aux environs des déprédations de toute sorte, « jusques à emporter quelques relicques » (2), exigé de Quimper 1.300 écus de rançon de guerre pour prix de leur départ (3). Chacun s'irritait d'une telle conduite. Mercœur tout le pre-

(1) Pour La Magnane : « *Information des désordres et cruautez...* », pièce précitée. Bibl. Nat. manus fr. 22311. — Cabinet d'Hozier. Généalogie Rosmadec (Bibl. Nat. manus. fr. 31180). — Du Cleuziou. *Op. cit.* — B. Pocquet. *Op. cit.* T. V. — Guyot-Desfontaines, T. IV, p. 222. — Moreau, p. 160 sqq. — A. de Barthélemy : *Documents*, pp. 235-250.

(2) Arch. des Côtes-du-Nord. « Déposition de Claude de Kerguezay... sur les pertes subies par l'évêque et les chanoines de Tréguier, par suite des guerres de la Ligue », 9-11 mai 1594. A. de Barthélemy, p. 156. *Documents*.

(3) Barthélemy. *Id.* (Fonds des Etats de la Ligue).

mier, ne cessait d'adresser à Sa Majesté Catholique des lettres, des rapports, des émissaires, avec ses justes doléances. Il se plaignait aussi, souvent, de don Juan d'Aquila, cet homme brutal et autoritaire avec lequel il était, ordinairement, en fort mauvais termes. « Sont arrivez à Blavet — écrivait-il au roi le 14 février 1594 — deux mil Espaignolzs, lesquelz je ne pouvoys penser estre destinez au secours de ce pays, veu que V. M. ne m'en avoit mandé aucune chose. Les ennemys ont entré en soupçon et deffience que ce fust une infraction de tresve (1) ; et les amys ont eu crainte que ce suject fust prins par l'ennemy de jecter de nouvelles forces en la province et y faire la guerre... Et pour moy, Sire, je vous supplie très humblement trouver bon que lors qu'il vous plaira en envoyer en ce pais, je ne soys tant mesprisé que je n'en soys adverty. C'est chose qui est accoutumée à l'endroict de ceulx qui ont les charges et gouvernements en ce royaume... Les forces qu'Elle y a de présent sont suffisantes, avecq celles qui sont nées en la province... Et s'il eust été nécessaire d'y en avoir j'eusse prins la hardiesse d'en supplier V. M... Le seul moyen de continuer la guerre en cette province est que les soldatz soient bien payez et ramenez à leur debvoir et discipline militaire. Car la licence, à faulte de payement, est si grande aux soldatz, mesme à ceux du seigneur dom Jouan, qu'ilz ont pillé et ravagé, sans distinguer les amys d'avecq les ennemys et sans discrétion de qualité des personnes. C'est un désordre de soldatz, que je représente à regret, mais parce qu'il pourroit atiédir les volontez de ceux les quels essuyent ce dereiglement... Et puisque V. M. a jugé nécessaire

(1) Une trêve avait été conclue entre les belligérants, mais don Juan ne voulait pas la reconnaître.



d'envoyer ce secours, ce me sera accroissement d'honneur et moyen de faire quelques beaux effectz contre les ennemys. Mais je la supplie très humblement qu'en l'autorité et charge que j'ay, il luy plaise commander au seigneur dom Juan et à ses cappitaines de m'obeir en ce que la raison de la guerre presentera et que je soys recogneu » (1).

Deux mois plus tard (fin d'avril 1594) (2) il adressait à Philippe II, par l'intermédiaire du sieur du Vineau, un mémoire dans lequel il reprochait aux gens de guerre espagnols leur « mauvais comportement » à l'égard de tous ceux du plat pays, « et spécialement sur les personnes et biens des meilleurs, plus zélés et mieux méritez catholiques » (3). Puis, peu après, (septembre 1594), nouveau mémoire, du même du Vineau, dans lequel on constate que les quelques sommes envoyées par Sa Majesté ne sont pas parvenues à destination ; les soldats espagnols « n'ont rien touché, que si peu qu'ils n'en sauroient vivre et le plus souvent n'ont rien du tout. Ce qui les contraint de continuer à faire le mal, commettant des désordres estranges, et pour cette raison ne se font pas seulement hayir et malvouloir de tout le peuple en général, mais aussi (au desplaisir de monseigneur) le nom de la nation espagnolle » (4).

Et les Etats de la Ligue aussi se sont plaint, le 10 mai 1594. Ces Espagnols ne méditent-ils pas de prendre Brest ! A cet effet ils construisent un fort, à deux lieues à peine de la ville, au sud, en la presqu'île de

(1) Fonds de Simancas. (Original, K. 1584). Lettre de Mercœur au roi d'Espagne.

(2) Pièce non datée mais certainement de la fin d'avril.

(3) Fonds de Simancas (Autographe, K 1584). Mémoire, 1594.

(4) Id. (Autog., K, 1584). Mémoire, 1594, sans date, mais qui doit être de la fin de septembre ou des premiers jours d'octobre.



Kélern, à la pointe de Roscanvel. Un poste de premier ordre, défendu par de hautes roches verticales, inabordable du côté de la mer. Ils y travaillent depuis deux mois déjà, taillant le roc, creusant des tranchées, amoncelant des terres et des pierres. Brest, Quimper s'en inquiètent. Les Etats, réunis à Vannes, demandent que le seigneur don Juan renonce à ces travaux, qui ne peuvent être « qu'à la foulle et incommodité grande du pays » (1).

Et l'on adresse à Don Juan des émissaires, des présents de toute sorte, vin blanc, vin clairet, vin de Gascogne, pruneaux, pommes douces, oranges, amandes (2), ce qui n'empêche pas ces « amis » de brûler Elliant, Beuzec et Rosporden (3). Quant à la Magnane, on le ménage aussi, on le flatte, surtout depuis qu'il a massacré tant de gens au Faou.

Et voici que La Fontenelle venait se joindre aux autres ! Le 12 février il est à Douarnenez et les Quimpérois lui envoient en ce lieu le messager François Legal, chargé de lui remettre une missive de M. le duc de Merœur. Vers la même date, « du commandement du capitaine de la ville », un autre émissaire se rend à Saint-Germain (4) « pour découvrir où estaient les troupes de La Fontenelle », et pour ce voyage, quinze sous lui sont alloués. Le 7 mai, c'est à Locronan qu'un commissionnaire des « bourgeois et habitants » va lui por-

(1) « *Instruction pour Messieurs les dépputés allans de la part de Messieurs des Etats de Bretagne trouver le seigneur don Jouan* ». 10 mai 1594. (Fonds des Etats de la Ligue). A. de Barthélemy. *Op. cit.* — Moreau, pp. 171 et 268.

(2) Arch. du Finistère, E. 1514. *Compte des Miseurs* de la ville de Quimper pour l'année 1594. Comptes de feu Rolland Le Denyc fourny par Rolland prévost.

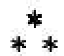
(3) Moreau, p. 211.

(4) Plougastel-Saint-Germain.

ter une lettre. Puis vient le tour du chanoine du Marc'hallach, accompagné du sieur du Rubien. Tous deux députés par la ville, vont trouver le seigneur Guy Eder. Viennent-ils le prier de ne pas prolonger son séjour en ces parages ? Tout porte à le croire. Huit jours plus tard en effet, le 15 mai, un certain Kerdaniel « soldat des gardes de Monseigneur le duc de Mercœur » est envoyé à Locronan, par Philippe-Emmanuel lui-même, pour « faire desloger les troupes du sieur de La Fontenelle ». Sans doute Mercœur a-t-il agi sur les instances des Quimpérois. Son messager, qui passa par Quimper, y reçut un excellent acceuil : on l'a logé, hébergé gracieusement en la maison de Marie Roudeau, on lui donne un guide pour le conduire à Locronan, et la dépense s'élève à la somme de douze livres.

Ce Kerdaniel, soldat des gardes de Mercœur, était, selon toute apparence, un Kerdaniel-Rosmar, parent plus ou moins proche de Guy Eder, ainsi que nous le verrons. Il paraît, en tous cas, avoir réussi dans son ambassade et que La Fontenelle crût bon d'obéir aux ordres de son chef (1).

Il s'éloigne en effet de Quimper, et quelques jours après, le dimanche 5 juin, séjourne à Morlaix.



Il y figure en qualité de parrain à un baptême.

Les parents du nouveau-né ne sont pas, sans doute, des gens très importants, mais peut-être la mère a-t-elle avec les Eder de Beaumanoir des liens de parenté. Elle se nomme Marie Rosmark (Rosmar) ; et René Eder de

(1) Pour tous ces faits : *Compte des Miseurs*, précité. Arch. du Finistère. E. 1514.



Beaumanoir, père de Guy, avait épousé une Péronnelle de Rosmar, fille d'Amaury, de la famille des Rosmar-Kerdaniel (1). Celle-ci, cette Marie Rosmar, est l'épouse d'un certain Yves ou Yvon Urien qui devint, quelques années plus tard, sergent royal en la juridiction de Lesneven (2), un homme évidemment de situation modeste.

La cérémonie fut-elle imposante ? Elle eut lieu en l'église Saint-Mathieu, dont la grosse tour carrée, massive, n'avait pas alors cinquante ans d'âge, ayant été commencée, ainsi que l'indique l'inscription à sa base, le 10 juillet 1548. L'enfant reçut le prénom de Guy, de son parrain. L'acte de son baptême fut rédigé en latin, suivant l'usage, et peut se lire encore sur un vieux registre conservé à la mairie de Morlaix (3). Il est ainsi libellé : « Guydo filius légitimus et naturalis Yvonis Urien et Marie Rosmarck conjugum fuit baptizatus Dominica die quinta mensis junii anno domini millesimo quinquagesimo nonagesimo quarto et tenerunt eum Guydo Eder dominus temporalis de Feuntenelle et... » (*sic*). Le nom de la marraine — personne sans doute de moindre « conséquence » — ne fut pas noté. Elle demeure ignorée, comme son filleul, du reste, qui ne laisse nulle trace en ce monde.

Puis, vers le même temps, le seigneur La Fontenelle est au château de Corlay. Il y donne un grand bal et s'y casse une jambe, le plancher de la salle s'étant effon-

(1) Bibl. Nat. manus. fr. Cabinet d'Hozier, 3257. Généalo. de Beaumanoir-Eder.

(2) Arch. du Finistère, E. 508, pièce 18. « Inventaire des meubles de Mezarnou de 1603 vollez par les Messieurs du Liscoët ».

(3) Arch. communales de Morlaix. Registre de la paroisse Saint-Mathieu (baptêmes) 1587-1607. Année 1594. f° 98 v°. Pièce signalée et communiquée par M. Le Guennec.



dré, dit-on, sous la cohue des danseurs (1). Au sujet de cet accident, du reste, tous ne sont pas d'accord. Rosnyvinen de Piré notamment attribue la claudication de Guy Eder à « la chute d'un plancher qui avoit fondu sous lui dans un combat à Corlaix » (2).

D'ailleurs, il se livre parfois à des plaisirs plus tranquilles, s'amuse même, semble-t-il, à la lecture, quand l'occasion s'en présente. En cette année 1594, étant à Guingamp, un jour, il apporte au sieur Rosmadec de Buhen — gentilhomme paisible, neutre, et qui, par le moyen de générosités diverses, cherche à vivre en bonne intelligence avec tout le monde — un exemplaire de l'illustre *Satire Ménippée*, tout fraîchement sorti des presses ; et vraisemblablement ils en lisent ensemble quelques passages, et s'y divertissent (3). Elle faisait rire tant de gens en ce temps-là, cette Satire Ménippée, dans l'un et l'autre parti. Elle peignait si bien les personnages de l'époque, mordait de si plaisante et cruelle façons ces Messieurs et ces Dames de la Ligue : Monsieur le Légat, Monsieur le Cardinal de Pellevé dit Pelé « qui avoit la teste comme le poëte Aeschylus », Madame de Montpensier « avec son escharpe verte, fort sale d'usage »... Et ces trois fougueux Minimes « tous d'une parure, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes, et le derrière descouvert, la salade en teste, l'espée et pistolet à la ceinture ». Et ce « Feuillant boiteux qui, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains » et si galamment exécutait « le moulinet devant les dames ». Et Mademoiselle de la Rue, « fille de noble et discrète personne Monsieur de

(1) Moreau, p. 321.
(2) Guyot-Desfontaines, T. IV, p. 212.
(3) A. de Barthélemy : *Choix de Documents* (Introduction).

la Rue, cy-devant tailleur d'habits sur le pont Sainct-Michel !... » Ce livre méchant, bien qu'il fût dirigé contre « le saint parti de l'Union », devait plaire infiniment au jeune seigneur Guy Eder, à ce « folâtre », comme le qualifiie Moreau, au joyeux pillard du Granec, de Coetfrec et autres lieux, qui dévalisait avec tant de satisfaction amis et ennemis, catholiques et protestants. Il avait l'âme éminemment éclectique, il était fait pour goûter les épigrammes acérés du prévôt Nicolas Rapin, de Passerat, de Pierre Le Roy et autres enragés auteurs de ce pamphlet.

...Puis il rôde çà et là, en Tréguier, en Léon, visite ses domaines, établit des garnisons.

Il en a une, entre autres, au château de Callac. Le lieu n'est, d'ailleurs, qu'une ruine, depuis longtemps, — « une vieille ruine, sans aucune maison ni apparence qu'il n'y en eût jamais, dans lequel quelques gens d'armes s'étaient nichés et se fortifièrent de retranchements, en y bâtissant quelques maisonnettes pour y être à couvert, et de là ravageaient tout le plat pays » (1).

Un certain Bourgerel commandait là, pour Guy Eder. Un règlement, non daté, rédigé par ce lieutenant et conservé aux Archives du Finistère, peint assez bien la vie de ces soldats et aussi celle des paysans, leurs habituelles victimes, à la fin du XVIe siècle (2).

Le sieur *de* Bourgerel, ainsi qu'il se qualifie, « lieutenant du sieur de la Fontenelle sur les chevaux légiers en son absence ès lieux et chasteau de Callac », défend à ses soldats de fréquenter l'ennemi « sur paine de la vye », de maltraiter les paysans « à jour de marché ny

(1) Moreau, p. 145.
(2) Voir ce Règlement : Arch. du Finistère, H 162.

autres , de « s'accomoder en leur logis outre la discrétion et permission de leur cheff », etc., etc.

Ces prescriptions étaient-elles bien respectées ?

*
* *

Puis, en janvier 1595, Guy Eder reparaît en ce château de Corlay, dont il s'était emparé vers la fin de 1593 et il y est assiégé par le royaliste Montmartin.

Quelques semaines plus tard il s'empare de Créménec. Un modeste manoir bien plus qu'une place de guerre. Il n'est plus aujourd'hui qu'une grange, dans un lieu solitaire et sauvage, entre le Faouët et l'étang de Priziac. Des sentiers y mènent, montant et descendant, serpentant parmi des landes et des taillis. On aperçoit, à l'ombre de quelques vieux chênes, une ferme antique et, en face d'elle, une longue construction grise, haute de deux étages, sans nul détail intéressant d'architecture sinon les quatre jambes de force sur lesquelles elle s'appuie et la petite cloche qui la surmonte. C'est le « château de Créménec ». Ses deux étages ne font plus qu'un, par suite de la chute du plancher qui les séparait. A l'étage supérieur deux hautes cheminées de granit demeurent comme suspendues. En creusant la terre autour de lui, jadis, on a mis à jour quelques ossements humains et des débris de vitraux. Existait-il là une chapelle ? C'est fort possible. Il n'était guère de manoir sans chapelle au temps de Guy Eder (1).

(1) Bibl. Nat. — Manusc. fr. registre 22311, p. 258. *Information des désordres et cruautez des troupes de l'Evesché de Cornouaille, depuis 1592 jusqu'à la paix.* (Information commencée le 23 janvier 1599 au siège présidial de Quimper-Corentin).





Dessin de David-Nillet.

CHATEAU DE CRÉMÉNEC EN PRIZIAC

Ce logis appartenait alors au seigneur de Kerservant, Nicolas de Talhouët. Vers cette époque aussi, paraît-il, Guy Eder s'empara de l'abbaye de Langonnet, près du Faouët, et y séjourna fréquemment. Mais la Cornouaille, — Quimper, Locronan, Douarnenez — l'intéressait surtout et il y revint bientôt.

DEUXIÈME PARTIE

V

Monseigneur La Fontenelle
Marie Le Chevoir

Ce fut vers la fin de mai 1595 (1).

Escorté de cinq ou six cents cavaliers, il avait quitté Créménec. Il semblait se diriger vers Quimper. Il passa par Scaër, Locronan, et, dès la pointe du jour, atteignit Douarnenez. Beaucoup dormaient encore en la bourgade de pêcheurs. Une bourgade riche par ses « pêcheries et sècheries », comme sa voisine Penmarch, par ses marchands aussi et par la présence de quelques bourgeois, venus depuis peu se réfugier au fond de cette baie jusqu'alors paisible. Un certain Jacques de Guengat, seigneur des environs, converti nouvellement au protestantisme, y commandait pour le roi.

Comme il était prudent, — ou du moins s'estimait tel — il s'était logé non pas dans la localité même mais dans une île voisine, l'île Tristan, située à quatre cents mètres de la côte, au fond de la baie, devant l'em-

(1) Moreau, pp. 297 sqq.



bouchure de la rivière de Pouldavid. Seule, une étroite bande de sable et de roches, que la mer découvre en se retirant, joint à la terre ferme cet îlot de sept hectares. Tout autour, les vagues se brisent parmi des récifs. On devait être bien là. On y pouvait reposer sans crainte, pensait Guengat. En cas d'hostilités fortuites « le bourg devait être le premier attaqué..., le bruit qu'on y eût fait eût mis ceux de l'île sur leurs gardes ». Donc, il dormait tranquille, « à la française », en son logis du fort Tristan.

Mais Guy Eder ne commit pas la faute de perdre son temps à parader et caracoler par les ruelles, à piller çà et là tandis que la garnison s'apprêterait à la défense. Traversant Douarnenez d'un grand élan, il se jeta dans l'île, furieusement. Tout le monde s'affola. Guengat fut pris au lit...

Ensuite on butina. Puis, chargé de riches dépouilles, emmenant les prisonniers, le jeune Guy Eder reprit le chemin de Créménec. On put se croire débarrassé de lui. Mais quatre ou cinq jours après, il reparut « avec forces, bagages et appareils », s'installa.

Ce fut un grand travail. Des Espagnols l'aidaient, paraît-il. Le bruit en courut en Angleterre. Des prisonniers faits par les troupes anglaises racontent, le 25 juillet 1595 (1), que « les frais des nouvelles fortifications élevées à Douarnenez, dans la baie de Pouldavid, par le français *Fountenelle* sont supportés par le roi d'Espagne; car se sont ses galères (galleys) (2)

(1) *Calendars of State papers. Domestic series of the reing of Elisabeth*, ed. by M. A. Everett Green. Londres, 1869, volume de 1595-1597, p. 79. Interrogatoire de prisonniers, 25 juillet 1595.

(2) Galleys : vaisseaux bas à fond plat, ponté et navigant à la voile et à la rame.

qui apportent les vivres et matériaux nécessaires sur les lieux ».

On se hâte. On construit des cabanes, des magasins ; on creuse des tranchées. Tous les paysans et pêcheurs des environs, suivant l'usage, sont occupés à ces travaux. Atroces sont, dit le chanoine Moreau, les souffrances imposées aux prisonniers. Ils furent « traités à la turque et même plus barbarement..., mouraient misérables dedans les cachots et cloaques » (1). « Et dernièrement — ajoutent les prisonniers interrogés par les Anglais — Fountenelle a cruellement massacré 800 paysans de cette contrée, alléguant qu'il voulait d'abord affaiblir ces gens afin qu'ils ne soient pas de nouveau trop forts contre lui et qu'ensuite il les pendrait « by their purses » (2).



Cette île Tristan devint sa résidence habituelle et préférée. Il la baptisa de son nom, exigeant qu'on l'appelât désormais « l'île Guyon ». En même temps, il se décerne des titres pompeux : « Capitaine de cent chevau-légers et de deux cents arquebusiers à cheval, mestre de camp d'un régiment de douze cents hommes de pied, gouverneur de l'*île Guyon*, ville de Douarnenez et pays circonvoisins sous l'autorité de Monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne ». Il veut même qu'on le salue du « *Monseigneur* », lui aussi, méprise jusqu'aux ordres de Mercœur, refuse de livrer son île au sieur Tristan Jégou de Kersalio, nommé gou-

(1) Moreau, pp. 297 sqq.
(2) Même interrogatoire, *Calendars of State*...

verneur du fort par Mercœur. Selon toute vraisemblance, ce commandant, choisi par le duc, ne pénétra jamais dans la place. Fontenelle maintenant se montre indépendant et fier, de plus en plus.

Et il prend une femme — toute jeune —, l'épouse.

En quelle année, exactement ? Etablir la chronologie des actions de La Fontenelle est souvent fort malaisé. Nous le constatons, une fois de plus, à propos de ce mariage. Quel jour, en quel lieu fut-il célébré ? Le chanoine Moreau, cette fois encore, ne fournit que des indications visiblement erronées. « Ce logement de La Fontenelle à Douarnenez, dit-il, fut au commencement de juin 1595 ». Puis il ajoute: « Cette forte forteresse le rendit si insolent qu'il ne voulait dépendre de personne, et faisait fort peu de cas des mandemens du duc de Mercœur. Il fait à la sourdine une course en Léon, bien accompagné, donne jusques à Mézarnou, et enlève la fille de la dame du lieu, de son premier mariage, héritière de père et de mère riches de neuf à dix mille livres de rentes, âgée seulement de huit à neuf ans, et la rendit à son île, la prit à femme aussi jeune, de laquelle, toutefois, il n'eut pas d'enfants, à cause qu'il mourut deux ans après, de la mort que nous avons dit ».

Beaucoup d'erreurs en quelques lignes. Et d'abord, la fillette en question — qui s'appelait Marie Le Chevoir — n'avait-elle pas, en 1595, lors de la prise de Douarnenez par La Fontenelle, plus de « huit à neuf ans » ? Dans un acte authentique de l'année suivante, acte daté du 24 avril 1596 et publié par Dom Morice, elle est déclarée « *Dame de Fontenelle* » — en 1596 —; et l'acte, implicitement, mentionne le rapt, à propos duquel, dit-il, le Seigneur La Fontenelle ne pourra

« être recherché ». Cependant, le rapt, à cette époque, était habituellement puni de mort ; et, d'après la coutume de Bretagne, aucune fille ne pouvait contracter mariage avant douze ans accomplis.

Quel âge avait donc Marie Le Chevoir en juin 1595 ? — Huit à neuf ans, dit le chanoine Moreau, en dépit de la Coutume de Bretagne. Quinze ans environ, estime M. de Carné. Il est bien malaisé d'obtenir une certitude. Heureusement, quelques documents d'archives nous fournissent des points d'appui.

Renée de Coëtlogon, — mère de Marie —, était née en mars 1562, avait été baptisée le 28 mars en la commune actuelle de la Trinité-Porhoët, avait épousé, le 8 juin 1578, un certain Lancelot Le Chevoir, riche gentilhomme bas-breton, seigneur de Coatezlan, Coatcongar, Prat, La Fougerays, etc., etc. De ce mariage, en 1584, elle n'avait pas d'enfant.

Et, le 22 novembre de cette année 1584, ledit Lancelot Le Chevoir, « gisant, au lit, malade en son château de Coatlezlan, ayant, grâce à Dieu, ses bons sens et entendements », fit appeler des notaires des environs, le recteur de Prat et son curé, fit rédiger un long testament qu'il signa. Par ce testament, il créait un nombre considérable de fondations pieuses et désignait pour « son héritier présomptif » son frère, écuyer Tanguy Le Chevoir, sieur de Coatjagu, — ce, à défaut d'héritier direct. Il n'avait donc pas d'enfant en novembre 1584.

Mais Renée de Coëtlogon était enceinte et, deux ans après, le 7 octobre 1586, se conformant à la loi — un peu tardivement peut-être —, elle présentait son *minu*, ou *aveu*. — Le *Minu*, terme usité seulement en Bretagne, et synonyme du mot *aveu*, était « la déclaration



donnée par le vassal au terrier de son seigneur » « devait, selon la *Coutume*, être fourni par le vassal nobl au « seigneur dominant » dans un délai d'un an, *un an au plus tard*, après le décès de la personne dont la succession venait de s'ouvrir. La date du *Minu* peu donc indiquer approximativement celle du décès ; e le *Minu* en question est du 7 octobre 1586.

On peut en déduire que Marie, fille de Lancelot Le Chevoir et de Renée de Coëtlogon, était née entre la fin de 1584 et la fin de 1585, très vraisemblablement en 1585. Le testateur Lancelot Le Chevoir, quand il signait son testament, le 22 novembre 1584, ignorait que de lui naîtrait bientôt un enfant. Quant à la date du décès de ce Lancelot, elle n'est pas connue exactement. Du moins, tout porte à croire qu'il mourut dans le courant de l'année 1585.

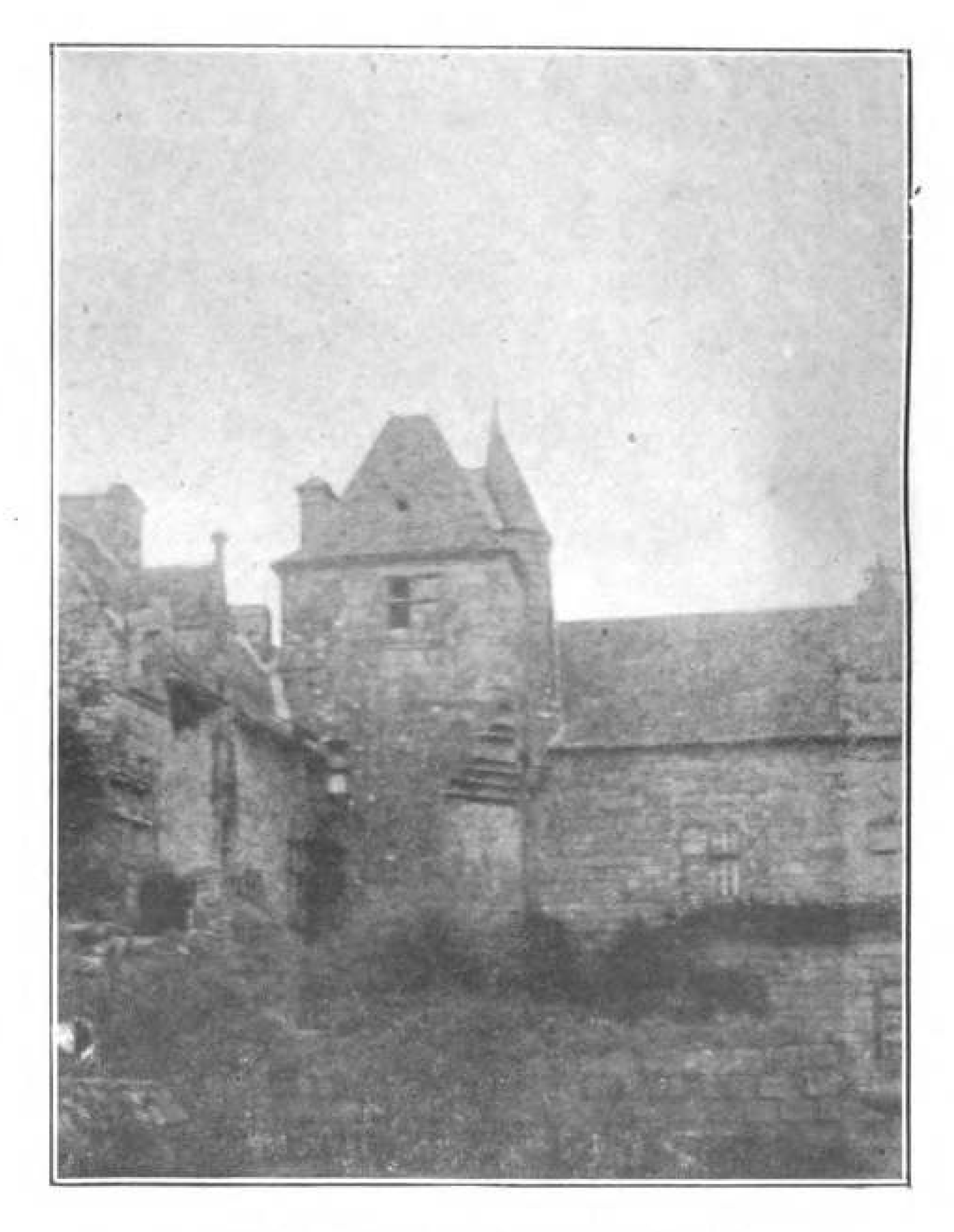
Donc, Marie Le Chevoir dut naître en 1585. Donc, en juin 1595, — date approximative de l'enlèvement —, elle avait, non pas « huit à neuf ans », mais une dizaine d'années. Première inexactitude du bon chanoine.

Mais, après avoir laissé entendre que l'enlèvement eut lieu dans l'été de 1595, ne vient-il pas déclarer que le mariage de Guy Eder avec Marie Le Chevoir eut lieu en l'an 1600. Il l'enleva, dit-il, « *âgée seulement de huit à neuf ans et la rendit en son île, la prit à femme aussi jeune, de laquelle, toutefois, il n'eut pas d'enfant, à cause qu'il mourut deux ans après* ». Or, La Fontenelle mourut en 1602. S'il épousa Marie Le Chevoir deux ans avant, en 1600, et si, en 1600, elle avait huit ans, elle était née en 1592 ; conséquemment en 1596, elle avait quatre ans ! Et le 24 avril 1596, comme nous l'avons dit, Saint-Luc qualifie Marie Le Chevoir « dame de Fontenelle ». Dame de Fontenelle, une enfant de



ur
d nobl
an,
ont
peu
s ; e

ot Le
re la
nt en
gnait
e de
écès
Du
ant



MÉZARNOU EN PLOUNÉVENTER

quatre ans ! La Fontenelle enlevant une enfant de quatre ans !

Conclusion : gardons-nous d'admettre sans les vérifier les affirmations du chanoine Moreau.

Non, Marie Le Chevoir, née en 1585, avait dix ou onze ans en 1596. En l'épousant, Guy Eder violait tout de même la Coutume de Bretagne. Mais il violait si volontiers les lois et tous ses engagements, et les seigneurs puissants jouissaient de tant d'immunités et privilèges à cette époque.

La fille de Lancelot, selon toute apparence, était née au manoir de Coatezlan, où ses parents demeuraient d'habitude. Sans doute y fut-elle élevée. Nous aurons souvent à parler de cette vieille maison, simple ferme aujourd'hui, et située en la commune de Prat, non loin de Bégard (Côtes-du-Nord).

Puis, selon toute vraisemblance aussi, elle quitta cette résidence vers 1591, lorsque sa mère, âgée de vingt-neuf ans, et veuve de Lancelot Le Chevoir — mort vers 1585 —, prit un nouveau mari, le sieur Hervé Parcevaux, seigneur de Mézarnou, Pascouët, La Pallue et autres lieux.

Cet Hervé Parcevaux habitait ordinairement le manoir de Mézarnou en Plounéventer, à deux lieues environ au nord de Landerneau. Il était un homme riche, seigneur de Mézarnou, La Pallue, Thiaudy, Pascouët, possédait de vastes domaines. Il s'en vante assez volontiers, semble-t-il. En 1603, il fait dresser un inventaire très détaillé — où peut-être se glissèrent quelques exagérations — de ses trésors de Mézarnou (1). Cet inventaire est plein de précisions intéressantes. Il nous

(1) Arch. du Finistère, E. 508, pièce 18. — Inventaire dressé en 1603 au sujet du pillage de Mézarnou par du Liscoët ».



montre, autour du logis seigneurial, en 1594, une « demi-douzaine de grands bœufs pour engraisser », dix-huit vaches à lait, « quinze ou seize taureaux et génisses » ; en outre, dans les prairies, dans les écuries, « vingt-huit grands chevaux, tous de service, hors quatre poulains de deux ou trois ans », dont le moindre vaut deux cents écus ; plus « six chevaux hongres servant à la charrue, huit cavales avec leurs poulains de lait, et de grands chevaux appelez étallons pour couvrir juments ». Quant à la volaille, faut-il la compter ? « Trois ou quatre cents chapons et soixante et quinze coqs et poules d'Inde ».

Et des greniers, des celliers, des caves qui regorgent. « Cinq tonneaux de vin de Gascogne et deux de vin d'Anjou », « six ou sept tonneaux de froment, dix ou douze de seigle, quinze d'avoine, et environ quatre tonneaux, tant d'orge que de bled noir... Huit bœufs et sept pourceaux gras sous le sel en les charniers ».

D'ailleurs, ameublement, lingerie, literie, argenterie, batterie de cuisine ne laissent non plus rien à désirer : deux coupes et une aiguière d'or massif, « six douzaines de vaisselles d'argent pour servir la cuisine, six autres douzaines pour servir le dessert ; six saunières d'argent doré et autres six saunières d'argent non doré ; deux flacons d'argent avec leurs chaînes aussy d'argent ; quatre douzaines d'assiettes aussy d'argent ; demie douzaine de brasières d'argent », des chandeliers, des écuelles, des vinaigriers d'argent, « quatre grands bassins d'argent pour servir à laver, qui estoient si pezans que c'estoit le faix d'un homme sur ses bras, chacun desdits bassins », « six vingt coupes et tasses d'argent doré faites en chapeau de cardinal, autre partye à l'antique façon, les autres façon de Paris » ; et

des lits magnifiques, avec leurs « tours de ciel, couverture, courtines et contenance tant de velours que de soye avec les franges crespé de filet d'or et d'argent de plusieurs et diverses couleurs, paremenţez et enrichies de plusieurs vers et dictons, avec les écussons et armoiries tant dudit sieur (Parcevaux) que de ses prédécesseurs » ; des tapisseries pour toutes les salles, « tirées à personnaiges et représentans diverses histoires avec plusieurs vers et dictons » ; « deux cens quarante couvertures de lits, tant de fine Cathelones que drap de Londres » ; et les chandeliers, les saucières, les plats, les écuelles, les pots, les coquemars de cuivre et d'étain ; les ornements, les calices, chapes et chasubles de la chapelle ; les bijoux, les pierreries, les coffres et bahuts sculptés ; des richesses de toute sorte !

Sur le grand portail, dès en entrant, on apercevait une horloge, très belle, et cette horloge sonnait. Il y en avait une aussi à la chapelle, une autre sur la façade principale du manoir. Des guirlandes de pierre, fort agréables à voir, festonnaient des croisées, couronnaient des portes. On remarquait également, en plusieurs endroits, des écussons aux armes de la famille. Au milieu de la cour d'honneur, une grande vasque de pierre, ronde, recevait l'eau du ciel. Les pigeons, les chevaux, les vaches y venaient boire.

Elle est encore là, la grande vasque de granit, mais elle a perdu son pied. Elle gît sur la terre, dans la boue, et comme autrefois, les vaches, les chevaux et les colombes y viennent se désaltérer.

Bien peu de gens visitent ce vieux petit château de Mézarnou ; il est cependant un des plus charmants de la Bretagne, malgré son délabrement. Une de ses ailes, toute en ruine, fut envahie par les plantes grimpantes ;



son grand portail, sa chapelle ont disparu ; les belles « horloges sonnantes » ne sont plus ; les sculptures, peu à peu, s'effritent; on a bouché quelques-unes de ces fenêtres et de ces portes. De simples paysans vivent là.

Elle habitait en cette maison, sans doute, depuis le remariage de sa mère. Elle dormait dans quelqu'un de ces beaux lits à colonnes, à « tour de ciel » de velours et de soie frangé, errait dans ces hautes salles, dans ces « jardins et vergiers » dont il ne reste plus de trace ; peut-être, pour admirer la campagne tranquille, elle montait sur ces « remparts » gazonnés, dont les terres éboulées contribuèrent sans doute à combler les étangs. Elle se promenait par les chemins, par les avenues, avec sa mère, avec son jeune frère, Alain Parcevaux, et sa petite sœur Claude, qui trottinait déjà, âgée de deux ans en cette année 1594. — De son mariage avec Hervé Parcevaux, Renée de Coëtlogon eut un fils, Alain, et deux filles, Claude et Jeanne. — Marie Le Chevoir — âgée de neuf ans — était la grande sœur ; peut-être les amusait-elle, ces petits, faisait-elle courir Alain et Claude ? (Jeanne n'était pas encore née en 1594). Elle considérait dans les prairies les chevaux et les vaches, les gentils poulains aux grands corps fluets, aux longues jambes rigides, qu'on dirait en bois, et qui font des bonds si drôles autour de leur mère. Peut-être se divertissait-elle à regarder de jeunes parents, des amis, des voisins — les hommes — qui jouaient aux « jeux de palmail (1), paulme, carrières (2) et autres

(1) *Palemail :* mail.

(2) *Carrière :* « Lieu fermé de barrières où l'on entre pour courir la bague et pour la course même du cheval, pourvu qu'elle n'aille point au delà de deux cents pas ». (TRÉVOUX.)

exercices ». Car cette maison, nullement fortifiée, sans garnison, était seulement une « maison de plaisir » — ce qui ne l'empêchait pas, du reste, de contenir « quinze paires d'armes (armures) toutes complettes, quarante arquebuses de Milan à mèches, vingt mousquets engravez et dorez, quinze pistolets et deux douzaines d'épées et coutelas, quatre-vingt-cinq livres de poudres à canon de Rennes et deux cens livres de poudre de Flandres ; (enfin) trois pièces de fonte verte (1) montées, deux douzaines de verges avec leurs bouettes, une douzaine et demie de fauconneaux de fonte verte et deux cens balles de fer pour les-dites pièces... »

Et combien d'autres objets de toute sorte. Outils de jardinage, ustensiles de pêche, « demi-douzaine de pantz de retz servant à la chasse pour prendre loups et sangliers », une foule de « livres et études », de parchemins et vieux registres. L'aïeul du sieur de Parcevaux avait été « président en la cour » et trois de ses oncles exercèrent, en leur vivant, des fonctions de justice.

Avait-elle du goût pour la lecture ? Elle devait se plaire à se promener sous ces grands arbres, à prier Dieu dans la chapelle, à regarder les hauts chandeliers d'argent et les calices d'or, la belle croix d'or massif représentant Notre Sauveur, les chapes, les chasubles « où estoient, en broderie de fil d'or et d'argent, tant la figure de Nostre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ que... les armoiries et alliances » de la famille, d'argent à trois chevrons d'azur avec cette devise : « S'il plaît à Dieu ». Les trois horloges, tour à tour, sonnaient les heures lentes. Des oiselets voletaient parmi

(1) Bronze.



les branches. On était bien là, surtout par les tièdes matins d'été caressant les feuillages. Parfois, peut-être, penchée sur la grande vasque de pierre où venaient boire les colombes amoureuses, se trouvait-elle jolie ?

Son beau-père, de Parcevaux, était, lui aussi, un homme tranquille. Il ne l'avait cependant pas été toujours, s'étant quelque peu mêlé, jadis, aux agitations de la Ligue. Mais il désirait maintenant, en cette année 1594, se ranger, très ostensiblement, sous la bannière royale — toute frémissante d'espoir et toute joyeuse à l'approche du vieux maréchal d'Aumont, venant de Rennes pour conquérir Morlaix, Quimper, toute la Basse-Bretagne. — Dans ce but, le sieur de Mézarnou demandait, depuis quelques semaines, des sauvegardes, à Sourdéac, au manchot du Liscoët, alors commandant à Landerneau, voulait prêter serment et même avait prié son ami du Liscoët de l'accompagner à Brest, de le protéger en chemin contre quelque attaque possible des catholiques et de le présenter et recommander au gouverneur. Yves du Liscoët n'était-il pas un des intimes de Sourdéac.

Enfin, après s'être fait attendre un peu — et cela par suite d'un calcul machiavélique, dit Parcevaux — le manchot vint à Mézarnou, un après-midi, le dimanche 1er août 1594.

Il était en retard de plusieurs heures, ayant promis d'être là pour le dîner (1). Le sieur Parcevaux, en compagnie de cinq ou six gentilshommes « montez à cheval » était même allé au-devant de lui « jusque près ladite ville de Landerneau » et, l'ayant trouvé escorté de deux cavaliers, ils se saluèrent tous, prirent tous

(1) Le dîner avait lieu, d'ordinaire, avant 10 heures du matin.



ensemble le chemin du manoir. Ils n'y arrivèrent que pour l'heure de souper (vers 5 ou 6 heures sans doute) ; et « après s'être saluez l'un l'autre », ledit du Liscoët dit au sieur de Mézarnou « que toutes ses affaires se portaient bien, et que d'effet il pouvait aller luy mesme en toutte seureté trouver led. seigneur de Sourdéac » après avoir prêté serment « entre les mains de M. Ruynier conseiller du Roy au siège présidial de Quimper-Corentin » alors exerçant à Brest, que Sourdéac lui ferait l'accueil le meilleur. Puis on se mit à table.

Mais, tandis qu'on buvait et mangeait gaiment, vinrent trois gens d'armes de Landerneau s'entretenir avec le sieur du Liscoët, puis trois autres quelques instants après, annonçant une mauvaise nouvelle : l'ennemi, disaient-ils, menaçait la ville. Le commandant, d'ailleurs, n'en parut nullement inquiet : ses gens n'étaient-ils pas « suffisants pour repousser l'ennemy » et l'on ne se troubla pas davantage.

Les six hommes d'armes restèrent au logis, naturellement, « bien armez de leurs cuirasses, portant épées, poignards et pistolets. » Du reste, ils avaient en ce manoir déjà plusieurs camarades, venus les jours précédents, sous des prétextes divers.

Et comme, le repas fini, les convives « estaient hors de table, sur le point de s'aller coucher, après plusieurs caresses d'une feinte amitié », led. sieur du Liscoët, prenant tout à coup par le poing son hôte désarmé et sans défiance, lui dit, « tirant son épée hors du fourreau de laquelle il frappe » Parcevaux: « J'ai charge de M. de Sourdéac de vous prendre prisonnier de guerre et vous rendre à Brest. » Incontinent, « luy et ses gens d'armes se rendirent maistre de lad. maison et enfermèrent le demandeur (Parcevaux) avec les gentilshommes cy-



dessus mentionnez et autres ses domestiques dans une chambre basse qui est au bout de la salle dud. manoir de Mézarnou », même tirèrent deux coups de pistolets, tuant deux hommes de la maison ; et ce ne fut pas tout. « Non content de ce, l'un mesme de ses gendarmes aurait forcé et viollé des filles et des femmes qui estaient retirez en ladite maison sous la faveur desd. assurances et sauvegardes et pour éviter la fureur et insolence des soudarz tant dud. sieur du Liscoët que du party contraire..., voir led. sieur du Liscoët, ne pouvant forcer l'une d'icelles filles, la fit sauter par la fenêtre de une des chambres hautes en bas. Cette action fit qu'elle eut le corps et autres membres brisez et fut par un longtemps sur le lit, et néanmoins ledit brisement la fit forcer et violler ès ses gens de guerre en sa présence; et non comptant, jetta les enfants dud. demandeur, agez de deux à trois ans, hors la cour du manoir. »

Il n'est question en ce papier, ni de Renée de Coëtlogon, âgée alors de trente-deux ans, ni de sa fille Marie Le Chevoir. Peut-être n'étaient-elles, ni l'une ni l'autre, en ce manoir. Peut-être étaient-elles en quelque autre château, avaient-elles pu s'enfuir. Lors de ces accidents on s'efforçait toujours de sauver les femmes. Le seigneur de Mézarnou ne s'occupe que de ses enfants à lui, Alain âgé de trois ans, Claude, fillette de deux ans. Jeanne, l'autre fille, n'était pas encore au monde, nous l'avons dit.

Quant au seigneur de Mézarnou, enfermé dans cette chambre basse, on le fouille, on lui prit sa bourse, ses passeports et ses clefs qu'il tenait cachés dans la manche de son pourpoint, puis on le conduisit à Brest, où il fut enclos dans une basse fosse ; il n'y voyait « pour la plus grande part du temps ciel ny terre » et il fut

« cruellement traité par l'espace de six mois ou environs », jusqu'à ce qu'il se fût résigné à payer « neuf mil cinq cens écus » de rançon.

Les satellites de l'envahisseur demeurèrent six semaines au manoir, y mirent tout au pillage, emportèrent calice d'or et vaisselle d'argent, brûlèrent les portes et fenêtres et « les meubles de bois qu'ils ne pouvaient déplacer ».

Le sieur Hervé Parcevaux se plaint amèrement de ces brigandages, neuf ans après, en cette requête du 1er mars 1603 à laquelle nous avons emprunté le récit qu'on vient de lire. Elle s'adresse à « noble et puissante Philippe de Maridor, dame douairière de Liscouët en l'absence de son mari — qui s'était fait tuer glorieusement au siège de Roscanvel, en combattant les Espagnols, le 9 novembre de cette année 1594, trois mois après le sac de Mézarnou. — Le beau-père de Marie Le Chevoir réclame 70.000 écus (cinq millions au moins de notre monnaie d'aujourd'hui) pour prix du dommage à lui causé, et signification de sa plainte est faite « le quatorzième jour de mars après-midy » par le sergent royal Yves Urien (père du filleul de La Fontenelle) à noble et puissante Philippe de Maridor en son château du Bois-de-la-Roche (1), ou plutôt « à son palfrenier et serviteur », ladite veuve du Liscouët ayant donné l'ordre à ce domestique, « par une fenestre de vitre étant autour dud. logix », de faire attacher le libelle à la porte de ladite maison.

Ce manoir de Mézarnou fut-il pillé aussi par La Fontenelle, eut-il à subir, coup sur coup, deux de ces invasions ? C'est peu vraisemblable. Le pillage opéré par

(1) Près Guingamp.

du Liscouët en août 1594 avait été des plus complets, s'il faut s'en rapporter aux déclarations du sieur Parcevaux. Après le passage du manchot il ne devait plus rester beaucoup de choses à prendre en ces lieux. Et d'ailleurs, nulle trace de plainte adressée, pour un fait de ce genre, par Hervé Parcevaux à Guy Eder, ni à ses héritiers. La Fontenelle épousa Marie Le Chevoir sans nulle opposition d'aucune sorte. Le mariage « *fust célébré en face d'église, consanty des parents et decretté de justice et de tous approuvé et recogneu* », affirment en 1612 Pierre de Boisgelin et Moricette de Crechriou (Kernechriou) son épouse, en procès avec Françoise de Quervezec, curatrice d'écuyer Lancelot Le Chevoir, cousin germain de Marie Le Chevoir, — au sujet de la succession de Guy Eder (1). Guy Eder ne fut « oncques recherché ny inquietté » de personne à ce propos. C'est du moins Pierre de Boisgelin qui le déclare, — s'appuyant sans doute sur le traité du 24 avril 1596 dont nous avons parlé, par lequel le seigneur de Saint-Luc, promet audit Fontenelle-Eder « obtenir du Roi qu'il ne sera auculnement recherché de ce qu'il a fait depuis ces guerres, ni mesme pour ce qui concerne le particulier de la Dame de Fontenelle, sa femme ».

Cet enlèvement de Marie fût-il accompagné de pillage ? Non, sans doute. A quelle date, exactement, eût-il lieu ? Fut-il antérieur au pillage du 1er août 1594 par

(1) Procès « Pierre du Boisgelin et damoiselle Moricette de Crechriou sa comp. sieur et dame du Boisgelin, deffandeurs, en la cour de Guingamp, vers damoiselle Françoise de Quervezec, curatrice d'escuyer Lancelot Le Chevoir, son mary, sieur et dame de Coatezlan, demandeurs ». 1612 Arch. des Côtes-du-Nord, fonds de Boisgelin. — *Anciens Evêchés*, t. II, p. 295 note ; et fonds de Carné. — Ce Lancelot était un fils de Tanguy, donc un cousin germain de Marie.

du Liscouët, pillage que certains auteurs ont si généreusement et contre toute évidence, attribué à Fontenelle ? Cet enlèvement antérieur expliquerait le silence d'Hervé Parcevaux au sujet de Marie Le Chevoir dans sa requête à Philippe de Maridor. Marie, enlevée précédemment par Guy Eder, n'était plus à la maison (?). Nulle assurance à cet égard, hâtons-nous de le dire.

Le rapt eut lieu du moins, certainement. Mais en quelle église, en quelle année fut célébré le mariage ? Vainement nous avons cherché autour de Douarnenez, à Ploaré, à Tréboul, à Poullan, à Plounéventer aussi — paroisse dont dépend Mézarnou — les actes de fiançailles et de mariage de Guy Eder et de Marie Le Chevoir. La plupart des registres paroissiaux de cette époque ont disparu. Le plus ancien registre de Plounéventer porte pour date initiale 1613.

Certains auteurs disent qu'avant de l'épouser Guy Eder fit élever Marie chrétiennement dans un couvent de Saint-Malo. Rien ne le prouve. Pourquoi Saint-Malo ? Saint-Malo est bien loin de Mézarnou, et aussi de l'île Tristan. Marie, femme de Guy Eder, ou sa fiancée, en 1595, petite reine en ce fort de Douarnenez, n'y vivait-elle pas, tout simplement heureuse avec son grand ami et seigneur, le beau capitaine Guy Eder ?

La légende, qui aime les histoires d'amour, s'est naturellement emparée de celle-là et elle en a fait un joli conte, non dénué de vérités :

« La Fontenelle, de la paroisse de Prat, le plus beau fils qui porta jamais habits d'homme, a enlevé une héritière de dessus les genoux de sa nourrice.

— Petite héritière, dites-moi, que cherchez-vous dans ce fossé ?



— Je cueille des fleurs d'été pour mon petit frère de lait que j'aime.

Pour mon petit frère de lait que j'aime, je cueille des fleurs d'été ; mais j'ai peur, et je tremble, de voir arriver La Fontenelle.

— Petite héritière, dites-moi, connaissez-vous La Fontenelle ?

— Je ne connais pas La Fontenelle. mais j'en ai ouï parler.

J'en ai ouï parler ; j'ai ouï dire que c'est un bien méchant homme et qu'il enlève les jeunes filles.

— Oui ! et surtout les héritières ! — Il la prit dans ses bras, et l'embrassa ; puis il la prit en croupe derrière lui, et la mena à Saint-Malo.

Il l'a menée à Saint-Malo, où il l'a mise au couvent, et quand elle a eu quatorze ans, il l'a prise pour épouse (1). »

Il la mena bien plutôt à l'île Tristan, la fit instruire peut-être par quelque aumônier, puis l'épousa, soit en la paroisse de Plounéventer, où demeuraient les Parcevaux, soit en quelque église voisine de Douarnenez et, sans doute, vécut avec elle en cette île fortunée, lumineuse, bercée par la grande voix chantante, protégée par ces murs puissants, par ces hommes d'armes, par ces vagues et ces récifs, jusqu'aux premiers jours d'octobre 1595 — époque où, tout à coup, s'assombrit le beau rêve de leur existence amoureuse.

(1) *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, pp. 93-97.



VI

Trahisons

Ces bons amis Espagnols

Vers la fin de l'été 1595, des bruits émouvants coururent dans la région : La Fontenelle, disait-on, d'accord avec un certain Du Clou, aventurier poitevin, méditait une nouvelle traîtrise, il voulait assiéger Quimper !

Cette ville paisible, qui se tenait si prudemment à l'écart de toutes querelles ! Guy Eder voulait la prendre et dans ce but avait formé avec ce Gabriel Du Clou — cantonné à Kerguélénen, village voisin de Douarnenez — tout un plan de campagne, conférait avec lui, secrètement, toutes les nuits...

Alors le lieutenant-général François d'Espinay-Saint-Luc manda ce poitevin, le bouscula, le menaça, l'intimida si bien que l'homme promit de trahir Fontenelle, de dire et de faire tout ce qu'on lui commanderait.

Donc — raconte Moreau — Du Clou s'en retourne à Kerguélénen et, « feignant de continuer la trahison commencée sur Quimper », écrit à son complice qu'il est allé en ville, que les conjurés sont tout prêts et nombreux, qu'il reste seulement quelques dernières dispositions à prendre; c'est pourquoi il prie Monseigneur « de se trouver au lieu accoutumé à telle heure le lende-



main, à petit bruit, sans suite » ; pour lui, du Clou, « il ne manquerait de s'y trouver aussi, avec un seul laquais ».

Guy Eder fut fidèle au rendez-vous. Il y arriva très ponctuellement, escorté de son lieutenant Jacques Lestel, ou de Lestel dit la Boulle, à cheval tous deux et ils mirent pied à terre. Tout de suite ils virent le capitaine. Il se montrait exact, lui aussi. Même il avait devancé l'heure : il était venu dans la nuit avec « vingt ou trente arquebusiers à pied » qu'il avait postés là, dissimulés derrière les haies avoisinantes.

L'entretien commença de la façon la plus amicale. « Après s'être embrassés à la coutume » ils se mirent « à conférer de leurs affaires touchant la livraison de Quimper ; mais le Clou ayant donné le signal à ses gens cachés, firent pleuvoir leurs escopetterie et au même instant se saisit de La Fontenelle et le retint par le collet. La Boulle et quelques laquais épouvantés se sauvèrent, La Boulle à course de cheval, qu'il eut le loisir de monter, et les autres comme ils purent (1) ».

On ne s'inquiéta nullement des fugitifs ; on tenait Fontenelle enfin ! c'était suffisant. On le conduisit à Quimper et tout aussitôt il y fut écroué, dans les prisons de l'évêque.

Celles du roi, qui fort longtemps avaient existé hors de la ville close, sur la Terre-au-Duc, près des fossés et de la porte Médard, étaient en ruine depuis un an. On les avait démolies, ainsi que le « beau corps de logis » où se tenaient les audiences de la justice royale

(1) Nous empruntons ce récit au chanoine Moreau, dont la narration, en partie confirmée par Sourdéac, nous paraît se rapprocher beaucoup de la vérité, en dépit de certaines contradictions de détails. (MOREAU, p. 335.)



et « même une rue entière et rangée de maisons qui étaient devant la porte Médard » (1), en octobre 1594, lors du siège de Quimper par le maréchal d'Aumont et pour empêcher l'ennemi d'occuper cet « édifice immense (2) près les murs de la ville et qui, par sa situation, pouvait offrir aux ennemis un poste avantageux (3) ». A la suite de ces démolitions, les prisons du roi avaient été transférées au palais épiscopal (4). C'est donc là, selon toute vraisemblance, que fut enfermé La Fontenelle, près de la vieille église Saint-Corentin.

La capture avait eu lieu vers le 6 octobre. Du Plessis-Mornay l'annonce au roi dans sa lettre du 24 octobre 1595. « Fontenelles, dit-il, qui faisoit le fort de Douenmenez (*sic*) en basse Bretagne, a esté aussi pris à la chasse et amené à Rennes où on le veut pendre, s'il ne le fait rendre ». Le roi certainement s'intéresse à cette capture.

Saint-Luc en fut informé le 8 octobre, au camp de Carhaix, où il était en compagnie de Sourdéac, venant tous deux de Brest et se rendant en Haute-Bretagne. Grande satisfaction surtout de Sourdéac. « Estant arivé audit Keraes, dit-il, nouvelles vinrent à Saint-Luc que le Clou avoit *encloué* Fontenelles et qu'il avoit si bien exécuté son personnage qu'il avoit heureusement exécuté son entreprise » (5). Aussitôt Saint-Luc dépêche « l'enseigne de ses gardes avec toute sa compagnie pour aller trouver led. du Clou et Fontenelles et leur commander

(1) Moreau, p. 286.
(2) Ancienne maison des ducs de Bretagne.
(3) « Mémoire et instruction touchant l'obligation de la Communauté de ville de Quimper de rebâtir des prisons et un Palais pour les Présidiaux de cette ville ». Arch. du Finistère.
(4) *Id.*
(5) *Mémoires de Sourdéac.*

6

de faire si bonne et seure garde dud. Fontenelle que le lui eussent amené, se défiant toujours de la monnoye du Clou qu'il tenait un peu basse d'alloy ». La joie de Sourdéac éclate, aussi le peu d'estime qu'inspire le capitaine du Clou.

Et le même jour, 8 octobre, on apprenait, par un courrier envoyé de Rennes, que le Roi venait de recevoir la bénédiction du Saint-Siège, « que l'absolution lui avait été donnée en la personne du sieur evesque d'Evreux ». Quelles excellentes nouvelles coup sur coup !

Le lendemain, 9 octobre, arrivée de La Fontenelle, sous bonne escorte. On lui offre la liberté et le pardon s'il consent à livrer son île. Il refuse. Sourdéac demande que le prisonnier soit conduit à Brest. Saint-Luc est d'avis différent. Mieux vaut, pense-t-il, mener le coupable à Rennes, le remettre à Messieurs du Parlement, « pour l'estonner ». Certainement « la crainte qu'il aurait d'estre entre les mains du Parlement et... punis de ses démérites cela le pourrait ranger à la raison ». Cette opinion prévalut.

Quelques jours plus tard on décidait d'assiéger le fort Tristan, d'y envoyer un corps de troupes. Le choix est fait le 14 octobre (à Carhaix) de ceux qui prendront part à l'expédition. Ce sont les sieurs de Bastenay, de Cahideuc, de Kerhollin, du Fou, de Kerservant (ce propriétaire de Créménec, dépossédé par La Fontenelle), le capitaine *Gabriel du Clou*. Chacun d'eux amènera sa compagnie. M. de Sourdéac fournira un régiment de gens de pied, plus deux cents arquebusiers qu'il fera venir de Léon, M. Chevalier (?) aussi un régiment, M. de Corbouson cent hommes, Quimper cinquante. De Penmarch, Audierne, « et autres lieux de la Coste »



on tirera trois cents arquebusiers, auxquels se joindront ceux des capitaines du Clou, La Chaume, l'Islette. En outre, « en mer, dans la baye dudit Douarnenez seront mises quatre barques armées à vingt hommes sur chacune, tant soldats que mariniers, et deux chaluppes aussi armées à dix hommes chacune ». A cette armée commandera Pierre de Coetredrez, capitaine du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, ou, en son absence, le sieur de Cahideuc (1).

La Fontenelle fut donc conduit à Rennes, enfermé sans doute en la prison de la Conciergerie ou Feillée (2) ; et certainement il s'ennuyait, dans son cachot, tandis qu'autour de lui la ville était en joie. On y venait d'ouvrir les Etats. Saint-Luc y assistait. On fêtait la trêve nouvellement conclue par Mercœur (3) et en même temps la bénédiction accordée au roi. On fit une procession générale, le 26 décembre. Le Parlement, le Présidial, la Chambre des Comptes, la Communauté de Ville y prirent part en habits de cérémonie. A l'église de Toussaint l'évêque officia pontificalement. Le notaire Pichart, à sa grande satisfaction, y put contempler « MM. de la Cour en robes rouges, les quatre présidents leur mortier sur teste et chaperon au cou, ce qu'on n'avoit point accoustumé de voir avecq si grande abondance de peuple, dit-il, que c'est chose merveillable ». Puis, dans l'après-midi, autres splendeurs, « feux de joie dans les carroils, l'horloge sonnant à bat, l'artille-

(1) Bibl. Nat., manusc. fr. 22.311, p. 202.

(2) Maison encore existante, au fond de l'impasse Rallier ; occupée depuis quelques années par les magasins d'un marchand de vins en gros. Dans cette même prison devait être enfermée, cent cinquante ans plus tard, la pauvre Marion du Faouët, paysanne galante et chef de voleurs. — (Jean Lorédan, *La Grande Misère et les Voleurs au* XVIII[e] *siècle*. Paris, Perrin.)

(3) 23 décembre 1595.

rie tirée et jouée avec un tel applaudissement de tout le peuple qu'il ne se peut rien voir de plus ravissant (1) ».

Pendant ce temps Fontenelle devait s'énerver et s'inquiéter. On assiègeait son île Guyon. Il le savait, renseigné par des amis et partisans, — il en avait beaucoup — par « sa jeune femme » et par ses parents, par son lieutenant La Boule.

Il écrivait à don Juan d'Aguila, lui demandant du secours. Ces deux hommes, qui sans cesse se trahissaient l'un l'autre, étaient cependant ordinairement d'accord ensemble. Leurs intrigues les rapprochaient. Ils avaient besoin l'un de l'autre, le sentaient bien et se pardonnaient leurs mutuelles traîtrises. — La Fontenelle est « homme de vigueur et d'exécution », disait au roi d'Espagne l'ambassadeur Mendo de Ledesma (2). « Je lui donne de belles paroles », écrivait don Juan (3).

De son côté, Guy Eder ne ménage pas les protestations de loyalisme à l'égard de Philippe II. « Fontenelle, dit d'Aguila, m'a écrit en secret quelques lettres de sa prison pour m'assurer, par plusieurs fois, qu'il veut servir Votre Majesté ; et je ne mets pas en doute ce qu'il me dit, à cause du tort que lui ont fait les ennemis et du peu d'assistance qu'il a trouvé chez le duc (4). Il devait être furieux, certainement. Les ennemis l'avaient pris dans un piège. Mercœur, tout occupé de lui-même, de sa trêve, de ses affaires — assez embrouillées —

(1) *Journal de Pichart.*

(2) Lettre du 10 juin 1597 (Nantes). Original, K. 1600. *Fonds de Simancas.* — G. de Carné. *Op. cit.*, t. II, p. 133.

(3) Lettre de don Juan de l'Aguila au roi. Quimperlé, 13 mai 1596. Transcription K. 1598. Même fonds. — G. de Carné. *Op. cit.*, t. II, p. 108.

(4) Lettre Don Juan de l'Aguila au roi. Guéméné, 31 janvier 1596. Déchiffrement K. 1598. Même fonds. — G. de Carné. *Op. cit.*, t. II, p. 102.

ne lui venait nullement en aide. Même, don Juan s'en étonnait, et, « par la voie du royal conseil de guerre », manifestait à Philippe II cet étonnement et ces inquiétudes. Que signifiait cette conduite, toute nouvelle, de Philippe-Emmanuel ? Il ne protégeait plus Fontenelle ! Tout récemment, il avait empêché qu'on allât secourir le fort Tristan. « Il y aura bien lieu de soupçonner ses intentions, bien qu'il dise toujours qu'il restera très ferme », écrivait le Colonel à son maître, — parlant du duc — le 7 décembre 1595, peu avant la conclusion de la trêve et durant le siège de l'île par les royaux (1).

Pourtant d'Aguila — qui tout d'abord avait cru devoir obéir à son ennemi Mercœur, auquel il voulait, exceptionnellement, donner un gage de déférence — finit par estimer qu'il ne pouvait pas plus longtemps abandonner son ami Guy Eder.

Il se mit donc en chemin, avec ses troupes, un jour de décembre 1595, par un bien vilain temps d'hiver sans doute, vers ce fort de Douarnenez, « lequel, dit-il, se perdait si on avait tardé quatre jours ». Mais il n'y trouva plus personne, aucun ennemi ! Après un blocus de six semaines, Cahideuc et les autres, jugeant vraisemblablement l'entreprise trop incommode, s'en étaient allés.

Voyage inutile — que don Juan regrette peut-être. Son armée, qui venait, semble-t-il, de Guémené ou de Blavet (2), était fatiguée ; elle « avait beaucoup souffert

(1) Lettre Don Juan au roi. Missillac, 7 décembre 1595. Déchiffr. K. 1597. Même fonds. — G. de Carné, *Op. cit.*, T. II, p. 100.

(2) Même lettre ; et lettre don Juan au roi, 24 octobre 1595. Déchiffr. K. 1597. — Duplessis-Mornay (lettre du 10 juillet 1595).

à cause des pluies et de la difficulté de trouver de la nourriture au milieu de ces terres ennemies (1).

Cet hiver 1595--1596 fut très pluvieux, en effet. « Il y eut une si grande abondance de pluye qu'il ne s'en étoit point vû de pareille de mémoire d'homme (2). En outre, les soldats d'Aguila venaient de traverser une région peu peuplée, hostile, appauvrie, portant encore les traces et gardant le souvenir des récents pillages espagnols. Elliant, Rosporden, Beuzec n'avaient point oublié le précédent passage de ces guerriers fâcheux.

Cette fois, après un bref séjour au fort, ils choisirent pour lieu de « rafraîchissement » la presqu'île de Penmarch, appelée aussi Cap-Caval (3).

*
* *

« Si l'on s'en rapporte à la tradition du pays, dit Souvestre, Penmarch fut autrefois aussi considérable que Nantes (4) ». Souvestre exagère. Il fut, d'ailleurs, induit en erreur par Moreau, Sourdéac, Bertrand d'Argentré, Ogée, Fréminville et plusieurs autres. Penmarch ne fut jamais l'égal de Nantes.

La presqu'île de Cap-Caval, au XVIe siècle, au temps où la parcoururent Sourdéac et le chanoine Moreau, possédait seulement trois localités de quelque importance : Tréoultré-Penmarch — précédemment dénommée Trégostré-Nabbat, Tréortré-Nabbat, Tréoultré-Nabbat — Kérity, et Saint-Guénolé. Kérity, petit port pro-

(1) Lettre don Juan au roi, Guéméné, 31 janvier 1596, précitée.
(2) GUYOT-DESFONTAINES, t. IV, p. 209.
(3) Penmarch, en breton, signifie également *Tête de Cheval.*
(4) Annotations à l'ouvrage de CAMBRY : *Voyage dans le Finistère en* 1794. (1836.)



pierre et par un petit môle, était
du pays. Penmarch, au centre
chef-lieu agricole. Saint-Guénolé,
le Beuzec-Cap-Caval au xve siècle,
la capitale de la presqu'île, avait
rt principal et chef-lieu maritime,
à peu devant sa rivale et s'appau-
t, vers la fin du xvie siècle. C'est
vrissement sans doute que ne fut
église, dont la grosse tour carrée,
se dresse encore aujourd'hui, —
mières (1).

Penmarch, déclare Moreau, « pou-
ux mille cinq cents arquebusiers »
une république à part (2) ». « Or,
il y avait dedans le bourg de Pen-
un des plus grands de la France,
de petits bourgs chacun de 60
lles ne sont distantes les unes des
e de l'arquebusade, et diriez que
terrestre de voir ceste grande es-
parées par canton. »

ainsi qu'il nous apparaît aujour-
que pays de Penmarch, tel à peu
uverneur de Brest à la fin du xvi^e^
d'archipelage terrestre » de mai-
jetées çà et là, par petits groupes
sur la grande campagne nue et
s grises, de ruines, d'étroites fla-

rigé en trêve de Beuzec par une bulle
obre 1489.

oires de M. de Sourdéac, 1597 ». Bibl.
egistre), p. 269.



à cause des pluies et de la difficulté de trouver de la nourriture au milieu de ces terres ennemies (1).

Cet hiver 1595--1596 fut très pluvieux, en effet. « Il y eut une si grande abondance de pluye qu'il ne s'en étoit point vû de pareille de mémoire d'homme (2). En outre, les soldats d'Aguila venaient de traverser une région peu peuplée, hostile, appauvrie, portant encore les traces et gardant le souvenir des récents pillages espagnols. Elliant, Rosporden, Beuzec n'avaient point oublié le précédent passage de ces guerriers fâcheux.

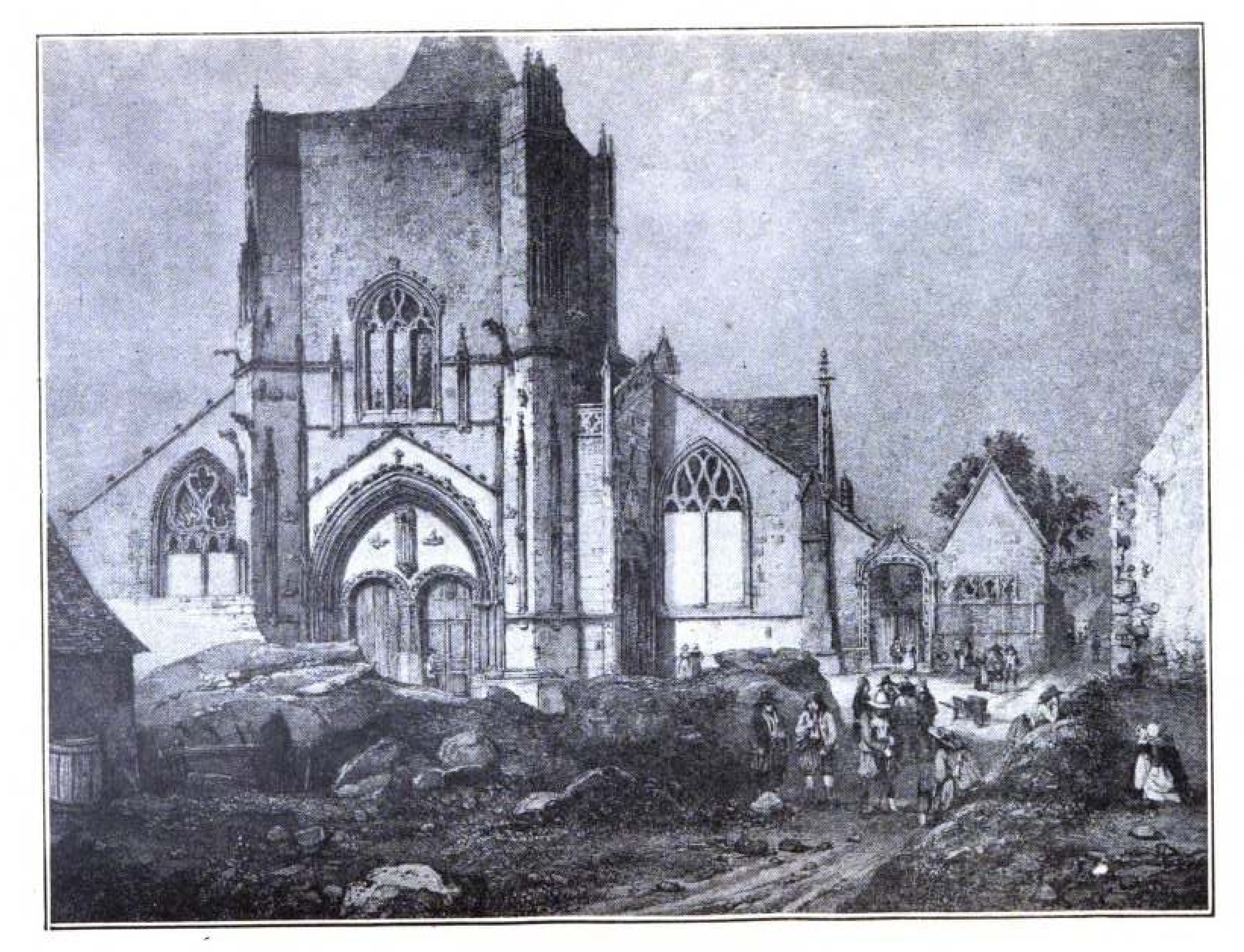
Cette fois, après un bref séjour au fort, ils choisirent pour lieu de « rafraîchissement » la presqu'île de Penmarch, appelée aussi Cap-Caval (3).

***

« Si l'on s'en rapporte à la tradition du pays, dit Souvestre, Penmarch fut autrefois aussi considérable que Nantes (4) ». Souvestre exagère. Il fut, d'ailleurs, induit en erreur par Moreau, Sourdéac, Bertrand d'Argentré, Ogée, Fréminville et plusieurs autres. Penmarch ne fut jamais l'égal de Nantes.

La presqu'île de Cap-Caval, au XVIe siècle, au temps où la parcoururent Sourdéac et le chanoine Moreau, possédait seulement trois localités de quelque importance : Tréoultré-Penmarch — précédemment dénommée Trégostré-Nabbat, Tréortré-Nabbat, Tréoultré-Nabbat — Kérity, et Saint-Guénolé. Kérity, petit port pro-

(1) Lettre don Juan au roi, Guéméné, 31 janvier 1596, précitée.
(2) GUYOT-DESFONTAINES, t. IV, p. 209.
(3) Penmarch, en breton, signifie également *Tête de Cheval*.
(4) Annotations à l'ouvrage de CAMBRY : *Voyage dans le Finistère en* 1794. (1836.)



ÉGLISE DE PENMARC'H

tégé par une tour de pierre et par un petit môle, était le chef-lieu maritime du pays. Penmarch, au centre des terres, en était le chef-lieu agricole. Saint-Guénolé, *trêve* ou succursale de Beuzec-Cap-Caval au XVe siècle, alors que Beuzec était la capitale de la presqu'île, avait été, avant Kérity, port principal et chef-lieu maritime, puis s'était effacée peu à peu devant sa rivale et s'appauvrissait, se dépeuplait, vers la fin du XVIe siècle. C'est à cause de cet appauvrissement sans doute que ne fut jamais achevée son église, dont la grosse tour carrée, imposante et bizarre, se dresse encore aujourd'hui, — seule parmi des chaumières (1).

Les habitants de Penmarch, déclare Moreau, « pouvaient bien fournir deux mille cinq cents arquebusiers » et voulaient « faire une république à part (2) ». « Or, ajoute Sourdéac (3), il y avait dedans le bourg de Penmarch, que j'estime un des plus grands de la France, fort grande quantité de petits bourgs chacun de 60 ou 80 maisons lesquelles ne sont distantes les unes des autres que de la portée de l'arquebusade, et diriez que c'est une archipelage terrestre de voir ceste grande estandue de maisons séparées par canton. »

C'est bien encore ainsi qu'il nous apparaît aujourd'hui, ce mélancolique pays de Penmarch, tel à peu près que le vit le gouverneur de Brest à la fin du XVIe siècle — une sorte « d'archipelage terrestre » de maisons basses et grises, jetées çà et là, par petits groupes de 60 ou 80 maisons, sur la grande campagne nue et plate, semée de roches grises, de ruines, d'étroites fla-

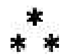
(1) Saint-Guénolé fut érigé en trêve de Beuzec par une bulle d'Innocent VIII du 11 octobre 1489.

(2) MOREAU, p. 305.

(3) « *Cahier des Mémoires de M. de Sourdéac*, 1597 ». Bibl. Nat., manusc. fr. 3.861 (registre), p. 269.



ques d'eau marécageuses et que dominent deux tours antiques, massives et carrées, la tour de Saint Guénolé et celle de Penmarch. On y voit aussi la petite église en ruine de Kérity, dédiée à Sainte-Thumette, au bord de la mer, la chapelle Saint-Pierre et celle de Notre-Dame-de-la-Joie, quelques vieux petits manoirs délabrés, bien modestes avec leurs murs crénelés et leurs tourelles à poivrières. Sourdéac, La Fontenelle, le chanoine Moreau se reconnaîtraient là sans peine.



C'est là qu'en décembre 1595, par un jour maussade sans doute et pluvieux, arrivèrent ces Espagnols, avec leurs fifres et leurs grands tambours, leurs morions luisants et leurs écharpes rouges, le mousquet sur l'épaule et l'épée au côté. Leur venue ne causa pas beaucoup de plaisir. Les gens du pays, dit d'Aguila, avaient « construit quatre forts » pour la protection de leurs biens et ils eurent tout d'abord l'intention de se défendre « au moyen de quelques pièces d'artillerie » ; mais « quand je fus arrivé auprès, ils se décidèrent à se remettre à la miséricorde de Votre Majesté (1) ». — Existait-il seulement quatre forts au pays de Penmarch et ces petits châteaux avaient-ils été édifiés uniquement dans la crainte des Espagnols ? On peut voir en Penmarch encore aujourd'hui un plus grand nombre de ces manoirs minuscules : Kerfézec, Pen-ar-Pont, Pors-Lambert, Pors-ar-Gosquer, Maner-Gof (Manoir de la Taupe) en Plomeur, Kergoz en Guilvinec...

D'ailleurs, d'Aguila, bon prince, accorda la faveur de-

(1) Lettre du 31 janvier 1596, précitée.



mandée, se contentant d'établir des capitaines dans ces petites places et de lever des contributions, — premier devoir et première pensée d'un chef digne de ce nom. Enfin il s'installa, s'approvisionna de son mieux, et passa quelques semaines en cette résidence.

Mais, de tous les châteaux d'alentour, certainement, celui qu'il préférait et qu'il eût le plus désiré pour son maître, celui qu'il eût, plus que tout autre, voulu assurer à la cause espagnole, c'était le fort de Douarnenez, le château de son ami La Fontenelle. Cette convoitise éclate dans la lettre à Philippe II (1) : « J'ai déjà écrit à Votre Majesté de quelle importance est le fort de Fontenelle ; je reviendrai encore aujourd'hui sur ses avantages. C'est une place inexpugnable et qui ne pourrait se perdre que par la faim, (« *Si no es por hambre* ») si elle était entre les mains de Votre Majesté. Il faudrait seulement une forte somme d'argent pour la mettre en état de perfection et pour construire des magasins en dedans, où l'on pourrait réunir en sûreté une quantité de munitions. En été, quelques vaisseaux pourraient au besoin jeter l'ancre avec peu de risques, si ce n'est en complète sécurité. J'ai tâché de laisser ici M. de Rosampoul (2), et, comme j'ai vu que le duc avait déjà gagné le lieutenant de La Fontenelle et que, d'autre part, l'ennemi ne veut pas discourir avec lui, mais plutôt le presse beaucoup, bien que je n'eusse rien entendu, je lui ai dit (3) que, puisqu'il avait une si grande obligation à la cause de Fontenelle, il fallait qu'il lui fût ami dans ses nécessités et que moi je le secourrais

(1) Même lettre.
(2) François de Carné, sieur de Rosampoul, tout dévoué à la cause de l'Infante Isabelle.
(3) Au lieutenant La Boule.



dans les circonstances qui se présenteraient. Il me l'a promis ainsi, lui et tous ceux de la garnison, avec lesquels j'ai passé une nuit entière ».

Par quels procédés d'Aguila voulait-il s'emparer de l'île Tristan ? Par la force, par la ruse, par la trahison, par la persuasion ?... La trahison était assez dans les mœurs du temps. Il indique la possibilité d'un débarquement, en été. Il a passé « une nuit entière » au fort; il essaya d'y laisser François de Rosampoul, un homme en qui l'Espagne peut avoir toute confiance ; il s'est efforcé aussi de corrompre le lieutenant La Boule, déjà sollicité par Philippe-Emmanuel, et il lui fit promettre, *tout au moins*, la fidélité au service de Fontenelle.

Le lieutenant La Boule était-il vraiment tout acquis à Mercœur ? Et La Fontenelle désirait-il, ainsi qu'il l'affirmait, asseoir l'Infante Isabelle sur le trône des ducs de Bretagne ? Tout porte à croire que « Monseigneur Guy Eder » travaillait surtout pour lui-même, sans s'occuper beaucoup d'aucun autre, et que son lieutenant fidèle cherchait à duper l'Espagnol en se faisant acheter à bon prix, à moins qu'il n'espérât demeurer maître du fort et jouer à son tour un rôle prépondérant si quelque accident fâcheux advenait à son actuel propriétaire.

En tout cas, don Juan tenta de « secourir » l'ami prisonnier. Il écrivit à Saint-Luc « pour lui dire de ne pas exiger de Fontenelle plus de rançon qu'il n'en pourrait donner, puisque la prise, en droit, ne serait pas valable (1) ».

François d'Espinay Saint-Luc, gouverneur de Bretagne, manifestait, en effet, l'intention de remettre La

(1) Même lettre.



Fontenelle en liberté moyennant le paiement d'une forte somme. Il était critiqué vivement à ce propos par tous les ennemis de Guy Eder. Pour la même raison, il fut violemment attaqué dans la suite par la plupart des historiens de la Ligue. On l'accusa de cupidité. « Saint-Luc, dit Sourdéac, songea à ce qui estoit plus utile pour ses affaires (1) ». « Saint-Luc avait d'autres vues, dit dom Taillandier. Cet officier, qui devait bientôt quitter la Bretagne, ne prenait plus le même intérêt à ce qui la regardait... C'est ainsi qu'un sordide intérêt l'emporta en cette occasion sur l'utilité publique (2) ». Saint-Luc estima-t-il, ainsi que l'avait écrit d'Aguila, que la prise de Fontenelle « en droit, ne serait pas valable », que Fontenelle, en somme, n'avait rien fait qui dût le mettre hors des lois de la guerre et l'empêcher d'être libéré moyennant rançon ? Ou bien, plus simplement et vraisemblablement, voulut-il amener au parti du roi de France ce chef habile et réputé, dangereux, très recherché par les Espagnols, le possesseur de l'île Tristan ?... Sur une liste dressée en cette année 1595, et qui fut remise au roi d'Espagne par Tornabuoni, figure parmi les « seigneurs principaux à qui il fault donner entretenement » un certain de Fontenay qui semble bien être La Fontenelle (3). Quant à d'Aguila, il vantait sans cesse, ainsi que nous l'avons vu, les mérites du jeune capitaine et l'importance de son île. N'est-ce pas parce qu'il considère La Fontenelle comme un seigneur important, habile, à ménager, que d'Espinay-

(1) *Mémoires*, p. 258.
(2) D. Taillandier, t. II, pp. 447-448.
(3) « Nombre des places qui tiennent le parti de l'Union sous l'autorité du duc de Mercœur ». Original K. 1597. *Fonds de Simancas*. — CARNÉ, t. II, p. 99.



Saint-Luc estime valable le mariage de Guy Eder avec cette fillette de dix ans ? Les bonnes dispositions de François d'Espinay pour l'époux de la petite Le Chevoir sont évidentes. Et ces bonnes dispositions n'étaient-elles pas alors partagées par Henri IV ?

VII

Agitations espagnoles

Prise et reprise de Primel

Quant aux Espagnols, il se donnaient beaucoup de peines. Ils avaient essayé de prendre Brest, grâce à ce fort de Roscanvel. Ils passèrent plusieurs mois sur cette pointe rocheuse, — qui porte encore leur nom, « pointe des Espagnols ». Ils n'y furent pas heureux. D'Aumont vint les y assiéger, avec Molac, le manchot du Liscoët, l'anglais Norris et cinq ou six mille hommes, anglais et français, en octobre 1594. Ces Ibères n'étaient que trois cents, sous le commandement du capitaine Paredes (1). Ils se défendirent bien et furent presque tous massacrés. D'Aumont perdit trois mille hommes, *dit-on*. Yves du Liscoët, le brave capitaine Paredes, le gascon Romégou, de l'armée royaliste, le fameux navigateur anglais Martin Forbisher y périrent. Molac y fut blessé. Du Liscoët, surpris sans cuirasse tandis qu'il surveillait le travail de quelques pionniers, debout au bord du fossé et seulement armé de son épée, avait succombé glorieusement, assailli de toute part et percé de coups de piques. Des trois cents Espagnols, douze hommes survécurent. Le maréchal d'Aumont, soucieux

(1) Arch. Nat. Fonds de Simancas (K. 1591). « *Relacion del numero de la gente de guerra* », 27 mai 1594.

toujours d'honorer la mémoire des héros, fit faire à Romégou ainsi qu'au capitaine Paredes, dans la ville de Brest, des funérailles magnifiques, et leur donna, dit-on, à tous deux « la même sépulture ». Puis il revint à Quimper, où régnait une étrange maladie — « une espèce de maladie contagieuse, qui, sans laisser paraître aucunes marques extérieures, ni aux malades ni aux morts, causait seulement un mal de tête et de cœur, qui emportoit les hommes en trois jours. Elle avoit commencé l'onzième octobre, jour que le Maréchal étoit entré dans la Ville, et elle dura jusqu'aux Rois de l'année suivante. Dans cet intervalle, il y mourut plus de dix-sept-cents habitants, de tout âge et de tout sexe, sans comprendre les gens de guerre, qui furent logés dans les Fauxbourgs et qu'on enterra par monceaux dans les jardins, sans cérémonie. Les Anglois furent les plus maltraités » (1).



Alors, délogés de Roscanvel (2), les soldats de Philippe II, leur brave général d'Aguila, tournèrent leurs regards vers un autre point de la côte bretonne, vers la Manche.

Il existait là, battu par les vagues violentes, noyé sous les embruns, à deux lieues de Morlaix, un rocher fortifié qu'on appelait « les Chaises de Primel ». Quelques hommes l'occupaient sous les ordres de Goesbriant, pour le compte du roi de France.

Après sa sortie involontaire, et combien imprévue,

(1) MOREAU, pp. 268 et 291.
(2) 18 novembre 1594.

du château de Coetfrec en l'été 1592 (1), François de Goesbriant avait rencontré encore quelques aventures. — Elles ne lui manquèrent jamais en son existence agitée. — D'abord, pour le récompenser du dommage qui lui avait été causé par le fait de Guy Eder et de la Sainte-Union, par la perte de Coetfrec, Mercœur lui avait offert cette petite place de Primel en Plougasnou, ainsi qu'un château voisin, le château du Plessix, et, pendant quelques mois, fidèlement, il avait représenté là le parti catholique et son chef Philippe-Emmanuel. Puis était venu, un beau jour de mars 1594, le manchot du Liscoët, de la part du Béarnais et de son représentant en Bretagne le maréchal d'Aumont. Et du Liscoët avait fort justement exposé au maître de céans « qu'après avoir servi le roi pendant plusieurs années avec distinction » ainsi qu'il l'avait fait, « son devoir était de se remettre au service de Sa Majesté, bien qu'il eût de justes motifs pour l'abandonner »; d'ailleurs, pour le « récompenser autant qu'un homme d'honneur de son mérite pouvait le désirer, et pour hâter sa soumission » le maréchal lui envoyait un traité, en date du 5 mars 1594, « par lequel il le déchargeait de la prise de Coetfrec (2) et l'assurait qu'on ne le rendrait pas responsable de la perte des biens qui se trouvaient dans cette place lorsque La Fontenelle s'en était emparé par trahison. Le maréchal lui promettait, en outre, de faire ratifier ce traité par le roi (3) ». Comment résister à de telles offres et rester sourd à ces douces paroles, qui remuaient en l'âme tant de chers souvenirs ?

(1) Fin juillet ou premiers jours d'août.
(2) Première prise de Coetfrec, par Kerhael et Goesbriant, en avril 1592.
(3) Le Men : *Op. cit. Prise du fort de Primel par les Espagnol.*



Goesbriant revint donc au parti du roi, et, par le fait, lui livra ces deux places. Alors le seigneur d'Aguila commença de rêver à ces « Chaises de Primel ».

Le lieu cependant n'était pas de grande valeur ; un lieu « à la vérité, du tout inutile pour n'y avoir aucun hâvre, port ny abord », dit Sourdéac (1) ; une pointe sauvage, fort inhospitalière. Mais « Fontenelle avait mis en l'esprit (de l'ami don Juan) que ceste place estait de grande importance pour l'advancement de leurs affaires... », que de là ils pourraient « entreprendre sur le chasteau du Toreau (2) », construire un fort sur l'Ile Verte, au milieu du hâvre de Roscoff, un autre sur l'Ile de Batz, que leurs galères y seraient en sûreté et « tiendraient toute la Manche jusques en Angleterre sous leur domination (3) ».

La Fontenelle, qui savait bien des choses en sa prison de la Feillée, savait, et depuis longtemps sans doute, que son ennemi Goesbriant commandait à Primel. Il s'efforçait donc de le déposséder.

D'ailleurs, il n'eut sans doute pas beaucoup à faire pour décider ces Espagnols. Ils étaient très désireux de prendre ce poste. Une seule chose les dérangeait : la trêve récemment signée par Mercœur... Il est vrai qu'on pourrait feindre de l'ignorer, cette trêve, ou bien feindre d'agir pour le compte de La Fontenelle, qui serait alors le seul coupable.

Mais La Fontenelle était en prison !... Qu'importe ! On pouvait dissimuler ces Espagnols. Ainsi fit-on, tant bien que mal, chargeant des Irlandais de conduire l'avant-garde. Malheureusement ces Irlandais, avec les

(1) Mémoires, p. 263.
(2) A l'embouchure de la rivière de Morlaix.
(3) Sourdéac : *Mémoires*, p. 263.

autres, montèrent à l'assaut en criant : « Vive le roi d'Espagne ! » (1).

Guy Eder ne fut pour rien dans cette expédition. Sourdéac le reconnut lui-même. « La Fontenelle n'y était pas » (2).

Il ne fut remis en liberté que le 24 avril 1596.

Saint-Luc s'était enfin décidé. Le 24 avril 1596 il relâcha son prisonnier moyennant une rançon de 18.000 écus. La somme était forte. En outre, Guy Eder devrait verser 1.239 écus pour les dépenses faites par lui durant sa captivité, et son frère, Amaury Eder, se porterait caution desdits dépens. Mais, en échange de ces deniers, Messire François d'Espinay accordait à La Fontenelle divers avantages très appréciables, qui furent consignés dans le traité du 24 avril. D'abord, dit Saint-Luc, « la somme qu'il a payée pour sa rançon lui sera remboursée des deniers de Sa Majesté » ; ensuite « il lui sera entretenu en ladite isle quatre compagnies de gens de pied de cinquante hommes chacune avec sa compagnie de gens d'armes et des capitaines appointez pour servir à la marine aux gaiges de quatre cent livres chacun par an, avec son appointement de Gouverneur de ladite isle ;... de plus, il commandera en l'absence des Lieutenans du Roi en cette province, aux navires et vaisseaux ronds qui seront entretenus pour le service de Sa Majesté en la Coste de Bretaigne ; et, en outre, lui promet ledit seigneur de Saint-Luc obtenir du Roy qu'il ne sera aucunement recherché de ce qu'il a fait depuis ces guerres, ni mesme pour ce qui concerne le parti-

(1) Pour tout ceci : lettres don Juan au roi, 29 avril et 13 mai 1596 (Fonds de Simancas). — CARNÉ, *Op. cit.*, t. II, p. 106.

(2) En ses Mémoires (p. 263), on lit cette phrase, relative au siège de Primel : « Il (La Fontenelle) fit mettre en l'exécution sa promesse, car il faut ainsy dire, d'autant qu'il n'y estoit pas ».



cuilier de la Dame de Fontenelle, sa femme ;... et, moyennant ce que dessus promet ledit sieur de Fontenelle d'entrer au service de Sa Majesté et de venir trouver ledit seigneur de Saint-Luc dans six semaines ». D'ailleurs, pour plus de sûreté, Saint-Luc se charge « de faire esmologuer en la Cour de Parlement de ce pays toutes lettres d'aveu et d'abolition nécessaires qui en seront expédiées par Sa Majesté » (1).

Ce traité fut signé à Rennes. Guy Eder entrait au service du Roi. Néanmoins il s'efforçait de garder pour lui Primel, que ses soldats, joints à quelques Irlandais du Roi d'Espagne, venaient d'enlever à Goesbriant, c'est-à-dire aux royalistes.

Mercœur le félicita tout aussitôt de sa mise en liberté. Mais, en même temps, il l'engageait instamment à faire « sortir sa troupe de Primel ». Alors La Fontenelle écrivit à don Juan, sans tarder. Il tenait à lui demander conseil. — Que fallait-il répondre à Mercœur ? — « Je lui écrivis, dit d'Aguila (2), que le mieux était de dire la vérité, qui était qu'il ne savait rien, parce qu'il était en prison, mais qu'il savait cependant qu'il n'y avait pas obligation de garder la trêve vis-à-vis de l'ennemi, puisque l'ennemi l'avait violée plusieurs fois lui-même, et enfin que ceux qui étaient à Primel n'en sortiraient pas, bien que le bruit en courût. »

Guy Eder profita sans doute de ces sages avis de son ami d'Aguila. Mercœur continua de se plaindre. Il était fort contrarié surtout de voir les Espagnols établis sur

(1) Traité, 24 avril 1596. — D. Morice, t. III, p. 1641. — Et Lettres Louis XIII à Amaury Eder de Beaumanoir, 10 juin 1617. Arch. de la Loire-Inférieure, E. suppl. Famille Eder de Beaumanoir.

(2) Lettre précitée du 13 mai 1596.



ces rochers ; il avait bien aisément reconnu l'ingérence espagnole en ces opérations. Il écrivit à don Juan, lui envoya un Irlandais de sa garde, même plusieurs Irlandais, parents de ceux qui se trouvaient à Primel. Il lui reprochait cette prise illégale. D'Aguila répondait qu'il n'avait point violé la trêve, puisqu'il ignorait qu'elle eût été prolongée. La Fontenelle déclarait que la place lui appartenait. N'avait-elle pas été conquise par des homme à lui (1). — Sans doute était-il retourné en son île. — Goesbriant, capturé par ces Espagnols, avait été conduit à Blavet, prisonnier (2). Pauvre Goesbriant !

Les royalistes s'émurent. Coëtinisan (3), alors à Morlaix — « comme zéro en chiffre », dit Sourdéac — et le bailli de Quimper se hâtent d'adresser à Kermoguer, gouverneur de cette ville, un messager pour lui raconter l'événement (4). Sourdéac, averti, accourt, apprend que le lieu est pauvre de canons, de munitions, mais qu'on ne peut facilement « l'attaquer à main ouverte », décide d'expédier des troupes à Morlaix pour la sauvegarde de la ville, menacée par ces Espagnols, et d'aviser le roi (5).

Le 2 mai don Juan rentre à Blavet, donne des ordres, fait apprêter trois navires, chargés de vivres et de munitions, pour l'approvisionnement de ces roches (6). Il faut bien se garder de les abandonner, quoi qu'en

(1) Même lettre.
(2) Sourdéac : *Mémoires*, fol. 263 V°.
(3) Récemment nommé gouverneur du château de Morlaix.
(4) *Miseurs*. Compte de 1596.
(5) Sourdéac : *Mémoires*.
(6) Fonds de Simancas. « Relation de ce qui s'est passé au secours de la roche de Primel, ponctuellement présentée par le capitaine Asencio Callexano ». K. 1598.



puisse dire Mercœur (1). Lui, d'Aguila, tient essentiellement à conserver ce poste important. Il « donne de bonnes paroles » à Guy Eder, dont il s'agit de calmer les impatiences et les convoitises. « Fontenelle aussi, dit-il (2), est en excellents termes avec moi, et je serai bien obligé d'unir ses forces aux miennes et de marcher vers Morlaix, pour ravitailler Primel et faire lever le siège. » Puis il ajoute : « Je crois qu'avec les événements d'ici et ceux de Calais, ils (les ennemis) prendront crainte. » Les Espagnols viennent d'entrer à Calais ; et don Juan compare ce fait d'armes à la conquête des « Chaises de Primel » ! (3). Il faut faire valoir un peu ses mérites.

Les jours passent. Sourdéac est toujours à Morlaix, dirigeant les travaux (4). Ce siège n'aboutit pas vite... Quelques mois plus tard, vers janvier 1597, La Fontenelle, à son tour, tente de prendre Primel, ou du moins de le faire prendre par quelques-uns des siens. Il n'y parvient pas. Sourdéac, en ses Mémoires, raconte un fait — cité par lui seul — qui se serait produit lors de cette tentative. Son récit ne semble mériter aucune confiance.

La Fontenelle aurait donné la direction de l'entreprise à un certain La Haye, de Saint-Brieuc, que, disait-il, il aimait « comme un frère » ; puis, secrètement, il aurait ordonné à un autre de ses satellites, nommé Graffaut, d'assassiner La Haye si l'opération ne réussissait pas. Et, en effet, l'affaire ayant mal tourné,

(1) Même fonds. Correspondance Mercœur et don Juan. K. 1598.
(2) Lettre précitée, 13 mai 1596.
(3) Prise de Calais : 24 avril 1596.
(4) Mai 1596.

Graffaut « délascha son poictrinal (1) dedans la teste (de La Haye) et le tua tout roide ». Et Sourdéac ajoute : « J'ai cru ceste acte digne d'estre mis en mémoire estant très véritable et remarquable pour servir d'exemple à tout homme d'honneur » (2).

Nulle preuve, d'ailleurs, de cet assassinat.

(1) « *Pétrinal :* Espèce d'arme à feu qui tenait le milieu entre l'arquebuse et le pistolet. On l'appelait *petrinal* ou *poitrinal*, parce qu'on l'appuyait sur la poitrine pour tirer. » (Chéruel.)

(2) *Mémoires*, fol. 266 V°-267 R°.

VIII

Quelques exploits de Camors et de La Fontenelle
Penmarch, Audierne, Pont-Croix.

Sorti des prisons de Rennes, La Fontenelle était rentré, selon toute apparence, en son île Tristan, près de sa petite Marie. Le 15 mai 1596, il maria l'une de ses sœurs. Les papiers de Vaucouleurs mentionnent cette union de « noble Ecuyer René de Vaucouleurs, seigneur de la Villandré et de la Boulaie, et damoiselle Anne Eder, fille puisnée de haut et puissant René Eder, seigneur de Beaumanoir » (1). Guy Eder assista-t-il à la solennité ?

Il manifeste en ce moment une fiévreuse activité, malgré la trêve. Il est à Douarnenez, Créménec, Saint-Alouarn en Guengat, petit manoir, aujourd'hui simple métairie, à quelques kilomètres de Quimper (2). Il est au Faou, à Daoulas, Locronan, Châteaulin, avec son ami La Magnane. « Treize ou quatorze centz hommes » l'accompagnent (3). Le jeudi 16 mai, soixante-dix cavaliers de sa troupe commettent, à Lannion, de grands ravages (4). Il s'est fortifié dans son repaire de

(1) Rosmorduc. *Op. cit.* — Extraits de titres, précités. Bibl. Nat. m. fr. 22.361.

(2) Sourdéac : *Mémoires*, p. 265. — Duplessis-Mornay, t. II, p. 743.

(3) Enquête : Quimper, 7 avril 1599. — Publiée par *M. Daniel Bernard : Documents pour servir à l'hist. des guerres de la Ligue.*

(4) Registre du curé de Lanvellec, précité. Arch. d'Ille-et-Vilaine.

l'île Guyon et se livre à la piraterie. Il possède, au dire de Sourdéac (1), « une armée navale composée de sept bons vaisseaux ». L'année suivante (vers avril 1597), il déclare à l'espagnol Mendo de Ledesma, qu'il a « huit ou dix navires de guerre bien armés » et que bientôt « il en aura plus de douze » ; ils sont, dit-il, au service de Sa Majesté Catholique (2). On assure, affirme Sourdéac, qu'il a « de grands desseins sur la place de Brest, l'isle doixsant (*sic*) et sur.. l'embouchure de la rivière de Lannion » (3).

Pendant ce temps, son coreligionnaire, le baron de Camors, retourné au giron de la Ligue (4), fait la petite guerre sur les côtes de Cornouaille. A la tête de cinq ou six cents hommes il vient d'envahir Audierne et Pont-Croix (5). Il pille les maisons et les barques. Tous fuient devant lui. « Quatre ou cinq vaisseaux » qui, seuls, peuplaient alors le hâvre d'Audierne, se sont hâtés de mettre « voilles au vand ». Un autre, « un aulonnoys, chargé de vins », qui se trouvait dans la rivière, « n'ayant pas marée commode, fut pris et tout le vin quy estoit dedans gasté et consommé ». Quant aux quatre ou cinq qui purent sortir, ils coururent des chances diverses ; deux d'entre eux furent capturés « par les navires de guerre de Fontenelle qui estainct en la mer »... Puis d'Audierne, de Pont-Croix, les pillards de Camors font des courses quotidiennes à Pont-l'Abbé, à l'île Tudy... et ils en chassent si bien les marchands que nul n'ose plus aborder en ces parages,

(1) *Mémoires*, fol. 267 V°.
(2) Lettre Mendo de Ledesma au roi, 5 avril 1597. (*Simancas.*)
(3) *Mémoires*, fol. 267 V°.
(4) Information sur la prise de deux députés de Quimper, 24 décembre 1596. Arch. du Finistère, E. 1518 .
(5) Vers le milieu d'avril 1596.

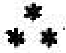
« aymants (mieux) quitter leurs vaisseaulx et toutz moyens que de tomber en cruelles et sanglantes mains de telz volleurs » (1).

Et cependant c'était la trêve.

Alors, M. le baron de Molac s'en mêle. Il accourt, défait la troupe de M. de Camors, la chasse, se saisit de son enseigne qu'il dépose triomphalement dans l'église cathédrale de Quimper (2). Toute la famille d'Aradon s'en indigne. Eh quoi, pareille action, au mépris de la trêve (3) !

Mais Camors, chassé d'Audierne, s'en alla s'installer à Bénodet, au château du Cosquer, « jusques à Sainct-Moran », à l'embouchure de la rivière de Quimper-Corentin (4) ; et là encore il gêne terriblement le commerce, dévalisant tous ceux qui s'aventurent à passer.

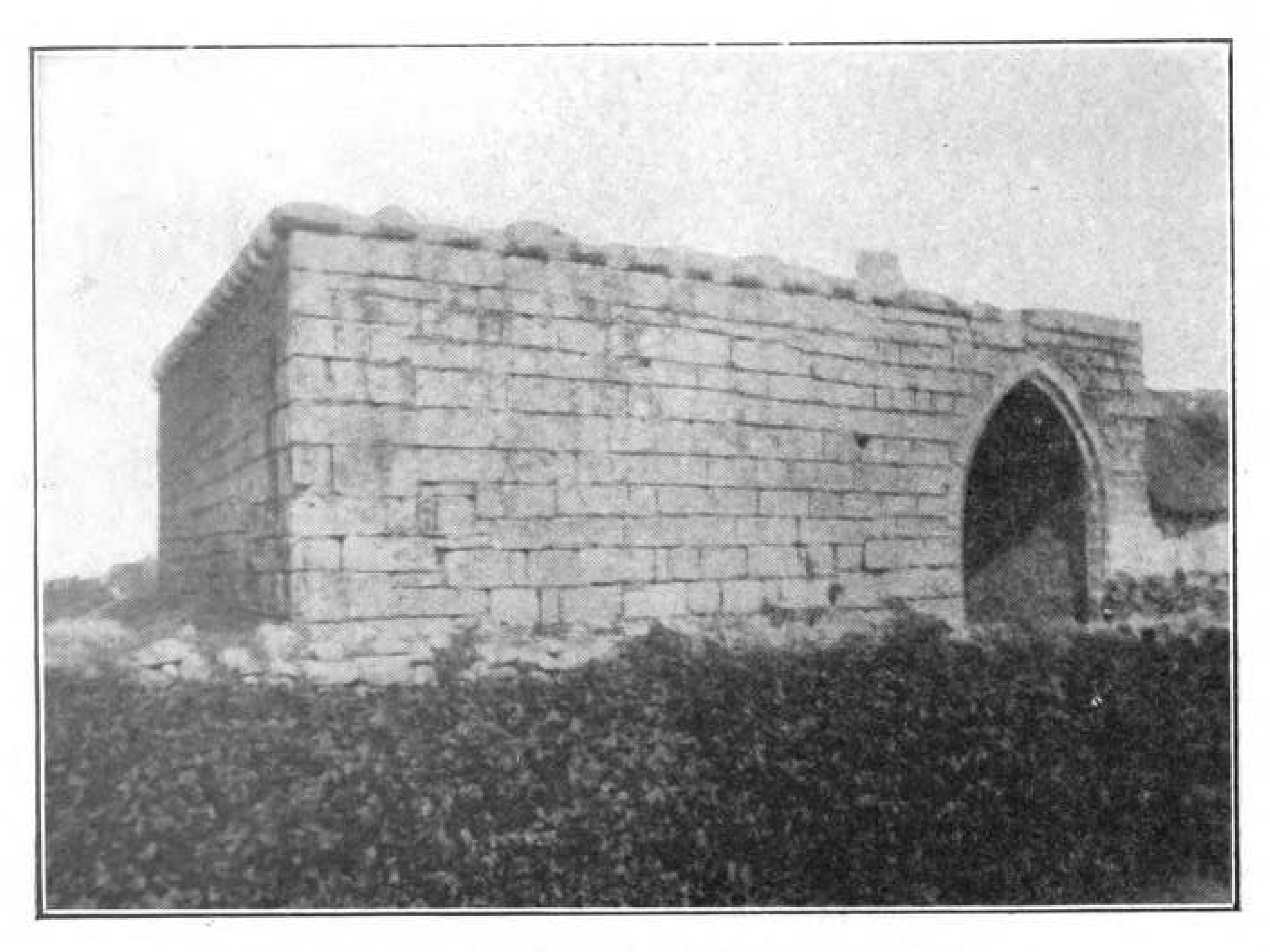
D'ailleurs, les infortunés habitants d'Audierne et de Pont-Croix n'eurent pas à se féliciter beaucoup du départ de ces soldats. Les pillards de Camors furent tout aussitôt remplacés dans ces deux localités par les pillards de La Fontenelle. Et ils demeurèrent là durant toute la seconde moitié de cette année 1596.



Ils couraient partout, à Pont-l'Abbé, Loctudy, au Faou, à Daoulas et Châteaulin, jusqu'aux abords et dans les faubourgs de Quimper.

(1) Enquête précitée, Quimper, 7 avril 1599.
(2) Lettre don Juan au Roi, 13 mai 1596, précitée.
(3) Même lettre. — Ce d'Aradon est sans doute Quinipily.
(4) Miseurs, année 1596, p. 28.





MANOIR DE KERBÉZEC EN PENMARC'H

A leur tour, ils allèrent à Penmarch, succédant aux Espagnols de d'Aguila (1).

Les penmarquais, dit Moreau, avaient, pour se défendre, établi deux forts..., l'un en l'église de Tréoultré, l'autre à Kérity, « en une maison séparée » (2). Cette « maison séparée », sur laquelle Moreau ne fournit pas de plus amples renseignements, fut nettement désignée, à deux reprises, par Sourdéac (3). Elle est le petit manoir de Kerbézec, ou Kerfézec, encore existant, près de l'église en ruine de Kérity. « Le chasteau de Penmarch », dit-il, était une bonne place, « car du costé de la maison elle était couverte d'un gros terrain qui, aux deux bouts, se flanquait par deux bastions qui avaient plus de 70 pieds despaule chacun ; par le devant elle était seinte d'une fort bonne muraille, et sur les angles des courtines, deux tours qui flanquaient le portail et qui étaient flanquées d'autre costé de deux bastions dont j'ai parlé. Outre, étaient fossoyés d'un grand fossé tout autour, plein d'eau, lequel au moindre lieu était de 60 pieds d'ouverture » (4). En son rapport à Henri IV, en 1598, il nomme « maison de Kerbesec » ce « château de Penmarch » (5). Le doute n'est dono pas possible. Mais aujourd'hui les tours, les bastions ont disparu, par le fait de Sourdéac notamment, ainsi qu'il le déclare, et probablement à la suite de plusieurs autres aventures. Du grand fossé plus

(1) Pour tous ces faits : Enquête précitée, 7 avril 1599.

(2) Moreau, p. 305.

(3) *Mémoires* précités, p. 269 V°. — *Lettres patentes de Henri IV*, en forme de charte, août 1598; approuvant les actes de Sourdéac en son gouvernement des ville et château de Brest et ses « levées extraordinaires ». Arch. Nat. V^5 1227, pp. 311 V° sqq.

(4) *Mémoires* susdits.

(5) Lettres patentes précitées. Paris, août 1598.



aucune trace. La maison seule subsiste encore, avec sa « fort bonne muraille » par devant, à créneaux et meurtrières, défendant le logis. Tout autour, des champs, quelques jardinets de pêcheurs et de cultivateurs, des murs et des talus, des pierres. Beaucoup de pierres, provenant des constructions d'autrefois. Des tas de pierres dans la cour, au pied de la « bonne muraille » crénelée ; des pierres taillées, des auges, un puits, les marches éboulées d'un antique escalier menant au chemin de ronde.

Dans ces ruelles, dans ces chaumières on s'agite beaucoup à l'approche de Fontenelle et des siens. Ils n'étaient cependant pas menaçants, s'il faut en croire le chroniqueur. J'emprunte ici la narration pittoresque du chanoine Moreau, quoiqu'elle semble parfois bien peu vraisemblable.

La Fontenelle arriva sans grande escorte, « en petite compagnie de quinze à vingt » ; d'allure très débonnaire, s'entretenant avec l'un avec l'autre, familièrement, il « se mit à boire avec eux et puis à jouer aux quilles ». Pourtant quelques-uns, se méfiant, voulaient qu'on les tuât tous. « Mais comme on s'acheminait à l'exécution, parmi grand nombre fort résolus, s'en trouva un qui était d'autorité parmi eux qui saigna du nez », et ainsi tout fut manqué, La Fontenelle échappa (1). De combien de malheurs sa mort eut préservé la contrée !

Guy Eder, sain et sauf, regagna son repaire de Douarnenez... Puis, quelques mois plus tard, il revint, bien accompagné cette fois, « en compagnie de 900 ou 1.000 hommes de guerre », dit Guillaume Lhonoré —

(1) MOREAU, p. 305.



qui place ces faits en mai 1596 (1). — Très inquiets, tout aussitôt, « les habitants se retirèrent dans leurs forts » — en l'église et le cimetière de Tréoultré, qu'ils avaient fortifiés, et derrière la bonne muraille de Kerfézec.

Dans quel but, en quelle année fut construite cette vaste cheminée de pierre qu'on remarque encore en l'une des nefs latérales de cette église de Tréoultré ? Ces antiques cheminées intérieures ne sont pas rares en Bretagne, dans les églises et chapelles. A quoi les employait-on ? A chauffer les fidèles, disent les uns. A tiédir l'eau destinée aux baptêmes par immersion, affirment quelques autres. Les paysans bretons, aux XV[e] et XVI[e] siècles, devaient être trop peu soucieux et trop ignorants du confortable pour se chauffer dans les églises. D'autre part, en 1508, lorsque, selon l'apparence, fut achevée la construction de cet édifice, on avait depuis longtemps cessé de baptiser suivant ce mode primitif de l'immersion. Ces âtres intérieurs servaient-ils, comme le pense M. Enlart (2), à chauffer les enfants qu'on portait au baptême ? Ne servaient-ils pas à préparer les aliments, en cas de besoin, durant les guerres et les sièges, quand on était assailli par l'ennemi, ainsi qu'on le fut à Penmarch en 1596 par le seigneur Guy Eder, lorsqu'on cherchait asile aux lieux saints ?

Cette cheminée fut-elle construite en même temps que l'église, en prévision de quelque nécessité fortuite ?

(1) Enquête précitée, 7 avril 1599 ; déposition de Guillaume Lhonoré.

(2) M. Enlart, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, a souvent vu de ces cheminées d'églises en plusieurs régions de la France.



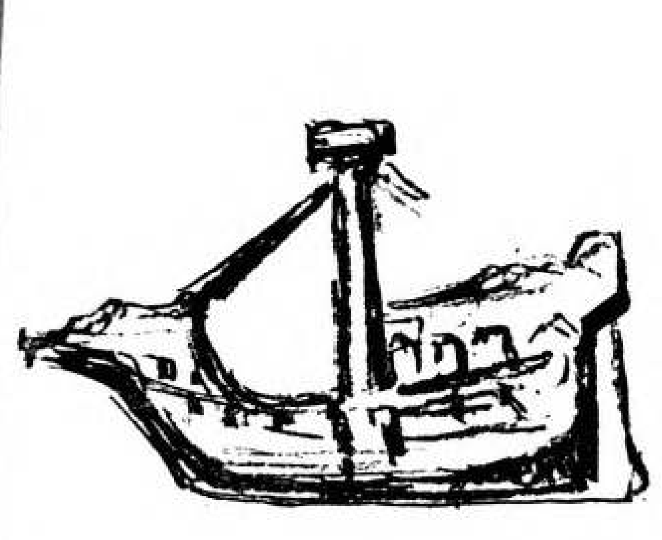
Cependant l'entreprenant La Fontenelle ne menaçait nullement les penmarquais. « Il leur fait remontrer, dit Moreau, qu'il n'était point venu pour leur faire aucun mal, mais pour voir la côte » (!), leur déclarant « qu'il était leur ami et protecteur, et autres semblables discours flatteurs ». Dans le même instant, un capitaine dudit Fontenelle haranguait la foule ; et le discours offrait tant d'intérêt que « tous ceux du fort se mirent sur la tranchée pour entendre le jargon de ce harangueur, tous d'un même côté, et l'autre demeurant dégarni de gens ». Alors ce qui devait arriver arriva : les braves soldats du seigneur Guy, prestement, enjambèrent le rempart dégarni de ses défenseurs, « sans être aperçus » se jetèrent « parmi les écouteurs de harangue » et « ils en tuèrent tant qu'il leur plût ». Les autres furent emmenés prisonniers. Quant à ceux de Kérity, c'est-à-dire de Kerfézec — ils ne se montrèrent ni plus adroits ni plus résistants ; tout de suite ils se rendirent « à vie sauve » (1).

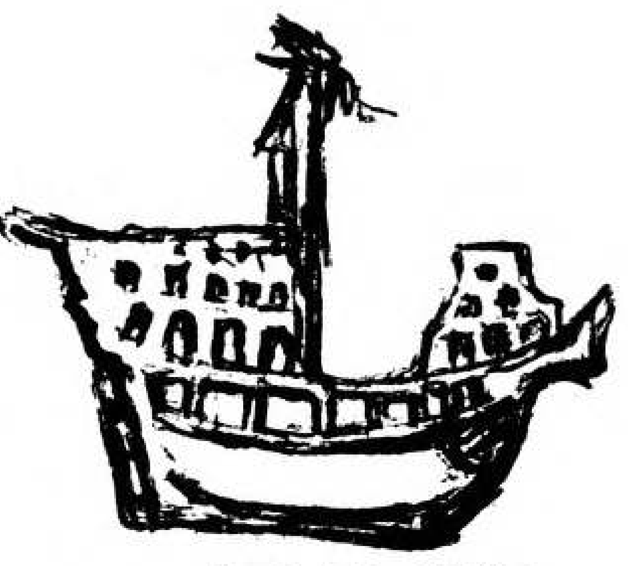
Le butin fut énorme, paraît-il ; plus de trois cents bateaux « de tous volumes » en étaient pleins ; et Fontenelle expédia le tout à Douarnenez ; puis installa des garnisons dans ces petits forts.

Mais la plus grande « tuerie » avait eu lieu dans l'église de Tréoultré ; « et il semble que ce fut par un juste jugement de Dieu, déclare le bon chanoine, pour les irrévérences que lesdits habitants y commettaient, car ils avaient leurs lits tout à l'entour de la nef, et jusques assez près du grand autel, si près les uns des autres qu'ils s'entretouchaient, et ces vilains-là, la nuit venue, s'entreprovoquaient au jeu vénérien

(1) Moreau, p. 306.







Dessin de David-Nillet.

" BATEAUX RONDS "

Sculptés au porche principal de l'Église de Penmarc'h (xvie siècle)

Dessin d'Auguste Vierset.

CHEMINÉE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE PENMARC'H

(xvie siècle)

comme s'ils eussent été en un lieu d'impudicité, et bien que ce fût avec leurs légitimes femmes, cela ne laissait pas d'être fort déplaisant à Dieu de publier seulement telles actions mais plus encore dedans son temple... Et il faut le remarquer, qu'au même endroit où ils avaient fait l'offense ils furent massacrés... Dieu veuille que cela leur serve pour leur salut » (1). Et le narrateur ajoute : « De ce ravage de Penmarch demeure telle ruine qu'il ne pourra de cinquante ans relever, ni possible jamais ».



Cette destruction complète de Penmarch ne peut être assurément imputée aux seuls soldats de Fontenelle. Avant eux avaient passé par là nombre de pillards, notamment les Espagnols.

« Toutes les femmes et filles depuis l'âge de 17 ans, dit Sourdéac, furent violées ». « Plus de 5.000 pauvres paysans » périrent « de coups de corde, de feu et d'eau ». « Plus de 2.000 maisons » furent brûlées. « Enfin..., toutes les calamités que l'on peut sentir durant la guerre tout à un coup ils les avaient souffert » (2).

Et ce n'est pas tout. Le vindicatif Sourdéac connaît bien d'autres histoires dont, à l'entendre, son ennemi fut le héros. « En la mesme année, dit-il, Fontenelle fit encore un insigne et cruel assassinat. Il y avoit un pauvre homme à qui il avoit donné sauvegarde lequel avoit une maison assez bien fournie, aiant réputation

(1) MOREAU. Copie du XVIIe ou XVIIIe siècles. Arch. d'Ille-et-Vilaine. — M. LE BASTARD DE MESMEUR, pudiquement, supprima dans son édition de 1836 une partie de ce passage licencieux.
(2) *Mémoires de Sourdéac.*



d'avoir de l'argent et une belle femme. Résolut d'avoir et l'un et l'autre. J'ai honte et les cheveux me hérissent de représenter une si atroce méchanceté, et qu'il faille que je die que la Bretagne ait allaité une telle vipère. Mais il faut aussy que les vices soient aussy remarqués afin de faire recognoistre les victimes comme les vertus pour faire recognoistre les vertus. Vous saurez donc que sur l'alèchement de ces concupiscences il alla à la maison de ceste homme, qui véritablement estoit de condition et duquel je ne nommeray point le nom pour l'honneur de sa famille... » — Le narrateur ne juge pas à propos, cette fois, de « faire connaître la victime » et vraiment une telle discrétion, exceptionnelle, peut inspirer des inquiétudes.

Bref, Fontenelle investit la maison, enfonce la porte, fait ligoter l'homme et la femme, cherche l'argent, vainement, puis, furieux de n'avoir rien trouvé, poignarde lui-même le mari « dedans l'estomac et le tua tout roide ; et non contant, en mesme lieu et dans la présence du corps, deshonora sa pauvre femme. » Puis Sourdéac ajoute : « L'on dit que ces pauvres gens avoient un enfant qu'il attacha par le col avec un petit noriçon de chat qui le tourmenta tellement qu'il en mourut. J'ay fraieur et honte de rapporter une si prodigieuse cruaulté, laquelle non seulement j'apprend par le bruit vulgaire mais par les informations qui ont esté présentées au grand Conseil par le jugement duquel Dieu a voulu qu'il eust été puny exemplairement. » Le jugement en tous cas, ainsi qu'on le verra, ne fait nulle allusion à cette affaire, non plus, d'ailleurs, qu'à un autre fait, plus réel celui-là, semble-t-il, et qui dût se passer en cette même année 1596.

Ce fait, conté par le chroniqueur Moreau, fut rap-



porté et commenté, tour à tour, par tous les historiens de la Ligue. Le voici, d'après le brave et fougueux chanoine.

Au cours de cette année 1596, ou vers le printemps de 1597, Guy Eder, succédant au baron de Camors, envahit Pont-Croix, petite ville sans défense, au bord de sa rivière. Les paysans, terrifiés à l'approche de l'ennemi, sonnèrent le tocsin, se barricadèrent du mieux qu'ils purent ; mais ces hommes effrayants sautaient les tranchées et les barricades, se répandaient partout, enfonçant portes et fenêtres, pillaient et frappaient. Alors quelques habitants se réfugièrent dans le clocher de l'église, à Notre-Dame-de-Roscudon. Il y eut bientôt là tout une petite compagnie éplorée, « le sieur de la Villerouault, mari de l'héritière de Kerbullic, capitaine de la populace, les plus apparents de la ville et des environs, quelques gentilshommes et le recteur de la paroisse de Pouldreuzic, natif dudit Pont-Croix, qui se nommait messire Jean Le Cosquer, *homme capable, et qui avait fait de bonnes études* ». Du haut de cette tour, par l'escalier, on jetait des pierres sur les assiégeants. Ils étaient bien embarrassés, car, la tour n'ayant qu'une entrée, et fort étroite — ainsi qu'on peut le constater — « ces gens ne pouvaient monter que un à un par le degré, ce que voyant, l'ennemi fit faire force fumée de genêt vert dedans le degré ». A demi asphyxiés, les assiégés parlementèrent, et très éloquemment, paraît-il. Enfin, « Monseigneur » décida qu'ils « sortiraient de ladite tour bagues et vies sauves ». Mais le « parjure et perfide » Guy Eder ne tint pas sa parole. Il fit d'abord « par les soldats et goujats, violer publiquement et en pleine rue, et à la face de son mari, ladite dame de Kerbullic », puis ordonna qu'on

pendît le sieur de la Villerouault et le recteur, ce qui fut exécuté dans l'instant (1).

Tel est ce haut fait, souvent imputé à La Fontenelle et dont, peut-être, vraiment, il s'était rendu coupable. Au cours de ses derniers procès, à Rennes et à Paris, nous le voyons âprement poursuivi par une certaine Marie du Ménez, dame de Villerouault, ailleurs dite dame de Kerbuzelle, ou de Kerbuzulic, veuve de Guillaume Huet, et qui semble bien être l'héroïne de ce lugubre drame de Pont-Croix. Elle comparaît en justice « tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants dudit défunt et d'elle », en qualité de « demanderesse en excès, crimes et délits » (2). De quels excès, crimes et délits s'agit-il ? Aucune pièce de la procédure ne l'indique.

Nous voyons aussi figurer dans cette affaire le lieutenant La Boulle. Le lieutenant La Boulle fut accusé d'avoir pris part à cette expédition et au meurtre. La justice lui reprochait, d'ailleurs, plusieurs autres actions répréhensibles, commises « par commandement ou consentement dud. sieur de La Fontenelle », particulièrement « la prise d'un vaisseau de Saint-Malo ».

Les faits de piraterie sont nombreux sur cette côte au cours des années 1596, 1597. Le sieur de La Hautière, beau-frère de René d'Aradon, et très zélé partisan de l'Infante, possède deux vaisseaux à l'aide desquels il dévalise les barques marchandes dans la rivière du Morbihan (3). La Pardieu, gouverneur de Belle-Isle,

(1) Moreau, p. 310.

(2) Retention de cause du 21 janvier 1602. Arch. Nat. V[5] 212. — Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registre secret du Parlement de Bretagne (août 1600 à janvier 1601). B. 180, n° 95. Séance du 22 septembre 1600.

(3) Enquête du 20 avril 1599, publiée par M. Daniel Bernard (brochure précitée).

exerce dans la même région (1). Le marquis de La Roche, en juin 1596, tenta la conquête de l'île d'Ouessant (2).

Mais le plus riche, le plus habile et le plus dangereux de tous, c'est La Fontenelle, avec ses « huit ou dix navires de guerre bien armés », ce jeune audacieux qui, lui aussi, dit-on, rêve de prendre Brest, « qui ne se promet rien moins que de régir la terre et posséder la mer » (3).

(1) *Id.* — Albert Rousselet, seigneur de la Pardieu, neveu du maréchal de Retz. Il avait alors quatre bateaux.
(2) Sourdéac : *Mémoires.*
(3) *Id.*

IX

Le Navire de La Fontenelle

Deux sièges de Quimper

Il rôde partout, s'est emparé de Roscoff, paraît-il (1), fit à Plancouët « une grande boucherie de paysans » (2). Tout récemment, au Faou, il arrêta, emprisonna un certain Corentin Saoulec, envoyé de Quimper, qui s'en allait à Brest, supplier M. de Sourdéac « de faire retirer l'armée qui ravageait et ruynait le plat pays, près ladite ville » (3) ; car les armées royales commettent aussi bien des ravages !

Et ne dit-on pas que ce Guy Eder a été envoyé en mer avec treize navires de guerre et qu'il s'est emparé de dix-huit à vingt vaisseaux anglais, hollandais ou bretons (4). Et voici qu'il construit, « assez loin de Douarnenez », dans quelque crique, « un fort grand vaisseau de quelques quatre cens tonneaux » (5). Des gens l'on vu. On redoute de nouveaux malheurs.

Aussi, s'agite-t-on, s'inquiète-t-on, à Quimper et ail-

(1) P. de Kerenveyer : Hist mss. de la ville de Roscoff. (Maintenue de noblesse de la famille Le Pappe.)

(2) Guyot-Desfontaines, t. III, p. 384.

(3) Arch. du Finistère, E. 1514. *Comptes des Miseurs* (1596), pp. 23 V° et 29 R°.

(4) Information du marchand londonien Thomas Honyman au secrétaire d'Etat Cecil, 1597. — *Calendars of State papers*. Volume *précité*, 1595-1597, p. 560.

(5) *Mémoires de Sourdéac*, fol. 266 R°.

leurs. Et La Fontenelle est informé de ces complots ourdis contre lui. Vers la fin de janvier 1597, il écrit à son ami don Juan qu'on veut l'assiéger dans son île et que, dans ce but, cinq galères arrivent *de la côte anglaise*. Don Juan promet de lui venir en aide, et, rendant compte de ces faits à son maître Philippe II, il observe : « Il est mieux de le secourir (Fontenelle) que de le voir se donner à l'ennemi » (1).

Et des préparatifs, en effet, se font à Quimper. Un capitaine Du Pré, qui, en qualité de maréchal de camp, y commande seize ou dix-sept compagnies, menacé, dit-on, par Henri IV, — qui l'accuse de négligence en son service et le voulut faire pendre — a juré « de reprendre le fort de Douarnenez ou de périr dans l'action » (2).

Et il s'efforce de tenir sa promesse. Il assemble ses compagnies, puis celles des garnisons voisines, mille hommes environ. En même temps, le Sénéchal, le Gouverneur ont, le 15 février 1597, réquisitionné « douze charrettes en ville pour devoir estre employées à mener *le canon* et autres munitions de guerre audit capitaine Du Pré, à Douarnenez ». Trois hommes sont chargés de rassembler ces charrettes, les bœufs, les chevaux pour le transport, et de se procurer les harnois ; et pour « le temps de trois journées » que dura l'expédition, ils reçoivent des mains du procureur syndic (3) 50 sols « compris le gardaige desdits bœufs et charettes ». La nourriture de ces trois hommes, des bœufs

(1) Fonds de *Simancas*. Lettre don Juan de l'Aguila au roi. Du château de l'Aigle, 8 février 1597. K. 1599.
(2) D. Taillandier, pp. 444-446.
(3) Le Miseur possède aussi ce titre de Procureur-Syndic.

et chevaux, durant ces trois jours, coûta 17 livres tournois.

Le lendemain, dimanche, arrive le capitaine Du Pré avec ses troupes, venant de Châteauneuf-du-Faou. Il apparaît aux faubourgs. On s'empresse autour de lui. On lui fournit trois guides « pour conduire l'armée jusques à Douarnenés ». On se met en devoir d'amener le canon. Il est au Guéodet, dans le lieu où se tiennent d'ordinaire les assemblées du Conseil de Ville (1). Il faut le « tirer » de là, le traîner jusqu'à « la place » (Saint-Corentin sans doute, qui est la grande place de la Ville Close, Ville de l'Evêque). Ce transport de canon coûte dix sous à la Communauté. En outre, « les roues de la charrette dudit canon » sont en fort mauvais état et demandent instamment des réparations. De Quimper à Douarnenez, la distance est de 22 kilomètres. Il importe de ne pas s'exposer à quelque accident au cours de ce voyage. Les roues délabrées sont donc, moyennant « un écu sol », consolidées assez bien, à l'aide de « deux cercles de fer ». Puis, le même jour, dimanche 16 février, un baril de goudron, cinquante livres de « braye de Flandre » (2), vingt-cinq livres d'étoupes, de la « rouzine souffrée », des fascines, etc., sont chargés sur ces charrettes ; et l'on se met en route,

(1) Cette église du Guéodet, consacrée à la Vierge et qui contenait la statue miraculeuse de Notre-Dame de la Cité, était située dans la rue des Etaux, à l'angle de la rue du Guéodet, non loin de la place Saint-Corentin. Les assemblées de ville se tenaient dans une salle qui s'élevait au-dessus des voûtes de l'église et où conduisait un escalier intérieur. Ce lieu servit d'hôtel de ville jusqu'en 1791.

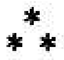
(2) « *Brai* ou *Bré* : T. de Mar. Composition de gomme, de résine et d'autres matières gluantes qui sert à calfater et remplir les jointures des planches du vaisseau. » (TRÉVOUX.)

dans un grand désordre, vers ce vaisseau de La Fontenelle.

Sourdéac, fort content de lui, suivant son ordinaire, et des ordres qu'il donna, affirme que, dès le jour même, ce vaisseau fut réduit en cendres. « Et, dit-il, la marée s'étant retirée, il se fit une grande escarmouche » (1).

Les assiégeants étaient un mille à peine. La garnison de l'île les surpassait en nombre ; un chef habile la commandait ; le fort, à marée basse, ne pouvait être assailli que d'un seul côté, de cet étroit sillon rocheux qui le rejoignait à la terre ferme. Du Pré, témérairement, s'avançait « le premier sur le sablon, faisant voltiger son cheval, provoquant l'ennemi ». Audace fatale. « Des premiers coups de mousquet, le capitaine Prez est renversé par terre, mort sur place. Ainsi s'acquitta-t-il de la promesse qu'il avait faite au roi, à Paris, de reconquérir l'île ou de mourir. Ses gens se contentèrent de perdre leur capitaine, et s'en retournèrent sans hasarder davantage » (2).

L'expédition avait duré trois jours, et, semble-t-il, causé peu de dommages à La Fontenelle. Elle avait coûté la vie à ce Du Pré « brave gentilhomme et vieulx soldat et qui avoit beaucoup de courage », dit Sourdéac (3).



Le gouverneur du Pou de Kermoguer envoya deux messagers : l'un à Sourdéac, à Morlaix (d'où il surveil-

(1) Pour ce siège de Douarnenez : *Compte des Miseurs* (1598), PP. 1-4. — Sourdéac, *Mémoires*, et Moreau, pp. 301, 302.
(2) Moreau, p. 302.
(3) Sourdéac : *Mémoires*.



lait le siège de Primel), l'autre à Kergomar, à Guingamp, pour leur apprendre la mauvaise nouvelle (1). René de Rieux, écrivit à Brissac, nouveau gouverneur de Bretagne (2), le mettant à son tour, au courant des événements et le priant d'envoyer au plus tôt « quelqu'un capable pour servir en la place dud. Dupré » (3). Peu après, vers les premiers jours d'avril 1597, Brissac expédiait à Quimper, « pour dénicher et nettir le pais de ces petites places », le capitaine Maignan, ou Magence, qui devait jouer alors en Cornouaille un rôle assez illustre (4).

On ne pouvait pas se réjouir beaucoup, en somme, des résultats obtenus au cours de cette brève campagne contre l'île Tristan. La Fontenelle n'avait perdu que son « grand vaisseau » — et l'avait-il bien réellement perdu ? — Il lui restait encore, tout au moins, ces « huit ou dix navires de guerre bien armés » dont il parle à l'ambassadeur Ledesma, en mars ou avril 1597, c'est-à-dire après l'attaque de Douarnenez par Du Pré ; et dans peu de temps, disait-il, il en aurait « plus de douze » (5). Avec son fort, sa flotte, Penmarch, Audierne, Pont-Croix, Primel peut-être bientôt, Roscoff, ses garnisons de tous côtés, il devenait inquiétant, même pour Brest. Sourdéac le redoutait-il ? Il était irrité certainement contre cet orgueilleux et turbulent voisin, qui faisait tant de bruit dans ce monde.

Depuis longtemps sans doute il ne l'aimait pas. Pour

(1) *Compte des Miseurs* (1598), p. 2.

(2) Il remplaçait à la fois d'Aumont, décédé à Rennes des suites de sa blessure, en août 1595, et d'Espinay-Saint-Luc, démissionnaire.

(3) *Mémoires de Sourdéac.*

(4) *Id.*

(5 SIMANCAS. Lettre du 5 avril 1597, précitée.

quelles raisons ? En 1595, il demande, avec grande instance, qu'on le lui livre, prisonnier, à Brest. Mais il le détesta surtout, semble-t-il, à la suite des expéditions malheureuses qu'il fit contre lui et par dépit d'avoir dû céder devant cet ennemi qu'il voulait considérer comme indigne, « *cette vermine* », comme il dit.

Quel déplaisir de voir ce Guy Eder possesseur d'une flotte, paradant sur la mer, presque dans la rade de Brest ! Ce Guy Eder « qui ne se promettait rien moins que régir la terre et posséder la mer » !

Vers la fin d'avril 1597, René de Rieux arma plusieurs navires, un de 300 tonneaux nommé *L'Ange de Brest*, un de 150 tonneaux appelé *Le Royal* et trois autres d'importance secondaire, *L'Espérance, La Sainte-Mélaine* et *Le Rieuc*, qui cependant ne jaugeaient pas moins de 70 à 80 tonneaux. Ces vaisseaux, à la vérité, il est obligé de le reconnaître, « avaient les costez trop rudes pour ceste nouvelle armée volante ». La Fontenelle devait avoir au moins sept ou huit bateaux et ils manœuvraient sous le commandement d'un certain capitaine Orange.

L'affaire, du reste, fut des plus glorieuses pour Sourdéac, s'il faut l'en croire. « La témérité, dit-il, dudit Fontenelle et de son admiral Orange, l'amena droit au hâvre de Camaret, embouschure du goulet de Brest, où il ne faut pas demander s'ils commençaient à faire esclatter les rayons de leur puissance. Mais la chance tourna promptement. Car plus tost qu'il n'y avait passé ils se trouvèrent sur les bras ces grondeurs à gueules fumantes qui, en peu de temps, les gastèrent... » L'un, commandé par le cadet des Salles, se perdit à Plouguerneau, sur la côte de Léon ; un autre, *La Marye*, —

la Marie ! — capitaine La Roche-aux-Ramiers, fut coulé à fond ; « un autre, commandé par le capitaine La Mare, fut pris, etc., (*sic*).

L'amiral et le reste se sauvèrent en haute mer, tellement que depuis ceste heure Fontenelle ne sceu se remettre fort en mer » (1).

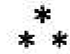
Cette aventure — si elle est vraie, ainsi qu'elle le paraît — dut contrarier le seigneur Guy Eder. Aussi ne tarda-t-il pas à s'efforcer d'en tirer vengeance. — Sentait-il, comme le suppose le chanoine Moreau, que la guerre touchait à sa fin et voulut-il, « par un dernier coup de main », avant la cessation de ces hostilités, s'enrichir d'un énorme butin, comme plusieurs s'étaient enrichis durant ces guerres, conquérir une situation supérieure, qui le mettrait hors des atteintes de la mauvaise fortune ? Il était souvent question de la paix en ce temps-là ; bien peu de grandes cités bretonnes restaient au parti de l'Union ; bon nombre de ligueurs influents, plusieurs gouverneurs s'étaient, tour à tour, soumis au roi de France ; le peuple tout entier, le pauvre peuple, depuis si longtemps affamé et maltraité, beaucoup de ceux du clergé, désiraient ardemment la fin de ces misères ; les Espagnols, en Bretagne, s'affaiblissaient singulièrement, et l'ami Juan d'Aguila, de son château de l'Aigle, sans cesse criait famine, se demandant comment il défendrait Blavet, comment il entretiendrait sa garnison, ne recevant aucun subside (2). Mercœur cependant se débattait de son mieux parmi ces difficultés, protestant de son dévouement à l'Infante et sollicitant, lui aussi,

(1) Sourdéac : *Mémoires*, fol. 267 V°, 268 R°.
(2) *Fonds de Simancas*. Lettre don Juan au roi, 10 mars 1597, K. 1599 ; et lettre Mendo de Ledesma au roi, 24 avril 1597, K. 1600.



les secours espagnols, — que Philippe II promettait généreusement mais ne livrait pas (1).

Quels furent alors les sentiments et les calculs de La Fontenelle ? Sans doute écoute-t-il surtout les conseils de son ambition et la voix de la rancune. Maître de tant de garnisons en Bretagne, devenu si puissant, il rêva d'un empire plus vaste encore, d'une conquête admirable, et d'étonner ses ennemis. Il revint à son rêve de prendre Quimper.



« Ses capitaines, dit Moreau, l'invitaient fort à cette entreprise, se proposant de se faire à jamais riches du sac de cette ville s'ils y pouvaient entrer ». Ce n'était, d'ailleurs, chose difficile, la ville « n'étant forte ni curieusement gardée » ; la garnison se composait de « gens de guerre ramassés, bien aisés à pratiquer sous l'espérance de bien faire leurs affaires » ; le sieur Julien du Pou, gouverneur, « n'était pas homme de guerre ».

Ils se mirent donc en devoir de corrompre. Ils séduisirent « quelques capitaines de la garnison, entre autres le capitaine Baulieu, un autre nommé Lavallez, gascon... même quelques-uns de la ville, comme le lieutenant particulier du siège, nommé Jacques Le Bori-

(1) Mercœur demandait notamment six cents Espagnols pour sa garde personnelle, s'estimant en danger depuis qu'on avait voulu traîtreusement l'enlever de sa maison d'Indret. Ce complot, formé par le baron de Camors et la dame de Kerveno, n'avait heureusement pas réussi. Dans ce même temps l'archiduc Albert lui annonçait l'envoi prochain de deux mille Wallons. — Voir : *Simancas*. Lettre du 5 avril 1597 précitée. — Duplessis-Mornay, lettres 31 mars, 5, 14 et 24 avril 1597. — Guyot-Desfontaines, t. IV, pp. 143 et 248.



gné ; quelques-uns de l'église furent aussi suspects de savoir tout le complot ». Oui, des prêtres conspiraient avec La Fontenelle ! Et le chanoine savait leurs noms ! « L'on m'en donnait aucun avis », dit-il. Mais il ne les dénonce pas.

Le complot fut, du reste, assez vite découvert. Des traîtres, il en est partout. Il en était plus d'un autour de Guy Eder. « Il y avait un sergent-major en l'île » notamment, « qu'on appelait le capitaine Marcille ». Napolitain de naissance, — calabrais plutôt — il avait épousé la sœur d'un chanoine de Quimper, d'un certain « maître Jacques Gavaing » — un chanoine que Moreau connaissait bien. — « Ce Marcille, en considération de cette alliance, par le moyen d'un (autre) prêtre réfugié en l'île, donnait avis au capitaine et au sénéchal de Quimper de tout ce qu'il pouvait découvrir de préjudiciable ». Et « tous les avertissements étaient par paroles..., d'autant... que Marcille ne savait écrire ».

Donc, « un soir, au mois d'avril 1597, le prêtre arriva en grande hâte, assurant le gouverneur que La Fontenelle avait fait, la même Vêprée, monter presque toute la garnison à cheval, qui était de cinq à six cents hommes de main, avec appareil de trois à quatre charretées d'échelles, tant de bois que de cordes ». Ces préparatifs, naturellement, étaient dirigés contre Quimper. Tous ces gens allaient arriver vers minuit, et « leur résolution était de tuer tous les hommes et de se marier aux veuves et filles ».

Grand émoi... Et, tout à coup, arrive un second prêtre, de la part de Marcille. — L'armée approche, dit-il. Elle a déjà quitté Douarnenez, avec ses échelles. Lui, il a couru, il s'est « dérobé par des sentiers et chemins

écartés pour n'être pas découvert ». Ils se dirigent tous vers le Stang Bihan (1) « pour plus secrètement faire leurs approches à la muraille d'entre Saint-Antoine et la tour Bihan ». En même temps ils donneront « l'alarme du côté de la Terre-au-Duc et rue Neuve, pour y faire courir les habitants », tandis que « ceux de l'intelligence », les conjurés, aideront à poser les échelles et permettront aux assaillants d'occuper une des portes de la ville.

On s'agite. On discute. Pas un instant à perdre ! Le gouverneur ne doute pas de la parole du prêtre ; et, vers « les neuf à dix heures du soir », il envoie, par la porte Médard — l'une des deux portes qu'on laisse ouvertes en temps de guerre (2) — une compagnie de gens de pieds, « avec ordre (de) s'aller embusquer vers le Stang-Bihan », par où doit venir l'ennemi.

Ils se sont cachés derrière une haie, tous ces défenseurs. Pauvre compagnie, bien peu dangereuse. La nuit est noire. A peine se voit-on l'un l'autre. Et, presque aussitôt, dans les ténèbres, voici « les bruits de quelques chevaux et laquais », l'avant-garde ! Ils arrivent ! Ils atteignent la haie. On se lève ; on se découvre ; on « lâche l'escopetterie tout d'un coup ». Surpris, ces gens de l'avant-garde, rebroussant chemin, retournent « en diligence à leur gros ». Alors, les défenseurs, « craignant d'être chargés, étant en si petit nombre » se sauvent — eux aussi — « à travers les champs aux faubourgs » de la ville.

(1) « Petit étang », en breton. Lieu situé à 500 mètres au nord-ouest de Quimper, au-dessus de la rive gauche du Steïr.

(2) En temps de guerre, à Quimper, on ouvrait seulement la porte Médard et la porte Sainte-Catherine. Les quatre autres portes de la ville — Saint-François, les Regaires, la Tour-Bihan, Mescloaguen ou Saint-Antoine — restaient fermées.



Tel fut, d'après le chanoine Moreau (1), le premier siège de Quimper par La Fontenelle. Le compte des Miseurs quimpérois, qui nous renseigne assez bien sur le second siège, ne souffle mot de celui-là. Il n'avait pas été très honorable pour les Quimpérois.

Le second siège suivit rapidement le premier. Moreau dit qu'il eût lieu le 30 mai. Le compte du Miseur Chevillart nous démontre que ce fait d'armes s'accomplit le 5 mai, exactement.

La ville était inquiète souvent depuis cette attaque nocturne. Dès le 4 mai elle envoie à Douarnenez l'espion Jean Baryou « pour descouvrir et scavoir quelques nouvelles du dessein dud. sieur de La Fontenelle et de ses troupes », plus, led. jour, un certain Malvenecq à Penmarch « pour scavoir sy l'ennemy sy fortifyait », plus, le même jour, un autre messager à « Langoullen » (Langolen, un peu au nord d'Elliant) également « pour scavoir sy l'ennemy sy fortifiait, ainsy que le bruit commun était par la ville ». Enfin, le lendemain, lundi 5 mai, trois espions sont expédiés çà-et-là, « pour descouvrir quelle route eût fait l'armée de La Fontenelle que l'on disoit venir en ceste ville ».

On avait reçu des nouvelles alarmantes en effet, au dire du chanoine Moreau. Depuis quelques jours Guy Eder recevait en son île des renforts de tous côtés, de toutes les garnisons de son parti, « comme Hennebond, Vannes, Pontivy, Comper et la tour de Cesson près Saint-Brieuc ». Le renseignement on le tenait d'une personne sûre, du sergent Marcille. Et voilà qu'un autre avis venait de parvenir au gouverneur, « le jour

(1) P. 341-345.



précédent... de la part de la dame de Kerharo » (1), qui demeurait au château du Guilguiffin, sur la route de Plozévet et de Pont-Croix. Avis « assez confus toutefois ». Tout récemment, « La Fontenelle étant avec nombre des siens au Guilguiffin..., on commença — raconte Moreau — à parler de Quimper et de quelques menées que l'on disait y avoir. Et, sur ce que ladite dame n'ajoutait pas beaucoup de foi à ce qu'il disait, il lui dit : *Madame, Quimper est aussi bien à moi que la robe que vous portez est à vous : et ne me tenez jamais pour honnête homme si je ne vous en fais voir les effets plus tôt que vous ne pensez.* Cet avis était un peu vague assurément ; il « ne limitait temps, ni jour, ni heure ». Néanmoins on crut en devoir tenir compte ; et c'est pourquoi sans doute on demanda de l'aide, en toute hâte, aux amis voisins.

On s'adressa donc au gouverneur de Concarneau, Jean Jégado, sieur de Kerollain, neveu de feu Le Prestre de Lézonnet et qui, durant la minorité du jeune Lézonnet, fils et héritier, commandait en cette ville. Il vint tout aussitôt, *tout exprès*, à Quimper, et il prit logement chez Jean Groult, hostelier, « au *Lion d'Or* près la porte Médard, dedans la ville ». Ce *Lion d'Or* était-il celui de la place Saint-Corentin, très réparé aujourd'hui mais qui garde encore des parties fort anciennes ? — Il arriva, dit Moreau, « de bonne fortune, et comme d'une particulière permission divine », « lui septième, compris son trompette..., pour quelques siennes affaires, environ les neuf heures, sans songer en aucune rencontre, ni rien savoir de ce qui

(1) Belle-mère de Jean de Plœuc, du Brignou en Léon.



se passait à Douarnenez ». Au contraire, le miseur Chevillart écrit : « Du lundi cinquième may 1597, aurait payé (le miseur) à Jean Groult, hostellier, pour la despance du sieur de Keranhollen (Kerollain) gouverneur du château de Concq, et de ses gens venus exprès pour donner secours à la ville contre les forces de La Fontenelle qui aurait, ledit jour, donné dans le fauxbourg de la Terre au Duc, la somme de cent quatre-vingt-dix-sept livres quinze sols ». Donc, Kerollain était venu exprès, et il n'était pas seulement « lui septième, compris son trompette ». La somme de 197 livres 15 sols dépensée en un seul jour à l'hôtel par le gouverneur et ses six hommes, cela semble exagéré.

« Ses gens » étaient évidemment sa compagnie de gens d'armes, une compagnie assez importante sans doute. Du reste, les Quimpérois, attaqués par Guy Eder, avaient trouvé d'autres défenseurs. « Un autre bonheur, continue Moreau, survint et arriva à ceux de la ville au même temps, c'est que le capitaine Magence, qui avait environ deux cents hommes de pied, était arrivé au faubourg de la rue Neuve, venant de devers Scaër ou le Faouët ». Il arrivait à point, lui aussi.

En effet, La Fontenelle s'avançait, par ce beau matin de printemps, « environ les dix heures ». On ne s'attendait pas à lui, paraît-il, car « toute cette matinée le fort (de l'île Tristan) avait été fermé, si bien que Marcille n'avait pu avertir comme il avait accoutumé ». On n'avait appris la venue de Guy Eder qu'au moment où, caracolant au milieu de sa troupe, il atteignait les rabines (1) du château de Prat-an-raz, sur la route de Douarnenez, à trois quarts de lieues environ de la ville.

(1) En Bretagne, petit taillis broussailleux.



On les voyait tous « de dessus les murailles ». D'abord venaient les troupes à cheval, « tant argoulets que chevau-légers » (1), puis les gens de pied, en des costumes variés sans doute, de diverses provinces et de divers pays, — « en désordre », dit le chanoine (page 347) ; mais à la page 349 il déclare que ces hommes « venaient en assez bel ordre, tenant leurs rangs, chacune compagnie sous son enseigne, comme s'ils eussent eu l'ennemi en tête » — « drapeaux au vent et tambours battant, avec une merveilleuse résolution » d'emporter la place. Ils suivaient la route de Douarnenez. Ils atteignirent la chapelle Saint-Sébastien, qui était à l'entrée de la ville (2). Alors, « les argoulets ou carabiniers à cheval mirent pied à terre », et tous, furieusement, se jetèrent contre une barrière établie « à l'entrée du faubourg, vis-à-vis de la rue par laquelle on va à Saint-Jean (3), et, l'ayant gagnée, poursuivirent leur pointe jusques à la place Saint-Mathieu ». Une petite place, en ce temps-là, dominée par sa belle tour (4), posée bizarrement sur une arcade, entre cette église et la chapelle Notre-Dame-de-Paradis, et fort resserrée par son cimetière, qui s'étendait au sud de l'église. Et là eut lieu un combat violent. Les soldats de Fon-

(1) Les argoulets étaient, ou des arquebusiers, ou des *carabins* (soldats armés de la carabine). — Un chevau-léger était un cavalier armé à la légère ; il différait en cela de l'*homme d'arme*, qui devait être armé de toutes pièces.

(2) Où furent d'abord les Capucins, du vivant du chanoine Moreau, puis les dames du Sacré-Cœur.

(3) Chapelle située à l'angle de la rue de Vis et du quai ; un des nombreux hospices des frères Saint-Jean-de-Jérusalem ; démolie vers le milieu du siècle dernier. La rue dont parle ici le chanoine Moreau est, très vraisemblablement, la rue Porsmahé (Port-Mahé. V. *Plan de Quimper en* 1764).

(4) Elle portait la date de 1580.

tenelle « donnent au travers à corps perdu ». La trompette sonne la charge. Ceux de Kerollain sont accourus ; mais, croyant avoir affaire seulement à des avants-coureurs et que bientôt le gros de la cavalerie va venir, ils sont pris de panique et battent en retraite. Alors, arrivent « un nombre de jeunesse de la ville, environ quarante ou cinquante, qui suivaient la cavalerie de Kerollain », puis ceux du capitaine Magence, « environ deux cents hommes à pied », dit Moreau ; et le combat reprend. Un boiteux essaie de tuer Kerollain, d'une arquebusade qui, « donnant dans la cuirasse..., lui brûla toute son écharpe ». Le boiteux est promptement mis à mort. Les assaillants commencent à plier. C'est en ce moment que survient Magence avec les siens, « partie par le pont de Locmaria, les autres par la rivière ». Il charge les fuyards, « et le gros même qui était à Saint-Sébastien ». La porte Médard n'a pu être enfoncée, malgré les efforts sournois des « conspirateurs et suspects » et la maladresse de Kermoguer, qui, très étourdiment, dans l'instant de la plus furieuse bousculade, laissait le pont baissé et la poterne ouverte. Enfin, ces brigands furent chassés. Laissant plus de quarante des leurs sur la place, emportant « plus de deux fois autant de blessés » dans leurs charrettes — ces charrettes qu'ils avaient amenées de Douarnenez, les destinant au transport du butin —, ils reprirent ce chemin si alertement suivi par eux le matin même. Des « gabarres et bateaux » venus de l'île Tristan par mer et stationnés non loin de Bénodet, dans quelque anse de la rive, attendaient aussi les riches dépouilles. Ils durent s'en retourner à vide.

Les Quimpérois, ceux de Concarneau, ceux du capitaine Magence, s'il faut en croire Moreau, ne perdirent



pas un seul homme. Quant aux morts de l'ennemi, demeurés « un jour et une nuit morts tous nus en la place publique », ils furent enterrés le lendemain dans le cimetière Saint-Mathieu. « Il fut aussi pris, dit le chanoine, environ cinquante bidets et de belles armes » (1).

(1) Pour ce second siège : MOREAU, pp. 345-356. — *Compte des Miseurs* (année 1598).

X

Nouveau siège de Penmarch

Il est aisé de reconnaître en ce récit beaucoup d'exagérations et d'invraisemblances. Il est coloré et naïf à la façon des vieux vitraux d'église. Il chante la gloire de Quimper, la victoire de deux cent cinquante Quimpérois environ sur les « mille ou douze cents hommes » de La Fontenelle. Il donne une importance considérable à la venue miraculeuse de Kerollain et de ses six compagnons « compris son trompette », aux allées et venues inquiètes des conspirateurs, surtout à l'homérique combat du bossu et du gouverneur, qui faillit être tué et reçut dans sa cuirasse une si terrible arquebusade, laquelle « lui brûla toute son écharpe ». Mais le compte des Miseurs, avec ses menus articles de dépenses journalières, nous renseigne mieux ; grâce à lui, nous pouvons essayer de reconstituer des faits, de fixer des dates.

Victorieux, les Quimpérois ne furent pas pour cela rassurés. La Fontenelle s'en allait, vers Prat-an-raz et vers son île ; mais, maintenant, qu'allait-il faire ? Ce même jour, comme il quittait le « faubourg de la Terre-au-Duc », on envoya deux autres espions « suivre ladite armée » et pour savoir quelle route elle prenait. Le lendemain 6 mai, un certain Yvon Le Moal est chargé d'aller à Brest, porter une lettre à M. de

Sourdéac « pour lui donner avis de ce qui s'était passé ». Plus, le même jour, sur l'ordre du gouverneur, trois autres espions s'en vont « aux champs », à Carhaix, à Guémené, au Saint, « pour apprendre des nouvelles touchant quelque force que le bruit courait qu'elle devait venir de Dinan pour se joindre aud. de La Fontenelle ». Le 7, c'est à Douarnenez qu'on envoie un autre Le Moal « pour savoir si on y faisait quelque gros ». Le 8, de graves pourparlers s'engagent. M. le Gouverneur et M. le Sénéchal convoquent les habitants au logis de M. le Gouverneur. On vient d'apprendre que La Fontenelle a reçu trois cents hommes de Dinan et de Pontivy. Il s'agit de prendre des dispositions. Et l'on expédie d'autres messagers « aux nouvelles », à Douarnenez, à Quimperlé, à Penmarch, au Faou. De nouveau on « supplie » Kerollain « de venir avec ses forces ». Et le voilà de retour, au *Lion d'Or*, chez l'hôtelier Jaen Groult. On l'y fête, ainsi qu'il convient. On fête aussi « plusieurs chefs et capitaine ». On les régale de « soixante pots de vin de Gascoigne... à raison d'un quart d'escu le pot ».

Ces hôtes obligeants demeurèrent en ces lieux du vendredi 9 au dimanche 11 mai et ils coûtèrent à la ville 150 livres 17 sols qui furent payés à l'hôtelier Groult. De plus, la veuve Utin, née Marguerite Quelfen, qui avait hospitalisé plusieurs « gendarmes » de M. de Kerollain, reçut 47 écus 4 sols tournois.

Cependant La Fontenelle ne paraissait pas. Mais M. de Sourdéac avait pris une résolution d'importance : il allait assiéger Penmarch, le château de Kerbézec (1),

(1) Et non Kerousi, ainsi que l'on écrit plusieurs historiens, par suite sans doute d'une erreur de lecture. — Voir : Lettres patentes précitées. Paris, août 1598.



ce repaire de bandits ! Il avait donc réquisitionné des « chevaux et attelages d'artillerie », nommé des « commissaires et officiers », donné l'ordre à toutes ses garnisons de « Saint-Brieuc, Tréguier et de haute Cornouaille », de haute et de basse Bretagne de le venir trouver au Faou, le 12 mai. Là se ferait le rassemblement général, avant la grande mise en marche. Il avait envoyé déjà son artillerie de Brest, en bateau, par la rivière de Châteaulin et le passage de « Rosnouan » (Rosnoën). Le régiment des Suisses, sous la conduite du capitaine Erlac, accompagnerait les canons. Quant aux cavaliers, avec le reste des troupes, ils iraient par terre, à Châteaulin directement.

Donc, ce dimanche 11 mai, obéissant aux instructions de Sourdéac, le sieur de Kerollain et le capitaine « Majance » quittèrent le *Lion d'Or* et la ville de Quimper et se mirent en mouvement. Leurs compagnies étaient assez nombreuses, si l'on en juge par les dépenses faites à l'hôtel. Trois guides les dirigeaient, les nommés Louis Paigné, Hervé Le Toullec et Jean Omnés, qui furent payés chacun « à raison de 30 sols par jour. »

Sourdéac passa trois jours en ce petit lieu du Faou. Enfin, le 15 mai, fut donné l'ordre du départ. Quatre messagers nouveaux, envoyés de Quimper la veille, « dès les 10 heures du soir », devaient joindre l'armée à Locronan et la mener à Penmarch par Saint-Alouarn et Pont-l'Abbé. L'artillerie, la cavalerie, les gens de pied, les Suisses, s'en allaient par les mauvais chemins, sous les feuillages des chênes et des hêtres, parmi les ajoncs fleuris. On avait deux coulevrines. MM. de la Tremblaye, Magence, Kerollain et de Molac, Kergomar, combien d'autres, étaient là. Assez longue est la dis-



tance de Locronan à Penmarch. Cinquante kilomètres environ. On dut s'arrêter en route. M. de Sourdéac quitta la colonne à Pont-l'Abbé « et de là alla à Quimper pour adviser à lever des vivres. »

On y préparait tout pour le siège, les munitions, le pain, le bois pour les gabions. Dès le 11 mai le procureur-syndic avait acheté « 36 aunes de toille de réparation pour en faire douze poches à porter le bled du magazin... à raison de 12 sols tournois l'aune. » Puis ce furent les munitions que « trois portefaix de dessus le quay et rive dudit Quimper » transportèrent des magasins à bord « des vaisseaux de guerre. » Puis des « oges (*sic*), tables et leurs tréteaux, et des bassins » ; « deux charges de bois pour chauffer l'eau à pestrir la paste pour faire le pain d'amunition ». On se donnait beaucoup de peine. Les étroites rues de la ville, tout assombries par les saillies de leurs maisons à encorbellements, surtout les bords de la rivière devaient être fort animés. On avait loué un cellier sur le quai « pour y conserver le pain damunition », ce qui coûta 60 sols tournois ; et trois hommes, chargés d'accompagner ce pain, par mer, jusqu'à Penmarch et Pont-l'Abbé, employèrent six jours à ce voyage. Pour couvrir ce pain dans les bateaux on avait dû acheter « des nattes et de la paille ». Et il avait fallu des voiles, des cordages, « trois voiles contenant chacune trente-six aunes de toile de longueur, dix aunes de laise, six autres aunes et revenant chacune à 21 livres 12 sols tournois. »

La ville fournissait aussi des canons, « trois bâtardes et une moyenne » (1). Ils furent hissés à bord de ces

(1) Sourdéac : *Mémoires*, p. 269 V°. — « *Bâtarde :* Pièce de canon bâtarde, de moyenne grandeur ». (Trévoux.)



« vaisseaux de guerre » et l'on paya « au capitaine des vaisseaux... pour trante cinq solz de grand papier pour luy servir entour le canon » (?). Pendant ce temps le nommé René Simon (sorte de surveillant), accompagné de « quinze autres hommes », s'en allait, sur l'ordre de M. de Sourdéac et de M. le Gouverneur, dans les taillis de Kerdourch (1) en Plomelin « couper du bois pour construire et faire des gabions ». Puis il fallait le « rendre jusques aux bateaux», ce bois, et le transporter à Penmarch. Six hommes, pendant deux jours entiers, travaillèrent à porter ces fagots. Deux bateaux et beaucoup de bateliers furent employés. Les sieurs Souhier, Guimarch et Alain Cadiou étaient chargés de conduire ces « bateliers de bois jusques aud. lieu de Penmarch » et reçurent pour cette besogne, 12 livres tournois. Henry Berthou et René Ouliven, canonniers, avec leur « matelot coadjuteur », accompagnaient les canons. Pierre, Jean Quelfen et Guillaume Dupré les escortaient, promus à la conduite et à la garde desd. canons et des munitions durant le siège. Mais, par malheur, certains se montraient bien négligents, les bateliers de Bénodet entre autres, qui ne se pressaient pas, ne partaient pas, avec ces bois pour Penmarch ; et l'on se vit dans l'obligation de leur envoyer un messager, d'urgence, pour « les haster et diligenter. »

Combien de besognes ! Et de plus, on avait à s'occuper de M. de Sourdéac, qui venait s'installer en ville. On devait lui préparer son logis, y faire porter « des buches et du gros bois » pour les feux et pour la cuisine, de l'avoine pour ses chevaux.

(1) *Kerdourch :* (en français : lieu au bord de l'eau) château sur l'Odet, à 6 kilomètres de Quimper ; aujourd'hui à M. Roussin.



Il demeura, dit-il, seulement un jour à Quimper ; dès le lendemain de son arrivée, il regagna Pont-l'Abbé — le 20 mai. — De là, il surveillait les préparatifs. On ne perdait pas un moment. Enfin, le 21, « en plein midy », on se mit à creuser les tranchées, « avec toutes forces de diligence », et « dès la nuit » l'artillerie fut mise en batterie. Le lendemain elle « salua les assiégés ».

« Il ne faut pas demander s'ils furent estonnés — tous ces gens de Kerbézec — encore que leur place fut bonne... L'on commença de bon matin (1) à faire sonner la flute à un des bastions qui couvrait le pignon de la maison. Les assiégés, qui n'espéraient, quelques jours devant, rien moins que en tenant discours, après quelques vollé quittèrent le bastion. Ce qu'ayant esté recognu, Sourdéac fit abattre led. pignon, qui ne dura guère qu'il n'y eust bresche. Ce que les assiégés voyant commencèrent à faire une chamade (2). Mais l'on n'y répondit qu'à coup de canon. » Le capitaine Magence avait le commandement sur toutes les troupes, ce qui causait au fier et jaloux La Tremblaye un secret dépit ; si bien qu'il en résulta quelque rivalité entre eux lors de l'attaque. « Je m'en vais donner à l'assaut », dit La Tremblaye à Magence, passant auprès de lui. Magence « lui respondit que le général (Sourdéac) ne l'avait encore commandé. Alors il répliqua : C'est tout un ; si vous y venez nous vous y verrons. » Et, sans permission, il se jeta sur la brèche. Mais il ne put la

(1) 22 mai 1597.

(2) « Certain son de la trompette ou manière de battre le tambour dont les ennemis font usage pour avertir qu'ils ont quelque proposition à faire au commandant, soit pour capituler, soit pour avoir permission de retirer des morts... » (Trévoux.)

franchir et dût s'arrêter. Et quand, après une nouvelle canonnade, Rieux, enfin, donna le signal, le capitaine Magence, se rappelant le « convy de la Tremblaye », passant près de lui « avec tous les régiments français », lui dit : « M. de la Tremblaye, me voici ; entrons dedans ! » La Tremblaye ne se fit pas prier. Il était petit mais « il avait le cœur gros comme un lion ». « Et tous firent si bien qu'après quelque résistance et combat la place fut prise d'assault. » Magence « y fut blessé d'une harquebusade dans la cheville du pied. Les assiégés étaient près de 700 dont il en fut pris 60 ou 80, et le reste sentit la rigueur de tels assaults. Sourdéac (en effet), aiant bien visité la place, commanda à son prévost d'armée que ceste vermine servist d'exemple aux autres bicoques qui ruinaient le païs. »

En conséquence, on commença les exécutions de ces gens — qui étaient sans doute, en grande partie, des cultivateurs et des pécheurs enrôlés dans les troupes de La Fontenelle. « Le prévost, diligent en son mestier, n'allait en son expédition que douzaine par douzaine. » Il en pendit quarante environ. Enfin, Sourdéac, « averty qu'il était à la troisième (douzaine) fit faire halte. » Et il ne faut pas demander quels furent « les vœux et protestations... de ces pauvres misérables d'estre gens de bien et de mourir pour luy sans jamais s'en distraire, sur les peines qu'ils y eschappaient » (1).

(1) Pour ce siège : *Mémoires de Sourdéac*. — *Compte des Miseurs*. — *Lettres patentes*, août 1598. Arch. Nat. V⁵ 1227, pp. 311 sqq.

XI

Nouveau siège de l'île Tristan

La fidélité de Sourdéac

En entreprenant le siège de Penmarch, Sourdéac estimait-il préparer le siège de Douarnenez, voulait-il, avant d'aller camper sous les murs de la grande forteresse, ou du moins à l'entrée du sillon qui la reliait à la côte, réduire à l'impuissance ces garnisons de Kerbézec et autres « bicoques » dont la présence sur les derrières de l'armée pouvait être dangereuse ?

Le gouverneur de Brest ne semble pas avoir eu — tout d'abord au moins — l'intention d'assiéger l'île Tristan (1).

Cependant, dès le 23 mai, lendemain du jour où il avait réduit le fameux « château de Kerbézec », il envoyait au Faou un messager « pour faire venir quelques compagnies de gens de guerre y estans le trouver » (à Penmarch sans doute) ; et le surlendemain, samedi 24 mai, quatre guides étaient fournis par la ville de Quimper « pour guider l'armée à Douarnnenés. »

Mais il n'accompagna pas les soldats qu'il y envoyait. Le 25 mai « l'armée, dit-il, partit et vint prendre le

(1) Voir : *Mémoires de Sourdéac*, p. 269. — Il y est dit : « Sourdéac se délibéra d'aller assiéger le chasteau de Penmarch ». Nulle mention n'est faite de Douarnenez, en ces premiers jours de mai 1597.



logement dudit Pont-l'Abbé et le 26 alla vers Locronan, et Sourdéac à Quimper avec les capitaines, réservé Maignan (Magence) qui menait l'armée au titre de mareschal de camp. »

Tandis que Magence conduisait quelques compagnies à Locronan puis se rendait à Douarnenez, René de Rieux avait donc regagné Quimper, où il paraissait se plaire beaucoup. Le 27, étant en cette ville, il reçut des nouvelles agréables : des messagers revenus de missions disaient « que Créménec, Saint-Alouern et plusieurs petites places », ayant « eu bruit que le prévost Fardeles avait joué de ses jeux », à Penmarch, n'avaient pas voulu « attendre qu'il leur fist *danser le branle de son valet de chambre* » ; en conséquence, ces garnisons, prudemment, s'étaient sauvées, après avoir mis le feu à leurs bicoques. Sourdéac s'en réjouit et conclut : « Cela releva Sourdéac de les aller visiter. »

Pendant ce temps, Quimper adressait à Douarnenez, à l'armée du capitaine Magence, une foule de choses utiles : trois douzaines de civières « à raison de 6 sols chacune », trente-huit pelles de bois, seize pelles de fer, deux peaux de mouton « à nettoyer le canon », des « lanternes dont on charge le canon » (1), plus « une barique garnye de cleffs et clessarz pour servir au canonnier à conserver les balles, mesches et autres hardes », plus des charrettes, qui étaient en mauvais état et qu'on avait dû, avant le départ, « racoustrer » de partout, des roues et des essieux... Et tout cela avait coûté

(1) « *Lanterne :* En t. de guerre. Instrument de canonnier pour prendre la poudre et en charger le canon. On le nomme aussi cuiller à charger. *Lanterne à mitraille* est une espèce de boëte qu'on remplit de mitraille pour en charger un canon. » (TRÉVOUX.)



fort cher. Peut-être envoyait-on ces trois « bâtardes » et cette « moyenne » qu'on avait précédemment prêtées pour le siège de Penmarch. On venait de les ramener en ville, cependant, ainsi que le constate le compte de Chevillart. Le Miseur avait, en effet, payé « à Guillaume Langaigé et autres mariniers... pour leurs peynes et salaires d'avoir rendu le canon dud. lieu de Penmarch sur le quay de Kempercorantin la somme de quatre escuz » ; plus « aux chartiers pour rendre lesd. canons de dessus le quay en la ville close » quinze sols tournois ; « plus au canonnier et *son coadjuteur* pour la descarguaison et carcaison dud. canon » vingt-cinq sous. Enfin six charpentiers, envoyés « *d'autorité de justice* » à Penmarch et Douarnenez « pour scier du bois à faire des plates formes », pour trois semaines de travail, avaient reçu vingt écus. Plates-formes destinées sans doute aux exécutions de justice.

Mais, en dépit des dépenses, les opérations du siège s'effectuaient avec une terrible lenteur, et les Quimpérois s'en affligeaient. L'évêque lui-même crut devoir se faire leur interprète.

Un jour, vers la fin de mai, solennellement, M. l'Evêque, Charles du Liscoët, « accompagné des trois ordres de l'Evesché de Cornouaille, avec le corps du Présidial et celui de la Ville », vint trouver M. de Sourdéac, alors à Quimper et assisté « des sieurs Kergommar, Kergournadech (1), La Tremblaye, Plessix-Valleron et plusieurs capitaines et gentilshommes », et il lui présenta les doléances de l'évêché tout entier en des termes très pressants et émouvants, lui exposant « au nom de tous l'état de leur misérable condition, les entreprises,

(1) Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, sieur de Kergournadech.



cruaultés et désordres que Fontenelle leur faisait, qu'ils ne pouvaient plus supporter la rigueur de son fléau, qu'ils n'avaient plus aucune respiration ».

La tristesse se lisait sur « les visages de tout ce monde. » Sourdéac écoutait « fort attentivement », et il dit « qu'il avait en soi le mesme resentiment... qu'il voudrait, au péril de sa vie, les pouvoir descharger de la tirannie de Fontenelle... mais que l'état des affaires, la force dont était l'isle de Douarnenez, le peu d'hommes, de force et d'argent qu'il avait » l'empêchaient de rien faire en ce moment.

Alors ils offrirent d'engager « jusques aux calices, croix et crosses pour faire fondre, afin de les délivrer de *la gueule du dragon* » (1).

« Touché de ces instances », — dit-il — Rieux convoqua pour le lendemain une assemblée où se trouvèrent de nouveau tous ces personnages et aussi le capitaine Magence « qu'il avait envoyé quérir », et dans cette réunion il fut décidé que, le fort de La Fontenelle étant « construit dans une isle presque inaccessible » et ne pouvant être pris d'assaut, on en ferait le blocus. D'abord, « on s'emparerait du bourg de Douarnenez pour resserrer Fontenelle et donner le temps au peuple de la campagne de faire leur récolte » (2). Ainsi bientôt sans doute la redoutable forteresse finirait par se rendre.

Et Sourdéac, ayant tout bien préparé, fait délivrer « quelques deniers » à ses capitaines, se mit en route vers Douarnenez — le 7 juin (3). Il avait « *permis* aux habitans et peuple (de Cornouaille) de lever sur eux

(1) *Mémoires de Sourdéac.*
(2) D. Taillandier, pp. 465, 466.
(3) *Mémoires de Sourdéac.*

3.000 écus pour estre départys aux capitaines, officiers et blessés », de « lever bleds, pains et fourrages », de saisir notamment tous les blés qu'on trouverait dans les greniers à Quimper. Il avait été « *contraint* aussy — dit-il — de faire prendre quelques vins d'un ollonoys... » Et il envoyait des pionniers aux tranchées, commandait qu'on lui fournit au plus tôt « une armée navale de 14 navires ». Le peuple de Léon devrait la construire et l'équiper à ses frais et, pour payer la dépense, recevait l'autorisation de se cotiser. Clergé, noblesse et tiers-état pourraient « lever sur eux » la somme de 7.800 écus. Enfin « à cause de la diminution des soldatz qui jornellement se desbandaient » il avait « faict dresser et mettre sus ung régiment de gens de pied français de six compagnies » dont il donna le commandement « aux capitaines Le Sider Viégu et La Roche-aux-Ramiers » — ce La Roche-aux-Ramiers peut-être qui, récemment, lors du combat de Camaret, avait commandé « *La Marye* » pour La Fontenelle (1). La Marie !... Ce bateau placé sous le patronage de Marie Le Chevoir.

Rieux disposait, en somme, de forces assez imposantes. Il avait, au dire de Ledesma (2), « deux mille hommes » et « dix ou douze navires ». Nous venons de voir qu'il en demandait quatorze. Il espérait en outre d'autres contingents. Il s'était rendu maître très aisément de Douarnenez, que personne ne défendait. En y arrivant, « à mi-marée », il trouva quatre vaisseaux, dit-

(1) Pour ce qui précède : *Lettres patentes*, août 1598, précitées. Arch. Nat. V[5] 1227, et *Mémoires de Sourdéac*.

(2) *Simancas*. Lettre Mendo de Ledesma au roi ; Nantes, 10 juin 1597. K. 1600 (original).



il, « que La Fontenelle avait entre l'isle et la terre » ; alors, tout aussitôt, il fit mettre ses pièces en batterie et le combat ne fut pas long. Ces pièces, paraît-il, « jouèrent si bien » qu'en quelques instants les bâtiments de Guy Eder furent « en estat de ne plus faire de mal ». Puis, le flot s'étant retiré, « commença une grosse escarmouche ».— Ah, les choses n'allaient plus comme au temps du pauvre Du Pré !

Et « de tous côtés » arrivaient ces pionniers. Et chacun piochait, creusait avec une ardeur incroyable. Et Sourdéac lui-même, « à la tête de la noblesse, portait la hotte. » Mais « après avoir mis ces choses en cest estat » il se retire à Quimper « pour donner ordre au maintien de l'établissement de ce bloc ». Ce beau zèle n'avait pas duré longtemps !

Il regagne ses appartements, qu'on lui avait préparés avec tant de soin. De là il distribue ses commandements, expédie ses messagers, à droite, à gauche, à Brest, à Morlaix, au capitaine Magence, qui, demeuré à Douarnenez, dirige les travaux. Et il fait envoyer du pain à l'armée, des serpes, des cognées, des piques, de la poudre, des mèches, des balles « pour baterye et pour coulleuvrine ». Puis il se rend à Brest, d'où il enjoint à la noblesse de Léon « de le venir trouver à l'armée ». Puis il retourne à Quimper. Ayant entendu dire qu'il « se devait trouver forces compagnies au baptistaire d'un enfant du sieur du Faouët », au bourg du Saint, il y adresse un homme tout aussitôt « pour estre certiéré de ces nouvelles », et sans doute pour voir si l'on ne pourrait pas rencontrer là des gentilshommes disposés à venir assiéger et conquérir ce fort Tristan...

Et pourtant, ce siège traînait en longueur. La Fontenelle était solidement établi sur ses roches, au milieu



de ses récifs, « ravitaillé de toutes provisions ». Ses canons dominaient la plage. Comment approcher ?

« Une certaine nuit assez obscure, en pleine marée », ces assiégés quittèrent encore leur île. Ils étaient en barque, 150 ou 200, et ils se jetèrent, du côté de Tréboul, sur le quartier général. L'alerte fut vive, le combat acharné. « Entre autres y mourut des premiers le capitaine Magence, en bien faisant, comme il avait toujours de coutume, et quelque douzaine des siens avec quelques-uns des assaillants. » Les funérailles de ce brave furent faites à Quimper fort honorablement. « Son corps y étant rendu, le clergé, où était l'évêque, alla en bel ordre le recevoir jusques à la porte Médard. » A Saint-Corentin on lui fit un service solennel. Puis il fut inhumé « en une vieille tombe d'évêque élevée sous la voûte, en la chapelle de la Trinité (1), au haut de l'église, vis-à-vis la tombe de Gracien de Monceau, du côté de l'évangile ; ce que le chapitre et le peuple même trouva incongru », observe le chanoine Moreau, qui n'admet pas cet honneur d'un tombeau d'évêque à un simple capitaine (2).

Alors, de Quimper, Sourdéac adresse un messager au baron de Molac, à Saint-Pol-de-Léon, et le charge de diriger maintenant le siège. En même temps il écrit au capitaine Malterre, commandant à Carhaix, pour l'appeler instamment à l'armée.

On s'inquiète beaucoup des navires de La Fontenelle, qui vont et viennent sur toute la côte. On se préoccupe aussi des secours qu'il peut recevoir, et qui sont annoncés. On le sait. N'a-t-on pas des espions, çà et là, dans les châteaux et sur les routes. Ce même jour 6 juillet,

(1) Aujourd'hui chapelle de la Victoire.
(2) Moreau, pp. 360-361.



le Sénéchal et M. de Kermoguer envoient un homme « à Morbian » (1) pour voir si quelques « galères ou navires de guerre» ne rôdent pas par là. On se méfie apparemment du sieur de La Hautière. Ce dimanche 6 juillet également on vit arriver en ville deux prisonniers. Ces particuliers venaient d'être capturés par cinq payeans de Plogonnec. On raconta qu'ils étaient « deux laquais appartenant à La Fontenelle. » Ils portaient « deux paquetz de lettres. » A qui destinées ces lettres ?

De tous côtés des ligueurs s'agitaient, voyant un des leurs dans l'embarras et qu'on assiégeait ce fort Tristan. A Hennebont, à Vannes, à Pontivy on s'occupait beaucoup de Guy Eder. Mercœur de même et les Espagnols songeaient à lui avec quelque inquiétude. Dès le 10 juin, Mendo de Ledesma avait écrit de Nantes au roi d'Espagne à ce sujet. « M. de Sourdéac, disait-il, voyant que ce fort de Fontenelle est en quelque sorte un obstacle et mauvais voisinage pour Brest, a réuni deux mille hommes et armé dix ou douze navires, et l'a assiégé. Il attend d'Angleterre, croit-on, six ou huit navires pour la garde de la mer et environ six cents Anglais. On désire déloger Fontenelle parce qu'on le sait homme de vigueur et d'exécution. Il a armé les navires dont j'ai donné avis à Votre Majesté. Il est Espagnol et m'a écrit qu'il est à la dévotion de V. M. Je l'ai assuré que l'on enverrait les moyens nécessaires pour le secourir. Avec une poignée de soldats, tout se ferait, on remédierait à mille inconvénients et on nuirait beaucoup à l'ennemi... Que V. M. considère que, si l'Anglais

(1) Dans l'archipel du Morbihan.

venait à occuper cette place, ce serait un mauvais voisinage pour Blavet » (1).

Volontiers on agite devant Philippe II ce spectre britannique. On sait quelle influence il a sur l'esprit du monarque. Mais tant de gens, avec tant d'instances, demandent des soldats et de l'argent à Philippe II ! Des secours, certes, il en faudrait en beaucoup de lieux. Il en faudrait notamment à ce pauvre d'Aguila, bien loin qu'il puisse défendre son ami La Fontenelle.

D'Aguila se trouve aujourd'hui dans une situation des plus pénibles et ridicules, captif en son château de l'Aigle, où le tiennent « sous bonne garde » ses soldats mutinés. Depuis si longtemps on les a laissés sans solde, sans argent, sans pain, dans ce pays ruiné par eux, transformé en désert ! Sa Majesté n'eût-elle pas dû le savoir, et prévoir quelque accident ! Tant de lettres, de don Juan, de Ledesma lui crièrent famine en ce printemps de 1597 (2). « Le château de l'Aigle, disait-on, est bien dépourvu de tout et il en peut résulter un grand dommage, si l'on n'y porte remède ». « L'armée de Blavet est tout à fait dans le désespoir et la nécessité... Il importe de ne pas perdre de temps pour y porter remède ». « La garnison de Blavet souffre beaucoup. » Philippe II comprit cependant qu'il faudrait agir, il donna des ordres « *Que se le provea lo necessario*. Qu'on lui fournisse le nécessaire. » (Note inscrite sur la lettre du 24 avril). Mais il était trop tard ; quinze jours après, le 5 juin, Ledesma, René d'Aradon, gou-

(1) *Simancas*. Lettre Mendo Ledesma au roi, 10 juin 1597, précitée. K. 1600.

(2) *Simancas*. Lettre d'Aguila au roi, 10 mars 1597, K. 1599. — Lettre Ledesma au roi, 20 avril 1597, K. 1600. — Lettre Ledesma au roi, 24 avril 1597, K. 1600. — Lettre d'Aguila au roi, 21 mai 1597, K. 1599, etc...

verneur de Vannes, le *senor* de la Hottière adressaient à Philippe II des missives effarées : la garnison de Blavet venait de se révolter, la nuit précédente, « trois heures avant le jour » à l'instigation d'un sergent réformé nommée Guerrero, et elle avait jeté en prison d'Aguila et tous ses officiers (1).

Philippe II crut devoir tenir ses engagements, cette fois. D'ailleurs, il fallait bien ramener au devoir ces soldats rebelles. Il décida d'envoyer en Bretagne mille hommes et vingt mille écus « avec un chef pour commander les troupes et apporter l'argent. » Mendo de Ledesma, dit la note officielle (2), devra pacifier les révoltés, leur pardonner ou traiter dans le sens qui lui conviendra. On devra aussi « récompenser les soldats qui ne se sont pas laissés détourner de leur devoir, et reconnaître les services rendus par Aradon et la Hottière. »

Dans les premiers jours d'août arrivèrent à Nantes deux chefs espagnols, Rodrigo de Horosco, maître de camp, et Carlos de Ameçola, avec sept galères et 1.000 hommes. Mercœur s'en montra très satisfait. Mendo en profita pour lui dire que, si Sa Majesté désirait « *quelque point en cette province, ce serait Brest ou Saint-Malo* » (3). Mercœur fit la sourde oreille ; mais... approuva pleinement l'intention qu'on avait de secourir Fontenelle.

Pour entretenir le duc, de ces choses et de plusieurs

(1) *Simancas*. Lettre du capitaine Miguel Maëstre à Mendo de Ledesma. De l'estacade de Blavet, 5 juin 1597. K. 1600.

(2) Note de chancellerie pour écrire à don Mendo de Ledesma. *Simancas*. (Minute officielle ou projet.) K. 1600.

(3) *Simancas*. Lettre Mendo de Ledesma au roi, Nantes, 14 août 1597. Original K. 1601. Ce passage en italiques est en chiffres dans le document.

autres, Ledesma l'était allé trouver en sa « maison de plaisance », à Indret, « qui est — dit Horosco — une île de cette rivière. » Mercœur s'était montré fort bien disposé. — Le 17 août, Ledesma va voir, au Pélerin, le maître de camp Horosco et lui raconte cette visite. Ledesma est très occupé de Fontenelle, qui, dit-il, est « assiégé de très près dans son fort » et qu'il faut secourir. « Cela peut se faire », répond Horosco. Puis, quelques jours plus tard, ils vont tous deux saluer Mercœur, en sa maison de plaisance. Ils se sont même adjoint Carlos de Ameçola. « Avec cet atout dans son jeu, déclare le maître de camp, il faut jouer des deux mains ». — « *Viendo que con esta espada se havia de jugar à dos manos* » (1). Et de nouveau l'on parle de Guy Eder. Enfin, il est convenu que Carlos de Ameçola, avec quatre galères et deux cents soldats, ira secourir et ravitailler l'île, tandis que Rodrigo de Horosco à la tête de ses troupes demeurera au Pélerin, « pour faire face à l'ennemi du côté du Poitou » (2). En ce même temps Mercœur demandait instamment à Philippe II deux autres mille hommes, de l'argent et du blé, — une si cruelle famine régnait en Bretagne ! (3). Un autre sujet, également, occupait alors Mercœur et ces personnages espagnols, les pourparlers relatifs au futur mariage de l'Infante Isabelle avec S. A. le Cardinal-Archiduc (4).

(1) Vieille locution. La *espada* est une des couleurs des cartes espagnoles. — *Espada:* épée qu'on tenait à deux mains.

(2) Rapport Rodrigo de Orozco au roi. Le Pélerin, 31 août 1597. *Simancas*. K. 1601.

(3) *Simancas*. « Relation de ce qu'a rapporté Lorenzo Tornaboni ». (Original et sommaire espagnols. K. 1601.) Pièce non datée, qui doit être du mois d'août 1597, postérieure à l'arrivée d'Orosco.

(4) *Simancas*. Lettre Ledesma au roi, 21 août 1597. K. 1601. — Ce mariage fut célébré un an plus tard seulement, après la mort de Philippe II, le 13 septembre 1598.

Tandis qu'en Haute-Bretagne se tenaient ces colloques, Guy Eder attendait les secours promis. Ses bateaux erraient sur la mer. Sourdéac expédiait çà et là ses espions. Le 10 août il envoie deux messagers à Scaër et à Gourin, un troisième à Châteauneuf-du-Faou, « sur les avancées de l'ennemy » (1). Le 12, un nommé Jean Jezequel arrive, en toute hâte, au camp. Il apporte une lettre de M. le gouverneur Kermoguer ; il vient avertir l'armée « que les navires de La Fontenelle sont en mer » (2). Sans doute les a-t-on aperçus de quelque point de la côte. Et le 17, Sourdéac, de nouveau, rentrait à Quimper, abandonnant à peu près le siège.

Le 20, enfin, ces Espagnols quittèrent Nantes. Carlos de Ameçola les conduisait. Il avait quatre galères et deux cents hommes environ, les compagnies du capitaine Pedro de Cuniga et de Juan Urtado de Mendoça. Mais une tempête l'empêcha de « dépasser Saint-Nazaire avant le 25. » Cependant, ce 25 août, l'océan s'étant callmé, la petite flotte put continuer sa route, et le même jour elle gagna Bellisle, où devait être embarquée « une nouvelle provision de biscuit pour le ravitaillement du fort », laquelle provision s'ajouterait aux « vivres et munitions » envoyées par Mercœur (3). Puis, le surlendemain, l'ambassadeur de Ledesma lui-même se rendait à Blavet, vers ces révoltés, pour les apaiser et délivrer ce pauvre d'Aguila (4).

L'approche de ces quatre galères espagnoles, qui s'en allaient au secours de La Fontenelle, eut un effet assez imprévu : elle décida les troupes royalistes à lever le

(1) *Compte des miseurs* (1598) p. 18 V°.
(2) *Id.*
(3) *Simancas.* Lettres du 21 et du 31 août 1597, précitées.
(4) *Simancas.* Lettre Ledesma au roi, 5 septembre 1597. K. 1601.

siège de Primel, — juste au moment où la garnison, épuisée et découragée, se disposait à se rendre (1). Peut-être ces royaux de Primel, voyant s'avancer la flotte espagnole, craignirent-ils sa visite.

Cependant, de nouveau, les Quimpérois éplorés suppliaient Sourdéac. — Qu'il veuille bien arracher « cette épine qu'ils ont au pied ». Sourdéac répondait qu'il « n'avait rien tant en affection que de chasser cette vermine », mais que « prendre cette place forte de main et d'artifice était chose impossible... que de munitions le Roy n'en avait point dedans sa place de Brest que pour simplement la garder... » Il ne pouvait, disait-il, attendre nulle aide sinon de Saint-Malo, qui possédait « huit ou dix pièces de batteries », ou bien de l'Angleterre. Quant au maréchal de Brissac — à qui la ville venait de dépêcher un député, le capitaine Parceveau (2) — il ne montrait vraiment pas « trop d'affection en cette entreprise » (3).

Il ne bougeait pas, ce Sourdéac. Le chanoine Moreau s'en plaint amèrement. Retourné à Brest, « voyant que c'était temps perdu que de prolonger le siège, honteux toutefois de le lever », il demeurait comme indifférent, ne revenait pas, ne répondait même pas aux lettres qu'on lui adressait chaque jour. « Finalement on l'avertit que secours venait à l'ennemi... Lors il écrivit qu'il était d'avis que le siège fût levé et que le canon qu'il avait fait rendre là de Brest fût rendu en sûreté à Quimper ». C'était s'avouer vaincu et découragé. « Le

(1) *Simancas*. — Lettre Ledesma au roi, 5 septembre 1597. K. 1601.
(2) Pour le prier d'empêcher la levée du siège. — *Compte des Miseurs* (24 août 1597). Ce Parceveau était sans doute un parent de Hervé Parcevaux, beau-père de Marie Le Chevoir.
(3) *Mémoires de Sourdéac*, p. 275.

baron de Molac, ayant communiqué ces lettres aux capitaines, ils furent de même avis », se rappelant ce que l'un d'eux avait dit, au départ de Sourdéac, « *qu'il s'en allait mais qu'il n'était pas pour retourner* » (1).

*
* *

Ce siège avait été levé le 29 ou le 30 août (2). Sourdéac écrit en ses Mémoires : « La tresve estant conclutte et arrestée on fut contrainct de lever ce siège. » Il commet une erreur volontaire, destinée vraisemblablement à expliquer, à justifier sa conduite, assez étrange. La trêve dont il parle fut signée par Mercœur, à Angers, seulement le 17 octobre 1597 (3). Depuis plus d'un mois et demi le fort était délivré de ses assiégeants ; cette trêve n'eut donc nulle influence sur la détermination de Sourdéac. Quelles raisons agirent sur lui, le rendirent d'abord si négligent, le tinrent sans cesse à Quimper et ailleurs, loin de Douarnenez, durant ces trois mois, puis le décidèrent à tout abandonner dès que lui fut annoncée l'arrivée des Espagnols ?

Sourdéac fut longtemps cité comme un modèle de loyauté, de fidélité, considéré comme le plus ferme soutien de la monarchie française en Bretagne et l'un des plus dévoués soldats et compagnons du Béarnais. Mais le déchiffrement et l'étude des papiers de *Simancas* aux Archives Nationales a, depuis quelques années, modi-

(1) Moreau, p. 359.

(2) Le 30 août, on répare le pont de la Porte-Médard, sur lequel doivent passer les canons de Sourdéac. Ce même jour, des guides conduisent à Quimperlé l'armée de Molac qui revient du siège. — Voir : *Compte des Miseurs* (1598) pp. 19 et 31.

(3) Guyot-Desfontaines, T. IV, p. 281. — *L'Estoile*, p. 178.

fié le jugement des historiens sur le compte de René de Rieux. Pendant deux ans, de 1596 à 1598, il eut avec l'Espagne des relations fort suspectes. Dès le début de 1596, il dépêchait au fervant « espagnol » Rosampoul, un messager discret, avec une lettre à l'adresse de Mercœur. Rosampoul s'empressa d'aller trouver don Juan, et, tous deux, ils décachetèrent la lettre. Malheureusement « elle était en chiffres. » Par la voix de son envoyé, Sourdéac priait son cousin Rosampoul (1) d'aller à Nantes, de « remettre la lettre au duc et lui transmettre le message. » Le gouverneur de Brest exprimait à Mercœur son « *désir fou* » de servir le roi d'Espagne ; et en même temps il recommandait avec soin qu'en ces négociations on parlât « *de sa pauvreté* ». Rosampoul ne manqua pas de faire la commission. Il souhaitait avec tant d'ardeur amener à la bonne cause une recrue de cette importance ! (2).

L'année suivante, « dix ou douze jours avant le sacre » (fin mai 1597), Sourdéac et François de Carné-Rosampoul, eurent ensemble, à Quimper, un entretien assez curieux. C'était vers le 27 mai, au début du siège de l'île Tristan. Sourdéac avait prié son cousin de venir le voir. « La longue connaissance qu'il avait » de lui l'incitait, disait-il, à lui « parler franchement des affaires de la France. » Et, après quelques propos sur la situation générale, sur l'état des partis, il lui demanda ce qu'il pensait, lui Rosampoul, de tout cela, ce qui se produirait si, par hasard, venait à mourir « *celui qu'ils reconnaissaient pour roi.* » Rosampoul répondit qu'on

(1) Suzanne de Sainte-Melaine, femme de Sourdéac, était cousine de Rosampoul.

(2) *Simancas*. Lettre d'Aguila au roi. Quimperlé, 29 avril 1596. Déchiff. K. 1598.



n'était pas « sorti de misères », qu'on n'en sortirait que si Dieu et un puissant roi, « assisté de sa grâce », y « portait remède. » Alors « il demeura tout pensif » et répliqua : « Quy jugés vous que ce soyt ? » François s'écria que ce serait le roi d'Espagne. « Je le crois bien, dit Sourdéac ; mais Sa Majesté *ne recherche plus personne, encore qu'elle en eût beaucoup de sujet, vu les droits qu'a Madame l'Infante... en ce duché particulièrement...* Ce qui lui eut été très nécessaire, c'eût été de *déclarer et convier ceux qui aiment leur religion et la liberté de ce pays, à y entendre.* » Mais Leurs Majestés avaient été si souvent trompées ! Elles ne feraient sans doute plus état de personne. — Rosampoul se récria : Leurs Majestés désiraient trop « le bien universel de la chrétienté » pour « mépriser les gens de bien. » Et il le priait de « *faire entendre par quelles voies et conditions il eust désiré s'y ranger* » (au parti de Sa Majesté Catholique). Sourdéac déclara seulement qu'à son avis, il fallait tout d'abord que lui, Rosampoul, obtînt de Leurs Majestés une audience et leur fit connaître *à eux seuls*, l'espérance qu'il avait d'amener René de Rieux « *et beaucoup d'autres par son moyen* » sous les bannières espagnoles, puis qu'il engageât Leurs Majestés à « *le rechercher* », enfin qu'il lui rendît compte, par lettres chiffrées, du succès de ces négociations. D'ailleurs, pour régler au mieux tout cela, définitivement, il invitait Rosampoul à venir bientôt à Brest, parler de ces choses « en présence de sa femme et du ballif de Léon, dit La Villeneufve. »

Quelques semaines après, fidèle au rendez-vous, Rosampoul se rendit à Brest. Il n'y trouva pas Sourdéac. Mme de Sourdéac seule, était là en compagnie dudit La Villeneufve, et la conversation entre eux roula tout de

suite, uniquement, sur le sujet qui les intéressait tous, — « lesquelx, dit Rosampoul, ne me tindrent propos tandants à autre fins qua ce que dessus. » — Rosampoul les exhortait à « dire franchement » ce qu'ils désiraient. La dame de Sourdéac refusait de répondre, affirmant « quelle ust mieux aimé son mary, ses enffants et elles morts que lon ust pancé quyls ussent faict cette recherche par craincte. » De deux choses l'une, observait-elle, si nous nous offrons, on croira que nous y sommes poussés, ou bien parce que nous reconnaissons « le juste droit de Madame Linffante », ou bien parce que nous convoitons des avantages. Dans le premier cas, l'on nous voudra traiter « comme sujets », auxquels on ne doit rien, sans nous « advancer au charges et honneurs » que nous pouvons espérer. Dans le second cas, « c'est acte de traïson. » La déclaration, disait-lle, devrait venir de Leurs Majestés. Du reste, elle s'en remettait à ce que dirait et ferait « pour leur partiqullier » son cousin Rosampoul ; cependant elle tenait à faire remarquer « que ladvantage que lon leur ust faict ust aporté mervilleux changement à tous les autres, vers lesquelx ils ussent negossyé, advant et après ce desclarer, et ussent faict esclandre au préjudice des ennemys surprins de cette mutation. » Le sieur de Villeneufve fut plus explicite. Il déclara qu'ils espéraient « *au moins estre la segonde personne en charge et honneurs, sy ne pouvoinct estre les premiers ; quan ce cas il ussent receu garnison espagnolle dans leur place* » (1).

René de Rieux était possédé d'un orgueil immense

(1) Pour ces négociations : Mémoire de François de Carné au Roi Catholique, Trifaven, 21 septembre 1597. (*Simancas*. Original K. 1601.)



et d'une ambition sans limite. On raconte qu'à l'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, le sollicitant de soutenir les prétentions de Mercœur, il aurait répondu : « Celui que vous appelez le roi de Navarre, est roi de France et le légitime souverain. Si j'étais capable de manquer à la fidélité que je lui dois et que je lui ai jurée, ce ne serait pas sans doute pour aider un cadet de la maison de Lorraine à devenir duc de Bretagne ; j'y penserais pour moi » (1). Le mot fut peut-être arrangé, ou ne fut pas prononcé dans les circonstances indiquées par Saint-Foix ; il révèle du moins le caractère ambitieux de Sourdéac. Ses *Mémoires* sont d'ailleurs très éloquents à cet égard, René de Rieux était allié d'Henri IV au cinquième degré. Il avait succédé à son frère, Guy de Rieux-Châteauneuf, au gouvernement de Brest, lequel Guy de Rieux avait jadis, par surprise, enlevé cette ville de Brest à François de Carné-Rosampoul (fin de 1589). Rosampoul, certainement, n'aimait pas beaucoup son cousin Sourdéac, et, jusqu'à la fin de la Ligue, il rêva de rentrer en possession de ce bien qui lui avait été volé.

Sourdéac, songeant en 1597 à livrer Brest à Philippe II, estima-t-il qu'il ne pouvait combattre la flotte espagnole ?...

***

On ramena donc à Quimper, ainsi que l'avait commandé Sourdéac, les canons de Brest employés au siège de l'île Tristan. Dès le 30 août, trois charpentiers sont occupés à « racoustrer le pont de la porte Médard pour

(1) Poullain de Saint-Foix : *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit.*



faire entrer les canons dud. sieur Sourdéac en ville ». Quatre hommes ont « apporté deux maz de dessus le quay, et du Guéaudet 30 planches, pour racoustrer led. pont ». Puis, le 14 septembre, ce sont les ponts de la Rue-Neuve qu'il faut « fortifier » à l'aide de planches et de « mâts de navire », toujours pour le passage de cette artillerie ; et des canons qu'il faut monter ; des charrettes qu'il faut réparer !... Puis, le logis du sieur Sourdéac qu'on doit approvisionner de bois, de charbon, garnir de serrures neuves, et dont l'étable a besoin de réparations (1). Car le sieur de Sourdéac revient en ville.

Vers le 15 septembre 1597, il regagne sa bonne ville de Quimper.

(1) *Compte des Miseurs* (1598), pp. 31-33.

XII

Grandeurs et misères

La Paix

Deux semaines plus tard des nouvelles émouvantes se répandaient partout, par les villes et les châteaux, par les bourgades : vainqueur des Espagnols, Henri IV avait repris Amiens (1). Et l'on disait qu'il était dans l'intention de venir en Bretagne !

Ces bruits sensationnels causèrent-ils quelque inquiétude au maître de l'île Tristan ? Après la retraite de ses ennemis il devait être fier plus que jamais. Il régnait sur ses garnisons et sur « son peuple», sur ces pêcheurs, cultivateurs, petits bourgeois soumis à ses exigences, levait « ses deniers », avait saccagé le château de Nevet, son voisin, et la petite « ville » de Pouldavid (2), continuait, à la façon des grands chefs, de délivrer ses sauf-conduits, parfois apostillait et contresignait ceux de Mercœur lui-même (3). Il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

(1) Il était entré à Amiens le 25 septembre 1597.

(2) Aveu publié par M. TRÉVÉDY : *Dernier exploit de La Fontenelle.* (Société d'Emulat. des Côtes-du-Nord, T. XXVI. 1888.)

(3) Sauvegarde délivrée par Mercœur le 8 novembre 1597 à M. et Mme du Rusquec, apostillée et contresignée par « La Fontenelle, à l'Isle Guyon » le 18 novembre 1597 et certifiée par un *vidimus* de deux notaires de Brest. — *Documents pour servir à l'Hist. de la Ligue en Bretagne.* (Mém. de la Société Archéol. du Finistère. T. IX, 1882, p. 129.)

Cette année 1597 fut bien mauvaise pour la Bretagne. « La guerre, la famine, la contagion » s'unissaient pour désoler cette misérable province. Des malheurs partout. Un lugubre concert de lamentations. Par la voix de son président, la Cour siégeant à Rennes se plaignit au comte de Brissac. Elle a voulu lui « faire entendre la misère en laquelle est à présent le pauvre peuple de ceste province... l'on voit ceste ville toutte remplye de mallades, de façon qu'il n'y (en) a maison exempte ; tout le peuple des champs... s'y retirent à raison des gens de guerre qui tiennent la campagne aux environs d'icelle, qui usent de voies extraordinaires pour vivre, font manger les bleds en vert à leurs chevaulx... » Le comte de Brissac déclara qu'il était « fort déplaisant de voir tels désordres » et promit de faire « retirer au plus tôt les troupes de gens de guerre » (1).

Deux mois auparavant (avril 1597) c'est de La Fontenelle spécialement que se plaignaient les magistrats de Concarneau. Violant la trêve, ses gens « pillent et ravaigent le bestial et bleds, prennent prinsonniers à ranczon lesquels ils font mourir dans les prinsons et commettent plusieurs exactions sur le peuple... ; les terres demeurent désertes et sans levées naiant esté possible de les ensemencer, ce qui a causé une telle disette que l'on voit aux villes troys à quatre mil pauvres à la fois et que les malades et enfans qui n'ont pu se retirer aux villes sont morts de faim et leurs corps dévorés des chiens et des loups » (2).

« Personne, dit Moreau, n'avait la liberté d'aller à la maison, où il n'eût trouvé que les murailles... ; si

(1) Plainte du 17 juin 1597. Registres secrets du Parlement. Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. 173, n° 88.

(2) Plainte du 17 avril 1597. Même registre.

bien que les pauvres gens n'avaient pour retraites que les buissons où ils languissaient pour quelques jours mangeant de la vinette (1) et autres herbages aigrets, et même n'avaient moyen de faire aucun feu crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi mouraient dedans les parcs et fossés, où les loups les trouvant morts s'accoutumèrent si bien à la chair humaine, que, dans la suite, pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquèrent les hommes même armés, et personne n'osait aller seul » (2). Quant aux pauvres des villes, « mal nourris, presque tout nus, fors quelques drapeaux pour couvrir leur honte, sans logements ni couvertures que les étaux », ils s'enterraient dans des fumiers « comme pourceaux, où toutefois ils n'étaient guère de temps qu'ils n'enflassent fort gros avec une couleur jaune qui les faisait incontinent mourir » (3).

Et puis ce fut « la peste », en 1598 principalement, qui s'attaqua d'abord aux pauvres, puis s'en prit aux riches, « et en moururent les plus hupés ». Et ces loups entraient même à Quimper, « se promenaient toutes les nuits par la ville jusques au matin ». Et les malheureux paysans « s'attachaient de nuit à la charrue » pour semer ; mais ces soldats venaient, ravageaient tout (4).

A Nantes « on comptait jusqu'à six et sept mille pauvres, non compris les pauvres valides que la ville employait » à certains travaux publics (5). On ne savait comment nourrir tout ce monde. « Les pluies fréquentes, les maladies, les taxes achevaient d'accabler les

(1) Oseille sauvage.
(2) Moreau, p. 377.
(3) Moreau, p. 380.
(4) Moreau, pp. 382-389.
(5) Travers : *Hist. de Nantes*. T. III, p. 99.

habitants ». Mercœur assembla des médecins « afin d'aviser des moyens et des remèdes ». Ils furent d'avis « de mettre hors de la ville tous les vagabonds ; de changer la paille de tous les lits de l'hôpital et de brûler celle qui serait ôtée ; de tenir les rues propres, d'y faire, trois fois la semaine, des feux de deux en deux cents pas ; de n'exposer en vente aucune chose tendant à corruption, ni fruits verts, ni concombres, ni macres (1) ; de ne point exposer de pain chaud sur les boutiques, et de ne point tenir de cochons dans la ville ni dans les faubourgs. »

A la fin de septembre et en octobre (1597) on fit un jubilé « pour demander à Dieu la paix entre les princes » .— Ah, quand finiraient ces misères ? — « Le parti du roi prenait de l'accroissement et de la force. » Mercœur, au contraire, voyait chaque jour diminuer le nombre de ses partisans. Il s'en inquiétait fort, avait failli récemment être assassiné. Au commencement de cette année 1597 on avait voulu l'enlever de sa maison d'Indret, le jeter dans une chaloupe et le conduire à Beauvoir. Prévoyant l'arrivée prochaine du Béarnais, il songeait « à mettre la ville de Nantes en état de défense en cas de siège. » Il faisait — en octobre — « nétoyer et creuser la douve depuis la porte ou le boulevard Saint-Pierre jusqu'au château,... porter les terres (en provenant) sur la motte et... construire un éperon et une casemate... pour couvrir le mur de ville derrière l'évêché, descendant au château » (2).

Vers la fin de décembre il réunit à Nantes les gouverneurs de la province, en vue des mesures à prendre sans doute en ces circonstances critiques. La Fonte-

(1) Châtaigne d'eau.
(2) Pour ces faits : Travers. *Op. cit.* T. III, pp. 88-95.

nelle y fut appelé comme les autres et il s'empressa de s'y rendre. Il y alla par mer, pompeusement, escorté de tout une flotte. D'ailleurs, dit Moreau, « il ne pouvait bonnement y aller par terre, le pays étant tout presque réduit sous l'obéissance du roi ;... et pour mieux paraître, fit faire des habits somptueux, et entre autres un manteau venant jusques à la jarretière, fourré d'hermines, garni d'une infinité de perles et autres pierres précieuses ; et était tel qu'un roi n'en eût un semblable, même en son sacre. Ce que voyant, le seigneur duc lui dit en le brocardant : M. de La Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ton manteau ? à quoi n'y eut d'autre réponse qu'un souris » (1).

Le mot est-il bien authentique ? Le voyage, du moins, eut lieu. Ce qui est sûr également, c'est que, durant ce séjour à Nantes, Guy Eder eut avec l'ambassadeur Mendo de Ledesma plusieurs entretiens, et, qu'au cours de l'un d'eux il offrit de livrer à l'Espagne le port de Bayonne. Il avait, affirmait-il, « une intelligence... dans les deux châteaux de cette ville, par deux de ses soldats » qui y étaient. Celui qui traitait cette affaire avec eux était à Nantes aussi, en compagnie de Guy Eder ; et voici ce que l'on proposait à Sa Majesté Catholique, par l'entremise de son ambassadeur : si Sa Majesté voulait agréer les services de La Fontenelle, il devrait « lui envoyer quelqu'un, déguisé en marchand » ; La Fontenelle mettrait « cette personne dans un de ses navires », en compagnie de celui qui dirigeait l'intelligence, et l'enverrait à Bayonne. Lorsque cette personne aurait pu juger de la situation, s'il paraissait à cet envoyé que le rapport à lui fait était

(1) Moreau, p. 323. — *Simancas*. Lettre Ledesma au roi, Nantes, 26 décembre 1597. Orig. K. 1601.



exact, on pourrait « passer aux résultats. » Et « celui qui a négocié cette intelligence propose de se constituer prisonnier, pendant qu'on l'exécutera. » Ces propositions furent transmises à Philippe II par Ledesma (1). Mais il semble qu'elles ne furent pas prises en considération et que l'affaire n'eut pas de suite.

Dans cette même lettre du 26 janvier 1598, l'ambassadeur ajoute : « Il (La Fontenelle) est revenu aussi me parler des navires qu'il a, et dont j'ai déjà entretenu V. M. La Hotière m'en a dit autant ; et bien qu'il doive paraître à V. M. qu'il n'y a pas grande confiance à avoir en eux, on pourrait cependant en tirer quelques services, en profitant de leurs navires et de leurs mariniers et en ayant soin d'y placer de l'infanterie espagnole en nombre supérieur à celui de leurs hommes, pour parer à tout inconvénient. » La Hotière, pas plus que La Fontenelle, n'inspirait, semble-t-il, une confiance absolue.



Cependant Mercœur poursuivait ses préparatifs. — En ce mois de décembre, de nouveau, il avait failli périr sous le poignard des assassins, — à Ancenis, cette fois. Le principal coupable, rompu sur l'échafaud, puis interrogé sur la roue, avait tout avoué (2). La duchesse en tremblait sans cesse, pour son mari. — « Le 2 janvier 1598, il envoya demander deux grandes couleuvrines pour les placer au château, afin d'en défendre l'approche du côté de la rivière... Le 19, il demanda

(1) *Simancas*. Lettre Ledesma au roi, Nantes, 26 janvier 1598. Orig. K. 1601.

(2) *Simancas*. Lettres Ledesma au roi, 28 décembre 1597 et 20 janvier 1598. K. 1601.

de faire changer les serrures et les clefs des différentes portes de la ville ; de plus on fit, par son commandement, 80 toises de fossés du côté du moulin du chapitre et 53 toises vers les Chartreux pour la défense du faubourg de Saint-Clément... Le bureau arrêta, le 26 janvier, de lever encore 2.000 écus et de représenter à M. de Mercœur, qui logeait alors à l'évêché, que le clergé ne voulait rien payer. »

Et pendant ce temps le duc traitait avec Vendôme ! « Il l'apprit à la communauté de ville le 4 février 1598, premier jour de carême, en des termes qui marquaient qu'il n'était pas content ». Le roi lui ôtait le gouvernement de Bretagne, celui de la ville et du Château ! « On en délibéra dans l'assemblée de ce jour qui fut très nombreuse. » Il fut décidé qu'on enverrait aussi des députés, qui se joindraient à ceux de M. le duc et s'en iraient à Angers, saluer le Béarnais. Ces mesures pacifiques n'empêchaient pas, d'ailleurs, la continuation des travaux de défense. On creusait encore ces fossés de l'éperon. Le 23 février, Madame de Mercœur partit de Nantes, allant auprès du roi. « Le bureau la conduisit jusqu'au bateau en lui souhaitant un heureux succès dans sa négociation. Le chapitre ordonna des prières suivies jusqu'à ce que le roi et le duc se fussent accordés. »

Enfin ces députés se mirent en route, le 3 mars. Ils revinrent le Jeudi-Saint, 19. Le même jour rentrait Mme la duchesse, annonçant que *la paix était conclue !* Ce fut une grande joie pour beaucoup.

...On n'était plus occupé que de la prochaine entrée de S. M., des dispositions à prendre, des sommes à voter pour parer la ville, pour secourir, enfermer, faire disparaître ces troupeaux de mendiants errant par les

rues, pour éloigner aussi, surtout, ces bandes de soldats pillards répandues dans les faubourgs, — ces soldats que, par ruse, sous prétexte d'une revue à passer sur la prairie des Trois-Pendus, Mercœur avait entraînés hors de la ville et laissés là, sans solde, s'efforçant de les congédier sans bourse délier. Bernés, chassés ainsi, et volés, ils étaient furieux, ces mercenaires ; les portes étant fermées, ils ne pouvaient rentrer dans Nantes ; ils se vengeaient sur les habitants et les maisons de Richebourg et de Saint-Clément (1). — Pour se délivrer d'eux il faudrait bien, cependant, les payer.

Le 24, une grande assemblée eut lieu et l'on y prit des résolutions importantes relativement à la cérémonie, à l'ordre, à la marche des sept compagnies de la ville, et de celles de la Fosse, de Vertais, de Pirmil... Personne ne serait exempté de figurer au cortège ; « les valétudinaires et les veuves mettraient un homme en leur place. » Tous « porteraient la livrée du roi, c'est-à-dire les couleurs incarnate, blanche, et vert brun. » Chaque compagnie aurait « une enseigne de taffetas d'Espagne ou Genève façonnée à ondes, avec une grande croix de taffetas blanc au milieu aux armes de France et le chiffre de chaque capitaine. » On ferait aussi « une galéasse (grande galère) toute peinte et accommodée bien proprement, avec plusieurs armoiries et trophées pour recevoir S. M. à la poterne du chasteau... le jour de sad. entrée, pour le conduire au bas de la Fosse », au logis du riche André Rhuys qui jadis avait reçu Charles IX à dîner et où l'on supposait que Sa Majesté se rendrait. — On voit encore cette maison grise, portant le n° 5 du quai de la Fosse. Ses deux tourelles à toits

(1) Guyot-Desfontaines, T. IV, pp. 344-345.



aigus, à chaque angle de sa façade, la font remarquer. Elle est connue sous le nom de maison des Tourelles et parce que l'Edit de Nantes, *dit-on*, y fut signé. — On commanda de même « un poisle » magnifique sous lequel marcherait l'auguste visiteur, « un dais de velours incarnat, doublé de vert, orné d'une frange de soie incarnate avec crépine en argent, au milieu du fond, un soleil en broderie, des clinquants en argent sur les pans et des écussnons aux armes du roi partout où on en pourrait placer... » En outre, on ferait « achat de huit poinsons de vin d'Orléans des meilleurs » qui se pourraient trouver, qui seraient, mis « dans la cour de l'Hôtel de Ville pour estre présentés aux seigneurs de la Cour à la suite du Roy... » En même temps, « il serait publié à tous hostelliers, cabaretiers et taverniers de lad. ville et faubourgs de se munir de foings, pailles et avoine, bois, chandelles et autres provisions nécessaires... sur peine de cent écus d'amende et de prison en cas de désobéissance. » Et l'on ferait « dresser et accommoder en toute diligence les chemins et pavés, sur la motte Saint-Pierre, tant vers Richebourg que Saint-Clément », acheter « cent bouteilles clissées d'un pot chacune pour servir à mettre les vins. » Et l'on prierait la dame de la Papotière de prêter « le daiz de velours qu'elle a pour servir à dresser à la porte du logis du Roy, à la cale de la Fosse, pour le jour de lad. entrée. »

Le 26, l'assemblée ordonna « qu'on préparerait dans les carrefours par lesquels... le roi devait passer des théâtres et des arcs de triomphe... », que suivant l'ancien cérémonial, le corps de ville, les juges consuls et leurs greffiers, « tous à cheval, avec housses et en habits décents », se rendraient au logis du roi, où, devant la porte, M. le Maire prononcerait la harangue ;



que le « poisle » serait porté par un ancien maire, un ancien sous-maire et deux anciens échevins en robes de satin noir...

Le 27, « il fut conclu de présenter à S. M. deux beaux chevaux d'Espagne richement équipés, et, à cet effet, d'acheter — à quelque prix que ce fût — la belle cavale de M. de Mercœur et le beau cheval d'Espagne du sieur de la Pardieu », gouverneur de Belle-Isle.

Mais de graves soucis harcelaient souvent ces Messieurs du Conseil au milieu de leurs travaux divers. « Les troupes qui avaient servi sous M. de Mercœur incommodaient beaucoup les environs de la ville », et, le 1er avril, on décida d'envoyer à M. de Salignac, leur commandant, pour le bien disposer, « trois douzaines de bouteilles de bon vin d'Orléans, six jambons, et deux douzaines de langues de bœuf », le priant « de faire observer plus de discipline à ses soldats ».

Puis, le lendemain, on résolut « de présenter à Mme la duchesse de Beaufort, qui suivait le roi, vingt livres de soie plate de toutes couleurs et autant à Madame sœur du roi ».

Le même jour, on reçut une nouvelle qui dut contrarier un peu : le roi renonçait à son entrée solennelle. Il fallut décommander la plupart des charpentes et tapisseries, et le beau « poisle » incarnat, à crépines d'argent et doublures de damas vert.

Enfin, le 4, arriva M. le duc de Retz, Albert de Gondi, maréchal de France (1), de la part du roi,« pour la réduction de la ville et du château ». Le corps de ville « avec un très grand nombre de notables bourgeois et

(1) Père du marquis de Belle-Isle.



habitans » se rendit à sa rencontre sur la motte Saint-Pierre, puis le conduisit au château, où il fit entrer « nombre de soldats en armes pour demeurer en garnison pour le roi ; et de là led. sieur maréchal, avec toute l'assistance et MM. de la justice fut à l'Hostel de Ville » où il lut les lettres royales et reçut le serment de fidélité de tous, au cri de *Vive le Roy* « par plusieurs fois réitéré ». Ensuite, toute l'assistance s'achemina « jusques à l'église de Saint-Pierre, à laquelle fut chanté le *Te Deum* et fait plusieurs feux de joye tant au-devant de lad. église qu'autres lieux et carrefours... avec son et décharges d'artillerie, le tout en signe de réjouissance ».

Quelles acclamations ! — bien que ce Béarnais ne fût pas aimé de tout le monde. On acheta « douze pouinsons de vin d'Orléans et quatre pipes de vin d'Anjou, du meilleur » pour M. le Maréchal. Le 7 et le 8 on donna des ordres pour que chacun pavoisât, mit des écussons et des guirlandes de lierre, pour qu'on meublât aussi, convenablement, le logis de M. l'ambassadeur d'Angleterre, lord Cécil, qui venait.

Ce même jour, 8 avril, on apprit, de la bouche de M. Turquant, maître des requêtes, que S. M. ne voulant pas « qu'on lui fît entrée royale », désirait voir attribuer au paiement de ses gardes, les 12.000 écus destinés par la Ville à ces fêtes et solennités. — Il avait tant besoin d'argent, toujours ! Et puis ne voulut-il pas priver d'un plaisir ces Nantais longtemps rebelles à son autorité ? — La somme parut forte. On avait déjà dépensé 4.000 écus pour ces cadeaux et préparatifs.

Néanmoins, le lendemain, on résolut d'offrir à Mme la duchesse de Beaufort et à Madame sœur du roi, indépendamment de ces soies plates, « 100 livres de confitu-



res et 6 paires de gants d'Espagne » parfumés « d'ambre gris et autres senteurs exquises » ; plus, à M. le Chancellier (Philippe Hurault comte de Cheverny) « 50 livres de touttes sortes de confitures et un poinson de vin d'Orléans du meilleur... », lesquelles confitures seraient « mises dans 250 bouestes bien proprement accommodées » ; au secrétaire d'Etat Potier de Gesvres une pièce de vin d'Orléans et une pièce de vin d'Anjou ; au sieur de la Rochepot un poinson de vin d'Orléans ; au comte de Chambert des confitures aussi...

Et enfin, Il arriva — le 13 avril — vers six heures du soir. On l'attendait depuis deux heures de l'après-midi. Il avait dîné à Chassais, maison de campagne de l'évêque, en la paroisse de Sainte-Luce (1). Il fit son entrée par la porte Saint-Pierre, à cheval, accompagné d'une troupe respectable, suivi des ducs d'Elbeuf et d'Epernon et du comte de Schomberg. Il avait 44 ans. La barbe toute blanche, il semblait plus âgé qu'il ne l'était. Il se rendit au château tout d'abord, passant devant la cathédrale, et, considérant l'antique manoir nantais, poussa cette exclamation citée par tous les historiens: « Ventre-Saint-Gris, mes cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! »

Le lendemain, sur les neuf heures, il se rendit à la cathédrale, dont le grand portail et la porte du chœur étaient décorés de ses armes, et d'où l'on avait enlevé les drapeaux rapportés par Mercœur de sa victoire de Craon. « S. M., à genoux sur un coussin de velours, baisa la croix », entendit la messe, puis le *Te Deum*, qui fut chanté alternativement par la musique et par

(1) A cinq kilomètres de Nantes.



les orgues ». De retour au château, il y reçut les députés de la collégiale venant lui offrir le pain du chapitre.

Ce même jour, le bureau et les notables allèrent « saluer les deux dames et leur porter les présents de la ville. » A Sa Majesté on ne donna rien, à cause de ces 12.000 écus... Même on essaya de marchander ; on « offrit d'abord 8.000 écus, ensuite 10.000 ; mais le roi ne rabattit rien des 12.000 écus qu'il avait demandés », sinon « ce qu'il en avait coûté à la ville pour les réparations de son logement au château ».

On avait également décidé d'établir « une estrapade de bois au Marchix pour maintenir les soldats en toutte discipline. »

Et le lendemain, estimant sans doute qu'on ne s'était pas montré suffisamment généreux à l'égard de ces dames, on résolut de faire acheter, pour M[me] la duchesse de Beaufort et Madame sœur du roi « 260 livres de massepains, confitures seiches et liquides », plus « un petit baril de noix muscades confites » pour Madame sœur du roi, et enfin, pour M[me] la duchesse de Beaufort « six oiseaux canariens avec leurs cages », M[me] de Beaufort ayant « témoigné que ces petits oiseaux lui seraient agréables. » La ville les paya 15 écus d'or et dépensa cent sous pour les six cages de fer « garnies avec leurs mouilletz d'estain. »

Le 19, solennellement, la grosse cloche encore sonna du haut de la cathédrale : c'était Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, qui venait d'accoucher, Alexandre, futur chevalier de Vendôme, futur Grand-prieur de France, qui venait de naître, au château de Nantes. « Le chapitre, par complaisance ou par quelqu'autre vue, avait ordonné des prières publiques pour demander à Dieu l'heureux accouchement de Madame Ga-



brielle. » Le roi, ce même jour, entendit de nouveau la messe à la cathédrale.

Le jeudi 23, il y reçut, en grande pompe, des mains de l'ambassadeur d'Elisabeth, l'ordre de la Jarretière d'Angleterre. Le 25, en l'assemblée générale de la ville, que présidait César duc de Vendôme, âgé de 4 ans — frère aîné de ce petit Alexandre qui venait de naître, premier fruit de ces amours d'Henri et de la belle Gabrielle, fut annoncé, par le maître des requêtes Charles Turquant, « que le roi avait nommé au gouvernement de Bretagne, M. César duc de Vendôme, son fils naturel, et au gouvernement de la ville et du château de Nantes, M. Hercule de Rohan, duc de Montbazon. »

Depuis son arrivée, le Béarnais travaillait à cet édit fameux qui devait assurer aux protestants un peu d'indépendance. Il le paracheva le 2 mai par la signature de nombreux articles particuliers (1).

*
* *

Quelques semaines plus tôt (24 mars 1598) Mercœur adressait au roi d'Espagne une lettre pleine de mélancolie et de reproches discrets. Sans secours de Sa Majesté Catholique, disait-il, « abbandonné de tous les Français » et notamment de ceux sur lesquels il comptait le plus, il avait dû se résigner, se soumettre ; et maintenant, « laissant » ce qui était de son « particulier en cette province », il venait demander à S. M. la faveur d'être « employé en la guerre de Hongrie,

(1) Pour tous ces faits : Arch. Communales de Nantes, BB 23. — TRAVERS, T. III, pp. 94-111. — René BLANCHARD, *Le Prince des Sots*, pp 1-10.



contre l'ennemi irreconciliable de la Chrestienté », contre les Turcs (1).

La veille, à Nantes, il avait apposé sa signature au bas du traité de Paix négocié et signé par la duchesse Marie de Luxembourg, à Angers, et qui porta la date du 20 mars.

Il ne pouvait se plaindre des conditions à lui faites. Selon sa coutume, Henri de Navarre se montrait débonnaire, avec un peu de malice. « Dans le préambule de l'Edit, le Roy prenait la peine de l'excuser, par les raisons les mieux plâtrées qu'il avait pû trouver. Sur ce que le Duc était demeuré si longtemps en armes après la réconciliation du Roy avec le Pape, on disait que ç'avait été par des considérations qui regardaient *le bien du royaume*, particulièrement pour garantir la Bretagne du péril où elle se fut trouvée pendant la guerre de Picardie, par les entreprises de quelques-uns », d'accord avec les Espagnols ! (2).

A l'édit officiel était joint un traité secret, concernant spécialement les amis et partisans de Philippe-Emmanuel, les principaux chefs de la Sainte-Union Catholique et le futur mariage de ce petit César duc de Vendôme, bâtard royal, alors âgé de quatre ans, avec Mademoiselle de Mercœur, Françoise de Lorraine, qui venait d'entrer dans le sixième printemps de son existence. Ce traité comprenait vingt-trois articles. Il accordait à Mercœur, en faveur de ce mariage de sa fille et « aussi pour les grandes dépenses » par lui faites « durant la guerre », 235.000 écus, plus « 16.666 écus de pension par chacun an », plus « 50.000 écus pour

(1) *Simancas*. Lettre de Mercœur au roi catholique, 24 mars 1598. Original, K 1602.

(2) Guyot-Desfontaines, T. IV, pp. 337-338.



être distribués et servir de récompense aux gouverneurs et capitaines des places » de son parti, plus 15.000 écus pour « récompenser aucuns de ses serviteurs » pour les « grandes pertes » par eux subies au cours de ces hostilités. Il lui conservait sa compagnie de cent hommes d'armes et une certaine couleuvrine qu'il avait récemment fait fondre — pour combattre le roi de France. Il comblait de prévenances, de compliments et de gratifications la plupart des seigneurs importants de la Ligue, Goulaine, Quinipily, René d'Aradon, gouverneur de Vannes, Montigny, Saint-Laurent, Faouët, Rosampoul..., s'efforçait de les attirer par les caresses les plus flatteuses. En échange il ne demandait que de l'affection, le cœur de la Bretagne, Nantes et son château, son artillerie, les « tours, forts et places fortes » au pouvoir de la Ligue et dont sortiraient incontinent toutes les troupes du parti contraire, « tant française qu'étrangères. » Aux Espagnols notamment S. M. offrait « un passeport pour se retirer en Espagne *à la commodité du premier vent* » et sans s'arrêter à Blavet ni ailleurs, avec un délai de quinze jours pour sortir de lad. rivière de Nantes.

Quant au sieur de Fontenelle, s'il ne figurait pas sur la liste des gouverneurs et capitaines à récompenser par Mercœur, à l'aide de ces 50.000 écus, il n'était pas oublié pour cela. Le roi ne cachait pas le plaisir qu'il aurait à le recevoir « pourveu qu'il se remette en son obéissance quinze jours après » la signature de ce traité (1).

(1) Traité secret du 20 mars 1598. D. Morice, T. III, col. 1664-1667.



*
* *

Le jour même — 20 mars 1598 — il était confirmé dans sa charge de gouverneur « de Douarnenez et Isle Tristan » — «*afin*, dit le Béarnais, *que nos ennemis ne s'en puissent prévaloir, et voulant pour cest effet en donner la charge à quelque personne dont la valeur et fidélité nous soit congneu...* » (1).

Le 8 avril, s'étant rendu sans doute à Angers, il faisait présenter à S. M. ses « humbles suppliques » et elles étaient fort bien accueillies ; il obtenait de l'indulgent Henri des faveurs singulières, presque tout ce qu'il demandait : l'interdiction du culte protestant en la ville de Douarnenez et à deux lieues à la ronde, le gouvernement et capitainerie de l'île Tristan, le collier de Saint-Michel, *en attendant celui du Saint-Esprit* (que cependant il n'eut jamais), la propriété pour lui et ses descendants de ce fort Tristan, *sauf* « *récompense à celui à qui il appartient* », la vice-amirauté de Bretagne moyennant accommodement avec son titulaire et *après qu'il aura démissionné*, le commandement d'une compagnie des ordonnances du roi, la « capitainerie du ban et arrière-ban et garde ès costes de l'évesché de Cornouailles, avec l'entretenement de cent hommes en deux compagnies pour la garde et conservation de lad. place », *l'abolition*, le Pardon à lui et aux siens, pour « tous les crimes, maléfices, meurtres tels qu'ils soient, brullements et incendies des villes, bourgs, paroisses, villages, maisons nobles et autres édifices et forteresses, démentelements et razements d'icelles... faits du-

(1) D. Morice, T. III, col. 1656.

rant et à l'occasion des présents troubles »... et tout particulièrement pour l'enlèvement de la dame de Fontenelle, à propos duquel, ni lui, « ny autres qui l'ont assisté » ne pouront être « jamais recherché ny inquiété », la ratification des taxes diverses et levées de deniers « encore que les formes en cela n'ayent esté suivies et observées », la cassation de « tous jugements, arrests et informations » antérieurs, avec engagement par le roi d'évoquer en son Conseil d'Etat tous procès qui pourraient, à l'avenir, être intentés contre lesd. Fontenelle et ses partisans, officiers et soldats « pour choses advenues depuis la prise des armes... » et « défenses à toute cour de parlement et autre juge d'en connaître. »

Toutefois, S. M., « pour l'impuissance et ruine de ses pauvres sujets », refuse à Guy Eder le « pouvoir de retirer *les deniers qui sont dûs.* » Refus également d'une somme de 30.000 écus demandée par le jeune capitaine en récompense des grands frais par lui faits durant ces trois sièges de Douarnenez et de la considérable rançon par lui payée, etc... « Le roy ne peut à présent, pour la nécessité de ses affaires et extrêmes dépenses qu'il luy convient supporter, ordonner aucune chose aud. sieur de la Fontenelle » ; mais « Sa Majesté aura agréable de (le) gratifier en autre occasion. » Quant aux fortifications de l'île, qui sont encore imparfaites, dit la Fontenelle, *et exigent continuation,* elles seront examinées d'abord, puis achevées *s'il y a lieu* (1).

(1) *Traité de La Fontenelle avec le roi*, 8 avril 1598. Arch. de la Loire-Inférieure. B. 65 fol. 239 v°. Livre II des mandements patents vérifiés en la Chambre des Comptes de Bretagne.



Cette défense de fortifier davantage le fort Tristan, présentement du moins, pouvait inquiéter La Fontenelle. En éprouva-t-il quelque souci ? D'ailleurs, peu de jours après, le 26 avril, « pour l'entière confiance » qu'il inspirait au roi, il recevait le commandement de cinquante hommes d'armes (1) et ce brevet dut le rassurer.

Il demeurait, il est vrai, toujours bon catholique et fidèle Espagnol, en dépit de ces gracieusetés royales. Une lettre nous l'apprend. Le maître de camp Rodrigo de Orozco, écrivant à Philippe II le 4 mai, pour lui rendre compte des intentions favorables de Sourdéac — tout prêt à livrer Brest, aux conditions convenues — déclarait que La Fontenelle et le gouverneur de Concarneau (Jean Jégado de Kerollain) étaient « dans les mêmes dispositions », c'est-à-dire inébranlablement attachés à la cause espagnole (2).



Henri IV ne se doutait-il pas de ces sentiments ? Henri IV savait bien des choses qu'il feignait d'ignorer. Il tenait tant à se faire des amis ! A tous il souriait. A l'égard de tous il usait de ménagements infinis. A Rennes, où il arriva le 9 mai, venant de Nantes, il produisit la meilleure impression. Sa simplicité, sa bonne grâce charmaient tous ceux qui l'approchaient :

« C'est un fort agréable prince, dit Pichart (3), et fort

(1) « Brevêt de capitaine de 50 hommes d'armes pour le sieur de La Fontenelle ». D. Morice, T. III, col. 1691.

(2) *Simancas*. Lettre Orozco au roi, Blavet 4 mai 1598. K. 1602.

(3) *Journal de Pichart*.

familier à tout le monde, et meslé en toutes choses, sans grandes longueurs de discours, et adonné à toutes sortes d'exercices, de moyenne taille, la barbe toute blanche, le poil blond commençant à griser, et l'œil plaisant et agréable... Il disait à tous quelques bons mots en passant, car il sçait tout et cognoist tout. » A la Communauté de Ville, qui le saluait au faubourg de la Madeleine, il dit : « Je vous annonce la paix générale dans tout mon royaume. » Toutes les compagnies de la milice bourgeoise étaient sous les armes. Comme il allait « entrer sur le premier pont de la porte de ville de Toussaint, qui était simplement parée des armes de France et de Navarre, le maréchal de Brissac prit des mains de Montbarot, gouverneur de Rennes, trois clés de la ville et les présenta à Sa Majesté, qui les reçut et les baisa, en disant : « Voilà de belles clés, mais j'aime mieux encore les clés des cœurs des habitants » (1). Au cours de son voyage, tandis qu'il traversait les tristes landes de Basse-Bretagne, il s'était écrié : « Où est-ce que ces pauvres Bretons pourront prendre tout l'argent qu'ils m'ont promis ? » (2).

Comme il avait défendu qu'on fît des dépenses pour sa venue, on avait seulement, entre les deux tours de la porte Saint-Germain, dressé un arc de triomphe, en verdure, avec son portrait au naturel. Le canon tonnait. Les cloches de la grosse horloge sonnaient. Le Parlement, en robes rouges, alla le complimenter à la cathédrale. Le lendemain, après la messe, il toucha les malades des écrouelles.

C'est durant ce séjour en la vieille capitale bretonne (du 9 au 16 mai 1598) qu'il reçut, enfin, la visite de

(1) Ogée : *Dictionnaire*. T. II, p. 485.
(2) Guyot-Desfontaines, T. IV, p. 350.

Sourdéac. Convoqué en même temps que les autres gouverneurs de la province, René de Rieux s'était beaucoup fait attendre. Il était fort mécontent de son souverain et parent Henri IV, ayant entendu dire que celui-ci voulait le dépouiller de son gouvernement de Brest. — Oui, lui prendre son gouvernement pour le donner à son neveu, au fils aîné de son frère Châteauneuf ! — Il était furieux... Pourtant il se décida, mais non sans prendre ses précautions. Quittant Brest, enfin, pour obéir à la convocation royale, il avait confié la place à son cousin Rosampoul, qu'il savait toujours dévoué à la cause espagnole, même après la soumission de Mercœur. Toutes les dispositions étaient bien prises. Si le roi mettait à exécution le projet qu'on lui supposait, s'il semblait vouloir enlever à Sourdéac son commandement, Rosampoul, tout aussitôt, en était informé, et il livrait la forteresse aux soldats de Philippe II.

Mais l'accueil fut bien différent de ce qu'on avait prévu. Loin de recevoir son cousin avec froideur, avec quelque reproche, le Béarnais se contenta de lui dire, d'un ton tranquille et bienveillant, où perçait sans doute une pointe d'ironie : « *Sourdéac, la feste des Rois est passée* ». — « Chascun le pense comprendre, dit le bourgeois Pichart, qui rapporte ces paroles ; car, avant la paix, il y avoit dix mil Rois en Bretaigne. » Henri ne faisait-il pas allusion plutôt aux pourparlers suspects de Sourdéac avec les Anglais d'abord, puis avec les Espagnols ? Rieux fut subjugué. Il écrivit à Rosampoul que le roi lui donnait l'ordre de le suivre en Picardie et qu'il obéissait (1).

(1) *Simancas*. Lettre Orozco au roi, 4 mai 1598, précitée. — Autre lettre Orozco au roi, 22 mai 1598. K 1602. — CARNÉ : *op. cit.* Préface, p. LVIII. *Journal de Pichart.*

Le Vert-Galant ne quitta que le 16 mai sa bonne ville de Rennes, qu'il avait quelque peu scandalisée sur la fin de son séjour. Ne s'était-il pas épris d'amour, brusquement, pour la femme d'un certain capitaine Desfossés, la fille d'un avocat rennais. « Cette jeune personne, dit Ogée, toucha le cœur sensible du monarque, et l'on prétend qu'il eut un tête-à-tête avec elle » (1). Ce fut même la raison qui retarda de vingt-quatre heures le départ de Sa Majesté.

(1) *Dictionnaire*, T. II, p. 485. — De Carné : *Les Etats de Bretagne*, T. I, p. 251.

TROISIEME PARTIE

XIII

Vers la vie familiale

Jean de Rosmar sieur du Muriou

La guerre était finie. Le 2 mai, à Vervins, la paix avait été signée entre la France et l'Espagne par les députés des deux monarques. Elle fut publiée à Paris, solennellement, le 12 juin. Epuisé de corps, voyant presque vides les coffres du royaume, sentant sa fin prochaine, près de laisser à un fils jeune et sans expérience le gouvernement difficile de son vaste empire, Philippe II s'était résigné. Il était bien malade en effet ; quatre mois plus tard, couvert de plaies purulentes et de vermine, et « le reste de son corps ne paroissant quasi que comme un skelet » (1), il s'éteignait, tragiquement, en son palais de l'Escurial, au fond de ce tombeau somptueux et redoutable, immense, construit par lui, pour lui, où il avait vécu, mystérieux, et voulu mourir. (13 septembre 1598).

Les Espagnols avaient évacué Primel au début de ce

(1) Palma Cayet : *Chronologie Septenaire*. Liv. 1.



mois de mai (1). Mais ils devaient quitter aussi Blavet et ce fut le sieur de la Hottière-Montigny, fervent serviteur de Sa Majesté Catholique, qui se chargea de les rapatrier, eux, « leurs gens et serviteurs, esquipages, munitions de guerre et aultres meubles et hardes » sur deux vaisseaux à lui appartenant, le *Saint-Jullien* et le *Jacques*, moyennant une somme de 33.000 livres. Un contrat fut passé à ce sujet entre lui et Brissac, le 15 juillet 1598 (2). Il fallut aussi verser 200.000 écus aux soldats de Philippe II pour les empêcher de détruire les fortifications du port qu'ils voulaient remettre dans l'état où il leur avait été livré. Le départ eut lieu seulement le 9 septembre. Le voyage fut-il heureux ? Le sieur de la Hottière n'eut pas à se féliciter beaucoup du marché par lui conclu. En mars 1599 il n'avait pas encore été complètement payé ; le 9 mars le Conseil d'Etat rendait un « arrêt réglant le payement de 1.034 écus dûs à Julien de Montigny pour le fret de deux navires par lui fournis au maréchal de Brissac et destinés au rapatriement de la garnison espagnole de Blavet » (3). Puis, ces deux vaisseaux furent pris par don Francesco Colonna et emmenés aux Indes « pour le service du roi d'Espagne. » Comme indemnité de cette perte la Hottière réclamait 20.000 écus. Il vendit sa créance au célèbre banquier Sébastien Zamet. Le 21 mars 1600, un arrêt du Conseil d'Etat alloue à ce seigneur Zamet 20.00 écus en sa qualité de « cessionnaire des droits

(1) *Simancas*. Lettre Bravo de Vuitrago à don Martin de Idiaquez. Blavet, 4 mai 1598. K 1602.

(2) *Simancas*. « Contrat entre le maréchal de Brissac et le sieur de la Haultière, pour le transport des troupes espagnoles de Blavet en Espagne ». 15 juillet 1598. Copie K 1602.

(3) Bibl. Nat. manusc. fr. 1864, fol. 80 r°.

d'Olivier Julien de Montigny sieur de la Hottière » (1).

Montbarot reçut une assignation de 6.000 livres et Sourdéac le collier du Saint-Esprit avec le marquisat. Beaucoup de gens, tant de l'un que de l'autre parti, avaient su « profiter des troubles, et non seulement s'avancer dans les emplois, mais encore s'enrichir des dépouilles d'une infinité de malheureux... Le Roi se trouva contraint de fermer les yeux sur ces désordres, pour la tranquillité de son Royaume » (2).

La Fontenelle, quoi qu'on en ait dit, ne semble pas avoir amassé beaucoup d'argent au cours de ces années de guerre. Des gens, appelés à déposer, en janvier 1599, sur les « désordres et cruautez des troupez dans l'évesché de Cornouaille » (3), prétendirent que le seigneur Guy Eder « quand il estait en liberté, entretenait ausdites deux placzes (de Créménec et Douarnenez) plus de douze centz hommes de guerre, qui vivaient avec toute liberté et desbordement ; oultre faisait de grandes et excessives levées de denniers... de *quatre à cincq centz mil escuz*, oultre les magazins et fortifications ausquelz il faisait contribuer lesdites parroesses ». Ces témoins, aspirant à des exemptions de charges, noircirent assurément le tableau de leurs infortunes. La Fontenelle ne devait pas réaliser de tels bénéfices aux dépens de ses victimes. En tout cas, en avril 1598, ainsi que nous l'avons vu, il se plaint amèrement des « grands frais et despans » par lui faits durant ces trois sièges de Douarnenez, de la perte de ses vaisseaux, de

(1) Arch. Nat. F 2 b fol. 121. r°. — Voir aussi, pour ce départ des Espagnols, Arch. d'Ille-et-Vilaine C. 3.758.

(2) Guyot-Desfontaines, T. IV, p. 368.

(3) « Information dez desordres et cruautez des troupez dans l'évesché de Cornouaille depuis 1592 jusqu'à la paix 1599. » 23 janvier 1599. Bibl. Nat. manus. fr. 22.311, fol. 258-262.

« l'excessive rançon... » Et Sa Majesté n'a voulu lui accorder nulle compensation pécuniaire — en dépit des promesses de Saint-Luc !... Et le seigneur de La Fontenelle avait des goûts très dispendieux. Il aimait tant à faire admirer son luxe, sa puissance et ses beaux manteaux « fourrés d'hermines », garnis « de perles et autres pierres précieuses ! »

Au mois d'août il revint en son pays de Tréguier, qui était aussi le pays des Le Chevoir, le pays de sa femme, en son petit manoir de Coateslan, perdu parmi les feuillages des bois. Ce domaine lui provenait de son mariage avec Marie Le Chevoir (1). Le fief de Coateslan avait haute, moyenne et basse justice et s'étendait aux paroisses de Prat, Cavan, Berhet, Quemperven et Mantalot.

Vieille demeure, habitée par les Le Chevoir dès 1444 : aujourd'hui simple métairie, paisible et grise, en ce pays mélancolique.

Des terres faiblement ondulées, bordées de talus broussailleux. Des chemins solitaires qui serpentent. A deux kilomètres environ du village de Prat, une large et courte avenue, perpendiculaire à la route montante, attire parfois le regard. Quatre rangées de grands arbres aux troncs moussus. Une belle ombre épaisse. Puis, au pied d'une vieille muraille, au bout de cette allée, à gauche, des roseaux pâles, une flaque d'eau dormante, des nénuphars, des fougères, une grosse pierre longue marbrée de lichens, dressée au bord de cette mare, parmi les branches — un *peulven* — souvenir des temps très anciens, des druides à robes blanches, à

(1) Il appartient aujourd'hui au vicomte G. de Kergariou, descendant de Marie Le Chevoir par alliance, par les de Bouilly-Turquant, de Resnou, de Lesquen, Le Corgne et de Launay.



barbe longue, une grosse pierre oubliée là, seule, préposée, dirait-on, à la garde de ce logis.

Et puis une grande cour de ferme, jadis cour d'honneur ; des hangars, des écuries, des granges, de diverses époques. Une petite chapelle, depuis longtemps transformée et désaffectée, tendant son petit bénitier vide que surmonte une tête d'ange frisé, au-dessus d'un écusson de pierre, l'écusson des Le Chevoir, « *de gueule au croissant d'argent surmonté de trois mâcles de même* ». Un vieux puits à margelle ébréchée, à ferrures antiques. Une charrette dans un coin ; des bourrées d'ajoncs empilées ; un fumier où picorent des poules.

Une grande maison ; haute de deux étages, coiffée d'ardoises. Une grosse tour ronde flanquant une porte basse à fronton sculpté. Des fenêtres à croisillons de pierre, à barreaux de fer. Une grande maison, plate et grise, morose, ornée de cette tour seulement et de deux poivrières, — sentinelles d'autrefois, modestes, apostées à chaque extrémité de cette façade. Tel est le Coateslan d'aujourd'hui.

C'est là qu'on le vit entrer — à cheval sans doute — un jour du mois d'août 1598. Il franchit la douve au pied du vieux mur d'enceinte, debout alors et solide. Par la porte large, il pénétra dans cette cour d'honneur. Il venait de Rennes, dit le document auquel nous empruntons ces détails (1). Il dut trouver, en ce vieux petit manoir, sa jeune femme, Marie Le Chevoir, âgée, semble-t-il, de treize ans. Lui, il avait vingt-cinq ans environ. Il avait, en cette année 1598, fait plusieurs

(1) « Compte rendu à haut et puissant Guy Eder sieur de La Fontenelle, époux de Marie Le Chevoir, dame de Coatezlan, par escuyer Jean de Romar, sieur du Muriou, recepveur comptable de la Cour et seigneurie de Coatezlan. » 12 juin 1599. Arch. des Côtes-du-Nord, E 1633.



voyages, ainsi que nous l'avons vu, séjourné à Nantes, près de Mercœur, à Angers aussi peut-être, tandis qu'il faisait présenter au roi, par quelque ami, son humble soumission. Pourquoi ne l'avait-il pas présentée lui-même ? Flairait-il quelque piège ? S'était-il méfié d'Henri IV ? Henri IV se montrait pourtant, toujours, si débonnaire ! Il avait, l'autre jour, si bien traité notamment d'autres ligueurs, qui ressemblaient beaucoup à La Fontenelle, les Saint-Offange, pillards angevins ! A tous, les bras de S. M. étaient grands ouverts...

Donc, il revenait de Rennes, où l'avaient appelé des affaires sérieuses.

Les lettres d'abolition obtenues par lui de la clémence royale le 8 avril avaient été enregistrées en Parlement de Bretagne le 20 mai et par la Chambre des Comptes le 26 du même mois. Mais Chambre des Comptes et Parlement, où le seigneur Guy Eder possédait certainement bon nombre d'ennemis, agissaient avec beaucoup de mauvaise grâce à l'égard du gouverneur de Douarnenez. Sur le replis de ces lettres, la Chambre des Comptes écrivit : « *Enregistrées pour y avoir recours quand besoing sera, et à la charge que ceux qui ont receu des deniers par les commissions, ordonnances et billets dud. sieur de La Fontenelle ou autrement seront, à la diligence du Procureur Général, appelez à compte* ». A son *visa*, le Parlement avait ajouté ces mots : « *Sans préjudice des droits des opposants* » (1). Résistance audacieuse aux volontés royales.

La Fontenelle sentit sur lui la menace de tous ses ennemis de Bretagne. Il s'agita. Sur ses instances, le 12 juillet, le roi, en son château de Saint-Germain-en-

(1) Lettres d'abolition précitées, 8 avril 1598. Registres de la Chambre des Comptes. Arch. de la Loire-Inférieure, B 65, fol. 237 v°.



Laye, signa de nouvelles lettres, ordonnant à ses magistrats de Rennes l'entérinement pur et simple de l'abolition... Mais les bretons, têtus, résistèrent. Le 21 août, ils rendirent un second arrêt, presque semblable au premier. « *Après que les opposans auront esté ouys,* disaient ces Messieurs, *et le tout communiqué au Procureur Général du Roy et rapporté en icelle* (Cour), *sera ordonné ce qu'il appartiendra* » (1). C'était un nouveau refus d'obéissance.

Guy Eder attendit-il à Rennes la décision de la Grand'Chambre et ne rentra-t-il à Coateslan qu'après le 21 août 1598 — furieux contre ces juges qui s'obstinaient à garder leur justiciable en dépit du traité du 8 avril et de la volonté royale? Il avait demandé, étant à Rennes sans doute, la « vérification », c'est-à-dire l'entérinement pur et simple, de ces lettres *de jussion* du 12 juillet (2).

Quoi qu'il en soit, il dut être content de revoir sa maison et sa jeune femme. On avait fait des préparatifs pour le recevoir. Son parent et régisseur, homme de confiance, Jean de Rosmar, sieur du Muriou — parent à la fois des Eder et des Le Chevoir (3) — nota tout cela soigneusement sur son registre (4). On avait acheté une barrique de vin de Gascogne, que des charretiers étaient allé « quérir à Lantreguer », des « vivres et commoditéz » divers, rapportés par Jean Geffroy et par un certain Monsieur de Maisonblanche, qui s'appelait

(1) Pour ces deux actes : Arrêt du Parlement de Bretagne, 21 août 1598. Arch. d'Ille-et- Villaine, B. Minutes d'Arrêts de Grand-' Chambre.

(2) Arrêt ci-dessus du 21 août 1598.

(3) La femme de René Eder, la mère de Guy, était une Péronelle de Rosmar. Jean de Rosmar était cousin et compagnon fidèle de Guy Eder.

(4) Comptes Rosmar précités. Arch. des Côtes-du-Nord. E. 1633.

aussi Yvon Le Chevoir et peut-être était un fils adultérin de Lancelot Le Chevoir, un frère de Marie (1). Il vivait là, sous ce toit, avec une de ses sœurs, parfois avec la dame de Parcevaux, veuve de Lancelot, près de Marie Le Chevoir et de Guy Eder. Peut-être était-il seulement un cousin germain de Marie, un des enfants d'un des nombreux frères de Lancelot (2). Nous le voyons aussi au fort Tristan, soldat de La Fontenelle. — Il acheta plusieurs « commoditez » et reçut pour sa peine un écu et demi. On s'est procuré de même un pot d'hypocras. Le comptable a remis, « du commandement de mondit sieur » (La Fontenelle), un écu « aux sonneurs » — joueurs de cornemuse pour « sonner » joyeusement et faire danser à l'arrivée de Monseigneur (3). — D'ailleurs, il ne devait pas rester longtemps en son manoir. Il était là, « passant », dit le comptable. Au début d'octobre, nous le retrouvons à Douarnenez, en son île. C'est de là qu'il donne ses ordres à ses gens, à ses parents, et surveille ses intérêts, qui demandent de grands soins ; car ses affaires sont terriblement embarrassées. Le prévôt de Rennes, notamment, ne vient-il pas de le condamner, de nouvau, au paiement de ces 1.239 écus exigés de lui jadis par François d'Espinay-Saint-Luc, pour les « dépans faictz par led. sieur de La Fontenelle pendant le temps qu'il fut retenu prisonnier de guerre par led. sieur de Saint-Luc » (d'octobre 1595 au 24 avril 1596). Aujourd'hui, Timoléon de Saint-Luc, fils et héritier de François,

(1) *Anciens Evêchés*, T. II, p. 298.

(2) Minu des héritaiges de feu Yves Le Chevoir, 8 novembre 1551. Arch. de la Loire-Inférieure, B. 1795.

(3) On appelait également *sonneurs* ceux qui répondaient la messe ; mais c'est, très vraisemblablement, de joueurs de biniou qu'il est ici question.

poursuit ses créanciers, Guy et Amaury, Amaury caution de son frère (1).

Le 4 octobre 1598, ce comptable, revenant de quelque mission, est arrivé à Coateslan pour faire la recette des « rentes annuelles, cheffrentes et deniers casuels » de la seigneurie et il en profite, en exécution des ordres de son maître, pour envoyer « quérir six potz de vin dans un barreau » (2), pour faire rompre la chaussée de l'étang, faire tuer et saler un bœuf, acheter à Tréguier deux autres barriques de « vin de Gascoigne », enfin pour se procurer « une estrille, un peigne et de l'esponge pour penser un courtault » (3) que Monsieur, en partant, a laissé au manoir.

Cinq jours plus tard, (9 octobre), autre voyage du comptable. Cette fois, il se rend à quelques kilomètres seulement de Coateslan, en la petite ville de Pontrieux, où se tient l'importante foire de la Saint-Denis, et il y achète, au prix de quatre écus, un cochon, qu'il mène au manoir et « duquel pourceau la moityé fut envoyée à Douarnenez » — pour la nourriture de la garnison, selon toute apparenc. Sans doute y joignait-on ce bœuf salé. A présent, Guy Eder renonce aux levées de deniers et de vivres. Peut-être tient-il à ne pas mécontenter Henri IV.

Aussi, privé de toutes gratifications royales, appauvri par ses charges militaires, par ces sièges, ces rançons, harcelé par ses créanciers, éprouve-t-il de grands

(1) « Relieff d'appel de santance du 2 avril 1609 » précité. Arch. de la Loire-Inférieure, E. suppl. (Famille Eder de Beaumanoir.) — François d'Espinay Saint-Luc avait été tué au siège d'Amiens le 8 septembre 1597.

(2) » Barrault : Mesure des choses liquides. Le barrault est communément de 36 pintes ». (Trévoux.)

(3) « Courtaud : Cheval de moyenne taille à qui on a coupé la queue ».



besoins d'argent. Vers le 12 octobre il commande à son parent Rosmar d'aller promptement à Lannion, à Tréguier, emprunter « deulx cens escus ». C'est pressé. Le comptable se met donc en campagne. Mais craignant peut-être des difficultés, ne se sentant pas un ambassadeur assez adroit et vénérable, il s'adjoint un prêtre. Quel prêtre ? L'aumônier de Coateslan peut-être, celui qui disait la messe en cette petite chapelle ?

Ils partent tous deux, se rendent à Lannion, où la recette est assez maigre, puis à Tréguier « pour recouprir ce qu'il restait de lad. somme », puis à Morlaix, pour tâcher de se procurer trente écus qui manquent encore. Les prêteurs manifestent peu d'empressement. A Morlaix, pendant que l'ecclésiastique continue sa chasse aux deniers, le comptable va visiter « le procureur du roy pour led. seigneur », lui communiquer « certains actes ». N'a-t-on pas besoin sans cesse de MM. les juges et procureurs en ces jours fâcheux, tout dévorés par la chicane.

Enfin, on a pu réunir ces 200 écus et, tout aussitôt, le fidèle gérant prend la route de Douarnenez. En même temps qu'il porte cet argent il mène à l'île Guyon « quatre pieze (pièces) de chevaulx. » Trois personnes l'accompagnent : le nommé Delean sieur de Kerbabu, morlaisien (1), le maréchal Nédélec, et Grand-Bidet « son garson de chevaulx ». On dîne à Brasparts, dans quelque auberge, et ce dîner coûte 2 écus 15 sous...

Puis, lorsque led. du Muriou quitte le fort, après un bref séjour, il reçoit l'ordre de conduire à Trébriant —

(1) Arch. de la Loire-Inférieure. (Chambre des Comptes) B. 609, fol. 320. — *Sainte-Union-de-Morlaix* (Cahiers).





Dessin de *Maurice Dambrun.*

MANOIR DE TRÉBRIANT EN TRÉMEL

autre propriété de Monsieur, près de Lanmeur (1) — plusieurs autres montures.

Nouveau voyage, au trot, par les chemins boueux de Basse-Bretagne. Halte à Brasparts, pour la nuit. Nouvelles chevauchées, le lendemain. — Rosmar, Delean, Nédélec et son garçon Grand-Bidet. Ils longent le triste Mont Saint-Michel-de-Bretagne et ses vastes marais. Par les chemins montants, bordés de roses bruyères et de hautes fougères mortes, sous les feuillages brunis des chênes, ils s'en vont, s'enfoncent dans les montagnes d'Arrée... A Morlaix, semble-t-il, ils ont retrouvé le prêtre. A Morlaix de même le comptable passe avec un certain Largantec, menuisier, un marché de conséquence. Il s'agit de fournitures importantes, pour Coateslan : « dix portes et trante fenestres » — peut-être ces portes solides, aux judas rébarbatifs et qu'on voit encore aujourd'hui en ce vieux logis de Guy Eder. Elles coûteront 30 écus, et sur cette somme le sieur du Muriou verse 5 écus d'avance. La Fontenelle fait en ce moment des réparations diverses à Coateslan ainsi qu'à Trébriant. Compte-t-il habiter bientôt ces domaines ? En outre l'intendant dépense 5 écus pour Madame — 5 écus « payés à Delean pour ugne pieze d'estamine qui fut baillé à Madame ».

Et l'on continue le voyage... On gagne Trébriant, en Trémel (2). Le petit manoir est bien enfoui, parmi ses arbres, au fond de son étroit vallon. A peine, entre ces branches que l'automne achève de dépouiller, aperçoit-on, en approchant, ses toits aigus et ses tourelles, le

(1) Trébriant : propriété apportée à Guy Eder par Marie Le Chevoir.

(2) Sous Plestin-les-Grèves. Ce manoir appartient aujourd'hui à M. le comte de Quélen.

mur d'enceinte et ses machicoulis, la double porte qui donne accès à la cour d'honneur. On y conduit ces chevaux. Là aussi s'exécutent des embellissements, des ouvriers travaillent... Et comme se tiennent à Lanmeur en ce moment les Généraux-Plaids (1), le régisseur s'y rend, y traite quelques affaires, pour Monsieur, y dîne, aux frais de Monsieur, dans une auberge en compagnie de son avocat, du juge, du prêtre et du greffier Kergourio...

Puis le voilà de retour à Coateslan. Ne faut-il pas surveiller les menuisiers qui placent ces portes et ces fenêtres neuves, faire curer l'étang et réparer sa chaussée, envoyer du beurre à Monsieur, — 240 livres au fort de Douarnenez...

Mais Jean Rosmar est un homme occupé, qui ne séjourne pas longtemps au même lieu. Dès les premiers jours de décembre nous le retrouvons à Morlaix, chez un sieur de Kerfourn, son conseil. Il vient entretenir le docte praticien du procès de Kergurunet. Il veut aussi le « consulter sur l'affaire des Anglais. » Quelle peut être cette affaire des Anglais ? Rosmar ne le dit pas. Il n'a, d'ailleurs, nul besoin de le dire à son maître, qui, mieux que tout autre, sait ce dont il s'agit. De ces Anglais, en cette année 1598, on parle toujours avec une discrétion marquée, et les négociations qu'on poursuit avec eux affectent des allures très mystérieuses. « Avoir été trois jours au mois de décembre dernier à Morlaix pour debvoir accorder avecq les Anglais touchant l'affaire dud. seigneur... » — « *Item* le ung et le deuxième jour de décembre pour *se consulter* sur l'affaire desd. Anglais... » Ainsi s'exprime le comptable. A la fin de

(2) Réunions plénières de la Sénéchaussée où devaient se présenter les officiers de la Justice royale.



ce mois de décembre pourtant il inscrit sur son cahier une phrase plus compromettante : « *Item* le 29 de décembre recevant lettre de Monsieur Delean où il y avait une de Monseigneur pour aller encore trouver lesdits Anglais pour leur communiquer lesd. lettres et à leur hoste Charles Le Corre, pour tascher à estre *à un* (1) avecq eulx, mesme esperant un meilleur compromy que de paravant, dont les dites lettres apprès la communication furent bruslés ; et pour faire led. voiage led. comptable fust contrainct de faire séjour et fist despance de deulx escus ». Toutes ces choses sont bien singulières : ce « meilleur compromy », ces lettres brûlées. Le seigneur Guy Eder voulait-il vendre son île à l'Angleterre ? Il avait eu récemment quelques démêlés avec des anglais, au sujet d'un bateau. Deux hommes de sa troupe, en dépit du traité de paix, les nommés Le Comte et La Pierre, avaient « par forme d'hostilité », disait-il, capturé un « vaisseau appartenant à Jean Sanfort et autres marchands anglais et étrangers ». Et plus tard ce vaisseau fut « restitué » à l'entière satisfaction de ses propriétaires (2). Les pourparlers ténébreux de Jean Rosmar avec ces Anglais n'avaient-ils d'autre but que le règlement de cette affaire ? C'est très possible, même probable. Pour cette consultation Rosmar paie à son avocat deux écus « oultre la promesse d'un habillement de satin à luy... suyvant le commandement dud. seigneur. »

Puis il se rend à Saint-Brieuc, va consulter un sieur de Fontaines sur « le fait de monseigneur de Mezerno (Mézarnou) touchant la randition de son compte. » Il

(1) D'accord.

(2) Lettre d'Abolition à Guy Eder, mai 1601. Arch. Nat. v[5], 1227, fol. 346 V°.

s'agit là, selon toute apparence, de comptes établis jadis à l'occasion du mariage de Guy Eder. Hervé Parcevaux, beau-père de Marie, devait sans doute quelque argent à La Fontenelle. La Fontenelle tâchait de faire rentrer ses créances. Il s'efforçait aussi, dans ce moment, de recouvrer diverses petites sommes dûes au sieur Fiacre Le Rouge de Pontglas (ou Poulglao), sénéchal de Tréguier, décédé récemment et dont il était héritier, ainsi qu'il semble. Les Pontglas, Poulglao,... étaient alliés aux Eder, aux Le Chevoir, aux Rosmar-Kerdaniel... (1) Un ancêtre de Marie, Roland Le Chevoir, avait épousé une Jehanne Le Rouge de Trébriant.

Et, se trouvant en cette ville, l'intendant fidèle rend visite aux parents de Monseigneur. Ils habitent, croyons-nous, leur maison des Villes-Doré en Cesson, tout au bord de Saint-Brieuc. En famille on parle de bien des choses. Les affaires ne manquent pas. La « demoiselle de l'Ongle », Marguerite de Beaumanoir-Eder, sœur aînée de La Fontenelle, est là et elle s'intéresse beaucoup à son jeune frère. Elle lui porta toujours une vive affection. Elle se tient au courant de ce qu'il fait, de ce qu'on fait contre lui. Elle lui envoie, à Douarnenez, un messager chargé de « porter nouvelles », et le parent Rosmar paie la commission, le 6 décembre 1598.

Et quelques jours plus tard, (12 décembre) c'est Rosmar lui-même qui prend le chemin de l'île Tristan. Il porte à Monsieur du froment, du seigle, de l'avoine... Le transport s'effectue par mer, assez difficilement. On

(1) Voir : Prières pour les seigneurs et dames de Kerdaniel (sans date). Arch. du Finistère E. 434[1]. — De Rosmorduc. *Op. cit.* (familles de Kerguézec, de Perrien, de Kergariou, du Dresnay). — *Minu* Julien de Coëtlogon et Anne Le Rouge, 17 mai 1540. Ach. de la Loire-Inférieure, B. 1645. — Pol de Courcy (famille du Poulglao.



eut grand peine à se procurer une barque. Il fallut chercher à Pontrieux, Paimpol, Bréhat, débattre les prix pendant deux jours avec ces marins. Et puis, ces nombreux transbordements, ces chargements causent toujours des tracas. Et parfois les traversées sont mauvaises !...

Peu après (3 janvier 1599), c'est par terre qu'il regagne Douarnenez, par le Relecq et Brasparts. La course est longue aussi. Le bon gérant porte à Monsieur le contrat d'un certain Kerénez. Par la même occasion il lui conduit un cheval d'Espagne. Mais, par ces pierreux et bourbeux chemins le cheval perd un de ses fers et l'on doit, en hâte, envoyer quérir un maréchal-ferrant, qui réclame 7 sous et 6 deniers pour son travail. Puis, comme on a passé beaucoup de temps sur ces routes, dans ces auberges, on arrive tard à Douarnenez. C'est la nuit. Les jours s'éteignent vite en cette saison. La porte du fort est close. Impossible d'entrer. Il faut se résigner à coucher en ville, à l'hôtellerie de Madame Jacquette, et débourser 25 sous...

Cette fois, le sieur du Muriou fit un assez long séjour à l'île Tristan. Parvenu en ces lieux le 5 janvier, il n'en repartit que le 16. Il devait avoir bien des instructions à demander à Monsieur, à Madame. — Tant d'affaires de toute sorte : Kergurunet, Le Brevet, Kerénez, les Anglais... aussi un certain acte de curatelle.

Guy Eder, majeur, ayant plus de 25 ans, était devenu légal administrateur des biens de sa femme mineure, « sans autre institution », dit la *Coutume de Bretagne :* (1) mais pour vendre quelque propriété de cette mineure il devait faire confirmer par justice son titre

(1) Pierre Belordeau : *Coustumes Générales des Pays et Duché de Bretagne*, p. 641.

13

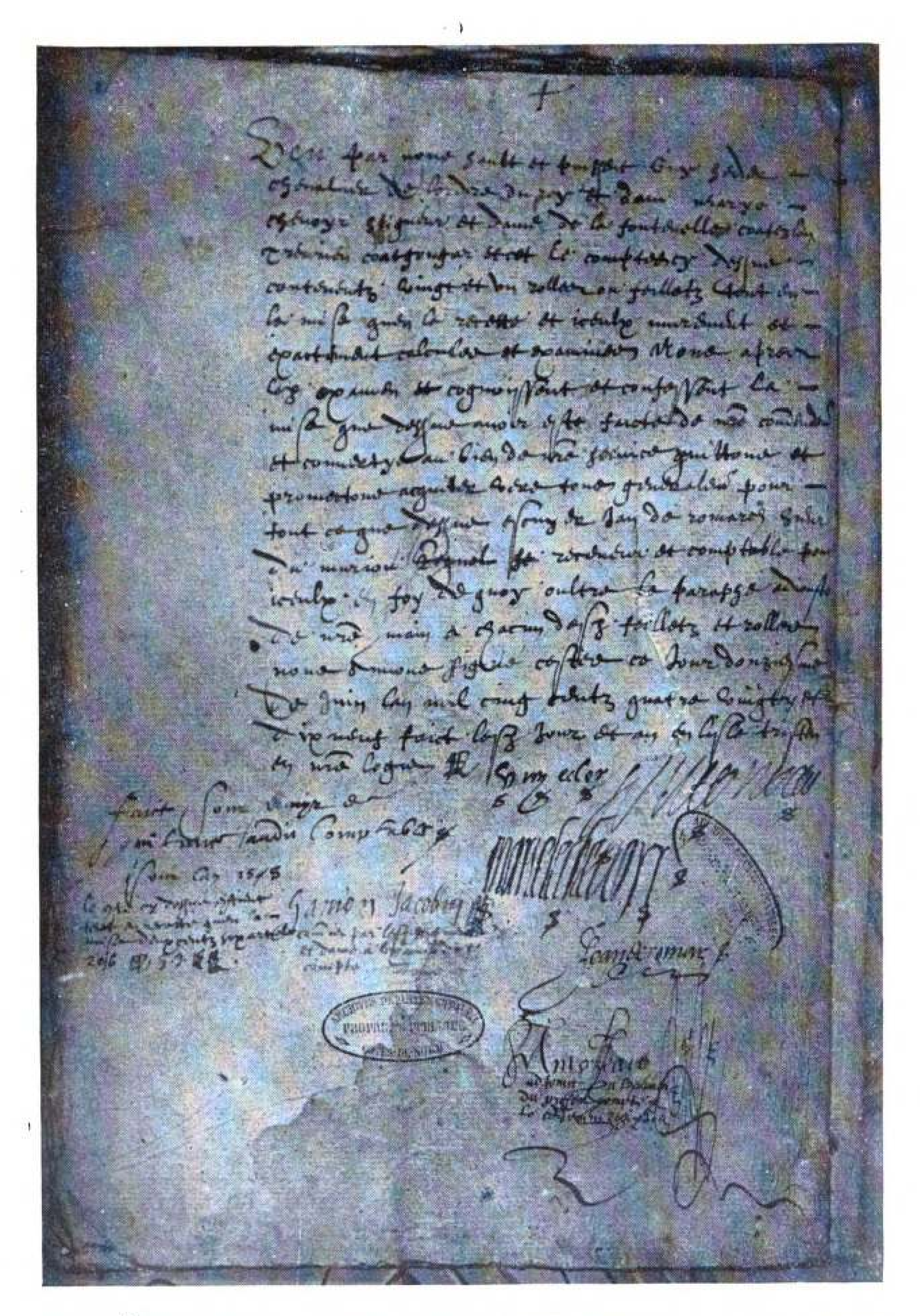


de curateur — « pour asseurer les acquéreurs ». Peut-être songeait-il à vendre. Quelques jours plus tard, nous voyons, en effet, Rosmar à Lannion, se présenter chez un certain de la Villebasse, « pour de luy retirer l'acte de curatelle de ladite dame » (Marie Le Chevoir, — âgée de 13 ou 14 ans.

...Et il revient en mars, apportant à Monsieur des « lettres, titres, garantz et enseignemens » relatifs au domaine de Trébriant, amenant à Madame sa haquenée (1). Madame est encore à l'île Tristan. Elle y fait sans doute de longs et fréquents séjours. On y est souvent fort occupé et préoccupé. De tous côtés des ennemis surgissent. François de Goesbriant, sorti des prisons de Blavet — apparemment depuis le départ de ses geôliers espagnols (2) — vient de s'adjoindre à la meute des créanciers voraces. Il est, d'ailleurs, en procès avec tout le monde, avec Kergomar, Kerhael, Faouët, Kersauzon... A Guy Eder il réclame 7.400 écus, pour ces meubles de Coetfrec (3).

Et puis, une autre affaire intéresse en ce moment les châtelains de l'île Guyon. Une de ces nuits dernières, un certain Lespine, soldat du fort, buvant à l'hôtellerie de Marie Le Bellec, en ville, fut, à la suite de quelque querelle, assailli et assassiné par deux notables de Douarnenez, le bailli et le commis-greffier. A la requête de Monseigneur les coupables furent arrêtés ainsi qu'un nommé Guillaume Bellec. On les emmène (4) et Fontenelle en qualité de demandeur et partie civile,

(1) Voyage 11-13 mars 1599.
(2) Septembre 1598.
(3) Le Men., *Op. cit.* — Procès Goesbriant contre Kerhael, 24 octobre 1601. Arch. du Finistère, E. 431.
(4) Pour cette affaire : Procès Véron, Rougeart et Le Bellec, mars 1599. Arch. d'Ille-et-Villaine, B. arrêts de Tournelle.



DERNIÈRE PAGE DU CAHIER DES COMPTES DE JEAN DE ROSMAR SIEUR DU MURIOU

Signé le 12 juin 1599, par GUY EDER et sa femme MARIE LE CHEVOIR

(Archives des Côtes-du-Nord, E. 1633.)

doit payer leur nourriture et les frais du voyage. Il charge un garçon du sieur Delean et un prêtre « qu'on trouvera au château de Trébriant » de veiller à ces opérations.

...Ainsi passe la vie — parmi bien des agitations. Le comptable s'en retourne à Coateslan, paie le jardinier, achète des « graines pour semer le jardin », surveille des ouvriers qui manient des poutres au bord de l'étang, creusent « un conduit et canal à l'eau », établissent une écluse ; il fait aussi « couper des genêts de chauffages tant pour la ferme que pour la maison », dirige des travaux importants qu'on exécute « en la chambre au-desus de la cuisine. »

Cette chambre, telle que nous la voyons aujourd'hui, est vaste, coupée en deux, dans le sens de sa longueur, par une cloison de planches. Elle possède deux fenêtres qui regardent la cour, une haute et large cheminée à écusson de pierre, des portes massives à ferrures grinçantes, à lourds verroux intérieurs et percées de guichets mystérieux, soupçonneux, à croisillons de fer. Sont-ce encore ces portes « neuves » qui furent commandées en 1598 par le seigneur de La Fontenelle ? Sur la droite de la cheminée monumentale, une de ces portes donne accès à la « chambre de Madame » — « *Kambr-Itron* », ainsi que la nomment encore les paysans logés en cette vieille maison. — « Chambre de Madame ? » Mais combien, tour à tour, ont habité là, depuis 1598 !

Une des puissantes solives de ce plafond se pourrissait sans doute et menaçait ruine. On la remplace par une solive nouvelle. Il faut que tout soit en ordre, et propre, et commode, pour l'arrivée de Monseigneur et de Madame. — On les attend, semble-t-il ; ils vont ve-

nir bientôt. Rosmar achète une barrique de bière, pour la « provision ».

Mais sur ces entrefaites, le 1er avril 1599, le Parlement de Bretagne, à la requête de Goesbriant, lance contre Guy Eder un décret de prise de corps (1).

Alors adieu les projets de retour en ce pays de Tréguier, d'existence à Coateslan, à Trébriant... Quelle sécurité pourraient offrir ces pauvres maisons sans défenses ? Tandis qu'en ce fort battu par les flots de la mer, parmi ces soldats, on saura bien braver encore ces ennemis enragés, les recors de ces juges !...

Ils restèrent donc, tous deux, en leur manoir de l'Ile, — au fond de cette baie, sur ces rochers que frappent et caressent tour à tour les vagues changeantes, que les mouettes blanches encerclent de leurs vols fantasques, incessamment, et de leurs cris. Çà et là, sur la côte voisine, on apercevait, dans la verdure, les toits des petites maisons et les mâts des barques, Tréboul, Douarnenez, le beau clocher de Ploaré... En face, de l'autre côté de cette eau, le Ménez-Hom, comme aujourd'hui, profilait sur le ciel ses trois bosses arrondies qui dominent la campagne. Des soldats passaient dans les cours, autour des magasins et des baraques. Sur les remparts, des sentinelles montaient la garde.

Le parent Rosmar revint le 10 mai et rendit ses comptes, qui furent arrêtés définitivement, et signés, le 12 juin, en présence du jacobin Hamon, convié spécialement par Monseigneur et par Madame, et de son adjoint H. Moreau. (2)

(1) Procès Goesbriant contre Kerhael, précité.
(2) Comptes précités.

Puis, de nouveau, le régisseur s'en va, retourne à Coateslan, vers ses besognes habituelles...

Le 13 février 1600, il envoie à Monsieur et à Madame, 57 écus, 45 sous, 6 deniers tournois et en outre « 3 sommes 1 bouescau froment, 2 sommes 2 bouescau avoyne, au désir de l'estat signé Fontenelle ».

XIV

L'aventure de l'île Bréhat

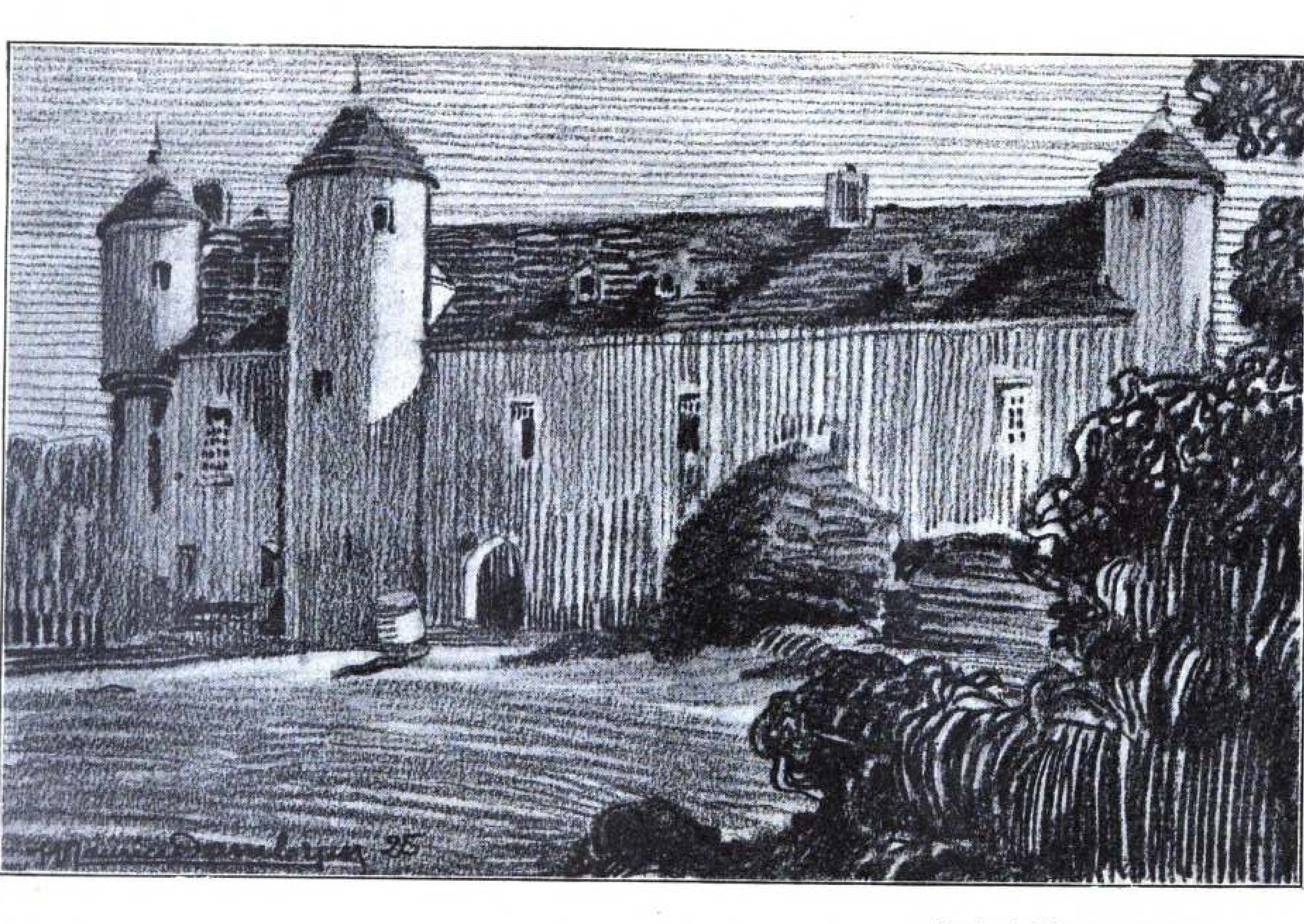
Dans les prisons

Que se passa-t-il au fort entre ce 13 février et les premiers jours de mars 1600 ? Par quel stratagème « Monseigneur » fut-il amené à quitter sa retraite, entraîné à l'île Bréhat ? Qu'y venait-il faire ? Conclure un marché avec les Anglais ? Il n'eût point abandonné son abri sans quelque raison grave.

Celui qui, dit-on, trouva moyen de l'attirer à Bréhat, et de le capturer, ce fut le lieutenant particulier du siège présidial de Quimper, ce Jacques Le Borigné dont nous avons déjà parlé (1). Le bon Rosmar était là, compagnon fidèle, ayant suivi Monseigneur dans son déplacement. Un certain Nicolas Le Potié dit La Chesnais, normand, soldat de La Fontenelle, s'y trouvait aussi et fut pris avec son chef. Il semble qu'on y fit plusieurs autres prisonniers. Monsieur, lorsqu'il se vit arrêté, manifesta, paraît-il, un admirable souci de payer ses dettes : il recommanda tout d'abord au comptable de remettre à Laurent Le Loarrec, de La Roche-Derrien « quatre sommes de froment » pour paiement d'une *guenuche* (petite guenon) « que led. Loarrec bailla aud. seigneur ». Pour qui cette guenon ? Peut-

(1) *Comptes Rosmar*. — Anciens Evêchés, t. 11, p. 298.





Dessin de Maurice Dambrun.

MANOIR DE COATESLAN EN PRAT

être pour amuser la jeune Marie qui devait s'ennuyer dans son île.

Puis on se met en route pour « la Cour », c'est-à-dire pour les prisons de Rennes, et, chemin faisant, on s'arrête à Coateslan. Rosmar y débourse 2 écus 19 sous qui servent « à défrayer M. le lieutenant particulier... retournant de Bréhat d'avec Mondit Sieur de La Fontenelle ». Monseigneur y achète une haquenée et une selle, « pour son voyage », ordonne au comptable, « en présence du sieur de la Chesnay, d'escuyer Le Triec et autres », de bailler 6 écus à son maréchal, et de veiller à tout, de soigner ces quatre chevaux qu'il laisse au manoir... Il règle toutes ses petites affaires, s'occupe aussi de Madame sans doute — qui reste au fort, là-bas, toute seule.

Et il s'en va, le lundi 6 mars, sur sa haquenée, entouré de ces hommes d'armes, sous les grands arbres sans feuilles. Il quitte les siens, sa vieille maison grise, qui s'était faite belle pour le recevoir, la cour d'honneur, l'étang et ses roseaux, l'antique *peulven* gardien de Coateslan...

Selon toute vraisemblance il fut conduit à Rennes, enfermé dans cette morne prison de la Feillée qu'il connaissait déjà ; mais il n'y devait pas rester longtemps. Le dossier, assez volumineux, concernant cette affaire (1) ne porte nulle trace d'interrogatoires subis par La Fontenelle en cette prison de la Feillée, lors du passage qu'il y fit en mars 1600. Presque aussitôt le voilà transféré à Nantes. Pourquoi Nantes ? Y fut-il envoyé par un ordre royal ? Le roi, peut-on croire,

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. B. Arrêts de Tournelle. « Cette liasse contient 33 mynutes d'arrestz concernant la personne de Guy Eder, sieur de la fontenelle... »



avait eu connaissance de la capture. Le 23 mars, répondant à certaines remontrances adressées par les Etats de Bretagne en 1599, il accorde « la démolition et démantelement de l'isle Tristan et forteresse de Douarnenès » (1). Ne savait-il pas cette forteresse en quelque sorte abandonnée, sans gouvernement ? — Il donna l'ordre formel de la démolition le 18 avril 1600 (2).

La Fontenelle dut arriver à Nantes tout au début d'avril 1600. Il fut enfermé au château, confié à la garde vigilante du gouverneur Hercule de Rohan-Montbazon et par celui-ci au sieur de Cangey. Ce de Cangey venait alors d'être nommé lieutenant du château. Sa nomination fut ratifiée par l'assemblée de ville le 7 avril (3). Donc, Guy Eder dut arriver à Nantes et y être incarcéré vers cette date.

Puis, quelques jours après (15 ou 16 avril), nouvel ordre au lieutenant. Sur les instantes prières de la dame Renée de la Marzelière, dame de Goesbriant, la Cour, par arrêt du 14 avril, fait commandement au « lieutenant du duc de Montbazon... de représenter et amener en bonne et seure garde en la Conciergerie de lad. Court Guy Eder sieur de la fontenelle » (4). Le sieur de Cangey en est très ennuyé. Son prisonnier le préoccupe. S'il s'échappait en cours de route ! Lourde est la responsabilité pour le gardien. Déjà l'autre jour, il essaya de passer à d'autres la fâcheuse consigne, fit « signifier aux juges et officiers de Nantes qu'ils eussent à se charger dud. Eder ou le mettre aulx prisons du

(1) Table raisonnée des Registres secrets du Parlement de Bretagne, B. 849, n° 297. — Regist. secrets, B. 179, n° 94. — C. 2744, Layette M. Cote B. (Toutes ces pièces) Arch. d'Ille-et-Vilaine.
(2) Mêmes pièces, — et C. 3740 ; C. 2742. Arch. d'Ille-et-Vilaine.
(3) TRAVERS : *Op. cit.* T. III, p. 131.
(4) Arrêt du 13 juin 1600. Liasse précitée. Arch. d'Ille-et-Vilaine.

Bouffay... » offrant même des soldats de la garnison du château pour l'y conduire et pour l'y garder. Mais des « difficultés » sont intervenues... Et voilà maintenant qu'on lui commande de mener ce Fontenelle à Rennes, « à peine d'en répondre en son privé nom » ! Alors il se récrie, il s'excuse, n'ayant, dit-il, « que peu de gens de pied pour la garde dud. chasteau » ; il demande à être « deschargé dud. Eder le mettant entre les mains de l'un des greffiers de ladite Court qui s'en chargerait le prenant audit chasteau de Nantes » et il offre de « faire assister led. greffier de dix harquebuziers pour le conduire en la conciergerie... » Ainsi du moins il sera délivré de tout ennui.

Enfin, le 12 mai, à la requête de Goesbriant, la Cour change d'avis ; elle fait sommation au sieur de Cangé « de garder soigneusement led. Eder jusques à ce que le provost des Mareschaux en ce païs feust allé le prendre... » Elle envoie même à Nantes, pour tout régler, les conseillers Jean Irland et Gilles de Sévigné, l'avocat Laurivain, un greffier...

*
* *

Et vers la fin d'avril arrive à Coateslan une lettre bien émouvante. De Douarnenez le lieutenant la Boule écrit à Jean Rosmar. — Monseigneur a quitté Rennes, on l'emmène. Il est maintenant à Nantes, prisonnier ; et le roi, dit-on, veut prendre et démolir la forteresse ! — Quelles inquiétudes !... Madame, demeurée à l'île Tristan, appelle en toute hâte le parent Rosmar. Il accourt, dépense six écus en chemin, « allant, séjournant à Douarnenez », convoqué par cette lettre « de

Monsieur de la Boulle (tant) afin de lui amener et livrer bataille que pour trouver Madame pour l'assister et recevoir ses commandements ».

On a peur. On compte « livrer bataille ». La petite Marie veut défendre ce château !... Cependant l'ennemi ne paraît pas. Peu à peu sans doute on se rassure : et le régisseur quitte le fort. Tant d'affaires, de tous côtés, le réclament ! Le 12 mai il est à Saint-Brieuc, le 13 à Tréguier. Dans cette dernière ville, devant notaire, il passe un contrat avec des mariniers. Il s'agit — « du commandement de Monsieur » — de porter « et livrer au magasin du fort de l'isle Tristan à Madame » du blé, du seigle, etc..., puis d'en rapporter des meubles à Tréguier, des meubles à destination de Coateslan. Donc, on approvisionne la garnison, en prévision d'un siège, et, selon toute apparence, Madame, sauvant son mobilier précieux, s'apprête à quitter l'île ; et tout cela « *du commandement de Monsieur* », qui, du fond de son cachot, donne ses ordres.

Et, dans le même temps, l'on tâche de mener à bonne fin une autre entreprise — très délicate. Rosmar, accompagné de quelques serviteurs, conduit au fort les quatre chevaux laissés à Coateslan par Monsieur lors de son départ. Sur ce voyage du comptable et des quatre chevaux le petit cahier (1) fournit peu de détails. Le sieur du Muriou, arrivé trop tard peut-être, ainsi qu'il en a, semble-t-il, la coutume, arrivé à la nuit et trouvant les portes closes, s'arrête en ville encore, à l'hôtellerie de la dame Jacquette, — hôtellerie qu'il affectionne apparemment — y loge ses chevaux, y

(1) *Comptes de Rosmar*, 12 juin 1599. Arch. des Côtes-du-Nord. E. 1633.



couche lui-même, y dépense trois écus. Et ces « chevaux de Monsieur », dit Rosmar, restent à l'hôtellerie « *en attendant de les luy envoier à Nantes* ». Que vont-ils faire à Nantes et quelle fut la suite de cette expédition ?

Vers les premiers jours de juin, La Fontenelle, tandis qu'on se disposait à le transférer du château de Nantes aux prisons de Rennes, essaya de s'enfuir. La tentative d'évasion est indiquée dans un arrêt du 13 juin, relatif aux « chevaulx et esquipaige... pris en la ville et faulxbourgs de Nantes lorsque led. Guy Eder fut amené dudit Nantes prisonnier en la Conciergerie » (1). Sans peine en ces chevaux saisis lors du départ de Guy Eder on reconnaît les ex-pensionnaires de Madame Jacquette, ces chevaux laissés jadis à Coateslan. Mais sur l'événement lui-même les détails manquent. L'entreprise échoua. C'est tout ce qu'on en peut savoir.

*
* *

Maintenu ou repris, La Fontenelle fut ramené à Rennes, vers ces obscurs et nauséabonds cachots de la Feillée, accolés au mur de ville et touchant la porte Saint-Michel. Un lieu sans cesse ravagé par les épidémies, où l'on vivait fort mal et d'où l'on s'évadait avec empressement.

Il se trouvait là, le 8 juin 1600, dans la « Chambre des Gentilshommes », lorsque se présenta pour le visiter l'important conseiller Isaac Loaisel sieur de Brie, premier président en la Cour — cet Isaac Loaisel qui jadis, avec son beau-père, l'illustre président Fau-

(1) Même liasse. Arch. d'Ille-et-Vilaine.

con de Ris, avait été si longtemps prisonnier de Mercœur en son château de Nantes. Sans doute Guy Eder connaissait-il ce Loaisel; aussi lui fit-il mauvais accueil. Tout de suite il refusa de lui répondre. Quels motifs donna-t-il de sa résolution ? Il demande que ce Loaisel de Brie « se déporte de la cognoissance et jugement de son procès ». Du reste, il n'obtient nulle satisfaction. Dans trois jours, lui déclare-t-on, il devra désigner au greffe les témoins par lesquels il entend « vérifier lesdites récusations ». — Nommer des témoins, Guy Eder ne le veut pas non plus. Alors on lui adresse un autre conseiller, Messire Alexandre de Rivière, espérant cette fois un meilleur résultat. Mais c'était s'illusionner singulièrement sur les dispositions de Guy Eder. Un refus nouveau de répondre fut toute la réponse. D'ailleurs, le soldat La Chesnais Potier — accusé d'avoir assassiné les nommés Le Mas et des Rogiers — imitait son maître en tout point. Et la Cour, de son côté s'obstinait, ordonnant qu'il fût « par led. de Rivière procédé à l'interrogatoire desd. Eder et Le Potier ».

Le procès marchait avec lenteur, se compliquant d'autres procès. Le 13 juin Guy Eder, son père et son frère Amaury réclament ces « chevaulx et esquipaige » capturés à Nantes. La dame de la Marzelière les demande aussi, pour indemnité d'une partie « de la despance faite par led. sieur de Goizbriand en sa poursuite contre led. Guy Eder ». La Cour, conciliante, et toutefois sauvegardant ses intérêts, décide que ces chevaux et équipages seront « délivrés aud. René Eder sieur de Beaumanoir baillant bonne et suffisante caution de la somme de 500 écus et payant la despance des chevaulx ». Quant à Goesbriant, il « sera contraint par toutes voyes deues et raisonnables, mesme par empri-

sonnement de sa personne » à payer les vacations des conseillers Irland et de Sévigné ainsi que celles de leur adjoint Laurivain, envoyés à Nantes.

Et Guy Eder toujours refuse de répondre : au sieur de Rivière, au conseiller François de Becdelièvre...

Alors, le 16 juin, ces Messieurs se fâchent tout à fait. Dans huit jours, disent-ils, l'accusé devra faire entendre ses témoins, sinon il sera débouté de ses récusations (1).

Il faut se résigner. Monseigneur se décide donc. Il désigne le comptable Jean de Rosmar sieur du Muriou, Vincent de Rosmar sieur de Lesvern, Guillaume de Rosmar sieur de Rungoff, oncle de Marie Le Chevoir par alliance (2), Hervé Percevauls sieur de Mézernou, Jan Ruffelay sieur de la Ville Auroux, proche parent du sénéchal de Saint-Brieuc, Salomon Ruffelet, avec lequel Guy Eder est en fort bons termes, et Maudé de Larmor, sieur de Tréveznou, ex-curateur de Marie Le Chevoir et allié aux Rosmar-Kerdaniel (3), tous ses parents!

D'ailleurs, la Justice veut aussi des témoins, surtout des témoins à charge. Mais pour les citer et faire venir, malheureusement, l'argent manque. C'est ce que déclare M. l'Avocat général. — Etant entré en la Cour, le 19 juin, il « remontre » que, Guy Eder ayant été constitué prisonnier « au moien et par vertu des arrestz de la Cour » et « ne s'estant depuis son emprisonnement

(1) Arrêt du 16 juin. (*Id.*).

(2) Il avait épousé Françoise Le Chevoir, sœur de Lancelot. (Arch. du Finistère. Fonds Rosmar. Titres de fondations pour l'église de Pédernec.)

(3) Le Men : *Op. cit.* Prise du château de Coetfrec. — Arch. du Finistère, E. 434[1]. — Fonds de Rosmar. « Noms et surnoms des feuz seigneurs et dames de la maison et manoir de Kerdaniel pour les âmes desquels est (à) faire prières et oraisons... ». — Arch. des Côtes-du-Nord, E. (liasse). Famille Rosmar, carton 329.



présenté aucune partye civile contre luy », il fut ordonné qu'il serait interrogé « sur certaines charges et informations qui estaient au greffe de la Cour », que ces parties civiles n'ont fait aucune diligence pour produire des témoins, les faire confronter aux accusés, même à « un appelé La Chesnaye Potier détenu pareillement prisonnier... pour l'assassinat commis sur (les) personnes des feu sieurs le Mas et des Rogiers », que « par ce moyen la confection de leur procès est retardée contre les ordonnances », les deniers manquant, « ny ayant à présent aucuns deniers du Roy ny receveur de son Domaine ». En conséquence, « ayant esté averty que l'on veult procéder à la vente de certains chevaulx dont la justice est saisie et faire tourner les deniers (en) provenans au profit des particulliers », il requiert « qu'il soit procédé à la vente desd. chevaulx et que les deniers en provenans soient par préférence employés pour la confection du procès dud. fontenelles et autres accusés et délivré telle somme qui sera requise entre les mains de deux greffiers de la Court, ou tel autre nombre qu'il plaira à icelle, pour se transporter ès lieux et endroicts où seront les tesmoings enquis en charge », et les amener en ville, les récoler et confronter aux accusés.

La Cour se range à cet avis, ordonne, le 20 juin, que René Eder baillera dès demain la susdite caution de 500 écus et que, faute de ce faire dans le temps prescrit, les chevaux seront vendus « au plus donnant et dernier enchérisseur et les deniers en provenans délivrés ainsi qu'il sera par la Court ordonné ». Puis, tout aussitôt, elle signifie cet arrêt à Me Nicolas Barate, procureur dud. René Eder (1).

(1) Arrêts 19, 20 juin. (*Id.*).



Cependant, La Fontenelle continuait de récuser ses juges (1), parmi lesquels il reconnaissait bon nombre d'ennemis anciens et déclarés. Ces Messieurs s'irritaient fort d'une telle obstination et ils finirent par qualifier ces récusations d'*impertinentes*. Néanmoins, le 23 juin, ils voulurent bien lui donner un nouvel instructeur, le conseiller Jean Le Levier, ancien ligueur, qui récemment encore siégeait au Parlement de la Ligue (2). Mais que pouvaient faire à La Fontenelle ces étiquettes dont il savait la valeur.

Ce jour même il refuse de répondre à Joachim Descartes. Trois jours après il renouvelle son refus, et ses déclarations sont, suivant l'usage, taxées d'impertinence (3). Et la Cour lui répète que, si, dans huit jours, il ne produit pas ses témoins, il sera débouté de ses récusations. Il répond non sans raison qu'il n'a pu et ne peut faire venir ces témoins, « qui sont personnes de qualité, parce qu'il n'est permis à personne de le voir et qu'il n'a mesme esté permis à sa sœur de le voir » (4).

En même temps on redoute une évasion. Ces geôles sont si mauvaises ! Sans cesse des détenus s'en échappent. Donc, le 26 juin « envyron les ung heures et demye après midy », les conseillers Joachim Descartes et Jan Le Levier, assistés de Guiller Ducreux, commis au greffe criminel, descendent aux prisons, réunissent en la Chambre Criminelle — contiguë à la Feillée, à laquelle donne accès une porte du premier étage — les maçons Jullien Pillard et Jullien Fillouze, les serru-

(1) Arrêts 19, 20, 23 juin. (*Id.*).
(2) Arrêt du 23 juin. (*Id.*)
(3) Arrêt du 26 juin. (*Id.*)
(4) 26 juin. (*Id.*)

riers Jan Guyot et Jacques Michel, leur font prêter serment de « bien et fidellement voir et visiter lesdites prinsons » puis se livrent à une enquête minutieuse. Les maçons ayant inspecté soigneusement « les murailles, clostures, portes, grisles, fenestres et autres endroits », constatent « qu'il reste (à) condamner et bouscher trois portes estantes entre les basses-fosses et remassonner une fente estante en la muraille de la chambre des gentilshommes derrière ung lict qui est celluy où couche led. sieur de la fontenelle » ainsi que le déclare le geôlier, qu'en leurs autres parties ces murailles sont « bonnes et scures ». Les serruriers disent qu'il y a besoin de « trois serrures aux portes des basses-fosses et (de) racommoder trois autres serrures », de faire des clefs « et quelques moraillons et crampons », que le reste est en bon état (1). On se rassure donc, pour un moment.

On s'occupe aussi de ces témoins à charge. Noble homme François de Goesbriant, « partie civile et adhéré avec M. le Procureur Général » supplie « humblement », et instamment, qu'on fasse venir ces témoins, dont plusieurs, « tant anglais que originaires estant à présent en ceste ville de Morlaix », refusent d'obéir aux injonctions de la Justice. Il offre, d'ailleurs, « de payer leurs despans ». Et s'ils résistent, qu'ils soient « contraincts par corps et conduits réaillement et de fait par ministère et sergents de justice » en cette ville de Rennes ! La Cour y consent très volontiers (2). On se met donc en devoir de harceler ces personnes récalcitrantes, tout en surveillant Guy Eder et consolidant ces geôles.

(1) Procès-Verbal du 26 juin. (*Id.*)
(2) Procès-Verbal, 29 juin 1600. Arch. du Finistère E 431.

Mais Rosmar est là, Rosmar veille, prompt à servir ses maîtres. En cette fin de juin il passe huit jours à Morlaix, « pour la sollicitation du procès de Monsieur, et de son commandement », et c'est vraisemblablement pour voir ces témoins et les décider à la discrétion. Ces sujets d'Elisabeth se nomment Henry, James et Jan Peter et se disent « marchands anglais ». N'était-ce pas eux qu'en décembre précédent le comptable allait si souvent et mystérieusement visiter en cette ville ? Goesbriant leur dépêche des sergents — à eux ainsi qu'aux « originaires » Pierre Hervé, Mériadec et autres, bretons ceux-ci — et tous il les menace d'emprisonnement si, dans quatre jours, dernier délai, ils ne se rendent en la ville de Rennes « pour être confrontés aud. prisonnier. » Mais tous ils déclarent « qu'ils ne peuvent aller et qu'ils n'yront pas » (1). Le brave Rosmar n'était pas étranger, certainement, à cette détermination.

Pendant ce temps La Fontenelle en ses geôles se défend de son mieux. Au conseiller Le Levier notamment il oppose une résistance acharnée. « Vous, M. Le Levier, dit-il, en particulier m'estes suspect et récusé pour ce que vous estes cousin antien degré dud. sieur de Gouezbriant..., mesme avez esté la plus part du temps noury et eslevé en la maison et compaignye dud. seigneur de Gouezbriant auquel vous avez pour ce sujet grande obligation, mesme à cause de la parenté qui vous occasionne de me vouloir du mal et en intentions de me faire ennuy. Aussi... les soldats quy ont estés soubs mon commandement pendant la guerre ont pris prisonniers de guerre de vos parents proches, particulièrement de la ville de Landerneau, appelés les sieurs Sé-

(1) Procès-verbal précité, juin 1600. Arch. du Finistère, E 431.



bastien et Gille le Guérant quy ont, à raison de ce, conceu inimitiés mortelles contre moy et se sont vanté de (se) vanger quoi qu'il leur puisse coûter, et vous ont prié de les assister et maintenir... Mesme ont (ces soldats) pris prisonnier de guerre le sieur de Pratguen oncle du sieur de Gouezbriant lequel en secondes noces a espouzé damoiselle Jane Le Maltiers votre cousine germaine, lequel sieur de Pratguen, en indignation de ce, s'est rendu parz principalle contre moi avecq led. sieur de Gouezbriant, a fait des menaces et praticques pour me prandre prisonnier, en quoy l'avez maintenu, assisté et conseillé. Et outre j'ay plusieurs preuves contre vos parans plus proches en Morlaix et particulièrement avecq damoiselle Janne Fouque votre cousine germaine ».

Et, en ce même 30 juin, comme il vient de signer ces récusations, Guy Eder, par ordre de Brissac, est extrait de la Chambre des Gentilshommes, amené en l'Auditoire — où certaines communications, paraît-il, lui doivent être faites. Le sieur Bonabes-Biet, procureur-syndic des Etats, apporte à l'instant de Paris des Lettres royales en date du 18 avril, plus une Lettre de cachet. Des commandements de Sa Majesté il importe que l'accusé soit informé sans retard.

Ces lettres du 18 avril ordonnent que « l'isle de Tristan dite Douarnenez et ce qui a esté baty, élevé ci-dessus en ce lieu de murailles, rempars, bastions, fossez et autres deffenses et fortifications » soient « entièrement demantelées et ruynées et le tout réduit en tel estat que l'on ne sy puisse cy-après loger ou retirer » et que le sieur de Fontenelle « et tous autres establis sous lui aud. lieu » sortent de lad. place au premier commandement qu'en fera led. comte de Brissac « à peine de ré-

bellion et désobéissance » (1). Et le Parlement, par un arrêt qu'il vient de rendre, renforçant ces prescriptions, décide que la place sera livrée dans 24 heures, faute de quoi Guy Eder et les susdits seront traités comme « rébelles et crimineux de leze majesté ».

Et La Fontenelle écoute ces paroles. Il dit « qu'il n'a jamais été désobéissant au Roy depuis qu'il l'a remis en sa grâce, et qu'il continuera en cette résolution toute sa vie, mais qu'il n'est à présent en estat de rendre lad. forteresse de Douarnenez, d'aultant qu'elle n'est en sa puissance et que depuis qu'il est prisonnier il n'a vu ny ouy aucunes nouvelles certaines de l'estat de lad. place ny de ceux qui y sont ». On l'emmène et l'on délibère. Puis, ayant déclaré qu'il convient de passer outre, on le fait ramener en la salle et l'arrêt définitif lui est prononcé.

Alors il affirme qu'il donnera « telle preuve » que la Cour désirera de lui « et que si elle l'envoye sur les lieux il fera paroir au péril de sa vie l'obéissance qu'il doit au Roy » ; d'ailleurs, « il croit que ceux qui sont dedans lad. place la rendront à son mandement s'ils n'ont changé de volonté » ; et, s'il plaît à la Cour, « il leur en escrira, voir mesme de son sang sy besoin est »; vraiment il n'en peut faire davantage, « veu son emprisonnement et l'estat auquel il est à présent, ne luy estant permis de communiquer avecq personne. » — Sans cesse il se plaint de ce terrible isolement, ce qui ne l'empêche pas de correspondre avec sa sœur Marguerite et, du reste, avec la plupart de ses parents et amis.

Et comme il a fini de parler on le reconduit en sa prison...

(1) Lettres du 18 avril 1600. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3740.



Ce pendant, pour le défendre, les siens se donnent beaucoup de peine. De leur petite maison des Villes-Doré Monsieur et Madame Eder de Beaumanoir s'inquiètent de lui sans cesse. La demoiselle de l'Ongle s'en est allée à Rennes pour être près de lui, le voir, le secourir à tout moment. Le sieur Rosmar du Muriou est toujours en route, de Coateslan à Morlaix, à Tréguier, à Rennes, à Saint-Brieuc, à l'île Guyon, « pour obéir aux commandements de Monsieur de la Boulle », « pour assister au maintien de la place ».

Mais, le 7 juillet, de bien importuns visiteurs se présentent au fort. — Des greffiers et sergents, le Sénéchal de Quimper, le sieur Jan Hillerin, secrétaire de Monseigneur le Maréchal de Brissac... Ils viennent signifier ces fâcheuses Lettres royales et cet Arrêt du Parlement. Sans doute on s'attendait à la visite, pourtant elle dut causer une émotion.

Le 11 juillet, le comptable, qui était à ce fort de Douarnenez, reçoit de M. de la Boulle l'ordre d'aller à Saint-Brieuc, puis « de Saint-Brieuc à la Ville-Doré trouver Monsieur et Madame de Beaumanoir pour les asseurer et accerteiner de la résolution de M. de la Boulle et de là à Rennes en espérance de voir Monsieur affin de lui remonstrer l'estat de sa garnison et la résolution que l'on avait prins en la place ».

Voici donc le fidèle intendant cheminant vers Saint-Brieuc, puis vers Rennes. Aux Villes-Doré il s'entretient avec Monsieur et Madame de Beaumonoir-Eder. A Rennes il ne parvient pas à se faire ouvrir les portes de la Feillée. Impossible de voir Monseigneur. Mais Mademoiselle de l'Ongle, est là, toujours — vigilante et puis-

sante — heureusement, et il va lui conter les choses, lui « remontrer tout au long » et lui « laisser par articles..., pour estre communiqué à Monsieur, la volonté dud. sieur de la Boulle. » Cette volonté il faut la faire connaître à Monseigneur et, avant tout, savoir s'il l'approuve. C'est cet écrit « par articles » que le sieur du Muriou prie Mademoiselle de transmettre à Monsieur. Un écrit de quelques pages, simple brouillon, conservé en un volume de la Bibliothèque Nationale (1).

La lettre fut-elle écrite et remise à son destinataire, le comte de Brissac ? Le brouillon que nous avons eu entre les mains ne porte ni date, ni lieu d'origine, ni signature. Il contient trois articles. Il fut certainement soumis à La Fontenelle, qui l'approuva et *l'apostilla*. Au bas de sa dernière page on peut lire ces mots, tracés, semble-t-il, de la main de Guy Eder : « *Apreis, entrer en traitté si l'on y est forssé.* » Monseigneur approuvait donc le projet et prescrivait la marche à suivre en ces négociations.

La missive est d'ailleurs, en son début surtout, débordante de protestations humbles, toute pleine d'obséquiosités et d'obscurités. Elle loue le Roi, auteur de la paix générale, vante sa libéralité, sa magnanimité, prodigue les assurances de fidélité, de zèle, de soumission, puis, de son mieux, tâche d'excuser certaines lenteurs — bien explicables. — « Que si promptement nous ne quittons cette place..., dit-elle, suivant les sommations que vous nous faites ce n'est pourtant que nos intentions soient contraires à vos mandemens ni à l'ordonnance de la Court, ains (mais) le devoir de notre charge, la foy dont nous y sommes obligés et l'honneur qui

(1) Bibl. Nat. manus. fr. 22311, p. 206.



nous est plus cher que la vie de n'en pouvoir nous dessaisir que premier n'ayons averty S. M. de certains points concernant son service et le bien du pays et dépendans de notre devoir en cette place... » C'est pourquoi l'on supplie M. de Brissac et Messieurs de la Cour d'excuser si, pour livrer ce fort, on attend d'avoir reçu « lettres particulières de révocation... et commandement exprès de S. M. » D'ailleurs, « c'est une chose inusitée en guerre et en pax de voulloir que un chef quitte son gouvernement sans que premier il n'aye esté trouver S. M. pour luy rendre compte de sa charge et recevoir ses commandements exprès... »

La lettre, si elle parvint au comte de Brissac, ne dut pas le convaincre. M. de Beaumanoir et le comptable avaient écrit aussi à la Boule, et probablement pour l'engager à se retirer et livrer la forteresse. Ces deux lettres furent saisies par la Cour, qui les mentionne quelques jours plus tard, en son arrêt du 14 juillet (1). Elles ne se retrouvent plus et nous en ignorons le sens.

Pendant ce temps La Fontenelle se débattait contre ses instructeurs. Il accusait beaucoup de gens. Il demandait qu'il « fût imposé silence à toutes personnes pour cas d'hostilités » commis par lui. N'était-il pas exempté de toutes poursuites par « les édits du Roy sur la réduction du duc de Mercœur » (2). Il récusait Descartes (3). Il déclarait qu'il ferait venir des témoins si on lui permettait de voir sa sœur et si l'on voulait bien lui accorder quelque délai (4). On lui répondait qu'il était « impertinent » et que, s'il s'obstinait à ne pas ré-

(1) Précité. (Même liasse).
(2) Arrêt du premier juillet. (*Id.*)
(3) Arrêt du 4 juillet. (*Id.*)
(4) Arrêt du 5 juillet. (*Id.*)

pondre, les faits seraient « baillés pour confessés » (1). Et plusieurs de ces arrêts étaient prononcés coup sur coup, dans la même journée.

Le 14 juillet, la Cour décida qu'il serait interrogé sur deux procès-verbaux dressés, les 7 et 8 de ce mois, par le sénéchal et par le substitut du procureur du roi de Quimper, et que l'ordre de quitter le fort dans 24 heures serait de nouveau signifié à ceux qui l'occupaient (2). Le lendemain on résolut de confier à Gilles de Sévigné le soin d'accompagner à l'île Tristan Monseigneur de Brissac et de surveiller les travaux de démolition (3).

La signification fut faite, dans la seconde quinzaine de juillet, par le sénéchal de Quimper (4) ; et, le 29 juillet, il fut décidé que l'accusé serait interrogé à la Feillée, par le conseiller Descartes, sur les procès-verbaux et informations de Quimper de même que sur les réponses de la Boule (5).

Et l'on redoutait toujours une évasion. Des huissiers, deux par deux, le gardaient jour et nuit, avec ordre exprès d'en « faire bonne et seure garde sur peine de la vie ». La nuit, on leur adjoignait deux hommes pour les assister. C'était une mission pénible et dangereuse. Tous les huissiers du Parlement en étaient accablés, tour à tour. On lui mit les menottes. On recommanda sévèrement de ne le laisser communiquer avec personne. On plaça deux sergents de la Sénéchaussée en faction jour et nuit « en la maison de *la Butte*, près le Champ

(1) Multiples arrêts du 5 juillet. (*Id.*)
(2) Arrêt du 14 juillet. (*Id.*)
(3) Séance du samedi 15 juillet 1600. Regist. secret. Arch. d'Ille-et-Vilaine, B 179, n° 94.
(4) Arrêt du 29 juillet. (Même liasse.)
(5) *Id.*

Jacquet pour empescher qu'il ne se face quelque rupture et entreprises pour faire évader Guy Eder », cette maison de *la Butte* étant derrière et touchant la prison (1). Avait-il essayé de s'échapper ?

Il ne s'évada pas. Sommation d'évacuer l'île Tristan fut de nouveau faite au sieur de la Boule. « Sous le bon plaisir du roi » Brissac avait rédigé un traité destiné à terminer cette affaire. Il y promettait la liberté pour La Fontenelle et le pardon pour La Boule, moyennant reddition de la forteresse. Fontenelle devrait, en outre, fournir certaines cautions, après quoi, il serait conduit « où serait Sa Majesté », laquelle en déciderait. Le traité, naturellement, ne serait valable qu'après approbation du roi, mais cette approbation, Brissac la garantissait (2).

Le 10 août, le sieur de la Villecarré, prévôt des maréchaux de Bretagne, accompagné des notaires Etienne Lefixant et Laurent de Lymynic, de Quimper, se présentait au fort. Il y venait, au nom du Maréchal, régler les conditions dernières de la capitulation. Tout d'abord, il remettait à La Boule les « articles » du traité (du 3 août présent mois). Aux termes de ce papier, la Boule s'engageait à se retirer dans un délai de quinze jours, « à la charge que, suivant la volonté de S. M., le fort serait entièrement démoly ». Durant ces quinze jours il pourrait faire déménager ses meubles et ceux des hommes de sa garnison. Il ferait sortir également « dès maintenant » la moitié de ses soldats, et le sieur de la Villecarré les remplacerait par des soldats à lui, en

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Regist. secrets. B 179, n° 94 (séances 6-21 juillet 1600) ; et B 180, n° 95 (séances 2-23 août 1600.)

(2) Arch. du Finistère, H 201. (Prieuré de l'île Tristan). Ordre au Sénéchal Ruffelet, 19 février 1601.

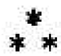
nombre égale à ceux laissés par led. capitaine, « affin que les partyes demeurent égaux en force (en) attendant la démolition de la place. » En outre, le prévôt promettait de faire accorder à la Boule « l'émoluement et profit » de tout ce qu'on pourrait « tirer de toutes les maisons et bastimans dud. fort. » D'ailleurs, le sieur de la Boule ne quitterait l'île qu'après exécution des articles, « tant vers led. sieur de la Fontenelle pour sa liberté que pour ce que le faict touche aud. sieur de la Boule. » Enfin, une dernière clause était ajoutée : « Aussy led. sieur de la Villecarré promet faire en sorte vers mon dit seigneur le Maréchal que Jacques Madien sieur de la Noë, un appelé la Chesnay, Maison Blanche, Vincent Girault et aultres personnes prises et détenues prisonniers, tant à Rennes que à Nantes au subject dud. sieur de La Fontenelle soient remis en toutte liberté avecq abolition de tout ce dont ils peuvent ou pourraient estre crimés et accusés pour faict de guerre ou aultrement pour quelque cause que ce soit » (1).

Ce contrat fut signé à l'île Tristan le 10 août 1600. A cette date Nicolas Le Potier sieur de La Chesnaye devait être à la Feillée avec son maître. Dans le Jacques Madien sieur de la Noë auquel le capitaine de la Boulle paraît s'intéresser faut-il reconnaître l'un des deux Jean de la Noë, ce lieutenant de Guy Eder qui, en l'an 1590, envahit si brutalement le manoir de Coatnévenoy, en Goménech ? En tout cas, s'il était prisonnier le 10 août 1600, il ne tarda pas trop à recouvrer sa liberté, puisque, le 29 août, nous le trouvons, avec Yvon Le Chevoir sieur de la Maisonblanche, parmi les défenseurs du fort Guyon. Quant à ce Maisonblanche, pa-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3232. « Capitulation pour Douarnenez le 10 aoust 1600. »



rent proche, peut-être frère de Marie, avait-il été capturé à Rennes, où récemment l'avait envoyé Rosmar, sans doute avec mission de parler à Monsieur ? Sur le cahier du comptable, à la date du 5 août, nous lisons ces mots : « Item aurait baillé à Maison blanche tant pour avoir esté à Rennes que pour deux voiages qu'il aurait esté aud. Douarnenez luy deuxiesme, la somme de 20 escus comme conste (est constaté) par récipissé en datte du cinquiesme d'augst 1600 signé Y. Lechevoir. » Quelque accident n'était-il pas advenu au sieur de Maisonblanche en cette ville de Rennes ? Puis avait-il été libéré par intervention de Brissac, ainsi que Jacques Madien de la Noë et peut-être certains de ses compagnons, ce Vincent Girault entre autres, qui demeure inconnu ?



Les Lettres d'Abolition promises à la Boulle furent enfin signées par le roi, à Lyon. Le sieur Hillerin, secrétaire de Brissac, avait tout exprès fait, « en poste », le voyage, « de cette ville de Rennes en Savoye vers Sa Majesté » (1). Ces lettres portent la date du « mois d'août 1600 » et furent enregistrées à Rennes le 30 septembre. Comme nous l'avons dit, elles absolvaient le capitaine la Boule de sa participation à l'affaire de Pont-Croix ainsi qu'à la prise d'un vaisseau de Saint-Malo. En outre elles l'excusaient du retard apporté par lui à la reddition de la forteresse, qu'il détenait encore (2).

Ce même jour sans doute, en même temps qu'il oc-

(1) « Estat de fraitz » précité, 2 octobre 1600. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3232.

(2) « Abolition pour Jacques de Lestel sieur de la Boulle... » août 1600. D. Morice, T. III, p. 1,693.



troyait à la Boule ces lettres d'abolition, Henri IV adressait à Brissac d'autres lettres — datées du 12 août — par lesquelles il lui mandait de « faire prendre ez prisons et conciergerie de la Court par le Prevost des Mareschaux... ou par celui... à la suite dud. comte de Brissac, Guy Eder sieur de la Fontenelle... pour le faire conduire et représenter soubz bonne et seure garde au fort de Douarnenez afin de moyenner l'effet des commandemens de Sa Majesté ». Après quoi, led. Guy Eder serait conduit vers S. M. avec les pièces, procez, informations et procédures... pour en estre ordonné en son Conseil » (1).

Suivait une lettre de cachet. La Cour prit ses dispositions pour exécuter les volontés royales. Elle adjoignit à Gilles de Sévigné le président Loaisel de Brye (2), les mit tous deux en route.

Autour de Douarnenez, dans tout le pays de Quimper, depuis plusieurs semaines, le bruit s'était répandu de ce prochain démantèlement. Aussi avec quelle impatience on attendait l'effondrement de ce repaire ! Dès le 19 août des gens commencent à se plaindre. La besogne n'avance pas ! Que fait-on ? Et puis, on force tout le monde à payer « grandes sommes de deniers ». Et si l'on ne paye pas il faut travailler à ces démolitions.

Donc, ce 19 août, des habitants de Douarnenez écrivent au procureur-syndic des Etats, au sieur Bonabes Biet. « Monsieur, lui disent-ils, sachant bien votre affection au bien et soullaigement du pays ou mesme les diligences qu'avez aporté à l'optention des commissions

(1) « Arrest du Parlement contre le sieur de La Fontenelle », 27 octobre 1600. D. Morice, T. III, p. 1.694.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Regist. secret. B 180, n° 95. (Séance du vendredi 18 août 1600.)



du Roy pour la démolition et razement du fort de Douarnenez, qui a tant causé de ruynes en ceste paroisse ou particullièrement à ce païs bas, nous avons voulu faire ceste (lettre) pour vous advertir que le sieur de la Ville Carré, estant de présent aud. Douarnenez, contrainct par voie de faict et ouverture réelle (1) la plus part des habitans dud. bourg, faulte de luy payer grande somme de deniers, sans en dire la cause ni subject et sans monstrer aucun pouvoir ny commission..., ce que nous est impossible de fournir par estre tant pauvres et ruynés par la guerre, comme il est à un chacun notoire qu'au peu que nous sommes ne nous est resté aulcun meuble, et ne pouvons qu'à toute peine trouver le moien de vivre. » Et que va-t-il advenir si, comme on le dit, ce fort demeure debout, inutile à tous, « profitable » seulement et « retraite aux voleurs » ? Car « l'on murmure que led. sieur de la Ville Carré a faict conserver les maisons y estant, (ce) quy nous faict juger qu'il n'y a rien de bon pour nous ny à notre soullaigement. » On a même une copie du traité passé entre ce sieur de Ville Carré et led. la Boule, et M. le procureur-syndic peut en prendre connaissance, on la lui envoie : il verra qu'on « n'est assuré de la démolition dud. fort. » D'ailleurs, tout ce qu'on a fait jusqu'ici n'est que pour l'apparence ; « lon a tiré ung canon hors la barrière dud. fort pour faire myne de lad. démolition » ; cependant, « le jour d'hier le sieur de la Boulle fist mestre quatre barriques de vin dans led. fort, lon ne sçait à quelle intention. » Puis, en *post-scriptum :* « Depuis j'ai apris que l'on dict tout haulte-

(1) Opération qui consistait à enlever les portes et fenêtres des maisons de ceux qui refusaient de s'acquitter de leurs dettes, de payer l'impôt ou de faire la corvée.



ment et présantement que le fort ne sera point démoly... Nous serons contrainctz (de) quitter notre demeure... » Et la lettre est signée « Le Lymynic, pour les habitans ». Ce même notaire « Lymynyc » en présence du qui fut passé le contrat du 10 août entre la Boule et Villecarré (1).

La Villecarré, d'ailleurs, en exigeant ces corvées, se conformait à la volonté royale, les lettres du 18 avril spécifiant bien que toutes les « paroisses circonvoisines » devraient coopérer à ces travaux, à tour de rôle « et chacun en son rang », toutefois « à la moindre foule et détourbier desd. habitans » (2). Ainsi ces pauvres paroissiens de Douarnenez, d'Audierne, d'Esquibien, de Cléden, de Plogoff, Primelin, Goulien, Pont-l'Abbé, Crozon, Beuzec-Cap-Sizun... armés de leurs pioches et de leurs pelles et poussant leurs brouettes, détruisaient, gratuitement toujours mais peut-être avec quelque plaisir, ces remparts, ces bastions qu'ils avaient élevés. Ils n'étaient, du reste, pas au bout de leurs peines et, quelques années plus tard, ils devaient, toujours de la même façon gracieuse, c'est-à-dire sans salaire d'aucune sorte, reconstruire ces bastions et remparts, pour les démolir ensuite (3).

Cependant on ne travaillait pas vite, semble-t-il, et ces travaux, au dire des sieurs Loaisel de Brye et de Sévigné, durèrent un mois et cinq jours (4). Du reste, pour cette fois au moins, bien qu'en aient pu dire ces

(1) Lettre du 19 août 1600. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3233.
(2) Lettres royales du 18 avril 1600. précitées. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3740.
(3) « Fraiz du démolissement de Douarnenez » 19 janvier 1602. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3232.
(4) Arch. d'Ille-et-Vilaine, B 180, n° 95. (Séance du 22 septembre 1600.) — « Estat de fraitz » précité, 2 octobre 1600. C 3232.

Messieurs de la Cour, le fort de la Fontenelle n'eut pas à subir grand dommage. L'argent manquant terriblement toujours en cet évêché de Cornouaille, divers particuliers avaient prêté quelques sommes pour subvenir aux dépenses les plus urgentes, payer le sieur de la Villecarré, des messagers, des sergents, des mariniers... et ils durent attendre fort longtemps le remboursement de leurs avances (1).

Enfin, le 28 août, le sieur de la Boule fut contraint de faire sortir une partie de sa garnison, dix hommes ; et le lendemain il mit dehors quarante-quatre soldats, tout ce qui lui restait. Ce n'était plus l'imposante armée de jadis, ces 1.200 hommes qui avaient tant fait parler d'eux. Il est vrai qu'aux termes de son brevet d'avril 1598 le gouverneur de Douarnenez n'avait droit qu'à cinquante hommes d'armes.

Ces guerriers, en partant, reçurent chacun six écus, ainsi qu'il avait été convenu entre la Boule et le comte de Brissac, et leur chef donna quittance des sommes à ce propos touchées par lui. L'une de ces quittances, délivrée au sieur François Cormier, notaire et secrétaire de la Cour, nous est restée. Elle porte les noms de ces 44 soldats et leur lieu d'origine.

Parmi ces routiers, pillards, loués pour les besognes de la guerre et la plupart étrangers à la Bretagne, on peut voir des angevins, poitevins, normands, gascons, bourguignons, champenois, suisses. On y voit un parisien, ainsi que le napolitain Miguel Ferrer. On y voit le normand Jacques Le Potié, proche parent sans doute de Nicolas Le Potié dit la Chesnaye, et Jacques Madien sieur de Lano *ou la Noë* qui peut-être n'est autre que le

(1) Même « Estat de fraitz. » et C 2645. (Séance du 3 octobre 1600.)

lieutenant Jean de la Noë, et Yvon Le Chevoir sieur de Maisonblanche (1).

Ils durent quitter le fort le 29 août, tandis que leurs « hardes et meubles » s'en allaient dans des barques. Peut-être la Boule prolongea-t-il davantage son séjour à l'île Tristan. Peut-être aussi Marie Le Chevoir était-elle encore là. Le 25 août, quatre jours plus tôt, elle y avait reçu 10 écus envoyés de Coateslan par le comptable. La quittance qu'elle lui donna et dont parle le cahier de comptes provenait de Douarnenez, portait la date du 25 août 1600 et la signature « Marye Le Chevoir ».

* * *

Sans doute resta-t-elle au fort, avec la Boule, même durant les travaux de démolition.

Puis elle revint à Coateslan, où, le 12 octobre, Rosmar lui délivre 10 écus 6 sous 6 deniers, plus 7 boisseaux de froment, 3 boisseaux de seigle, 8 de gros blé, 7 d'avoine et 4 poulets. Le reçu, en date de ce jour, est signé de deux noms, Marye Le Chevoir et Renée Coatlogon. Madame Hervé Parcevaux, ex-Madame Le Chevoir, est donc en ce vieux logis de Coateslan, en compagnie de sa fille, la protégeant et la consolant.

Quant au comptable Rosmar, il continue de voyager. Le 17 septembre il était à Rennes, à la Feillée, dont les portes maintenant s'ouvraient devant lui ; il s'entretenait avec Monsieur et lui remettait 7 écus. Le même jour, il faisait porter par « son commis » à Mademoiselle de l'Ongle un « habillement de satin ». Pour Guy Eder sans nul doute, pour remplacer le cos-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3233.



tume qu'il portait aujourd'hui et que six mois de prison avaient dû quelque peu défraîchir. On a voulu voir dans cet envoi d'un « habillement de satin » quelque projet d'évasion. La Fontenelle ne pouvait songer alors à se sauver. Ne savait-il pas que bientôt il serait libre, que le roi, par ces lettres du 12 août dernier, l'appelait à lui, le convoquait à s'expliquer devant son Conseil d'Etat, semblait, à présent, tout disposé à l'indulgence ? Ces lettres du 12 août ne pouvaient être ignorées de La Fontenelle. Brissac les connaissait assurément et ne les avait pas cachées à Guy Eder — à l'égard de qui nous le voyons, en ce moment, animé des sentiments les meilleurs. Non, Guy Eder n'était pas homme à commettre semblable maladresse. Ayant fourni ces cautions, qui s'engageaient à payer 30.000 livres s'il s'évadait au cours de ces divers déplacements (1), il pensait seulement à ce prochain départ, à se faire beau pour paraître devant ces juges du Grand Conseil, devant Sa Majesté, comme il s'était fait beau, jadis, pour se rendre auprès de Mercœur...

Quant à Rosmar, s'étant acquitté de sa mission, il retourne à Coateslan, reprend le train de la vie ordinaire, près de Madame, achète du beurre, du lard, du bœuf, du vin « pour les passans, allans et venans... pour les affaires desd. seigneur et dame », des œufs et du poisson, pour 2 écus de cire et 3 écus de chandelle pour les feux de la Saint-Michel, remet, « du commandement de Madame », à Bertic, valet à bras du manoir, deux sommes et deux boisseaux d'avoine pour engraisser deux porcs... On doit être content, car on espère bientôt revoir Monsieur.

(1) B. DE LA ROGARIE ; *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*, p. 42. — « Ordre au sénéchal Ruffelet » précité. Arch. du Finistère, H 201.



Le 24 septembre Brissac a donné l'ordre à Salomon Ruffelet, sénéchal de Saint-Brieuc, de vérifier la solvabilité de ces cautions présentées par La Fontenelle (1). Sans doute ces cautions étaient-elles du pays de Saint-Brieuc. Le 17 octobre, en vertu des lettres patentes du 12 août dernier, il demande à la Cour que le prisonnier lui soit livré, déclarant « se contenter du rasement et démolition du fort de Douarnenez pour ce qui regarde le bien du service du Roy, estant à présent lad. place beaucoup moins forte qu'elle n'était lorsque led. sieur de la Fontenelle s'y logea » (2).

Le 27 octobre, le Parlement donne enfin son autorisation. Il enregistre les Lettres du 12 août. En même temps il permet au comte de Brissac « de prendre led. Eder en la conciergerie pour le représenter au Roi » avec les pièces de son procès « pour estre rendu au Conseil dud. Seigneur ». Toutefois, ajoute-t-il, *il sera sursis* à « la délivrance dud. Eder jusqu'à ce qu'il ait payé les frais des dits deffauts, forbans, vacations desd. Conseillers, Commissaires, Adjoints, Huissiers et sa dépense faite en lad. Conciergerie ou baillé bonne et suffisante caution de les payer dedans trois mois » (3). Et voilà donc qu'il faut désigner de nouveaux répondants, payer de nouvelles sommes.

De nombreuses personnes, en effet, réclament de l'argent à Guy Eder. Goesbriant veut être indemnisé des déboursés importants qu'il a dû faire dans ses pour-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3231. — B. de la Rogerie, *Op. cit.*, p. 42.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Table raisonnée des Regist. secrets du Parlement de Bretagne. B 849, n° 300. Regist. 96, fol. 31 v°. — Arrêt du Parlement contre La Fontenelle, 27 octobre 1600. D. Morice, T. III, p. 1694.

(3) Arrêt ci-dessus, 27 octobre.

suites contre son ennemi, pour obtenir ces « deffauts et forbans », pour le faire conduire de Nantes à Rennes... Les conseillers de Sévigné et Jean Irland, leur adjoint Laurivain, certains huissiers tiennent à recevoir le prix de leurs peines et vacations. Le concierge de la prison — sans doute cet « escuyer Le Triec » que nous avons vu à Coateslan lors du départ de Monseigneur — s'efforce d'obtenir paiement des nourritures fournies, des dépenses de toute sorte faites par lui pour son prisonnier. Peut-on relâcher ce débiteur avant qu'il se soit acquitté de ces dettes ? En attendant on exige de la demoiselle Marguerite Eder, dame de l'Ongle, 100 écus sol et 70 sous pour l'arrêt (1).

C'est, selon toute apparence, pour mettre fin aux criailleries de ce geôlier Le Triec que, sur l'avis de M. et Mme de Beaumanoir et de Mlle de l'Ongle, Jean Rosmar, vers cette fin d'octobre, étant à Rennes, paya au sieur de la Chesnaye, « agent et recepveur esté dud. sieur de la Fontenelle... en acquit dud. seigneur... et ce pour despance de partye des gens dud. seigneur quy auraient esté au manoir de Rennes avecq Gille Le Triex geollier dud. manoir », la somme de 24 écus. De plus, la Chesnaye, qui avait été chargé de régler cette note, remettait au comptable « quelques lettres... et garans appartenans aud. sieur que les sieurs et dame de Beaumanoir et Mlle de l'Ongle emportèrent ».

Madame était toujours à Coateslan, et le bon régisseur, s'acquittant de ses fonctions, lui remettait de temps en temps des petites sommes d'argent. Puis il envoyait des sacs de blé « pour la despance d'Isac Trapen, Saint-Amang, Maisonblanche, le mareschal, Ber-

(1) Arch. du Finistère, H 201. Arrêt du 27 octobre 1600.



tic, le jardinier, les allans et venans et séjournans... et travaillans... », baillait à Maisonblanche 3 écus et demi pour des transports de meubles.

Vers la fin de décembre il remit à Madame et à sa mère, « au manoir de Coatezlan », du froment, du gros blé, de l'avoine et 2 écus 5 sols, « pour le service que lad. dame fit à son manoir *avant son partement pour Rennes* ».

Elle allait à Rennes, vers son mari certainement. Mais en quel lieu se trouvait-il alors ? Il semble avoir été remis en une sorte de liberté provisoire, en dépit de toutes les mauvaises dispositions de la Cour à son égard, par l'effet de quelques protections puissantes ? Les amis, les protecteurs ne lui manquaient pas, nous le verrons. Au dos de cette copie — copie du temps — de l'arrêt du 27 octobre et de l'ordre au sénéchal Ruffelet (1), on peut lire ces mots : « Estrait du registre du Parlement où il est faict commandement au sieur Maréchal de Brissac rendre aux prisons de Rennes le sieur de la Fontenelle ». Vers le 27 octobre, Guy Eder aurait donc été libéré provisoirement, extrait de la Feillée, confié à Brissac en exécution des lettres royales, à la charge par lui de représenter son prisonnier à première réquisition. Il n'est guère permis d'en douter.

Où vit-elle son mari et quand le vit-elle ? Le 10 janvier 1601 elle était aux Villes-Doré, près des parents de Guy, et Rosmar, de Coateslan, lui adressait là 20 écus dont elle donnait quittance ce 10 janvier. Le 16 mars, c'est à Rennes qu'il lui fait remettre 24 écus, et elle l'en remercie par lettre de ce jour. — Elle a 16 ans à peine.

(1) Arch. du Finistère, H 201, précitée.



Quant à Brissac, il s'occupait enfin de ces cautions, exigées pour garantie des 30.000 livres, et, le 19 février 1601, il écrivait à Salomon Ruffelet, ou en son absence à un alloué de Saint-Brieuc, « affin, dit-il, que cette affaire ne puisse tirer en plus grande longueur » (1) ; — il ordonnait au sénéchal ou, en son absence, à l'alloué, dont le nom reste en blanc, de s'entendre avec le procureur du roi pour « prendre et recevoir » comme cautions de cette somme de 30.000 livres « tel nombre de personnes solvables et suffisantes » qu'il sera nécessaire, « dûment certifiées par gens riches et solvables aussi ». Les précédentes cautions, dont on avait prescrit la vérification le 24 septembre, n'avaient donc pas été jugées suffisantes ?...

Cependant Marie Le Chevoir restait à Rennes, près de son mari. Rosmar continuait d'envoyer là quelque argent. En même temps il faisait exécuter divers travaux à la maison seigneuriale, mettre « des vitres et écussons aux lieux et endroits requis », défaire et eplanir un fossé estant à costé de la porte dud. manoir », et tout cela du commandement de Monsieur.

Enfin, le 4 avril, la Cour donna l'ordre d'expédier Guy Eder, de « l'amener sous bonne escorte et seure garde pour estre représenté au Conseil du Roy » (2).

(1) Ordre au Sénéchal Ruffelet, précité. C'est par une erreur évidente du copiste qu'il porte la date du 19 février 1600.

(2) Arch. du Finistère, E 431. Procès Goesbriant contre Kerhael, 24 octobre 1601, précité.

XV

Devant le Conseil du Roi

Embarras financiers et autres

Ce fut vers la fin d'avril ou les premiers jours de mai 1601 qu'ayant fourni ces cautions, il dut être « représenté » par Brissac à Sa Majesté. Le roi se trouvait en son palais de Fontainebleau. Par quel sourire le Béarnais répondit-il aux révérencieuses salutations du jeune capitaine ? L'accueil de ces yeux malins, de ces lèvres souvent narquoises fut assurément tout plein de mansuétude. Le breton dit au gascon, certainement, beaucoup de choses qu'il fallait dire, protesta de son zèle, de son dévouement, fut appuyé, semble-t-il, par le Maréchal de Brissac, fit entendre quel préjudice causaient à ses intérêts, quels périls faisaient courir à sa vie même ces poursuites intentées contre lui devant le Parlement de Bretagne, parla des ennemis nombreux qu'il avait là-bas, qui, tous, voulaient sa mort, affirma que de ces juges il ne pouvait « espérer ny prompte ny favorable résolution de ses procès et différens... », suppliant S. M. d'en « attribuer la connaissance et entière décision » à son Conseil privé, sinon la renvoyer au Grand Conseil « ou aultre tel lieu non suspect » et, pour cet effet, lui octroyer des Lettres d'évocation...

Henri IV désirait, depuis longtemps, « la paix et réconciliation générale », que rien ne pût à l'avenir

armer ses sujets les uns contre les autres, « altérer leur commun repos et faire naître nouvelles dissensions entre eux ». Cela, il l'avait dit si souvent, dans toutes ses lettres, missives et patentes, dans tous ses brefs discours, dans tous ses entretiens ! Il le dit encore en accordant à son « cher et bien amé Guy Eder », chevalier de ses ordres, cette évocation demandée — évocation au Grand Conseil, « privativement à tous autres », de tous « les procès civils et criminels intentés ou à intenter contre led. sieur de la Fontenelle, ...par devant les gens tenans » la cour de Parlement de Bretagne « pour quelque cause ou occasion que ce soit ». Il voulait au plus tôt mettre fin, disait-il, à toutes ces « recherches qui ne peuvent que, par leur exemple et tollérance, faire revivre tant et tant de misères et calamités dont la seule mémoire est ennuyeuse et fâcheuse ». Il voulait que fussent pour toujours oubliées « toutes les faultes dud. sieur de la Fontenelle ». C'est « pour ces causes et autres grandes et importantes considérations » à lui présentées en son Conseil, où étaient plusieurs officiers de la Couronne « et aultres notables personnes », que, de son « exprès mouvement, grâce spéciale, plaine puissance et auctorité royale », il accordait à son cher et bien amé Guy Eder les Evocations souhaitées (1).

Ces indulgentes manifestations étaient déjà le pardon complet. Les Lettres d'Abolition ne se firent pas attendre. Suivant l'usage, elles indiquent le mois seulement de leur publication. Elles furent données à Fontainebleau en mai 1601.

(1) 19 mai 1601. — Arch. Nat. V[6] 1227 (registre) p. 344 v°. — Arch. Nat. U 637 « Estrait des registres du Grand Conseil », p. 753.



Plus aimables encore, plus flatteuses que ne l'avaient été pour Guy Eder ces lettres d'Evocation, elles le comblent d'éloges et d'aménités. Le Béarnais ne veut rien voir, rien blâmer: il comprend tout, il excuse tout. Sans doute, de « *grandes et importantes considérations* » le disposent-elles à cette extrême indulgence. S'il a des ennemis nombreux, La Fontenelle possède aussi des amis, et il est un homme adroit, audacieux, un homme qu'il convient de ménager. Et puis, il sait fort bien expliquer sa conduite. Les explications qu'il donne sont, d'ailleurs, très admissibles. La Cour de Rennes, dit-il, l'a décrété de prise de corps (ce qui est vrai) et c'est pour éviter les suites de ces décrets qu'il fut « contrainct » de chercher refuge en ce fort de Douarnenez et d'y tenir une garnison supérieure en nombre à celle qu'il lui était ordonné d'avoir. Si quelques actes d'hostilités furent commis par les siens durant qu'il était là, particulièrement par les nommés Lecomte et La Pierre, ce fut contre sa volonté et il les répara de son mieux, fit restituer à ces marchands anglais et étrangers le vaisseau qu'on leur avait pris. Pendant tout le temps qu'il fut dans l'île il s'efforça « d'empescher qu'il s'y fist chose contraire » à la fidélité qu'il avait auparavant jurée et promise « et s'il s'y est commis quelques deffauls il n'a esté... que pour se tenir à couvert contre ses ennemis et leurs susdites poursuites ». Du reste, au premier commandement qui lui fut fait « de se retirer dud. fort », tandis qu'il était aux prisons de la Cour, il donna l'ordre à ses gens d'obéir, et, s'ils ont un peu différé de quitter la place, ce fut sans nulle intention « de rébellion ou désobéissance » mais seulement pour tâcher de le « mettre

hors de peine », lui La Fontenelle, « et moyenner sa délivrance... ».

Comment refuser le plein pardon à un gentilhomme animé de tels sentiments ?

Ces lettres furent donc signées — en ce palais de Fontainebleau, un jour de mai, — scellées « de cire verte en layse de soye rouge et vert », « afin, dit le Béarnais, que ce soit chose ferme, establye à toujours ». Et elles débordent de mansuétude.

« Nous ayant depuis naguères led. sieur de la Fontenelle esté représenté, après nous estre plus particulièrement informez à bouche de la vérité de ses intentions et déportemens, mesme de ce qui se pouvait estre passé aud. fort de Douarnenez au préjudice de notre autorité et service... », nous ayant été « dument certiffié par notre cousin le Comte de Brissac que ceulx qui étaient aud. fort... pendant la détention dud. sieur de la Fontenelle avaient, de son commandement, ...abandonné la place... Nous avons eu agréable, après sa deue submission..., de continuer en son endroit les mesmes grace, clémence et bienveillance... attendu mesme que l'on a satisfait et contenté les particuliers qui se prétendaient intéressés de luy ; Oubliant ses faultes et offenses passées, les luy voullons pardonner et nous le réserver pour en tirer, ainsi qu'il nous promet faire, quelque utile service pour nous et la manutention de cest Estat à l'avenir... Pour lesquelles causes et le désir continuel que nous avons et aurons de préférer notre débonnaireté et clémence naturelle à la rigueur et sévérité, notamment en ce qui s'est fait par led. sieur de la fontenelle que nous scavons avoir esté principalement induict et porté à commettre ce qui s'est par lui et les siens faict durant et depuis

la guerre par une licence publique et généralle disposition de la plupart de nos sujets a une désobéissance (plutôt) que pour aucun vice ou autre pernicieuse volonté ou inclination qu'il eust à mal faire ; Afin que de tous lesd. faicts il ne soit parlé plus avant, ains que tout demeure en oubly et enseveli et que la mémoire s'en perde comme de chose non advenue, ainsi qu'à cidevant esté et est encore notre intention et l'avons desja déclaré suffisamment par notre édit du mois de mars 1598, particulièrement fait en faveur dud. sieur de la fontenelle, Nous..., nonobstant les restrictions et réservations qu'a faict notre Cour de Parlement de Bretagne sur la vérification et entérinement d'icelles, Avons d'abondant led. sieur de la fontenelle et tous ceulx qui, pendant ces troubles derniers, et mesme depuis led. mois de mars 1598 l'ont suivy et assisté, pleinement et entièrement quittez et deschargez... de toutes choses généralement quelconques par eulx et chacun d'eulx ou de leur commandement et consentement faites... signammement des prinses du lieu de pennemarc et des maisons des Coetfretz et Guérande (1) et de ce qui serait ensuivy à cause d'icelles..., ensemble de la prinse depuis faict dud. vaisseau appartenant ausdits anglais... ; Dont et de toutes les autres choses susdites... Nous ne voulons et entendons qu'eulx et chacun d'eulx en soient..., ores ne pour l'advenir, directement ou indirectement poursuivis ou recherchés ni molestés... Et à cet effet... mettons au néant tous arrêts, sentences, jugements, décrets et ordonnances, informations, poursuites et procédures... faisant très expresse inhibition et deffenses à toutes per-

(1) Guerrand-Plouagat, près Lanmeur, évidemment.



sonnes de s'en ayder ni prévaloir... à peine de nullité... et de tous dommages et intérests, et à tous huissiers et sergents de les mettre à exécution à peine de privation de leurs estats et de plus grande peine si elles y eschoient, Imposant sur le tout silence à nos procureurs généraux, leurs substituts, présents et à venir et à tous autres, Et donnons en mandement à nos amés et féaulx conseillers les gens tenant notre Grand Conseil... que ces présentes ils vérifient, et de nos graces, abolition, rémission .. comme aussi de l'effect de notre édit du mois de mars, ils facent, souffrent et laissent jouir et user plainement, perpétuellement et paisiblement led. sieur de la Fontenelle et ceulx qui... l'ont suivy et assisté... » (1).

Guy Eder, naturellement, s'empressa de demander l'entérinement de ces Lettres. Elles furent enregistrées par le Grand Conseil le 23 juin suivant (2).



Mais, en dépit de l'absolution royale, l'astucieux gouverneur dépossédé n'était pas au bout de ses peines. Il s'agissait toujours d'arracher aux juges de Rennes ces nombreux procès dont ils ne voulaient pas se dessaisir. Il fallait échapper à la troupe de ces ennemis. Il en avait tant ! — des conseillers, des huissiers, Goesbriant, le capitaine Gabriel du Clou, ce poitevin qui traîtreusement jadis l'avait livré à d'Espinay-Saint-Luc, un autre du Clou, Robert, sieur de la Forest, — et cette Marye du Ménez, dame de Kerbuzelle, ou Kerbulic, ou de la Villerouault, de Pontcroix, qu'il avait,

(1) Lettres d'Abolition, mais 1601. Arch. Nat. V[5] 1227 registre pp. 348 v° sqq.

(2) *Id.* — Et U 637, « Estrait des regist. du Grand Conseil » précité, pp. 753 sqq.

un jour, fait violer par ses soldats et goujats, « publiquement et en pleine rue, et à la face de son mari » (1).

Depuis longtemps elle le poursuivait, cette Marie du Ménez. Dès 1598, elle avait fait ouvrir contre lui une enquête, par les juges de Quimper, obtenu une information, puis, en septembre 1600, prié le président Loaisel de déposer au greffe de la Cour ces « charges et informations faictes à sa requeste » (2) ; et ces poursuites étaient exercées maintenant par les juges de Rennes. « Demanderesse en excès, crimes et dellitz », elle l'attaquait « tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants du deffunct et d'elle » (3). Lui, suivant « l'évocation généralle du sieur duc de Mercœur », sollicitait l'envoi de toutes ces affaires au Grand Conseil (7 juillet 1601) (4).

Et puis toujours ces embarras d'argent ! Nous le voyons très pauvre alors, — à Paris, durant ces débats et négociations — très pauvre, dévalisé par les hommes de loi, ne sachant comment tenir tête à la meute de tous ces plaideurs enragés. Par bonheur, il rencontra Jean de Sesmaisons, — un bon parent.

Ce Jean de Sesmaisons, sieur de la Grifferaye, gentilhomme nantais, est petit-fils de Jacques de Sesmaisons et de Anne Eder, sœur de Robert Eder de Beaumanoir, lequel Robert fut le grand-père de Guy. Sans doute La Fontenelle et ce Jean de Sesmaisons se connaissent-ils depuis longtemps. La Fontenelle alla plus

(1) Moreau, p. 313.
(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Regist. secrets. B 180, n° 95. Séance du 22 septembre 1600.
(3) Arch. Nat. V⁵ 212. Causes à plaider. 21 janvier 1602.
(4) Affaires Marie Du Ménez, Robert et Gabriel du Clou. Arch. Nat. V⁵ 211. Rétentions de causes, 26 novembre 1601 ; et V⁵ 212. Causes à plaider, 4 et 7 janvier 1602.

d'une fois à Nantes. En décembre 1597, particulièrement, il dut y faire une entrée remarquable, en ses beaux habits fourrés d'hermines, parmi ses officiers, serviteurs, soldats, marins, débarquant de ses vaisseaux... Dans son enfance on le vit au pays nantais, certainement, en ce château de l'Ongle en Guenrouët où son père habitait souvent, où nous le voyons en 1575 (1), en 1578... et puis au château de la Motte-Izar, tout voisin de l'Ongle. Il y dut retourner. Son frère Amaury demeurait là parfois, semble-t-il (2).

Donc, en ce printemps de 1601, Guy Eder et son cousin de Sesmaisons se trouvèrent ensemble, à Paris. Nous les rencontrons tous deux réunis le 19 juin, sans doute en quelque maison de la Cité, aux abords du Palais. Ils traîtent d'affaire avec un nommé Contesse, notaire au Châtelet. Ce Contesse, homme obligeant moyennant juste salaire et qui se mêle volontiers d'usure, veut bien, contre honnête garantie, prêter quelques écus au seigneur La Fontenelle, quatre-vingts écus. En gage de futur paiement Guy Eder lui remet une bague — une belle « bague ou enseigne d'or garnye d'esmeraudes et diamans ». Un arrêt du 14 ctobre 1602 (3) nous la décrit fort minutieusement. Une bague « d'or massif, faicte de trois branches, enrichie de diamans et rubis, ayant au milieu une grande émeraude ». Elle fut estimée 250 écus par un certain « du Carnoy, marchand joallier à Paris » — ce du Carnoy qui, jadis, le samedi 15 février 1597, ayant étalé sa

(1) Contrat d'afféagement, précité, 1er avril 1575. Arch. de la Loire-Inférieure, E 310. — Voir aussi E 305, 332.

(2) Acte d'afféagement par Amaury Eder, à la Motte-Izar, au nom de son père, 8 juin 1603. — Arch. de la Loire-Inférieure, E 304.

(3) Pour cette affaire : Arrêts des 30 septembre et 14 octobre 1602. Arch. Nat. V⁵ 216.

marchandise à la foire Saint-Germain, y vendit au roi, pour le petit César de Vendôme, fils de la belle Gabrielle, un riche « drageoir d'argent mathématicien où estoient gravez les douze signes du Ciel ». Le Vert-Galant, dînant la veille chez Gondy, avait eu d'abord l'idée, et fait la promesse, d'offrir à Madame la Marquise « sa foire d'une bague de 800 écus ». Huit cents écus ! Finalement il se contente de ce drageoir d'argeoir d'argent pour le petit César... D'ailleurs, « il marchanda tout plein d'autres besongnes à la Foire. Mais de ce qu'on lui faisoit vingt escus il en offroit six, et ne gagnèrent guère les Marchands à sa venuë » (1).

Deux cent cinquante écus ! On pouvait sans danger accepter cette garantie. Le bijou appartient au sieur de Sesmaisons. Il consent à le prêter, à la seule condition qu'il sera restitué plus tard à son propriétaire, après remboursement de la somme avancée. Ainsi le marché est conclu.

Mais, hélas, 80 écus ne séjournent pas longtemps d'habitude dans la poche de La Fontenelle. Il faut bientôt recourir à l'obligeant Contesse. — C'est de cent écus à présent que le besoin se fait impérieusement sentir. — Cent écus ! Le notaire déclare qu'il ne les a pas... Mais il trouve une prêteuse, « la veuve Morot, demeurant en la paroisse Sainct Eustache », et — *dit-il* — lui remet la bague en gage de ces 100 écus — se démunissant lui-même de toute garantie, ce qui dénotait un curieux désintéressement, et une rare imprudence... Et Guy Eder fut satisfait — grâce à cet admirable usurier !

(1) *Journal de l'Estoile.*

XVI

Retour au logis

Enfin, ayant pour le mieux réglé certaines affaires, il put quitter Paris, regagner son pays de Bretagne. Sa femme l'avait-elle accompagné en son voyage, à Fontainebleau, à Paris ? Du moins, ils rentrèrent ensemble à Coateslan, le 25 juillet de cette année 1601. Sur son cahier Rosmar écrit : « Oultre demande led. comptable descharge de la somme de 43 écus et demy qu'il aurait frayé et déboursé pour les affaires dud. sieur en son manoir de Coatezlan pour son arrivée, aussi du nombre de 4 bouessaux de froment, 15 bouessaux avoyne, 9 bouessaux greblé, 12 poulles, 5 poulets, *et ce depuis leur arrivée en leur manoir de Coatezlan quy fust le vingt-cinquiesme de juillet* 1601. »

Le 25 juillet 1601 ils revinrent donc ensemble. Ils devaient être contents. « Elle le ramena triomphante à Coatezlan », disent les auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne* (1). Ils avaient vaincu leurs ennemis. Il était libre, réintégré en la faveur royale. Ils revoyaient leur vieille maison, paisible parmi les verts feuillages d'été, les opulents feuillages de ses grands arbres, leur étang, la cour d'honneur, Rosmar et Maisonblanche, des parents, des amis. Il avait 28 ou 29 ans. Elle en avait 16. L'avenir souriait encore à leur jeunesse.

(1) *Op. cit.*, T. II, p. 300. — Ces auteurs se trompent seulement sur la date de ce retour.



Le comptable, pour fêter leur retour, avait déboursé 43 écus et demi, acheté une barrique de bière, baillé 110 sous à M. de Maisonblanche pour des provisions. Quelques jours plus tard, il lui remit encore 2 écus, de l'avoine, du seigle, du froment, dont Monsieur donna quittance le 6 août.

C'était peut-être une existence assez tranquille, malgré les procès. Le sieur du Muriou s'efforçait de traquer les débiteurs négligeants, réclamait les droits échus, les rentes en retard, faisait saisir des bestiaux... Guy Eder appelait devant le Grand Conseil son ennemi Le Levier (1), Gabriel du Clou et sa femme Julienne de Coëtanesre (2), la tenace Marie du Ménez (3), Robert du Clou (4), Goesbriant (5), les huissiers (6). Il finit même, le 7 février 1602, par appeler devant ces juges le fidèle Jean de Rosmar (7). Que lui reprochait-il ? De manquer de probité ? Les deux manuscrits qui concernent cette affaire sont de simples « rétentions de causes », et ne nous renseignent guère. Ils nous apprennent seulement que « Messire Guy Eder, che-

(1) 3 août 1601. — Arch. Nat. V[5] 213. « Cause à plaider, 18 avril 1602. » — et 18 avril 1602. Arch. Nat., même cote.

(2) 26 novembre 1601. — Arch. Nat. V[5] 1109. « Regist. des dictons, arrests... » 24 février 1604. Entre Gabriel du Clou et René Eder. — et 8, 20, 31 décembre 1601, 7, 8 janvier 1602. Arch. Nat. V[5] 211, causes à plaider, 20 et 31 décembre 1601 ; V[5] 212, Causes à plaider, 7, 8 janvier 1602.

(3) 26, 29 novembre 1601, et 21 janvier 1602. — Arch. Nat V[5] 211. « Rétention de causes, 26, 29 novembre 1601 ; et V[5] 212 (*id*) 21 janvier 1602.

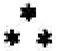
(4) 4 janvier 1602. — Arch. Nat. V[5] 212 (*Id.*) même date.

(5) 18 février 1602. — Procès Goesbriant contre Kerhael, précité. Arch. du Finistère, E 431.

(6) 4, 11 janvier et 18 février 1602. — Arch. Nat. V[5] 212. Causes à plaider, 11 janvier, 18 février 1602.

(7) Arch. Nat. V[5] 212. « Rétention de cause » 7 et 14 février 1602.

valier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes de son ordonnance et Dame Marie Le Chevoir, seigneurs et dame de fontenelle » se portent « demandeurs en lettres pattantes du Roy contenant évocation, renvoy et attribution de jurisdiction au Conseil... » contre « Jehan de Rosmar, escuier sieur du Muriou en basse Bretaigne, deffendeur ». Ce n'était plus le temps où le seigneur La Fontenelle, « capitaine de cent chevaux légers et deux cents arquebusiers à cheval, maréchal de camp d'un régiment de 1.200 hommes de pied », accordait au sieur du Muriou, l'un de ses chevaux légers, depuis cinq ans à son service, employé par lui « tant aux affaires de la guerre qu'à négocier (ses) affaires particulières », de si bons certificats, scellés du sceau de ses armes, « *de gueule à une fasce d'argent accompagné de trois quintefeuilles de même* » (1).



Vers la fin de juin ou les premiers jours de juillet 1602, un homme fut arrêté à Saint-Malo. Avait-il été dénoncé à la justice ? On découvrit sur sa personne des papiers fort compromettants.

Une table alphabétique des registres du Parlement de Bretagne, conservée à la Bibliothèque Nationale (2) présente, à la date du 12 juillet 1602, cette mention : « Injonction au prévôt des Mareschaux de se transporter avec ses archers en la ville de Saint-Malo et de se saisir d'un particulier trouvé saisi de plusieurs lettres, paquets et chiffres contre le service du roy ». Le

(1) 8 octobre 1596. Acte précité.
(2) Manusc. fr. 11540. Bibl. Nat.

registre du Parlement de Bretagne contenant cette délibération, par malheur, semble ne plus exister ; de sorte qu'il paraît impossible de savoir avec certitude le nom de ce particulier arrêté à Saint-Malo et dont s'occupaient, le 12 juillet 1602, les magistrats de Rennes. Mais, ainsi que nous le verrons, il est des raisons sérieuses de croire que l'homme tombé aux mains des sergents de Saint-Malo vers les premiers jours de juillet 1602 était un certain Pierre Bonnemez, ou de Bonnemez, ou Bonnemen, ou des Douetz, Les Doetz, Du Puys... Il fut tout à tour connu sous des noms et sobriquets divers.

Il était né à Rennes. Jadis ardent ligueur, il avait été gravement compromis dans les affaires de 1589, au temps des premières émotions rennaises, des barricades, des ruées violentes autour de la porte Toussaints et de la porte Mordelaise, puis durant le siège de Vitré. Avec un certain Luxembourg et surtout avec son ami François Bouteiller, marchand de « draps de soye » et *cinquantenier* d'un quartier de Rennes, il s'agitait beaucoup alors autour de la ville, réunissant des partisans, parcourant les villages, excitant chacun au bon combat pour la Sainte-Union-Catholique. Il prenait aussi, dans les étables, des bestiaux qu'il conduisait aux troupes de Mercœur, sous les murs de Vitré.

Le dimanche 9 juillet 1589, vers quatre heures du soir, en compagnie de plusieurs camarades, bons catholiques comme lui, il avait notamment exécuté près de Vitré, en Louvigné-de-Bais, une action tout à fait mémorable. C'était à l'importante métairie de la Touche-Raoul, propriété d'un certain Jean Busnel, sieur de la Touche et de Grippée, notaire et secrétaire du roi. Cet après-midi d'été, donc ils y arrivèrent tout

à coup au nombre de cinq. Il y avait là Baudet, Cerisay « ung hault jeune homme » sans barbe, rouge de cheveux, vêtu de noir et portant une écharpe bleue, connu sous le nom de Luxembourg, François Bouteiller en pourpoint jaune avec les manches vertes — et tenant son pistolet de la main gauche parce qu'il était gaucher —, enfin Pierre Bonnemen (ou Bonnemez) fils de feu Henri Bonnemen. Luxembourg disait au journalier Bourdel : « C'est nous qui prenons le bestial de la métairie ; tu peux le dire à ton maître ». Chose remarquable, François Bouteiller avait été récemment « fermier général » de cette métairie de La Touche-Raoul, employé de Jean Busnel. Et ils « enmenèrent jusques au nombre de 17 bestes à cornes et deux jumens ». Puis ils pillèrent la maison, brisant les meubles, commirent « infinis ravages » (1).

A la suite de ces troubles une information, *conseillée par Montbarot*, gouverneur de Rennes, fut ouverte. Elle révéla les noms des principaux agitateurs mais n'aboutit pas. Peu après (21 mars 1591) Bouteiller mourut à Dinan (2). Quant à Pierre Bonnemez, selon toute apparence, il continua de circuler et de s'agiter. Vers 1591, établi à Brest, il passe au service de Sourdéac. Le 5 décembre 1595, il est décrété de prise de corps par la Chambre des Comptes de Bretagne, pour défaut de comparution, parce qu'il tarde « à venir compter... » (3).

En quelle année fit-il la connaissance de Guy Eder ?

(1) Pour ces faits : Informations Guy Meneust de Bréquigny, (24 avril-12 août 1589). Bibl. Nat. manus. fr. 11534. Dépositions Des-Prez, Huby, Le Guendron, Bourdel, Desilles, Boudart, de la Tourneraye, Malescot, etc...

(2) *Journal de Pichart*. D. MORICE : *Preuves*, T. III, col. 1721.

(3) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 603, fol. 194 v°, 196 et 204.



Tout ce qu'on peut savoir c'est qu'en 1602 il est l'ami, le conseiller et l'émissaire de La Fontenelle. Pauvre Fontenelle ! Il se débat parmi tant d'ennemis et de difficultés... Et il vient de trouver une idée que sans doute il juge excellente.

Le 31 décembre 1601 il écrivit, ou plutôt fit écrire, deux lettres confidentielles, très importantes, l'une à Philippe III d'Espagne, l'autre à son ministre le duc de Lerme.

Ces deux lettres — qui sans doute furent ignorées d'Henri IV et de la justice française en 1602 — se retrouvent aux Archives Nationales (1), dans ce fond espagnol de Simancas transporté à Paris par les Français en 1808. Elles présentent deux écritures très différentes : l'une molle et pâteuse, qui paraît être l'écriture de La Fontenelle; l'autre ferme, mince et longue, ressemblant à l'écriture de Marie Le Chevoir. Elles sont datées toutes deux du 31 décembre et n'indiquent pas le lieu précis de leur origine.

Celle adressée au roi est ainsi conçue :

« Vostre Majesté aulxra agréable mes fydelles sairvices lesquels vous dezirant tesmoigner je vous envoys ce gentylhomme aulxquel prandres, syl vous plaist toute croyance en ce que il vous dyra de ma pairt, comme sy estoys en propre pairsonne.

Voutz supliant de croire que inviolablement demeure Vostre tres humble et tres fidel serviteur,

FONTENELLE.

Au dos, cette suscription : « Mos^r de Fontenelle de postr° de xbre 1601. » Le premier alinéa, tout entier de

(1) Arch. Nat. *Simancas*. K. 1604, Original.



cette écriture mince et longue, dont les *i* et les *d* sont invariablement et bizarrement penchés du haut vers la droite. La fin, de l'écriture lourde et molle qui semble l'écriture de Guy Eder.

Celle adressée au duc de Lerme, favori de Philippe III, disait :

Monsieur,

« Massurant entierement de vostre amitié je voutz ai envoyé le jentilhomme qui est à moy, que croires entierement de ce qu'il voutz dira come sy je i estois en propre personne et sil affaire de vostre auctorité par delà, ne la lui voulloir denier. Ceste nestant pour aultre subiect je voutz dirai que entierement je suis et seray à jamais — Monsieur — pour

Vostre tres humble serviteur,

FONTENELLE.

De Bretaigne, ce dernier de decembre 1601. »

Puis, au bas, cette mention :

« A tres hislustre signeur duc de Lairme à la court despaigne. »

Ces deux missives furent vraisemblablement confiées à Pierre Bonnemez. Dans le même temps Fontenelle écrivit aussi à son ancien associé don Juan de l'Aguila, et de cette lettre il chargea certainement led. Bonnemez. C'est Guy Eder lui-même qui le déclare, — à la torture, comme nous le verrons.

Il adressa plusieurs lettres à des personnages espagnols à la fin de 1601 et durant les premiers mois de 1602 et pour ces missions difficiles il eut recours à deux messagers au moins : Pierre Bonnemez et un certain



calabrais déjà cité, dont il eut bien dû se méfier pourtant, qui était un traître, le sergent Marcille ou Marseille qui s'était si mal conduit envers son maître lors des fameuses entreprises sur Quimper, en mai 1597.

Ces deux hommes furent envoyés en Espagne, peut-être ensemble, peut-être tour à tour, par La Fontenelle. Quelles affaires, exactement, avaient-ils à négocier ? Quelles paroles, quels billets mystérieux portaient-ils ? Comment en Bretagne apprit-on ce voyage, ou ces voyages ? Comment Henri IV en fut-il informé ?

Le 15 juillet 1602, dit-on (1), Charles Budes sieur du Hirel, gouverneur de Montcontour, reçut l'ordre d'arrêter Guy Eder. Un mois plus tard, le 16 août 1602, Brissac, de passage à Saint-Brieuc, donne au sieur de Coétinisan, commission de saisir La Fontenelle, « cy-devant commandant au fort de Douarnenès, pour le représenter à S. M. pour choses qui importent » (2).

Guy Eder prit-il peur, en apprenant que ses deux agents, Bonnemez et Marcille, venaient d'être capturés et que lui-même, Fontenelle, était encore une fois décrété de prise de corps ? Il quitta la Bretagne...

Un soir d'été, seul, inquiet, il rôde auprès de Paris, dans l'ombre. Et il rencontre, chose bizarre, l'ambassadeur d'Espagne. C'est ce diplomate, Juan-Baptista de Tassis, qui le raconte à Philippe III dans une lettre datée du 8 septembre 1602 (3) :

Sire,

« Un de ces jours passés, étant allé à un village, près d'ici, pour prendre un peu d'air, vint me parler aux

(1) *Anciens Evêchés*, T. II, p. 300 n.
(2) *Preuves*, T. II, col. CCXL III.
(3) Arch. Nat. K 1605 (*Descifrado*), n° 123 ; (*Simancas*).

approches de la nuit (*aboca de noche*) un seigneur qui dit être le sieur de La Fontenelle, cavalier de Bretagne, notre partisan depuis le temps où était ici don Juan del Aguila, et de plus son ami, et l'ami de don Diego Brochéro ; il me conta qu'il s'en allait très activement poursuivi par le Roi et qu'il était forcé de marcher dans les ténèbres particulièrement ici, pour s'être éloigné de Bretagne, et qu'il y avait prisonniers ici deux de ses hommes, l'un nommé Marcel de Andrate, autrement appelé Marsaygle, originaire de Calabre, et l'autre Pierre de Bolnen, autrement appelé Pidis Despones, natif de la ville de Rennes en Bretagne, qu'il avait envoyé en Espagne les mois passés, particulièrement le dernier, avec des propositions de livraison de Places, au sujet desquelles cedit dernier avait même parlé à Votre Majesté qui l'avait renvoyé à un seigneur dont il ne se souvenait plus du nom, lui ayant demandé de donner une fois 200 écus sols. Il m'a dit que le dernier de ces prisonniers fut pris au moment où il mettait pied à terre, en sortant du bateau qui l'avait ramené ; d'où il a conclu que le Roi avait été informé avant du sujet de sa mission (en Espagne). Il s'est montré effrayé paraissant craindre que ce (Bolnen) n'ait déclaré ce qui s'est passé ; et, parce qu'il n'était pas à même de savoir si des révélations avaient été faites, il m'a demandé, si cela m'était possible, de faire le nécessaire pour le savoir ; et nous avons convenu qu'à Paris je me mettrais en quête de voir (ce qui en est). Je ne l'ai pas fait et je n'ai rien appris touchant cette affaire. Je le dis pour que Votre Majesté sache ce qui se passe ».

Pour rencontrer ce diplomate La Fontenelle n'a-t-il pas aidé quelque peu le hasard ? Sans doute l'Espagnol



De Tassis a-t-il assez mal entendu ces noms étrangers et ne se les rappelle-t-il plus guère. Il les estropie un peu dans cette lettre. Sans doute aussi le sergent Marcille et Pierre Bonnemez furent-ils capturés ensemble, à Saint-Malo. Ce particulier ne s'est-il pas « trouvé saisi de plusieurs lettres, paquets et chiffres contre le service du roy ». Et il fut arrêté au début de juillet. Les dates correspondent exactement.

Pierre Bonnemez, ainsi que nous le verrons, dut être conduit à Rennes. A son sujet une information fut ouverte par « Maître Turquam », alors conseiller au parlement de Bretagne (1) ; en outre un procès-verbal fut dressé par le « prévôt de Bretagne », et ce prévôt se nommait *La Touche !* La coïncidence mérite d'être notée. Ce prévôt Jean Busnel, sieur de La Touche et de Grippée, jadis « notaire et secrétaire du roi », est en 1602 propriétaire de La Touche-Raoul, cette métairie qui fut, en 1589, si bien pillée et dévastée par led. Bonnemez (2).

Il vient d'arrêter Pierre Bonnemez et il l'interroge. Il arrêta de même, semble-t-il, le calabrais Marcello dit Marseille, Marsiglia. Il emmène à Paris deux prisonniers (3). Ces captifs sont sans doute Marseille et Pierre Bonnemez. Bonnemez est enfermé au Fort-l'Evêque (4). Le calabrais aussi, vraisemblablement.

Et Guy Eder s'inquiète, se cache aux environs de la ville, dans la campagne, évite, par prudence, de sortir en plein jour. Ainsi, tout d'abord, il échappe aux

(1) Bibl. Nat. manus. fr. 22322.
(2) D. Morice : *Preuves*, T. III, col. 1639.
(3) Bibl. Nat. manus. fr. 15894, p. 470 ; (Lettre Bellièvre à Villeroy).
(4) Bibl. Nat. manus. fr. 15894, p. 469 (Lettre de Bellièvre au roi).

recherches. Mais la chance ne le favorise pas longtemps. Vers la fin du mois d'août il tombe aux mains de la justice.

Le 13 septembre, l'ambassadeur Tassis écrit au roi d'Espagne : « Ce capitaine Fontenelle dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres a été si négligent qu'il s'est fait prendre, et s'il y a eu quelque négociation entamée avec lui, il est à croire qu'il le déclarera » (1).

Depuis quinze jours au moins La Fontenelle était dans quelque cachot du Châtelet et son procès s'instruisait — assez péniblement, du reste. Mais Guy Eder avait, cette fois, pour instructeur et pour adversaire un jouteur habile, rude, perspicace, singulièrement dangereux, le Grand-Prévôt de la Conétablie de France, juge d'épée, détesté de beaucoup, redouté de tous, Nicolas Rapin, homme de police et bel esprit, poète, l'un des auteurs de la Ménippée. l'auteur de « *Plaisirs du gentilhomme champêtre* » et de « *La Puce de Mademoiselle des Roches* », puis de « *La Contre-Puce* » (2), ce Nicolas Rapin qui jadis avait composé en l'honneur de Ronsard, et déclamé en la cérémonie de ses obsèques imitées, au collège Boncourt, une si belle élégie !...

Plusieurs fois déjà ce délicat « enfant des Muses » avait, à la fin d'août, visité, interrogé le « folâtre Guy Eder ». Celui-ci, selon la coutume, refusait de répon-

(1) Arch. Nat. K 1605, n° 124 (*Simancas*).

(2) « *Plaisir du gentilhomme champêtre* » publié en 1583. « *La Puce* », puis « *La Contre-Puce* » en 1579.— La demoiselle Catherine des Roches, beauté de 30 ans, farouche et poitevine, sensible seulement aux chastes joies des lettres ; « *Difficilis rupella* », disaient ses familiers. Sur la gorge de cette Catherine, un soir, en badinant, Etienne Pasquier avait découvert une puce. Ce petit animal fut l'occasion d'un galant tournoi poétique, à la mode du temps.



dre. Il était, disait-il « gentilhomme domicilié et chevalier de l'ordre » ; il n'avait rien de plus à déclarer. Tout habile qu'il était, Rapin ne savait, en vérité, comment vaincre une telle obstination. Il consulta le chancelier. — Que faire en pareille occurence ? — Le placide Pomponne de Bellièvre lui-même en fut embarrassé. « Cela m'a mis en peine, écrit-il au roi le 31 août 1602 (1) ; j'ai conseillé le sieur Rapin de le presser de respondre luy déclarant que pour sa coutumace il ne laisserait de luy faire son procès ». — Celui qui refusait de parler sans motif légitime était un contumax, et pour le contraindre à répondre on pouvait employer divers procédés, prendre des gages, infliger une amende ; enfin, s'il persistait, on avait le droit de considérer son silence comme un aveu (2). — Rapin suivit ce conseil du chancelier, menaça et avec succès. Le samedi 31 août La Fontenelle parla ! Deux témoins l'accusaient « d'avoir traicté avec le roy d'Espagne », il les contredit énergiquement, soutenant qu'il n'avait donné nulle « charge à Bonnemez, l'un des témoins, prisonnier au fort levesque, si ce n'est de parler pour le recouvrement d'un navire qui luy est détenu par les espaignols » (3). Bellièvre s'en réjouit. « Lundy — dit-il — on pourra procéder à la confrontation (de Guy Eder à Bonnemez) et sera le procès en estat d'estre jugé dans la sepmaine prochaine ». D'ailleurs, ajoute-t-il, avec quelque fierté, « il ne sera rien obmis en ceste procédure et si Votre Majesté ne vient en ceste ville (le roi était à Monceaux) je luy depescheray le sieur Rapin

(1) Lettre précitée. Bibl. Nat. manus, fr. 15894, p. 469.
(2) Voir, dans la Revue des Etudes historiques (juillet-août 1913), le très intéressant article de M. Marc Chassaigne : « *Un manuel de procédure criminelle au* XVI*e* *siècle* ».
(3) Même lettre de Bellièvre au roi.

pour luy représenter tout ce qui soffre en cest affere qui est à mon jugement de bien fort grande importance. Et de ma part je y vacquerai toutes aultres afferes postposées avec la fidélité que je doibs au service de Vostre Majesté ».

Les confrontations, les interrogatoires se poursuivent. On avait aussi capturé, amené de Bretagne, un certain Jacques Savinel dit du Tertre, natif du village du Tertre près de Vitré, qui jadis, semble-t-il, en 1589, avait parfois accompagné Bonnemez et Bouteiller en leurs expéditions guerrières (1).

Le 13 septembre le procès général fut, par Lettres Patentes, renvoyé devant le Grand-Conseil (2). Donc le lendemain, samedi 14, « Rappin, par commandement du Roy, porta à Messieurs du Grand-Conseil les charges et informations du procès qu'il avait instruit contre Fontenelle... avec commission spéciale... pour lui faire et parfaire son procès » (3).

Le juge instructeur éprouvait, ce 14 septembre 1602, quelque mélancolie ? Il venait de perdre, ce jour même, son ami Jean Passerat, son ex-collaborateur, un des auteurs de la Satire Ménippée, mort à l'âge de 80 ans ; « homme docte et des plus déliés esprits de ce siècle — dit L'Estoile — bon Philosophe et grand Poète..., ayant langui longtemps et perdu la veüe avant de mourir de trop estudier et aussi (disent aulcuns) de trop boire : Vice naturel à ceux qui excellent en l'Art de Poësie, comme faisait ce bon homme ; duquel la sépulture est aux Jacobins ».

(1) Information de Bréquigny, précitée.

(2) Arch. Nat. v° 216, Arrêt du 27 septembre 1602. — Bibl. Nat. manus, fr. *Cinq Cents de Colbert*, t. 12, fol. 20. « Extrait des registres du Grand-Conseil ».

(3) *L'Estoile*.

XVII

Supplice et Mort de La Fontenelle

La chose fut menée rondement. On venait de juger, très rapidement aussi, et de décapiter sans hésitations un personnage d'importance, allié aux meilleures familles du royaume, le fils d'un vieil ami, d'un vieux compagnon du roi, Charles de Gontaut-Biron — convaincu d'avoir, avec l'Espagne et la Savoie, conspiré contre la sûreté de l'Etat et contre la vie de son souverain. L'émotion était grande. L'existence du monarque avait encore été mise en péril. On ne parlait que de complots, de traîtres. Le comte d'Auvergne était à la Bastille. « Les devis ordinaires et entretiens des compagnies de Paris, — dit L'Estoile, — n'étaient que de la mort du Maréchal de Biron ; chacun en discourant selon sa passion, les uns en louant l'exécution, les autres la blasmant : Plusieurs bons Catholiques Hespagnols allaient tous les jours à Saint Paul lui donner de l'eau beniste, et lui faisaient dire force messes... Comme aussi le Roy souvent et tout haut, mesme en jouant à la paulme, voulant affirmer une vérité, disait, afin que tout le monde l'entendist : *Cela est aussi vrai qu'il est vrai que Biron était traistre* ».

Et quelques-uns déclaraient que La Fontenelle, également, avait trempé dans cette conspiration. Ils se trompaient en cela, certainement. La Fontenelle était

fort occupé de ses affaires embrouillées et, dans ces derniers temps, il n'avait sûrement travaillé que pour lui-même. A don Juan de l'Aguilla il offrait ses services en Bretagne, proposait de livrer des places. Au roi d'Espagne, en 1599, il avait offert, *disait-on,* « 6.000 hommes et leur paie » (1) — ce qui paraît invraisemblable, étant donné l'état dans lequel se débattait Guy Eder en ce temps-là.

Le 31 août le chancelier Bellièvre écrivait, de Paris, à M. de Villeroy « Secrétaire des commandements de Sa Majesté », — alors à Monceaux près d'Henri IV :

« Monsieur, j'escry au roy ce qui se présente touchant le sieur de Fontenelle. Il n'eschoit d'en escrire toutes les particularités, qui pourront estre représentées à S. M. dans trois ou quatre jours. Je ferai mon devoir à ce que la vérité de ce faict soit avérée. S'il se trouve vray ce qu'un tesmoing dict de cest affere, la Bretaigne estait pour courir un merveilleux danger. Je n'escry à M. de Gesvre pour ce que j'estime qu'il n'est près du roy par la lettre qu'il vous escrit. Il semble que du costé de Bretaigne on pourrait avoir plus de preuve que nous n'avons. Je transcry icy la clause de lad. lettre (du secrétaire d'Etat de Gesvres) : *A quoy pourrait servir l'avis que donne le presvot dud. païs nommé La Touche si le roy a agréable que l'on arreste celuy qui est nommé par la lettre qu'il m'a escrite laquelle je vous envoye* (2). Je vous prie de m'envoyer le double de lad. lettre sur la fin de laquelle il (au-dessus, en interligne,

(1) Calendards of State, précité. Vol. 1598-1601, pp. 300 et 305. Août 1599.

(2) Tout ce passage, souligné dans la lettre de Bellièvre, est extrait de la lettre de Gesvres à Villeroy, lettre dont Bellièvre avait eu connaissance. Quant à la lettre à laquelle de Gesvres fait allusion dans ce fragment, c'est une lettre du prévôt La Touche.

ces mots : *lettre dud. sieur de Gesvres*) mect ces mots : *l'on doibs promptement interroger Fontenelle sur ce que Bonnemetz a dict du sieur de Montbarrot afin que le roy juge et face effectuer ce qui sera à fere pour le bien de son service* (1). Je vois par l'information qu'a faict Me Turquam (information) que M. le Mareschal de Brissac a envoyé au roy qui contient que Fontenelle escrivait au duc de Lerme qu'il fallait donner une bonne pension au sieur de Montbarrot, mais par ce que ledit Bonnemetz a respondu pardevant led. sieur Rapin il n'est faict mention dud. sieur de Montbarrot. Nous aurions icy besoing de lad. information faicte par led. sieur Turquam et du procès-verbal du prévost de Bretaigne qui a reymené deux prisonniers ; le tout est par devers led. sieur de Gesvre. Je saurai par le sieur dupont son commis si ces papyers sont demeurés en ceste ville et attendray sur ce vostre réponse » (2).

De cette lettre il ressort notamment : que les preuves contre Fontenelle n'étaient pas très abondantes à Paris ; que le prévôt La Touche, se basant sans doute sur les réponses de Bonnemez à l'interrogatoire, avait incriminé le gouverneur de Rennes, Montbarot ; enfin que led. Bonnemez, après avoir accusé Montbarot devant le conseiller Turquan en Bretagne, avait jugé bon de n'en point parler à Paris, au prévôt Rapin. Comme Jean Busnel sieur de La Touche déteste Pierre Bonnemez qui l'a jadis dévalisé, Bonnemez déteste Montbarot qui le fit poursuivre en 1589, contre lequel il a peut-être, d'ailleurs, d'autres griefs. Aussi s'efforce-t-il de le compromettre. Et ses accusations semblent avoir porté leurs fruits. A leur tour, Turquan, de Gesvres, le chan-

(1) Phrase également soulignée dans le texte.
(2) Lettre précitée : Bibl. Nat. manus. fr. 15894, p. 470.

celier Bellièvre suspectent le gouverneur de Rennes, et l'inquiètent.

*
* *

Le jugement définitif fut rendu le 27 septembre 1602. Il est ainsi conçu :

« Veu par le Conseil le procès criminel faict et parfaict à la requeste du procureur général du Roy à Guy Eder sieur de La Fontenelle du païs de Bretaigne cy-devant commandant au fort de l'Isle Tristan de Douardenès aud. païs, Pierre de Bonnemez dict du douetz natif de la ville de Rennes, Marcello Andrea dict Marseille natif de Cresson en Calabre demeurant à Quimpercorantin aud. païs de Bretaigne, Jacques Savinel dict du Tertre natif du villaige du Tertre près Vitray aud. païs, sergent royal à Rennes, prisonniers ès prisons du Conseil pour raison des conspirations, trahisons et entreprises par eulx faictes à l'encontre du Roy et de son Estat, bien et repos public, lectres de renvoy dud. procès aud. Conseil du treiziesme septembre six cens deux. Ouys lesd. Eder, Bonnemetz, Andréa et Savinel sur la sallete (*sic*), pour ce mandez aud. Conseil, conclusions dud. procureur général du Roy.

Il sera dict que le Conseil a déclaré et déclare lesd. Eder, Bonnemetz et Andréa attainctz et convaincus du Crime de Lèze-Majesté et d'avoir conspiré contre le Roy, son Estat, bien et repos public. Pour réparation desquels Crimes a condempté et condempte lesd. Eder, Bonnemetz et Andréa a estre deslivrés ès mains de l'exécuteur de haulte justice et led. Eder trayné sur une claye : lesd. Bonnemetz et Andréa menez dans ung tombereau en la place de Gresve de ceste ville de Paris



et là estre lesd. Eder et Bonnemetz rompus et leurs os brisés sur ung eschauffault que pour ce faire sera dressé aud. lieu, et ce faict leurs corps mis sur une roue pour y demeurer jusques à ce que mort s'en ensuive, et la teste dud. Eder portée à Rennes pour estre mise sur une des portes de lad. ville de Rennes ; et led. Andréa pendu et estranglé à une potence qui pour ce faire sera dressée aud. lieu de Grève ; A déclaré et déclare led. Eder et sa postérité ignoble et roturière, ordonné et ordonne que sa principale maison sera razée et les bois de haulte futaye coupez jusques à la haulteur de six piedps ; A condemné et condemne led. Eder en 300 escus envers les pauvres des lieux, 50 escus envers les Cordeliers de Rennes, 50 escus envers les Jacobins dud. lieu, 100 escus pour le bastiment de l'hospital de Paris, 50 escus pour le bastiment des Cordeliers de Paris, 50 escus pour le bastiment des Feuillants dud. lieu ; et led. de Douetz en la somme de 20 escus envers les Jacobins et Cordeliers de Rennes et led. Andréa en 10 escus envers les pauvres de Quimpercorantin ; A déclaré et déclare les biens desd. Eder, Bonnemez et Andréa acquis et confisqués au Roy. Et auparavant lad. exécution a ordonné et ordonne que lesd. Eder, Bonnemetz et Andréa seront mize et appliquez à la question ordinaire et extraordinaire pour scavoir d'eux la vérité de leurs complices. Et auparavant faire droict pour le regard dud. Savinel a ordonné et ordonne qu'il sera mis à la question ordinaire et extraordinaire pour estre ouy sur aucuns cas résultans du procès, pour ce faict et rapporté par devers led. Conseil, estre ordonné ce que de raison. (Signé) Lefeuvre ; C. Baudu ».

Puis, au-dessous : « Le présent arrest monstré au procureur général du Roy, prononcé auxd. Eder, Bon-



nemetz et Andréa, et exécuté contre lesd. Eder, Andréa et Savinel. Et pour le regard dud. Bonnemetz l'exécution surcise du très exprès commandement du Roy et suivant ses lettres closes et patentes de ce jour à Paris le 27e de septembre 1602 » (1).

Malheureusement, informations, interrogatoires, confrontations nous manquent. De cette procédure, qui dut être assez volumineuse, quelques pièces seulement se retrouvent (2).

Guy Eder, Andréa Marcello dit Marseille et Jacques Savinel subirent la torture. Guy Eder, ainsi que nous le verrons, dut la subir au moins deux fois. Bonnemez fut-il, comme les autres, appliqué à la question ? C'est peu vraisemblable. Par la délation, par des protestations de repentir et de fidélité, il sut éviter, tout au moins, la peine capitale. Il révéla beaucoup de choses, en inventa plusieurs, très certainement, s'acharna surtout contre La Fontenelle et Montbarot. Un document de quelques pages nous fournit un portrait assez exact, semble-t-il, de ce Bonnemez, nous présente en pleine action, en pleine vengeance, ce haineux ambassadeur et complice. C'est à la Bibliothèque Nationale, en ce volume 15.894 (3). Un manuscrit sans date ni signature, tout entier de l'écriture du chancelier Bellièvre ; procès-verbal ou *memento*, — antérieur assurément au 27 septembre 1602. Par malheur ce document est, en certains points, fort obscur.

Il nous montre Guy Eder à la question et confronté à Pierre Bonnemez. Bellièvre écrit :

(1) Arch. Nat. V[5] 216.
(2) Arch. Nat. V[5] 216. — Bibl. Nat. manus. fr. 15894, pp. 469, 470, 484 ; et *Cinq Cents de Colbert*, T. XII, fol. 20 et 21.
(3) P. 484.



« Fontenelle a dit à la torture que, à la vérité, il a descouvert à Montbarrot le voyage de Douais (Bonnemez) en Espaigne et luy feist entendre que c'estait pour reavoir son navire.

« A tousiours nyé qu'il eust faict auculne entreprise et n'èn a communiqué aud. Montbarrot.

« A recongü d'avoir baillé une lettre en créance à Bonnemetz de dire à dom Jouan d'Aquila, s'il luy demandait s'il estait encores dans le fort de douernes, de dire qu'il ne y estait plus mais que s'il luy faisait quelque courtoysie il avait encores pouvoir de les servir en Bretaigne.

« Bonnemetz a dict qu'il ne y avait gentilhomme en Bretaigne duquel le roy se doibt plus garder que dud. Montbarrot et que fontenelle luy a tousiours dict qu'il n'avait point de meilleur amy que led. Montbarrot et a persisté (Bonnemetz) en ce qu'il a dict au procès, que Fontenelle scavait le secret de l'entreprise, que Marcello confirme ce qu'il avait desja dict (en interligne : *avoir entendu de douais*)... (que) Montbarrot estait mal content pour le procès qu'il avait contre le sieur de Rys et (*sic*) Vely et qu'il était de la partye avecques led. Fontenelle. »

Une explication s'impose. Ce Louis Dodieu de Vély, turbulent ligueur et zélé catholique, fils légitime d'un ancien conseiller au Parlement de Paris qui devint évêque de Rennes, avait été arrêté par Montbarot après la reprise de Rennes par les royalistes, le 5 avril 1589. Il demeura longtemps prisonnier dans la Tour-aux-Foulons, puis, ayant payé une forte rançon, fut remis en liberté par Madame de Montbarot dans la nuit du 17 au 18 octobre 1589, conduit à Dinan, ville ligueuse, par un capitaine de Montbarot, dans des circonstances

assez mystérieuses. On essaya de faire croire qu'il s'était évadé, afin de n'avoir à rendre compte de sa rançon à personne. Dans la suite il réclama son argent — sans aucun succès (1).

C'est à ce litige certainement que Bonnemez fait allusion. Puis il passe à un autre sujet, s'efforçant d'amasser les soupçons sur son ennemi le gouverneur de Rennes. Il dit (2) :

« Que le sieur de Montbarrot (a) faict la lettre que Fontenelle a faict escrire par sa femme que luy mesme a dictée et a esté transcrite par du tartre (du Tertre) par laquelle il mande qu'il luy envoyera un fidel amy et qu'il prist garde à ung desseing qu'il avait qui ferait du bruit avant qu'il fust deux moys, lequel desseing il a premièrement interpreté d'un voyage qu'il voulait fère aux isles d'or, et le lendemain a dict qu'il s'estait souvenu d'un mariage dud. Montbarrot avec la dame de Boirouau laquelle il estait adverty que le sieur de Coetinisan recherchait. »

L'ignorance où l'on est des autres pièces du procès rend ce passage à peu près incompréhensible. Il est rédigé, d'ailleurs, bizarrement. A qui Fontenelle adressait-il cette lettre dont il est ici question ? A Philippe III ? Au duc de Lerme ? A quelque autre seigneur espagnol ? Quelles sont ces Iles d'Or où Guy Eder se propose de faire une expédition sensationnelle ? Sont-ce les Iles d'Hyères ? Quelle est cette dame de Boirouau ? Montbarot, dit d'Hozier, épousa « Jane du Bois fille et héritière du du Bois sieur de Baulac et du

(1) Voir : Jouon des Longrais. *Op. cit.* p. 274 ; et Guyot-Desfontaines, T. III, pp. 41 et 78.
(2) Suite du Manuscrit Bellièvre.



Caraheil près Guérande » (1). — Cette *du Boays*, qui se nommait Esther, était la fille aînée de Jean de Boays un des plus ardents huguenots du comté nantais et mourut à Rennes en 1597. Avait-elle quelques rapports avec la « dame du Boirouau » ?

Mais revenons au procès-verbal.

Guy Eder est « à la question », aux mains des tortionnaires. Le chancelier continue :

« A recongnu led. Fontenelle que depuis la prise de douais led. Montbarrot luy avait escrit par deux fois qu'il luy conseillait d'aller le voir pour se justifier des bruits que l'on faisait courir de luy mais qu'il eust désiré de parler à luy avant qu'il feist led. voyage. »

Montbarot complice de Guy Eder et traître comme lui n'eut certainement point écrit ces lettres de reproches, ces lettres loyales où se révèle une amitié inquiète. Cette réponse de La Fontenelle est toute à l'honneur de Montbarot. Aussi Bonnemez s'empresse-t-il de revenir à ses affirmations, de préciser ses accusations.

« Bonnemezt soutient que Montbarrot savait l'entreprise et que Fontenelle luy a dict que Montbarrot et Rener (?) en seraient, Fontenelle a dict à la torture que Montbarrot a sceu le voyage de Bonnemezt en Espaigne mais qu'il luy a parlé seulement du navire. Bonnemezt soutient que sa créance estait de dire en Espaigne que au cas que le roy d'espaigne ne fust prest d'envoyer en Bretaigne les six mil espaignols qu'il demandait, que en attendant il donne une bonne pension pour luy et pour led. Montbarrot. »

La torture semble terminée ; cependant Bellièvre ajoute :

(1) Cabinet d'Hozier. Bibl. Nat. manus. fr. 226.



« Fontenelle estant sur la sellette pria Monsieur le président de Rys de ne vouloir point estre de ses juges pour les querelles qu'il y a eu entre de fauet (Jean de Goulaine baron du Faouët), Monsieur le président de Rys et le sieur de Montbarrot ». Puis il barre ces mots « Monsieur le président de Rys et le sieur de Montbarrot » et à leur place, en interligne, il écrit : « *entre Monsieur de Brye beau-frère dud. sieur de brie et le sieur de Montbarrot* ». Il voulait écrire certainement : « entre Monsieur de Brye, beau-frère dud. sieur *de Rys*... ».

Le sieur de Brie, en effet, Isaac Loaisel sieur de Brie, était beau-frère d'Alexandre Faucon de Rys « conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et président en son Grand-Conseil » (1). On sait quels sentiments hostiles régnaient entre Fontenelle et le sieur Isaac Loaisel. Alexandre Faucon de Rys, jadis emprisonné, avec son père, son frère et son beau-frère, par Mercœur et dévalisé par lui, devait, lui aussi, détester Guy Eder. C'est pourquoi celui-ci s'efforçait de l'éloigner, faisant observer que ce président de Rys avait eu des « querelles » avec Montbarot. Les Faucon de Rys, en effet, réclamaient depuis longtemps à Montbarot la rançon de Louis Dodieu de Vély, rançon payée à Montbarot en 1589 et à laquelle ces Faucon de Rys disaient avoir droit.

Mais, en dépit de ses observations, de ses objurgations, La Fontenelle ne parvint pas, semble-t-il, à se débarrasser d'Alexandre de Rys.

A quelle date exactement Guy Eder subit-il pour la première fois la torture ? Ce procès-verbal que nous

(1) *Nouveau d'Hozier*, n° 129. Bibl. Nat. manus. fr.



possédons — le seul que nous possédions — est manifestement antérieur au jugement *définitif* du 27 septembre, puisque nous y voyons Guy Eder adjurer Alexandre de Rys « de ne vouloir point estre de ses juges ». Et les interrogations faites au patient ont trait surtout à la complicité supposée de Montbarot, que Bonnemez accuse avec fureur et contre lequel le conseiller instructeur du procès, le chancelier Bellièvre et plusieurs magistrats semblent assez mal disposés.

La scène se passe entre le 15 et le 27 septembre, dans quelque salle basse du Grand ou du Petit Châtelet. Les prisonniers du Grand-Conseil, lorsque cette assemblée solennelle se tenait à Paris, étaient ordinairement enfermés au Grand-Châtelet, dans les cachots obscurs, sous les trois tours massives de l'antique forteresse, autrefois porte de Paris, dressée, maussade, à l'entrée du Pont-au-Change, sur la rive droite de la Seine. Mais l'historien Palma Cayet — dont le témoignage, d'ailleurs, ne peut pas toujours être accepté sans réserves — donne à La Fontenelle pour prison, tout au moins temporaire, le Petit-Châtelet, autre ancienne porte de ville, celle-là sur la rive gauche, entre le Petit-Pont et l'extrémité nord de la rue Saint-Jacques. Qu'il logeât, du reste, dans l'une ou l'autre de ces geôles, le seigneur Guy Eder devait être fort mal logé.

Ayant prêté serment, répondu à un premier interrogatoire dans la Chambre du Conseil, il vient d'être amené par le *questionnaire* et par ses aides dans la salle de la torture. Elle est sombre, ornée d'une sellette, d'un lourd escabeau, de quatre anneaux de fer. On y voit aussi une table, quelques sièges et, pendu



au mur, un petit tableau de l'Evangile. Et voici le rapporteur du procès assisté d'un autre juge — un au moins suivant les ordonnances — le chancelier sans doute, le greffier, les bourreaux, des sergents, Pierre Bonnemez. En quelle qualité figure-t-il là, ce Pierre Bonnemez ? Uniquement en qualité de témoin, semble-t-il. Jamais, à propos de lui, n'est écrit le mot de torture sur ce procès-verbal. Il a su gagner les bonnes grâces de tous ; il est témoin à charge, simplement, terriblement à charge !

Et de nouveau — devant ce petit tableau de l'Evangile — l'accusé prête serment, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, « jure de dire vérité ». Puis on le déshabille. « Si la question est donnée avec de l'eau, l'accusé sera dépouillé et en chemise attachée par le bas entre ses jambes. Si c'est une femme ou une fille, lui sera laissé une jupe avec sa chemise, et sera la jupe liée aux genoux. Si la question est de brodequins, l'accusé sera déchaussé nuds jambes ; ce qui sera fait après l'interrogatoire et la visite du médecin et chirurgien » — visite exigée « pour scavoir si l'accusé n'a point quelque descente ou autre infirmité qui le mette hors d'état de souffrir l'extension » (1). A Paris la torture se donne par l'eau avec extension ou par les brodequins. On peut croire que La Fontenelle, boiteux, dut être soumis à l'épreuve de l'eau.

En conséquence, sans doute, — n'ayant ni bu ni mangé depuis la veille, ainsi que le prescrit la loi (2), dans le but de rendre le patient plus sensible à la douleur — il est lié par les poignets, à l'aide de cordes « d'une grosseur raisonnable », aux deux anneaux du

(1) Denisart : *Collection de Décisions nouvelles*.
(2) Ordonnance de Louis XII (1498) art. 92.

mur, et par les chevilles à deux autres anneaux fixés dans le plancher « à douze pieds au moins dud. mur ». Puis ces cordes sont tirées fortement, « à force d'homme, nouées, passées et repassées », afin que le corps, obliquement, demeure dans le vide, en ligne droite ; et, pour augmenter encore la tension, un petit tréteau « de deux pieds de hauteur » est glissé sous ces cordages, le plus près possible « desd. anneaux des pieds ».

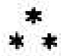
Alors commence le « tourment » proprement dit. Pour la question ordinaire c'est « quatre coquemards d'eau de deux pintes et chopine » qu'il faut avaler. Pour la question extraordinaire quatre autres pots sont imposés ; en outre, on remplace le petit tréteau par un grand tréteau de trois pieds de hauteur.

Un homme tient « la tête de l'accusé un peu basse, et une corne dans la bouche, afin qu'elle demeure ouverte » ; puis le questionnaire prend le nez du patient, le lui serre, « le lâchant néanmoins de temps en temps pour lui laisser la liberté de la respiration », et il verse, lentement, de haut, un, deux, trois, quatre coquemars. Et le juge interroge : — Qu'avez-vous écrit à don Juan d'Aguila ? Quelle était la créance de Pierre Bonnemez, envoyé par vous en Espagne ?... Montbarot ne savait-il pas le secret de l'entreprise ?...

Il nie, il se défend ; toute cette eau l'étouffe et il en rejette le plus qu'il peut, de l'eau parfois mêlée de sang ; les veines de son cou se gonflent violemment ; ses bras, ses jambes lui font mal ; il souffre de partout, des reins, de la tête, du ventre surtout et de la poitrine, de tout son corps distendu... Et Bonnemez, luttant pour cette absolution qu'il espère obtenir, pour la liberté, pour la vie, Bonnemez, traître et haineux, le poursuit de ses accusations tenaces : — Montbarot, dit-

il, « était de la partie avec ledit Fontenelle ». A lui-même Bonnemez, Fontenelle déclara « que quand il voudrait parler de son entreprise lui parlerait du recouvrement du navire ». De la part de Fontenelle il était chargé de demander au roi d'Espagne « une bonne pension pour lui (Fontenelle) et pour led. Montbarot ».

Ce jour-là peut-être, la question extraordinaire fut épargnée à l'accusé. Mais il était en bien mauvaise posture et la conclusion ne tarda pas. L'arrêt définitif. La torture de nouveau, plus cruelle cette fois, la claie, les membres rompus, les os brisés, sur un échafaud, en place de Grève, puis la mort, lente, sur une roue, spectacle hideux à cette foule accourue qui se presse, curieuse... Ensuite, sa tête coupée s'en irait orner une des portes de Rennes...



Ce fut le vendredi 27 septembre. L'arrêt, prononcé par les juges, lui avait été lu dans la prison, à lui ainsi qu'à ses co-détenus, Andréa dit Marseille, Pierre Bonnemez, Jacques Savinel aussi sans doute — ce sergent royal qui semble bien à tort impliqué dans cette fâcheuse affaire, qui semble du moins peu coupable. A genoux, tête nue, en chemise, enchaînés, ils écoutèrent tous quatre, cette lecture à eux faite par le greffier.

Ils écoutèrent tristement, selon toute apparence — tous, sauf Bonnemez toutefois ; car ce Bonnemez, certainement, devait connaître déjà l'agréable nouvelle — l'agréable nouvelle que cette lecture, à l'instant même, lui confirmait : la veille, 26 septembre, des

lettres royales étaient arrivées, ordonnant de surseoir à son exécution (1).

Il n'eut donc pas à supporter cette torture imposée à ses complices. S'il les accompagna ce fut en qualité de témoin, de spectateur. Le Prévôt Rapin assistait-il au supplice ? Il avait assisté récemment à celui de Biron. Il figurait à la plupart de ces cérémonies et elles lui rapportaient des petites sommes d'argent qui lui plaisaient fort, dont il avait même souvent grand besoin, étant un homme chargé d'une nombreuse famille. Il eut jusqu'à neuf enfants. Aussi défendait-il ses droits avec quelque âpreté. Il le fit voir plus d'une fois, notamment en janvier 1596, à propos d'un Espagnol. Cet audacieux étranger n'avait-il pas tenté d'assassiner le secrétaire du roi d'Espagne. Bientôt arrêté, il fut roué en place de Grève. « Lorsqu'on lui donna la gehenne, on lui trouva cent doublons en un coin de ses chausses, dont il y eust procès entre M. Rapin et le Bourreau, à qui les aurait, soustenant l'un et l'autre que led. argent leur appartenait » (2).

Cette fois, la question, pour La Fontenelle et pour le calabrais Andréa, devait être ordinaire et extraordinaire, comporter le grand tréteau, les huits pots d'eau. Pour Savinel il ne s'agissait encore que de la question *préparatoire*, ordinaire et extraordinaire également, il est vrai ; mais, après l'avoir endurée, s'il s'était montré courageux, s'il n'avait rien avoué, il pouvait être ab-

(1) Bibl. Nat. manus. fr. *Cinq Cents de Colbert*, T. XII précité, fol. 20. — Arch. Nat. V⁵ 1228, registre, fol. 16 v° (lettres d'abolition) ; et V⁵ 216 (ordre d'enregistrer ces lettres. — Ces trois pièces donnent à l'ordre de surseoir à l'exécution la date du jeudi 26 septembre, contredisant l'arrêt définitif, qui date cet ordre du 27.

(2) L'Estoile. — Pour Nicolas Rapin voir : Bourloton, « *Nicolas Rapin* » (Vannes, Lafolye, 1893.)



sous purement et simplement. La Fontenelle et son complice Andréa tout au contraire, étaient condamnés à mort *définitivement* et n'y pouvaient rien changer. Pour eux la torture ne serait qu'une aggravation de peine.

...Et quand ce fut achevé, enfin, on les étendit un moment devant le feu, sur des matelas. Puis, les membres désarticulés par l'extension, il fut lié solidement sur la claie ignominieuse, tandis qu'on hissait l'Italien dans le tombereau... Ils commencèrent leur dernière promenade — par les rues étroites, où la foule se pressait et se bousculait pour les voir, dans un bruit de roues et de ferrailles, sur ces gros pavés, entre ces maisons aux fenêtres, aux toits peuplés de curieux, entre ces archers et sergents, parmi les cris, les rumeurs et les huées.

Que le cortège vint du Grand ou du Petit Châtelet, il n'avait pas à parcourir une route bien longue, sur ces gros pavés. L'été 1602 avait été déplorable. François Miron, alors général des finances en Bretagne, venu de Nantes en juillet et ayant assisté à la décapitation du maréchal, écrivait, à la date du 10 août : « Nous amassions force crotte à Paris, d'autant qu'il y a un moys qu'il ne passa jour sans pleuvoir grand ou petit, tellement qu'il semble que l'on soit quasi en hyver » (1). Le 18 septembre, Jeannin, écrivant à Villeroy, lui parlait des « pluyes continuelles » qui sévissaient (2).

« Le baron de Fontenelle, dit Palma Cayet (3), fut traisné sur une claye, depuis le petit Châtelet jusques

(1) Arch. Communales de Nantes, A A 68. (Lettre de M. Myrron député, 10 août 1602.)

(2) Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, registre 263, p. 142.

(3) Chronologie Septenaire, p. 388.

en la place de Grève, où il fut rompu vif, pour crime de leze Majesté, étant convaincu d'avoir voulu livrer un port en Bretagne aux Espagnols ».

« Au mois de juin 1602, relate en son journal René Fleuriot (1), fust découvert la conjuration du maréchal de Biron et du comte d'Auvergne par le sieur de la Fon la Nocle, contre le Roy, le Dauphin et l'Estat, dont ensuivit la punission dud. Maréchal qui eust la teste tranchée à la Bastille, à Paris, et le sieur de La Fontenelle, cadet de Beaumanoir Eder fust rompu viff sur la roue, convaincu d'avoir partisipé à la dicte conjuration ».

Plus complet et plus véridique, l'Estoile raconte ainsi les faits : « Le Vendredi 27 Fontenelle, après avoir esté appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, fust par arrest du Grand-Conseil rompu vif sur la rouë en la Place Saint Jean en Grève, où il languist environ six quarts d'heure, pour avoir convenu avec l'Hespagnol de lui livrer quelques places en Bretagne et estre un de ses Pensionnaires. Son lieutenant Calabrais de Nation fust pendu et estranglé pour avoir esté le porteur de ses paquets en Hespagne, quoiqu'il dist à l'eschelle, qu'il n'en avait sceu le contenu et qu'il ne scavait ne lire ne escrire. Quand à Fontenelles, c'était un beau Gentilhomme Breton, vaillant et adroit, cousin-germain du Maréchal de Lavardin (2) ; mais vicieux et meschant extrêmement, qui avait commis une infinité de voleries et meschancetez, assassinats et autres actes désesperez,

(1) Cabinet historique, t. XXIV, p. 110.

(2) Jean III de Beaumanoir, maréchal de Lavardin, vieil ami d'Henri IV, avec qui il avait été élevé, et cousin de La Fontenelle, était de la branche des Beaumanoir de Besso.



entre lesquels on conte les deux suivans, bien vérifiez dignes de mille rouës et gibets.

Une honneste Damoiselle de laquelle pendant les troubles il avait pris le mari prisonnier, estant allé par devers lui pour composer de la rançon de son mari, après qu'elle l'eust payé, fist aussitost pendre et estrangler son pauvre mari, et au lieu mesme fist violer cette pauvre Damoiselle par ses soldats.

Une autre fois, ayant pris deux hommes prisonniers, il en fist mourir un de faim et l'autre de trop manger, pour essaier par plaisir, disait-il, lequel des deux mourrait le plutost, et autres actes barbares et exécrables ».

On avait donc, en ce procès, parlé de Pontcroix, de la demoiselle du Ménez de la Villerouault, de ces prisonniers torturés, de plusieurs autres cruautés sans doute, commises contre des infortunés dont il fallait tirer rançon (1). Des crimes nombreux, très certainement, durent être reprochés à ce Guy Eder convaincu d'avoir trahi son roi et son pays. Le chanoine Moreau, ayant raconté l'abominable action de La Fontenelle contre cette dame de Villerouault, le viol de cette femme « en pleine rue et à la face de son mari », déclare : « aussi fut-ce ce qui servit plus tard à la condamnation dud. La Fontenelle » (2).

L'arrêt, du moins, ne porte pas ces motifs. L'arrêt mentionne seulement les « conspirations, trahisons et entreprises... à l'encontre du Roy et de son Estat, bien et repos public ». En réalité, Guy Eder — traître assurément, auteur de propositions criminelles à l'Espagne — fut surtout victime des circonstances et paya

(1) Piré, qui cita le cas des deux prisonniers, ne le donna que comme un bruit public.
(2) Moreau, p. 313.



pour quelques autres, plus importants que lui. « Le Roy, dit Sully, (1) après la mort du mareschal de Biron, prit résolution... d'estouffer le reste des intelligences en pardonnant à tous ceux qui pouvaient y avoir participé en quelque sorte que ce fut ». Puis, un peu plus loin, ayant conté comment on avait essayé de mêler d'Epernon à la conspiration de Biron et des ducs de Bouillon et d'Auvergne, il ajoute : « En suitte de tels desseins Fontenelle eut la teste tranchée, et le baron de Lux, encore plus coupable que luy, obtint pardon. Le prince de Joinville fut aussi accusé de quelques mauvaises pratiques ; mais y ayant en icelles plus de niaiseries que de bien fondées intelligences, il en fut quitte pour estre appelé fol et enfant prodigue et être mis en la garde de sa mère et de son frère aisné ».

« Henri — dit encore le sage Sully (2) — ne porta pas plus loin les effets de sa justice, et excepté Fontenelles, qu'il crut devoir faire encore servir d'exemple, quoiqu'il ne parût pas à bien des gens être l'un des principaux coupables, il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices était fort grand et, en examinant bien, quantité de personnes des plus considérables de la Cour s'y seraient trouvées impliquées assez avant. (*En note :* Selon Siri, il y eut quelque chose de plus que de simples soupçons contre le Connétable de Montmorency, et même contre M. le duc de Montpensier. — *Mém. Recond.* vol. 1, p. 103). Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le Roy marquait avoir

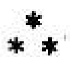
(1) « *Mémoires pour servir l'Histoire de France* » (Michaud et Poujoulat, Paris, 1837), T. XIV, pp. 400 et 423.

(2) *Mémoires de Sully* (mis en ordre avec des remarques par M. L. D. L. D. L. Londres, 1747). T. IV, livre XIII, pp. 144-146.

vers la douceur. Je prévins ceux que je savais bien avoir eu quelque part aux conseils de Biron, et je seus si bien leur persuader qu'il ne leur restait d'autres parti à prendre que d'aller se jeter aux pieds du Roi, qu'il n'y en eut presque point qui ne prissent ce parti. Le secret que je leur ai promis demande que leur nom ne paraisse point ici. Loin d'avoir eu sujet de se repentir d'une démarche qui n'eut pour témoin que que le Roi et moi, ils durent bientôt s'apercevoir que S. M. non seulement n'en gardait aucun ressentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement ».

Mais qu'était devenue la grande affection de cet Henri pour son « cher et bien aimé chevalier Guy Eder » ? Henri IV était-il donc cet « homme d'esprit, infiniment glissant en toutes choses » dont parle Michelet, ce roi « clément jusqu'à paraître indifférent au bien et au mal ? » Le 11 août de cette année 1602, dans une lettre à son ambassadeur de Fresnes, à propos du comte de Martinengue qu'il voulait rassurer, attirer à lui, il écrivait : « Qu'il veuille amender le passé et s'en rendre digne (de mon amitié), comme je suis d'un naturel que j'oublie volontiers les injures, principalement quand je recognois que j'en puis tirer utilité en mes affaires ».

« Utilité en mes affaires !... » Jadis, en effet, il pouvait être utile de ménager Monseigneur La Fontenelle.



Comme approchait le soir, le « beau gentilhomme breton », les os brisés, tout le corps sanglant et boueux,

(1) *Hist. de France*, T. XII, p. 130.



presque méconnaissable, pauvre loque humaine, achevait d'expirer sur cette roue, en place de Grève. Il avait 29 ou 30 ans. Déjà sans doute, non loin de lui, son ex-compagnon de guerre et de rapines, son ambassadeur, le calabrais Andréa pendait à la potence. Pour le public ç'avait été, c'était un beau spectacle. Ensuite le bourreau coupa la tête pâle, hideuse, de ce Fontenelle. On devait, disait-on la porter en Bretagne, à Rennes. On en portait ainsi parfois, de ces têtes, salées soigneusement au préalable. On se rappelait en particulier celle du seigneur de Framicourt, qui avait été tranchée un jour d'hiver, il y avait de cela presque deux ans, un jour d'hiver, le 5 décembre 1600, et portée à Montdidier. Même l'exécuteur chargé du transport avait touché trente écus pour son dérangement (1).

Celle de Fontenelle sans doute voyagea de la même façon, secouée dans quelque bissac au dos d'un cavalier. On ne voyageait guère autrement qu'à cheval en ce temps-là. Les exempts et archers du Prévôt de l'hostel qui avaient assisté à la conduite puis à l'exécution de Guy Eder et de ses complices reçurent 120 livres. Le Chevalier du Guet et ses archers, pour le même service, furent gratifiés de 60 livres, à prendre sur les 800 livres « par le Roy ordonnez chacun an pour l'instruction et jugement des procès criminels auxquels le procureur général est seul partie » et dix huissiers touchèrent 30 livres (2).

Trois jours plus tard, le 30 septembre, Jacques Savinel, après ses interrogatoires et dénégations et conclusions du procureur général, fut « élargi de ces prisons...

(1) Arch. Nat. U. 448. Registre criminel 137.
(2) Arch. Nat. V[5] 216 (deux pièces).

à la charge de se représenter touttes fois et quand par le Conseil sera ordonné » (1).

Le même jour, Pierre Bonnemez recevait, enfin, ses Lettres de grâces, en considération de ce qu'il avait « volontairement avoué » sa faute et « découvert les complices et autres choses importantes » et voyait sa peine commuée « en cinq ans de bannissement hors du pays et duché de Bretaigne » — parce que, déclarait le clément Henri IV, il avait agi par « seule imprudence et simplicité », sans « aucune sinistre ny perverse intention de nuire et incommoder nos affaires » (2).

(1) Arch. Nat. V5 216.
(2) Arch. Nat. V5 216 ; — U 638 « Extrait des registres du Grand Conseil », 30 septembre 1602 ; — et V5 1228 (registre) fol. 16 V°.

XVIII

Conclusion

Le 30 septembre également des poursuites et informations étaient, par le Grand-Conseil décrétées contre Montbarot (1). Cependant l'action se fit attendre un peu ; il ne fut arrêté qu'au début de novembre. « Le samedi 9 de ce mois — dit L'Estoile — sur les neufs heurs du matin, un Prevost des Mareschaux amena prisonnier en la Bastille de Paris le seigneur de Montbarrot Gentilhomme Breton Gouverneur de la Ville de Rennes. On disait qu'il avait esté chargé à la mort par Fontenelle son cousin, et que le Mareschal de Brissac, qui s'était saisi de sa persònne par commandement du Roy, lui estait ennemi. Chacun de ceux qui le connaissaient plaignaient sa fortune, et ne se pouvaient persuader qu'il fust autre que bon serviteur du Roy, ni qu'il lui fust jamais tombé en la pensée de conspirer contre son Estat (comme on l'en accusait) veu les preuves qu'il en avait toujours données au contraire ».

Il demeura néanmoins détenu pendant plusieurs années et n'obtint ses lettres d'abolition qu'en mars 1606 (2) — lettres, d'ailleurs, très justement élogieuses. Il avait toujours de son mieux, loyalement, défendu la cause royale. Avait-il été chargé par son cousin Guy

(1) Arch. Nat. V^{5} 1228, fol. 94 V°.
(2) Arch. Nat. V^{5} 1228, fol. 94 V°.

Eder dans les derniers jours du procès — par Guy Eder affolé, en proie aux douleurs atroces de la question ? On peut supposer qu'il fut plutôt victime des perfidies de Pierre Bonnemez.

Qu'avait dit La Fontenelle avant de mourir ? Nous savons seulement qu'il s'était occupé de cette bague enrichie d'émeraudes et de diamants. On la lui rappelait.

Son cousin Jean de Sesmaisons était mort, à Paris, — à une date que les documents ne précisent pas, mais qu'il faut situer entre le 19 juin 1601 et le 31 août 1602 (1). Il était mort, d'une mort subite peut-être et violente, laissant pour héritier son frère aîné Christophe de Sesmaisons. Au nom de ce Christophe un certain Maître Jehan Chaillou « conseiller du Roy et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris » — beau-frère de Christophe de Sesmaisons par son mariage avec demoiselle Lucrèce de Lesrat, sœur de Françoise de Lesrat, épouse dud. Christophe — venait réclamer cette bague contre versement des 80 écus prêtés à Guy Eder, jadis, par le procureur Contesse. Contesse s'efforçait de ne rien rendre. La Fontenelle affirmait que cette bague avait bien été livrée en gage, appartenait au sieur de la Grifferaye. L'affaire dura longtemps, survécut au condamné, chemina lentement parmi les maquis de la procédure.

Et, pour la plus grande joie de quelques-uns, peut-être de beaucoup, certain jour d'automne, au sommet de la vieille porte Toussaint de Rennes — de cette porte Toussaint qui avait vu Henri IV et, en mars 1590, les solennelles funérailles du maréchal Toussaint de

(1) Pour ces faits : Arch. Nat. V^5 216 (trois pièces).



Beaumanoir, vicomte de Besso, illustre capitaine royaliste (1) — apparut, livide et pitoyable, la tête du « beau gentilhomme breton ». Quelle foule elle attira sans doute au pied de ces murailles et quel aliment elle fournit aux conversations de la ville !... Mais que se passa-t-il ? Un jour, avec surprise, on constata que la tête n'était plus à sa place. Quelqu'un avait enlevé la tête de Guy Eder !

A la date du vendredi 8 novembre 1602, la Cour s'en inquiète et s'en indigne, — enjoint « au juge criminel dud. lieu de faire prompte et exacte recherche de ceux qui auraient cy-devant osté de dessus l'une des tours de la porte de Toussaint de ceste ville la teste de Guy Eder sieur de la Fontenelle... et faire dilligemment le procès à ceux qui en sont coupables... » (2).

Ces coupables étaient probablement des parents du supplicié, sa femme ou quelques Beaumanoir. Ils ne semblent pas avoir été poursuivis bien activement...

La mort de Fontenelle n'avait point mis fin à ses procès. Après lui, sa jeune veuve, la plupart des siens eurent à se défendre contre la foule hostile et tenace des créanciers. A la fin de septembre 1602, René Eder est aux prises avec Goesbriant. A quel propos ? L'affaire est, du reste, antérieure au décès de Guy ; déjà deux sentences furent rendues, l'une à Landerneau le 13 mars 1601, l'autre à Morlaix le 27 février 1602 (3). Les deux années suivantes c'est contre Gabriel du Clou qu'il est en lutte ; le 28 juin 1603 René Eder est condamné à « garantir les habitants de Carhaix des poursuites à l'encontre d'eux faites par led. du Clou » —

(1) Parent de Guy Eder.
(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. 184, N° 99 — et B. 849, N° 301.
(3) Arch. du Finistère, E. 796². Supplique Goesbriant.

pour quelle raison ? — Du Clou demande le renvoi au Grand-Conseil. Le Grand-Conseil autorise le pourvoi en la Cour de Rennes (24 février 1604) (1). Ce pendant Timoléon d'Espinay-Saint-Luc réclame toujours au frère aîné, Amaury Eder, ces 1.239 écus montant des dépenses faites par La Fontenelle durant sa saptivité de 1596 ; et il obtient gain de cause le 2 avril 1609 ; puis appel est interjeté de la sentence par Amaury, en vertu de Lettres du roi Louis XIII, le 10 juin 1617 (2).

De toutes parts les réclamations affluent — contre les lieutenants aussi. Jacques de Lestel lui-même, sieur de la Boule, sagement retiré au fond de son manoir de Guerlevenez en Bothoa, se voit par un certain Loriot, ci-devant trésorier des Etats, assigné en restitution de 233 écus un tiers à lui payés — en « quittances » sur des insolvables, il est vrai — pour ses appointements de lieutenant du seigneur La Fontenelle à l'île Tristan au cours des années 1595, 1596 et 1597 (3).

Et, sur la requête du même Loriot, le 15 octobre 1604, Jean Rosmar, sieur du Muriou, est emprisonné aux prisons du Bouffay de Nantes. Pauvre comptable ! Il se plaint amèrement. Jadis, au mois d'août 1597, étant au Croisic — pour négocier quelque emprunt sans doute au nom de son maître ou solliciter quelque autre secours des gentilshommes ligueurs alors établis et tout puissants en ce lieu — il eut la malchance d'être capturé par La Tremblaye survenu brusquement, à la tête de ses royalistes, et il dut payer une très forte

(1) Arch. Nat. V[6] 1109. (Arrêts des 29 janvier et 24 février 1604.)

(2) Arch. de la Loire-Inférieure. E. suppl. (Titres de la famille Eder de Beaumanoir.)

(3) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 609, fol. 103. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3232. Quittance du capitaine Verger, 26 août 1601.

rançon. Il ne savait que faire, n'étant pas riche. Il fallut recourir aux amis, aux coreligionnaires. Il implora Mercœur. Et Mercœur, généreux, consentit à donner, sur les fonds du Trésor, 800 écus, « pour avanceman de le recomparer et rembourser de lad. rançon... » Par malheur, ces 800 écus se présentèrent, eux aussi, sous la forme de *quittances à recouvrer* — à recouvrer en partie sur des paroissiens de Motreff depuis longtemps ruinés par la guerre ! Et cependant Mercœur avait spécifié que la somme serait fournie en argent comptant... Donc, n'ayant rien reçu, le bon Rosmar ne peut rien rendre : et il l'explique longuement, suppliant qu'on le remette en liberté, sous caution suffisante (1). Hélas, Mercœur n'est plus là, pour tout arranger. Mercœur est mort depuis trois ans — le 19 février 1602, de la terrible fièvre pourprée, à Nuremberg, où il se reposait de ses rudes combats contre les Turcs, mort à 43 ans ; et le 27 avril de cette année 1602, en grande pompe, à Notre-Dame, fut célébré son service solennel, fut prononcée, magnifiquement, par M. François de Salles, son oraison funèbre (2).

Cependant, après bien des efforts, le sieur du Muriou sortit de ces geôles. Et le 17 décembre 1610, de retour en Basse-Bretagne, il rend compte de nouveau de sa gestion de Coateslan et autres terres ayant appartenu jadis à son maître. Il rend ces comptes non pas à Madame mais à un certain Jacques Poulan, ou Pou-

(1) Arch. Nat. *Simancas*. (Lettre Tornabuoni, 29 août 1597) K. 1601. — Ogée : *Dictionnaire*, T. I, pp. 474-475 (Le Croisic). — Arch. de la Loire-Inférieure, B. 609 (Chambre des Comptes), fol. 221 (séance du jeudi 10 février 1605).

(2) L'Estoile. — Palma Cayet : *Chronologie Septenaire*. — Arch. Nat. U. 24 (27 avril 1602).

lain, « curateur aux biens vacquans de la succession de feu Guy Eder de la fontenelle » (1).

Car Marie Le Chevoir n'est plus de ce monde. Elle ne survécut pas longtemps à son mari. On dit qu'en cette fin de septembre 1602, terriblement inquiète, ne le voyant pas revenir, elle courut se jeter aux pieds du roi, mais qu'elle y arriva trop tard, trois jours après l'exécution de la sentence fatale, qu'alors elle ne voulut plus rentrer en leur maison de Coateslan, s'enferma chez une de ses parentes, au manoir de Quénicunan en Merléac et n'en bougea plus. Le premier novembre 1602, paraît-il, étant en ce lieu de Quénicunan, elle remit au comptable Jean Rosmar une procuration générale ; et dans cette pièce elle s'intitulait « noble et puissante dame, veuve de Messire Guy Eder seigneur de la Fontenelle ». On dit aussi qu'elle avait eu un fils, que ce fils mourut avant elle, qu'elle mourut elle-même en 1603. Malheureusement, MM. A. de Barthélemy et Geslin de Bourgogne, à qui nous devons ces détails (2), n'indiquent pas leurs sources, et certains documents qui pourraient nous renseigner, qui devaient présenter un grand intérêt, ont disparu, depuis longtemps sans doute. En effet, en 1632, dans ses *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord* (3), M. Habasque écrivait : « L'on trouve aux archives de

(1) Compte Rosmar précité. — Arch. des Côtes-du-Nord, E. liasse Parcevaux, carton 245. « Breff estat des actes et procédures que Messire Jacques Barbier... curateur de dame Françoise Parcevaux dame de Kerjean et héritière de Mésarnou, communique et délivre... » 8 novembre 1627, 12 janvier 1629, 14 mars et 18 septembre 1630.

(2) *Anciens Evêchés*, T. II, p. 302.

(3) T. I, p. 197, note.

la préfecture (1), à la date de 1610, toutes les pièces relatives à la succession vacante *d'Escuyer Guyon Eder, sieur de la Fontenelle et de Coëtezlan, en son vivant, époux de Marie Le Chevoir* ». Ces pièces, que purent consulter peut-être, en 1856, les auteurs des *Anciens Evêchés*, ne se retrouvent plus.

Du moins nous savons, de façon certaine, que la pauvre Marie Le Chevoir était morte en 1605. Deux actes le prouvent. En 1615 nous voyons un sieur Yves Le Lay, « curateur de *Lancelot Le Chevoir sieur de Coatezlan* », en procès, au nom de ce dernier, avec « *Claude Parcevaux sieur de Coatrez curateur de Messire Hervé Parcevaux* », et faisant appel d'une sentence rendue en la juridiction de Porhoöt *le* 27 *août* 1605 (2). Lancelot Le Chevoir est, comme nous l'avons dit, un cousin germain, neveu à la mode de Bretagne, de Marie Le Chevoir, et il se dit « sieur de Coatezlan » en 1615 et appelant d'une sentance de 1605. Mais comme, vraisemblablement, il ne possède pas toute sa raison, sa famille dut lui donner un curateur. Et de même, coïncidence singulière, le beau-père de Marie, Hervé Parcevaux, sieur de Mésarnou, « pour cause d'imbécilité », de sénilité peut-être, dut être pourvu d'un protecteur légal, fut mis sous la garde de son frère Claude Parcevaux.

D'autre part, en 1612, un autre procès s'est élevé — entre « damoiselle Françoise de Quervezec curatricze d'escuyer Lancelot Le Chevoir son mary... » (le même Lancelot, déjà faible d'esprit, alors sous la curatelle de sa femme) et Pierre de Boisgelin et damoiselle Mori-

(1) De Saint-Brieuc.
(2) *Id:* « Breff estat des actes et procédures... ».

cette de Crechriou sa compagne ; et dans ses interrogatoires au cours de cette instance, ladite Françoise de Quervezec déclare « que son mary est fils et héritier dud. Tanguy (Le Chevoir) et led. Tanguy héritier en pareil de lad. Marie, et que lad Marie renonça à lad. *communité* (de biens avec son mari Guy Eder), que mesmes led. Tanguy n'a prins part à lad. communité et néantmoins contesté qu'il y aict eu communité, disant que le mariage n'auroit esté decretté de justice ni consanti par les parents » — assertions que le sieur de Boigeslin combat énergiquement, affirmant que ce mariage « fut célébré en face d'église, consanty des parents et decretté de justice et de tous approuvé » (1).

Donc Marie Le Chevoir, morte sans enfants, avait eu pour héritier Tanguy Le Chevoir — qui était son oncle paternel, un des dix frères de Lancelot I[er] Le Chevoir (2) ; — à ce Tanguy avait succédé Lancelot II, et ce Lancelot II se disait, en 1605, héritier de son père, et seigneur de Coateslan. Donc Marie, dame de la Fontenelle, était morte en 1605, très vraisemblablement avant 1605, et n'avait pas d'enfant.

Nous ne savons rien de ses dernières années. Elle dut avoir à se débattre contre les créanciers. En vertu de l'arrêt de mort du 27 septembre s'en était-on pris aux murs d'enceinte, aux vieux arbres de Coateslan, ou de Trébriant ? Considéra-t-on que le fort Tristan, précédemment demantelé par Brissac, était la principale demeure du seigneur La Fontenelle et ne jugea-

(1) Arch. des Côtes-du-Nord, E. (famille de Boisgelin) pièce précitée.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 1795. « Mynu et déclaration des héritaiges, terres, rentes... de feu Yves Le Chevoir », 8 novembre 1551. — Arch. des Côtes-du-Nord. « Breff estat » précité.

t-on pas utile de la ruiner davantage ? Ces fortifications de Douarnenez passèrent en des mains diverses et, entre 1600 et 1625, subirent au moins trois démolitions (1).

La légende raconte dramatiquement les adieux de La Fontenelle à sa femme, à son fils, son départ de Coateslan et sa fin tragique.

« Quand arriva une lettre, il fallait se rendre à Paris. — Je vous laisse ici seule, je pars à l'instant pour Paris. — La Fontenelle, restez à la maison ; je paierai un messager ; au nom de Dieu, n'y allez pas ; si vous y allez, vous n'en reviendrez plus. — Ne craignez rien ; j'irai moi-même les trouver ; ayez bien soin de mon fils, pendant que je serai loin d'ici.

— Or, Fontenelle, en partant disait aux jeunes gens : Je donnerai la plus belle bannière du monde à Notre-Dame du Rosaire, une bannière et les plus beaux habits si vous n'oubliez La Fontenelle, et si vous avez soin de son petit enfant jusqu'à ce qu'il revienne à Coadélan.

— Bonjour, roi et reine, me voici venu vous trouver en votre palais. — Puisque vous voilà, soyez le bien venu ! vous ne sortirez pas d'ici. — Je sortirai, certe, d'ici, seigneur roi, ou nous verrons ! Qu'on me selle ma haquenée, et que je retourne chez moi. — A Coadélan vous n'irez pas ; en prison je ne dis pas ; il y a assez de chaînes en mon palais pour en enchaîner deux ou trois.

— Page, mon page, mon petit page, va vite à Coadélan, et dis à la pauvre héritière de ne plus porter de dentelles, car son époux est dans la peine ; toi, rap-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2744, Layette M. Cote B.



porte une chemise et un drap pour m'ensevelir. Rapporte-moi une chemise de toile et un grand drap blanc, et de plus un plateau doré, pour qu'on y expose ma tête aux regards ; et prends une poignée de mes cheveux pour attacher à la porte de Coadélan, afin que les gens en allant à la messe disent : Que Dieu fasse grâce au marquis » (1).

Longtemps il conserva ses ennemis, et aussi ses amis, et longtemps on parla de lui. Près de cette île Tristan, qui fut jadis son fort (2), à Douarnenez, une rue porte son nom. On a dit de lui beaucoup de mal. Plus d'une fois on lui attribua les mauvaises actions d'autrui, comme si ses exploits personnels ne lui suffisaient pas. Il fut une figure caractéristique, un capitaine audacieux et cruel, habile, que le roi de France, parfois, jugea bon de ménager, — le « cher et bien amé chevalier Guy Eder » — un seigneur hautain, fastueux et fourbe, aimé des femmes sans doute, le fier et galant ravisseur de la petite Marie, « châtelaine de l'île Guyon ».

Il vécut trente ans à peine — d'une existence violente et folle.

Longtemps, dit-on, une mèche de ses cheveux orna la porte de Coatezlan.

(1) Barzas-Breiz, T. II, p. 97.
(2) Et appartient aujourd'hui à M. Jacques Richepin.



Table des Matières

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE



TROISIÈME PARTIE

